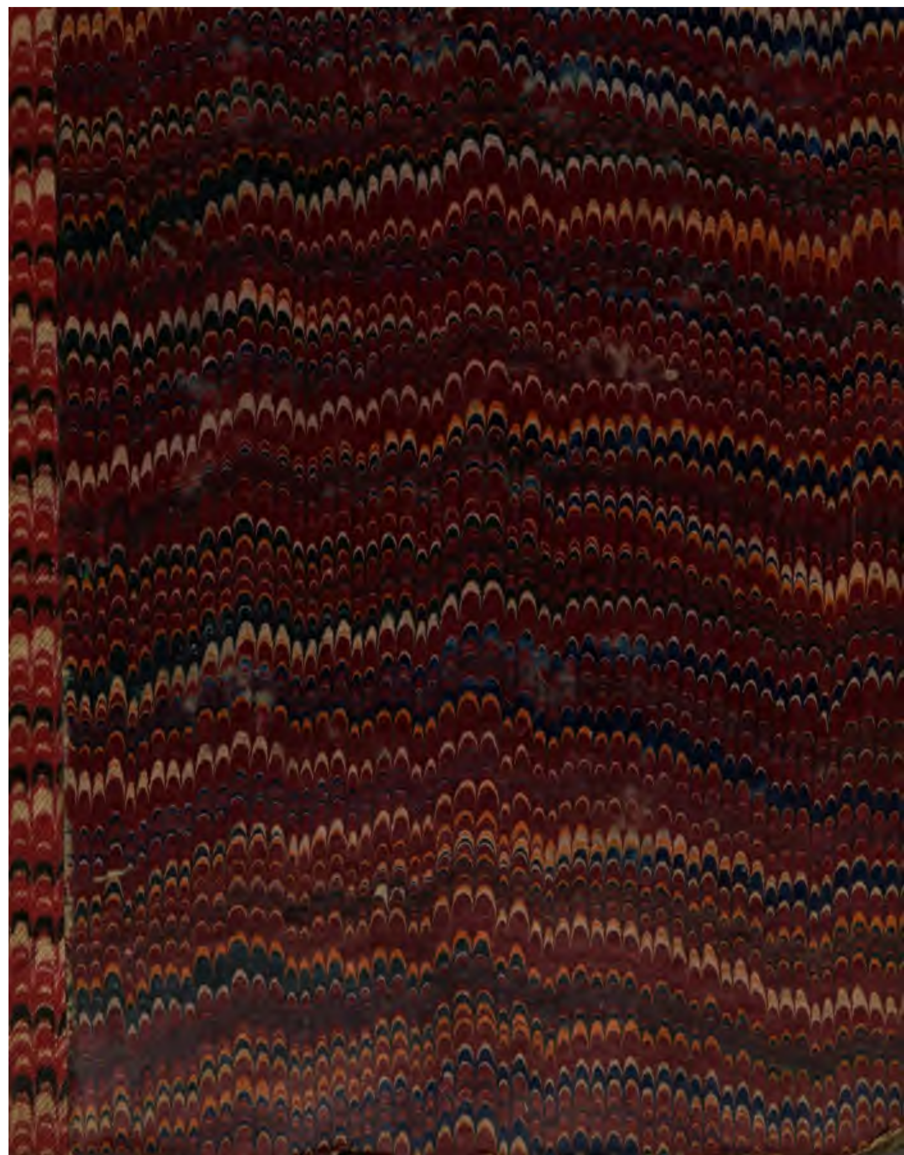



VE
RI
TAS

L'ARMÉE
DE BRETAGNE

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en juillet 1873.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 10.

L'ARMÉE
DE BRETAGNE

22 OCTOBRE-27 NOVEMBRE 1870

PAR

AIMÉ JAŸ

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
ANCIEN OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR A L'ARMÉE DE BRETAGNE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR LES SOINS

DE

M. LOUIS-JOSEPH WATEL

ANCIEN COMMISSAIRE AUX VIVRES A L'ARMÉE DE BRETAGNE
CONSEILLER MUNICIPAL DE PARIS.

Potius mori quam fœdari.
(Devise bretonne.)



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE GARANCIÈRE, 10

—

1873

A MON PÈRE

AIMÉ-JEAN-BAPTISTE JAŸ

EN TÉMOIGNAGE DE MA RESPECTUEUSE AFFECTION

J'OFFRE CE LIVRE

A. J.

AVANT-PROPOS

Ce livre a été écrit du 15 décembre 1870 au 28 janvier 1871.

Sa publication a été suspendue pour laisser à la Commission d'enquête nommée par l'Assemblée nationale le temps de faire son œuvre. Il n'y a plus aucune raison de la différer aujourd'hui. Nous le livrons au public tel qu'il a été écrit, sauf quelques modifications que M. de Kératry a bien voulu y introduire pour le mettre d'accord avec sa déposition devant l'Assemblée, et quelques retouches insignifiantes qui nous ont été inspirées par le temps et par une réflexion plus attentive.

Les faits qui sont relatés dans ce volume sont tous appuyés de pièces justificatives officielles, que nous avons eues entre les mains, et à la rédaction de la plupart desquelles nous avons concouru en notre qualité de Chef de cabinet du Général en chef. Quant aux appréciations personnelles, en petit nombre,

qui les accompagnent, nous les abandonnons au jugement du public. Elles ont du moins, à défaut d'autre mérite, celui d'être d'une sincérité absolue; et il nous est permis de dire avec Montaigne : « C'est icy un livre de bonne foy. »

Nous avons assisté à toutes les phases de l'existence de l'armée de Bretagne. Nous avons concouru, dans les limites de nos modestes forces, à cette œuvre, qui, si elle eût été menée à bien, aurait pu, non pas, hélas! sauver la France, mais, nous le croyons fermement, retarder la défaite, et peut-être en rendre les conséquences moins désastreuses. Il nous a paru qu'il ne serait pas sans intérêt de faire le jour sur ce petit coin de notre histoire contemporaine, et de montrer à la France ce que quelques citoyens obscurs, mais énergiques et dévoués, ont tenté pour sa délivrance.

Il nous a paru aussi qu'il y avait une justice à rendre à M. de Kératry, le créateur et l'organisateur de l'armée de Bretagne. Il n'y a sorte de calomnies, si sottes et si absurdes qu'elles soient, dont il n'ait été l'objet à propos du camp de Conlie. Il est temps que cela cesse. Nous avons du moins sur ses détracteurs l'avantage de parler des choses que nous avons vues, et auxquelles nous avons participé. Nous affirmons hardiment que ce que M. de Kératry a

tenté, lui seul pouvait le tenter avec succès, et que s'il avait été secondé, au lieu d'être à chaque instant entravé dans sa marche, rien n'eût pu être comparé, en France, au résultat qu'eût donné la Bretagne.

Nous affirmons que l'administration pécuniaire de l'armée a été rigoureusement intègre. Les comptes de l'armée de Bretagne sont liquidés à cette heure, depuis plusieurs mois; pour aucun des corps d'armée, cette opération n'a été aussi rapide ni aussi satisfaisante.

Nous affirmons qu'au point de vue militaire on a fait le possible, et plus que le possible. Qu'on consulte les annales de l'armée de la Loire sur la façon dont s'est conduite la division Gougeard, entre les mains de laquelle nous avions concentré tout ce que nous avions d'armes perfectionnées. Si l'on nous avait donné les moyens de former quatre divisions pareilles, quel résultat n'aurions-nous pas obtenu !

Il était nécessaire que le jour se fît sur toutes ces choses, et nous rendons aujourd'hui à la Bretagne le compte que lui devait M. de Kératry, de son argent et du sang de ses enfants qui s'étaient levés à son appel.

Est-il besoin d'excuser l'insuffisance de ce livre

au point de vue littéraire? Étranger au maniement de la plume, comme nous l'étions avant la guerre au maniement des armes, nous sommes devenu écrivain d'une heure, après avoir été, comme notre Général, soldat d'un jour. Nous sollicitons donc du lecteur son impartialité pour notre livre et son indulgence pour nous.

AIMÉ JAŸ.

Paris, 31 mai 1873.

L'ARMÉE
DE BRETAGNE

CHAPITRE PREMIER.

PRÉLIMINAIRES.

Le 14 octobre 1870, à deux heures du soir, après quatre heures de voyage aérien, M. de Kératry, qui venait de quitter la préfecture de police, dont la direction ne lui paraissait plus compatible avec ce qu'il considérait comme l'intérêt de l'ordre public dans la capitale (ce que les événements du 31 octobre n'ont que trop justifié), tombait, en ballon, à six kilomètres est de Bar-le-Duc, alors occupé par les Prussiens. Il était accompagné de M. Quéneau, chef d'escadron d'état-major de la garde nationale, et de M. Jaÿ, son chef de cabinet à la préfecture, qui tous deux avaient tenu à honneur de le suivre dans son périlleux voyage. Il y avait en effet quelque danger, la direction du vent étant connue, à par-

courir la voie intrépidement ouverte quelques jours auparavant par M. Gambetta, et les voyageurs faillirent avoir à se repentir de leur audacieuse tentative. M. de Kératry en fut quitte pour une légère blessure à la tête et une plus grave, bien que peu dangereuse, à la jambe gauche, et il put arriver à Chaumont avec ses dépêches, après une course rapide de quatorze heures, le lendemain, 15 octobre au matin (1).

Après deux heures passées à Chaumont, et regrettant de ne pouvoir user plus longtemps de la gracieuse hospitalité de M. Spuller, alors préfet de cette ville, les trois voyageurs se mirent en route pour l'Espagne, où M. de Kératry se rendait, chargé par M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, d'une mission diplomatique. A Dijon, ils assistaient du buffet de la gare, tout en y restant étrangers, malgré la sollicitation de diverses autorités apparues à leur rencontre, à l'entrée triomphale du général Garibaldi. Au moment de repartir,

(1) Qu'il nous soit permis de remercier ici de leur généreuse et patriotique conduite le maire de Briant, les habitants qui nous reçurent à notre arrivée, et le conseiller municipal de Bar-le-Duc, dont nous ignorons le nom, qui nous apprit la présence des Prussiens. Grâce à leur concours, à celui de MM. Jacquot et Lavocat, maîtres de forges, et aux bons soins de M. le baron Lespérut, ancien député, nous pûmes échapper aux cavaliers prussiens, qui, une heure après notre départ, arrivaient sur le lieu de notre descente. Nous leur témoignons ici toute notre reconnaissance.

(*Note de l'auteur.*)

M. de Kératry recevait de M. Steenackers la dépêche suivante :

Directeur général des télégraphes au préfet de la Haute-Marne.

Chaumont, de Tours, 15 octobre 1870, 3 h. 15 m. du soir.

Dites à Kératry que Gambetta veut absolument lui parler. Il faut qu'il vienne de suite à Tours et sans faute; aucun retard. S'il a quitté Chaumont, télégraphiez sur sa route pour qu'il rebrousse chemin et vienne ici par voie rapide.

Sur le vu de cette dépêche, M. de Kératry partit en train spécial pour Tours, où il arriva le 16 au matin. Les premiers mots qu'il échangea avec le jeune et brillant ministre qui, avec le double portefeuille de l'intérieur et de la guerre, portait presque seul le fardeau des affaires publiques et de la défense nationale en province, lui rappelèrent les conversations qu'ils avaient eues plus d'une fois ensemble avant leur départ de Paris. Dès cette époque, M. de Kératry avait exposé à son ancien collègue ses idées sur la défense; il pensait alors que, pour résister efficacement à l'invasion prussienne, il fallait, avec Paris pour centre, constituer autour des envahisseurs eux-mêmes un immense cercle d'investissement. Pour cela, il était nécessaire de grouper, en tenant compte de la situation géographique, des intérêts communs et des affinités historiques, les départements non envahis; extraire de

ces groupes toutes les forces vives disponibles; et, une fois ces forces équipées, armées, organisées et disciplinées, les jeter simultanément sur Paris, pendant que les populations de l'Est, soulevées, couperaient toute retraite à l'ennemi. C'était essayer en 1870 ce que Napoléon avait vainement tenté en 1814, avec cette différence qu'il opérait à l'aide d'une armée ayant pour point d'appui une ville ouverte, tandis qu'aujourd'hui la France avait pour objectif une capitale fortifiée et garnie de quatre cent mille défenseurs. M. Gambetta avait partagé ces idées, et les remit en lumière, dans sa conversation avec M. de Kératry. Elles avaient reçu un commencement d'exécution par la nomination de deux anciens députés, M. Estancelin au commandement supérieur des gardes nationales de Normandie, et M. Carré-Kerisouët à un poste d'organisateur des gardes nationales bretonnes. M. Gambetta pressa même M. de Kératry de renoncer à sa mission en Espagne, pour se consacrer immédiatement à la mise en pratique de ce plan de défense. Mais un devoir impérieux l'appelait en Espagne. Il fut convenu que le voyage serait aussi rapide que possible : en conséquence, le même jour, 16 octobre au soir, l'ancien préfet de police se mettait en route pour Madrid, où il arriva le 19 au matin.

M. de Kératry a livré au public les détails intéressants de cette mission, qui aurait pu exercer une si grande influence sur les destinées de la France

et de l'Espagne (1). Dans la journée du 19, après deux longues entrevues avec le maréchal Prim et avec le directoire républicain, il reçut de M. Steenackers la dépêche suivante, qui le rappelait immédiatement à Tours :

DESPACHO TELEGRAFICO.

Burdeos, 18 octubre 1870.

Préfet Gironde à de Kératry, chez chargé d'affaires de France, Madrid.

Je reçois pour vous une dépêche du directeur général, vous priant revenir immédiatement après mission terminée, sans perdre une seconde.

Au reçu de cette dépêche, M. de Kératry, considérant sa mission à Madrid comme terminée, et voulant à tout point de vue se dérober à une manifestation populaire qui se préparait pour le soir, repartit en train spécial pour Tours, où il rentra le 21 dans la matinée.

A peine arrivé, il vit le ministre, dont les idées paraissaient avoir subi depuis deux jours une grande modification : à l'enthousiasme du début succédait une contrainte imprévue, résultat évident d'influences contradictoires qui s'étaient déjà fait jour. Dans une longue conférence, rien ne put être conclu; M. de Kératry insistant pour que suite fût

(1) *Le 4 septembre et le gouvernement de la défense nationale*, p. 129. Paris, Librairie internationale; 1872.

donnée au premier projet, M. Gambetta résistant, et lui offrant en compensation une grande situation : le gouvernement général de l'Algérie. M. de Kératry ne put s'empêcher de représenter au ministre qu'il n'avait pas quitté Paris en ballon pour aller en Algérie, qu'il croyait pouvoir servir plus efficacement son pays en restant en province qu'en s'exilant au delà des mers; qu'une capacité supérieure à la sienne, plus autorisée mais moins jeune, et, par la force des choses, moins active, serait mieux à sa place dans ce poste élevé; et, sur la demande du ministre, il lui désigna l'honorable M. Arlès-Dufour pour remplir cette importante fonction. Enfin, M. de Kératry, désirant vivement s'utiliser au profit de la défense nationale, mais ne prétendant nullement s'imposer au ministre, résuma ses idées et son programme dans la lettre suivante, qu'il fit remettre à M. Gambetta le 21 au soir :

Tours, le 21 octobre 1870.

A Monsieur Gambetta, ministre de la guerre et de l'intérieur.

Monsieur le Ministre,

Le 14 octobre, à deux heures du soir, après quatre heures de route en ballon, je débarquai à cinq kilomètres de Bar-le-Duc, en pleines lignes de l'ennemi, chargé d'une mission en Espagne par le gouvernement central. Je me mis immédiatement en route, malgré les deux blessures reçues dans ma chute. Sur une dépêche pressante de vous, je modifiai mon itinéraire direct vers les Pyrénées,

et je vins m'entretenir avec vous à Tours. Dans notre long entretien, la nécessité absolue de ravitailler Paris au plus tôt vous fut présentée par moi comme le véritable objectif des efforts à tenter par la province et comme l'espérance formelle de la capitale, convaincue déjà depuis plusieurs jours, grâce à des déclarations officielles, que la province marche à son secours.

A l'issue de cet entretien, il fut entendu, sur votre offre et sur ma demande, qu'aussitôt ma mission terminée en Espagne je me mettrais à la disposition du gouvernement, pour tenter cette œuvre de ravitaillement sans laquelle l'héroïque résistance de Paris est condamnée à la stérilité.

En deux jours et demi, sans prendre une minute de repos, je suis allé à Madrid et j'en suis revenu. Ce matin, dès mon arrivée, je vous ai déclaré que j'étais prêt à prendre et organiser un commandement que ne sollicite pas mon ambition, mais que recherchent mon amour du pays et l'espoir assuré du succès. J'ai trouvé vos idées modifiées et incertaines. Je ne puis vous cacher mes angoisses en présence de la perte d'un temps si précieux.

Je vous le dis en toute sincérité : vous avez courageusement assumé le double fardeau de l'intérieur et de la guerre. Votre esprit politique vous absorbe tout entier, au milieu du développement militaire que vous cherchez et que vous réussissez déjà à propager en province ; mais à côté du souffle patriotique que vous inspirez, il y a l'organisation et la conduite des choses militaires qui vous échappent totalement. Pendant ce temps, des fautes et des désastres s'accomplissent. Je vois bien que le général Bourbaki va vers le Nord ; Bazaine résiste toujours avec héroïsme ; les généraux Cambriels et Garibaldi vont travailler l'Est et les communications de l'ennemi, trop longtemps respectées pour notre honneur national. La Lorraine, pillée et brûlée, que je viens de parcourir, se lève

enfin. L'armée de la Loire est chargée de protéger le Centre et le siége du gouvernement.

Je veux bien que tout ceci soit important; mais, ne l'oubliez pas, périsse plutôt tout en province que Paris ne succombe; car Paris, c'est le seul espoir d'une paix honorable, qui disparaît de suite si la famine le force à céder; Paris, c'est le dernier boulevard de notre indépendance. Il a encore plus de deux mois de vivres; il renferme une armée aguerrie tout à l'heure, mais dont les quatre cent mille combattants ne feront une sortie pour rompre le cercle d'investissement, qu'avec la certitude absolue qu'ils peuvent donner la main à une armée de secours venue de la province. Ce jour seul sera celui de la libération; il ne peut être plus longtemps reculé, et j'ai l'honneur de vous renouveler ma demande, en vous en formulant les exigences militaires.

Pour que mon commandement ne soit pas illusoire, et pour que j'aie en mains l'instrument nécessaire, je réclame tous pouvoirs, ne relevant que du gouvernement lui-même, pour lever, équiper, enrégimenter, nourrir et diriger les contingents utiles qui restent disponibles à l'heure actuelle dans les départements de l'Ouest, Finistère, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Loire-Inférieure, Mayenne, qui ne sont soumis encore à aucun grand commandement, et dans celui de la Sarthe, dont le Mans, qu'il importe de préserver sans retard de l'ennemi, comme clef principale de la Bretagne, sera ma future base d'opérations et d'approvisionnement. Le Mans commande toutes les lignes ferrées et sert de trait d'union entre le Nord et le Midi. C'est de là que dans l'esprit de Paris et des bons stratégistes, doit s'élancer l'armée de ravitaillement, en prenant la route de la rive droite de la Seine, appuyée d'une part sur les forces de la Seine-Inférieure, et de l'autre sur l'aile gauche de l'armée de la Loire.

Pour arriver au but proposé, je composerai le corps d'armée des gardes mobiles restant encore dans lesdits départements, de leurs gardes nationaux mobilisés ; j'ai un besoin absolu, pour m'éclairer, de deux escadrons de cavalerie régulière, à 150 chevaux par escadron, de deux mille hommes d'infanterie régulière comme noyau de résistance. L'effectif devant s'élever, j'espère, à une quarantaine de mille hommes, j'ai besoin de seize batteries de 12 rayé et de quatre batteries de 4 rayé ; ce qui fait un total de cent vingt canons, soit trois pièces par mille hommes, proportion adoptée par les Prussiens.

En outre, je pourrai requérir dans les arrondissements maritimes les marins qui me seront nécessaires, soit pour le service des pièces de marine que j'établirai autour du Mans, soit pour le service de mes pièces de campagne, à défaut d'artilleurs de terre.

J'aurai le choix libre des officiers de l'armée régulière qui demanderont à me suivre, et qui sont aujourd'hui sans emploi.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les observations et les propositions que j'ai considéré comme un devoir impérieux de vous formuler. Leur succès dépend de la rapidité d'exécution.

J'ai l'honneur de vous prier de prendre tout de suite une décision affirmative ou négative. Au cas où elle serait négative, dans la journée de demain je m'éloignerai de Tours avec le regret que mes services ne puissent être utilisés, mais avec la pensée consolante que je n'aurai rien marchandé de moi-même au salut de mon pays.

Agréez, etc. C[te] E. DE KÉRATRY.

Cette lettre indiquait nettement ce que, dans l'esprit de M. de Kératry, devait être son entreprise. Comme but, le ravitaillement de Paris, si du pre-

mier coup on n'arrivait pas à la délivrance ; comme moyen, les forces vives de sept départements formant un groupe compacte à peu près homogène, abritées derrière une ligne de défense se reliant aux forces de la Normandie commandées par le général Estancelin, avec une base d'opérations toute indiquée par sa situation, qui commande cinq lignes ferrées, situation admirablement propre aux concentrations et aux dispersions rapides. Comme les circonstances étaient graves, qu'il fallait tout faire, et tout faire de suite, M. de Kératry réclamait des pleins pouvoirs et un crédit spécial. Il y avait à cela deux raisons. D'abord, le ministre de la guerre était suffisamment occupé par la reconstitution de l'armée régulière et de la garde mobile, désorganisées après Sedan ; et il importait de diminuer autant que possible ce travail gigantesque, en constituant, pour chacun des groupes de forces dont il s'agissait, une administration indépendante, placée seulement sous le haut contrôle du ministre. En second lieu, il faut bien reconnaître que notre centralisation, à tort ou à raison si vantée, est peut-être un élément d'ordre et de régularité, mais à coup sûr un obstacle à l'activité sans limite que réclament certaines situations. Or, en ce moment où chaque minute pouvait devenir suprême, l'activité était de toutes choses la plus nécessaire, et il importait de prendre dès l'origine des mesures pour qu'elle ne fût pas entravée. Ainsi, des pleins pouvoirs et de l'argent étaient

indispensables à M. de Kératry pour mener à bien son entreprise. Il les réclamait dès le début avec la conscience d'un esprit sûr de lui-même. La suite de ce travail démontrera qu'il n'en a pas mésusé.

Devant cette demande nette et précise, M. Gambetta hésita quelque peu; mais ne tardant pas à apprécier à la fois la nécessité de ces dispositions et les avantages que leur exécution pouvait assurer à la patrie, il signa le décret du 22 octobre, dont nous avons l'original sous les yeux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Tours, le 22 octobre 1870.

DÉCRET.

ARTICLE 1er. M. de Kératry est chargé du commandement en chef des gardes mobiles actuelles (1), des gardes nationaux mobilisés et corps francs des départements de l'Ouest : Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, avec faculté d'opérer et de se fixer au chef-lieu d'un département placé en dehors de la région ci-dessus désignée, Laval ou Le Mans.

ARTICLE 2. M. de Kératry, investi de tous pouvoirs pour organiser, équiper, nourrir et diriger ces forces, qui prendront le nom de *forces de Bretagne,* ne relèvera que du ministre de la guerre.

ARTICLE 3. M. de Kératry prendra immédiatement son commandement en qualité de *général de division* (2),

(1) Le mot *actuelles* est ajouté, dans le texte du décret, de la main même de M. Gambetta. (*Note de l'auteur.*)

(2) Le mot *général* a été substitué dans le texte de la main

brevet de l'armée auxiliaire et pour la durée de la guerre.

Article 4. M. Carré-Kerisouët, ancien député, est nommé commissaire général des forces de Bretagne, avec rang de général de brigade.

Article 5. Un crédit de huit millions, spécialement affecté à l'armée de l'Ouest, est ouvert au commandant en chef. L'armée de l'Ouest jouira, en outre, de la solde et des vivres de campagne réglementaires, à partir du jour où chaque corps ou fraction de corps aura été mis en mouvement.

Visé par ordre.

Signé : Gambetta.

Pour copie conforme :

Le délégué du ministre de la guerre, C. de Freycinet.

Le décret ne réalisait pas absolument le programme du Général. Il enlevait au commandement qu'il avait demandé deux départements : la Sarthe et la Mayenne, et le privait d'un point d'appui solide qu'il eût pu prendre sur le Mans. Cette mesure eut pour prétexte de ne pas désorganiser le commandement nouvellement créé du général Fiereck. Or, ce prétexte n'avait rien que de spécieux ; car le général de Kératry, n'ayant d'action que sur les gardes nationales mobilisées et les gardes mobiles actuellement disponibles, n'aurait touché en rien au général Fiereck, dont les forces ne comprenaient que

même de M. Gambetta, au mot de *chef* qui existait d'abord dans le projet de M. de Kératry, jaloux de ne se créer aucune situation personnelle propre à faire naître les susceptibilités du département de la guerre. (*Note de l'auteur.*)

l'armée régulière et la garde mobile déjà en mouvement. Nous verrons d'ailleurs plus tard que cette spécialité de commandement ne fut pas toujours scrupuleusement respectée, et qu'invoquée, au moment de la signature du décret, contre le Général de Kératry, elle fut plus tard violée à son détriment et en faveur du général Fiereck. Mais cette question d'attributions était secondaire. Ce qui aurait dû emporter et déterminer l'adhésion complète du ministre au programme qui lui était soumis, c'était l'importance de la constitution d'un faisceau homogène et résistant. Cette nécessité était parfaitement comprise par les populations; elle donna lieu à une démarche spéciale du comité de défense de la Mayenne auprès du Général de Kératry, qui déclara que la question ayant été jugée par le ministre, il ne voulait pas la reprendre par des voies détournées, et qu'il ne pouvait que laisser aux délégués l'usage de leur libre initiative, tout disposé d'ailleurs à se mettre à leur tête, si telle était la décision du gouvernement. Cette réponse motiva le document suivant. On verra plus loin comment cette démarche fut appréciée par M. Lecesne, membre de la commission d'armement.

A Son Excellence Monsieur le Ministre de la guerre.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les soussignés, membres du comité de défense de la Mayenne (comité élu par le suffrage universel des gardes

nationales du département), délégués par lui, et vivement pressés par les populations pour demander à M. le ministre de la guerre l'adjonction de la Mayenne à la ligne de Bretagne, se sont présentés le 7 novembre au ministère, à Tours. — Ils ont été reçus par M. Mazure, secrétaire général; ils lui ont exposé les motifs de leur démarche, les avantages qui devaient en résulter pour la défense nationale, et ont demandé avec insistance à entretenir M. le ministre de la guerre à ce sujet. — Une audience leur a été assignée pour le lendemain, et cette fois encore ils n'ont pu voir que M. le secrétaire général. M. Mazure leur a annoncé alors que la demande du comité de défense de la Mayenne était absolument repoussée, « comme étant contraire aux traditions et aux règles de la stratégie », sans vouloir entrer dans aucun détail pour motiver ce refus. — En présence de cette réponse, qui prouve combien il est regrettable que M. le Ministre n'ait pu condescendre à écouter lui-même l'exposé des motifs si graves qui militent en faveur de leur demande, les soussignés croient de leur devoir de les lui adresser par écrit. — Le comité de défense de la Mayenne a demandé à l'unanimité l'adjonction de la Mayenne aux cinq départements formant l'armée de Bretagne, sous les ordres de MM. de Kératry et Carré-Kerisouët, pour les motifs suivants : 1° La Mayenne se trouve, par rapport à l'armée bretonne, dans une situation exceptionnelle; le général en chef de cette armée a placé son camp aux limites extrêmes de notre département et son quartier général au chef-lieu; et s'il venait à se replier vers la Bretagne, il serait forcé de traverser la Mayenne dans toute son étendue; alors, si notre département n'était pas compris dans son commandement, nos précautions prises contre l'ennemi, nos barricades, nos fossés établis en dehors des moyens de défense que voudrait créer le chef de l'armée de Bretagne, n'arriveraient qu'à gêner et à

retarder la marche de cette armée. — 2° Les réquisitions de chevaux et d'approvisionnements se feraient et se sont faites déjà en concurrence avec l'armée de Bretagne et à son détriment. — 3° Il serait sans précédent qu'un général n'eût aucune autorité là où sont établis son quartier général et son camp. — 4° Si l'ennemi attaquait le camp de Conlie et si les troupes étaient obligées de se replier sur la Bretagne, notre département, ne faisant pas partie de la défense bretonne, deviendrait ainsi forcément le champ de bataille des deux armées et serait livré aux déprédations des Prussiens, qui n'auraient plus, s'ils en venaient là, à redouter la ligne de défense du Mans forcée par eux. — 5° L'entraînement de la Mayenne à s'unir à l'armée de Bretagne s'explique facilement alors qu'elle voit ses mobilisés réclamer en vain des fusils pour s'exercer, tandis que, grâce à l'infatigable activité de MM. de Kératry et Carré-Kerisouët, ceux de la Bretagne qui traversent le département sont parfaitement équipés : elle sait aussi, à n'en pouvoir douter, qu'avec de tels hommes sa défense serait assurée. — 6° Le motif de cette demande est donc tout dans l'intérêt de la défense générale; elle ne porte atteinte à aucune position acquise, puisque le général Lefèvre a donné sa démission, et que les troupes régulières resteraient sous les ordres du général Fiereck. — Telles sont, Monsieur le Ministre, les principales considérations qui ont guidé le comité de défense de la Mayenne dans la demande que nous vous adressons en son nom, et nous espérons encore que la réponse faite par M. Mazure ne sera pas définitive. — Dans cet espoir, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, avec notre gratitude, l'assurance de notre haute considération.

Signé : E. DU ROCHER, Cte G. DE LA POTERIE, PREVOST.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Commission d'armement national par le concours de l'industrie privée.

Tours, le 12 novembre 1870.

A Monsieur le Général en chef de Kératry.

Général,

Le colonel Trinité se rend à vos ordres. Il vous dira qu'il est de haute importance que les mobilisés de la Mayenne soient incorporés à l'armée de Bretagne. Formulez cette demande avec insistance, en la faisant appuyer par des pétitions dont MM. d'Argouges prendront l'initiative, si vous le voulez bien. Ils m'expriment ce désir en termes qui sont pour vous trop flatteurs pour que je les reproduise dans ce billet, qui n'a qu'un but, celui de vous demander de procurer toutes les facilités possibles à un groupe d'hommes notables, courageux et fiers, l'honneur qu'ils ambitionnent, « servir sous vos ordres ». Il y a là plus d'un intérêt en jeu, que le colonel Trinité vous dira, et puis je le désire infiniment, et peut-être ne voudrez-vous pas rejeter cette occasion de m'être agréable. . . . .

Signé : Ch. Lecesne.

Il serait excessivement curieux de connaître les raisons stratégiques sur lesquelles se basait M. Mazure pour repousser la demande du comité de défense de la Mayenne, issu du suffrage universel. Malheureusement, elles n'ont pas été livrées à la publicité. Nous ne voudrions pas hasarder ici des insinuations dont nous ne pouvons donner des preuves; nous sommes toutefois porté à croire que le comité de

défense n'échoua que devant l'influence de l'administration locale, pour des raisons absolument étrangères à la stratégie, et qui se rattachaient, au contraire, à des considérations d'ordre politique que l'on semblait invoquer avec d'autant plus de ténacité que le Général de Kératry, consacré tout entier à la défense, en avait mis davantage à écarter la politique de ses discours et de ses actes. Ceci, nous le répétons, n'est qu'une hypothèse basée sur des renseignements trop fugitifs et des impressions trop vagues pour que nous puissions l'étayer de preuves solides : nous la donnons donc pour ce qu'elle vaut (1).

Toutefois, quelque incomplet qu'il fût dans la délimitation du commandement, le décret du 22 octobre avait une portée immense, et M. Gambetta l'avait bien pressentie. En brisant ainsi avec les traditions de l'armée régulière, en laissant le champ libre à l'activité d'un citoyen pour organiser avec des éléments purement civils une armée citoyenne, le ministre avait l'honneur d'inaugurer une ère nouvelle. Si cet essai venait à bien, si l'armée de Bretagne s'organisait et accomplissait sa glorieuse tâche, la cause des grandes armées permanentes était expérimentalement jugée en France. Il était établi, en

(1) Voir, à l'appui de notre opinion sur l'adjonction de la Mayenne et de la Sarthe au groupe breton, l'excellent article publié par M. de Janzé dans le *Journal de Loudéac* du 3 décembre 1870. (Annexe 1.)

dehors de toutes les dissertations et de tous les arguments de tribune, qu'on pouvait enlever à leurs foyers quarante ou cinquante mille hommes, dont la plupart n'avaient pas porté les armes, les équiper, les armer, dans un temps relativement court, les incorporer dans des cadres tout aguerris et prêts à les recevoir, et, une fois leur tâche accomplie, les renvoyer chez eux et les rendre à leurs occupations pacifiques et productives, sans imposer au budget de l'État les charges de leur oisiveté. Ceci explique l'opposition sourde rencontrée par l'armée de Bretagne aux ministères de la guerre et de la marine. Marcher sans l'armée régulière, c'était toucher à l'arche sainte ! M. Gambetta avait osé y porter la main ; il lui a manqué le courage de continuer son œuvre et de la défendre contre des jalousies inférieures et des tracasseries mesquines. L'ardeur et la fougue du début n'ont pas été soutenues par la constance et la ténacité qui assurent le succès. Dans la suite de ce récit, nous verrons aux dépêches énergiques, ardentes et confiantes des premiers jours, succéder des communications tièdes et indifférentes, qui bientôt firent place à un silence complet. Nous verrons le jeune ministre, oublieux de ses premiers desseins, insouciant des conditions loyalement débattues et loyalement acceptées, exiger de l'armée de Bretagne une tâche impossible, méconnaître les résultats obtenus malgré les entraves continuelles des hautes administrations, et

enfin, cédant sans doute à des influences persistantes, plus personnelles que patriotiques, faire démolir, par des mains subalternes, l'édifice dont il avait noblement posé la première pierre, et dont le couronnement aurait suffi à sa gloire.

CHAPITRE II.

COMMENCEMENT D'ORGANISATION. — PREMIERS OBSTACLES.

Avant de nous occuper de l'organisation de l'armée de Bretagne et du choix du camp de Conlie comme le point stratégique le plus propre à la concentration des troupes, établissons une fois, et pour n'y plus revenir, que M. de Kératry n'a jamais songé à se donner pour un émule de Turenne ou de Vauban. Affligé au plus haut degré par l'invasion étrangère, et préoccupé du soin de la défense nationale, il s'y est voué tout entier, consacrant toutes ses aptitudes et toutes ses forces au service de sa patrie, sans autre prétention que celle d'être utile, dans sa modeste sphère d'action, sans autre ambition que celle de la délivrance.

S'il convint à M. Gambetta, alors dans toute sa puissance, et inspiré par un sentiment de cordialité pour son ancien collègue et par la nécessité de mettre sa position militaire à la hauteur de sa situation réelle, de décorer du nom de Général de division l'ancien député de la gauche, celui-ci n'a jamais brigué cette distinction. M. de Kératry n'avait demandé que le simple titre de *chef* des forces de Bretagne, dénomination plus modeste, et par consé-

quent moins propre à exciter des jalousies puériles et des rivalités inintelligentes qui n'auraient servi qu'à entraver l'œuvre de la défense. C'est assez dire que, sans mépriser la gloire et les honneurs militaires, le nouveau Général en chef, non oublieux des valeureux régiments où il avait eu l'honneur de servir en Crimée, en Afrique et au Mexique, pas plus que des convenances hiérarchiques, restait fidèle à l'élément civil dont il était sorti. Le grade provisoire de Général, donné comme en Amérique aux jours de péril, fut donc accepté mais non sollicité, et cette assertion demeure prouvée jusqu'à l'évidence par les déclarations publiques ultérieures de M. de Kératry, qui, se souvenant de la réalité, se donna lui-même le nom de *Général d'un jour*.

Moins idéaliste que le jeune et brillant ministre de la guerre, le nouveau Général jugeait plus froidement les hommes et les choses. Il reculait devant l'idée d'un antagonisme entre les hautes administrations militaires et lui, chef citoyen de troupes citoyennes. Il comprenait que sa nomination, dans les termes où elle était conçue, renversait tout l'échafaudage hiérarchique, et devait par conséquent alarmer le militarisme, rendu plus susceptible par nos derniers revers.

On lui objecta que le titre de Général de division était nécessaire pour exercer une influence complète en faveur de la cause nationale, et, placé sur ce terrain, il accepta les étoiles de Général comme un

prêt de la patrie en danger, disposé à les lui rendre, comme il l'a fait d'ailleurs, le jour où il ne serait plus convaincu de leur raison d'être.

Et puisque nous en sommes arrivé à préciser les causes qui ont donné naissance à cette armée qui, si elle n'eût pas été entravée dans ses commencements et anéantie au moment du résultat, aurait peut-être joué un si grand rôle en faveur des intérêts de la défense, disons aussi que ce n'était pas l'ancien officier de chasseurs d'Afrique que M. Gambetta mettait à la tête du groupe breton, mais bien l'un des collaborateurs du 4 septembre, l'ouvrier de la veille, du jour et du lendemain; enfin le député qui, après avoir pris sa part de danger dans les événements qui ont amené la déchéance de l'Empire, n'avait consenti, acclamé avec bienveillance à une heure critique dans les salles de l'hôtel de ville, à se charger de la préfecture de police que dans le but de se rendre utile, de même qu'il l'avait laissée quand il avait eu la conviction de ne l'être plus. Entre MM. Gambetta et de Kératry il n'y avait donc ni protecteur ni protégé; il n'y avait que deux ouvriers de la même cause, avec les mêmes devoirs, la même décision et la même aspiration à un résultat définitif honorable; avec cette différence, cependant, que M. de Kératry ne voulait à cette heure s'occuper que de la défense, tandis que M. Gambetta s'occupait à la fois de la défense et de la politique.

Le jour même où le décret d'organisation fut

signé, M. de Kératry partit pour Laval, où il installa son quartier général. Nous avons vu que M. Gambetta avait distrait du territoire demandé par le général les deux départemeuts de la Mayenne et de la Sarthe, réduisant son action aux cinq départements bretons, avec faculté de placer son camp dans l'un des départements supprimés. Le Général, décidé d'abord à s'établir en avant du Mans par les raisons que nous avons données plus haut, s'ouvrit sur ce projet à M. de Loverdo, qui lui répondit carrément : *que le ministère ne comptait pas défendre le Mans, parce qu'il n'était pas défendable.* Sur cette déclaration, étrange dans la bouche du fonctionnaire le plus élevé du département de la guerre, le Général changea, bien à regret, ses dispositions, et résolut de se porter un peu en arrière. Durant son voyage du Mans à Laval, il examina avec attention le pays, et fut frappé des avantages que présentait une position dominante, située à environ quinze cents mètres de la gare de Conlie. Il y revint le lendemain, étudia en détail la disposition des lieux, et, sur l'avis d'ingénieurs des plus compétents, s'y arrêta d'une façon définitive.

Le choix de ce camp, voisin lui-même de l'ancien camp de César, a été fort critiqué. On lui a reproché de n'être pas défendable (1), de manquer d'eau,

(1) Après la prise du Mans, le duc de Mecklembourg, qui s'était emparé du camp de Conlie, manifestait à un ancien député surpris

et surtout d'être détrempé par la boue. Or, si on examine sur le terrain la situation du camp de Conlie, on reconnaît qu'au point de vue stratégique il n'est dominé que par un seul point, par la hauteur qui s'élève à l'est du camp, dans la direction du Mans, à près de six kilomètres. Mais, en outre que cette hauteur est elle-même exposée aux feux de la redoute de Tennie et de la redoute dite du Nord, il est facile de l'occuper et de la relier au camp par un ouvrage avancé; et d'ailleurs, un poste suffisant de sentinelles garantit de toute snrprise de ce côté. Enfin, on doit remarquer que le camp de Conlie n'avait pas la prétention d'être un camp retranché et fortifié, qu'il devait servir surtout à la concentration et à l'instruction des mobilisés, qu'en cette qualité il devait être à l'abri d'un coup de main, mais qu'on ne pouvait lui demander d'être capable de soutenir un siége en règle. Il fallait donc passer sur ce faible inconvénient, atténué d'ailleurs par les considérations qui précèdent, en vue des avantages, impossibles à trouver réunis ailleurs, que présentait la position, et par cette autre considération grave que nos pièces de marine, se chargeant par la culasse, portaient à plus de sept mille mètres, portée infiniment supérieure à celle de toutes les

par l'invasion, son étonnement de ce que les Français n'eussent pas songé à défendre une position aussi militaire et aussi forte que le camp de Conlie. (*Note de l'auteur.*)

pièces de campagne de l'ennemi, forcées dès lors de descendre en plaine, à découvert, pour rendre leur tir efficace.

Le manque d'eau n'est pas un reproche sérieux. Cet inconvénient, qui existait réellement les premiers jours, ne fut que passager. Une source très-abondante existait au milieu même du camp, et, grâce à une distribution intelligente alimentée par une machine à vapeur, cette source a pu arriver à une production d'environ 360,000 litres, ce qui, en supposant un effectif présent de 40,000 hommes, donnait une moyenne de neuf litres par homme et par jour, chiffre plus que suffisant pour les besoins de l'armée, surtout en mauvaise saison.

Quant à la boue, qui a été le cheval de bataille des détracteurs du camp de Conlie, où n'y a-t-il pas de boue quand il pleut quinze jours de suite et que 50,000 hommes ne cessent de fouler le sol? Qu'on aille visiter les camps de Châlons, de Sathonay et de Lannemezan dans les mêmes conditions, et on y trouvera autant de boue, si ce n'est plus, qu'il y en avait à Conlie. La boue est un des mille inconvénients de la guerre, et pas plus que les soldats, les officiers et le général ne sauraient s'en préserver.

L'emplacement du camp fut considéré comme si satisfaisant par le gouvernement de Tours lui-même, qu'après la visite du ministre de la guerre à Conlie, à la date du 24 novembre, il fut classé, par

décret du 25 novembre, au rang des camps d'instruction définitifs.

D'ailleurs, le camp était bien placé. Le bois abondait, et l'on était à proximité de Sillé-le-Guillaume, un des grands marchés de la Sarthe en viandes et en grains. Il était à cheval sur la grande route et sur le chemin de fer de Paris à Rennes, à quinze cents mètres de la gare de Conlie, avec possibilité de pouvoir recevoir tous les transports à quai. Il était assez près du Mans pour voler à son secours en cas de besoin, assez loin pour être à l'abri d'un coup de main dans le cas où le Mans serait enlevé. Pour toutes ces raisons, le choix en parut justifié au Général, et nous ne croyons pas qu'à moins de changer tous ses plans, et surtout sa base d'opération, déjà assez éloignée de Paris, son seul objectif, il eût pu trouver beaucoup mieux (1).

Nous avons recueilli d'ailleurs, en ce qui concerne le camp, un témoignage précieux, c'est celui de nos ennemis eux-mêmes :

Extrait du STAATS-ANZEIGER, *reproduit par le* JOURNAL DE MAGDEBOURG, *le* 8 *février* 1871.

Les Prussiens ont déjà achevé de raser le camp de

(1) Tel n'est pas l'avis de M. de la Sicotière, qui a affirmé hardiment, devant la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale, que l'emplacement de Conlie « était le plus déplorable qu'on pût choisir au monde. » Il a malheureusement oublié d'en donner les raisons. *(Note de l'auteur.)*

Conlie. Naturellement, il était de notre intérêt de détruire complétement des fortifications qui pouvaient encore offrir à l'ennemi un point d'appui. Ainsi, en ce lieu où la jeunesse de France appelée à combattre était exercée au métier des armes et instruite pour la guerre, les baraques, les ambulances et l'église ne sont plus qu'un âmas de cendres; et l'ouvrage achevé (la redoute du Sud), qui s'était élevé menaçant et dans une position formidable, n'est plus qu'une couche informe de terre (*erdrinne*).

D'après le jugement des militaires compétents, les solides positions de ce camp laisseraient loin derrière elles les célèbres ouvrages danois dont on a tant parlé à l'époque.

Le camp de Conlie commençait à environ 1100 pieds (*fürb*) à l'ouest du bourg du même nom. La plus grande partie du camp se trouve au nord, l'autre au sud de la route qui conduit du Mans à Mayenne. Au milieu d'une vaste et imposante vallée s'élève une colline (1), et c'est cette élévation dominant tous les environs qui avait été choisie pour l'emplacement du camp. Sur la colline se trouvaient quelques métairies, et une ferme située au sommet servait de quartier général; on avait d'ailleurs nivelé le terrain à l'intérieur de l'enceinte et établi des voies de communication.

La superficie du camp était de 1500 pieds (*morgen*), l'enceinte était longue d'environ 12,000 pieds. La partie nord, qui est séparée de la partie sud par la tranchée du chemin de fer du Mans à Laval, était la moins achevée;

(1) Contrairement à la déclaration de M. l'amiral Fourichon, le camp de Conlie *était sur une éminence, au lieu de former une cuvette.* Il est vraiment fâcheux qu'un ministre, appelé à donner son avis, l'ait donné devant la Commission d'enqnête sans rien connaître de la topographie de Conlie. — C'est ainsi qu'on étudiait les choses!

(*Note de l'auteur.*)

on pouvait cependant voir que les fortifications devaient consister en une ligne continue. La partie sud, au contraire, était consacrée à un ouvrage fermé, dominant toute la position et susceptible de recevoir une forte artillerie (1). Son élévation au-dessus du terrain avoisinant donnait à la portée de l'artillerie toute son efficacité, et il n'y avait point de hauteur d'où l'assaillant pût le dominer. La ligne de feu de la redoute sud a un développement d'environ 1100 pas; sa forme est irrégulière et conforme au terrain. Le parapet (*brustwehrstarke*) a 13 pieds et la ligne de feu une hauteur de 8 pieds. D'après le profil encore inachevé, on reconnaissait, seulement sur quelques points isolés, des dispositions pour une défense d'infanterie.

Dans le fait, l'ouvrage était purement réservé à l'artillerie; aussi avait-on établi 32 plates-formes destinées à de lourdes pièces de siége. Dans le corps des retranchements se trouvaient douze magasins à poudre recouverts en bois. Cette redoute était entourée d'un fossé large, à sa partie supérieure, de quinze pieds. Autour de cette position si solide se groupaient les campements des troupes; celles-ci se trouvaient en partie dans des baraques, et l'autre partie dans des tentes. Les casernes et les hôpitaux avaient les uns des lits en fer, les autres des lits de camp, et étaient tous pourvus de poêles en métal. Comme sur le lieu même des campements il n'y avait point d'eau, on dut faire venir l'eau d'une source voisine au moyen de conduits et d'une machine à vapeur.

Or, ce camp, qui avait été commencé à la fin d'oc-

(1) Elle était, grâce aux efforts surhumains du colonel d'artillerie de marine M. Jullien, qui commandait l'artillerie de l'armée de Bretagne, admirablement armée de pièces de marine gros calibre, se chargeant par la culasse et de la plus grande portée. On l'avait fait désarmer avant la bataille du Mans! (*Note de l'auteur.*)

tobre, a été abandonné en grande hâte, et les troupes ont été retirées. Cette résolution a dû être très-soudaine, car on n'avait pas pris le temps d'emporter les approvisionnements. Comme matériel de guerre, il tomba entre nos mains un riche matériel de fortification, des munitions d'artillerie et environ cinq millions de paquets de cartouches. Dans les magasins du camp, on trouva encore 1500 caisses de biscuit et d'extrait de viande, 180 barils de porc salé, 20 sacs de riz et 140 barriques de cognac.

Quoique cette place d'armes de Conlie fût encore inachevée, l'on doit reconnaître partout, dans ce qui était fait et ce qui devait se faire, la main d'un habile ingénieur; car les avantages que présentait la nature ont été très-bien utilisés. Mais ces travaux non terminés font ressortir le caractère d'une direction supérieure, politique et notamment militaire, qui rejette et abandonne aujourd'hui ce qu'elle avait résolu et commencé hier avec une puissante énergie qui pouvait tout et n'a rien mis en état. Elle a fait voir, par ses hésitations et ses inconséquences, qu'elle est incertaine, et qu'il lui manque la conviction du succès.

Par une première dépêche datée de Tours, le 22 octobre, le Général avait prévenu les préfets des cinq départements qu'aucun mouvement des corps qui lui étaient attribués ne pourrait s'effectuer sans son ordre. Le 23 au soir, il adressait aux Bretons la proclamation suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PROCLAMATION. — ARMÉE DE BRETAGNE.

Aux gardes mobiles, gardes nationaux mobilisés et corps francs de la Bretagne.

Le gouvernement de la défense nationale, par décret

du 22 octobre, m'a fait l'honneur de me placer à votre tête. Je vous apporte le sacrifice entier de moi-même. — D'ici dix jours, vous serez concentrés aux portes de la Bretagne pour faire face à l'ennemi. Vous recevrez exactement tout ce qui est nécessaire au soldat : fusils à tir rapide, canons à longue portée, mitrailleuses perfectionnées seront confiés à votre courage. — Ceux de vos frères qui défendent les remparts de Paris ont déjà prouvé que le sang breton n'a pas dégénéré. A vous de marcher sur leurs traces. — Vous vous rappellerez tous qu'une sévère discipline est l'arme la plus puissante pour assurer la victoire. Je suis résolu à la maintenir dans toute sa rigueur. Que les cœurs faibles restent en arrière ; que les vrais Bretons marchent en avant et prouvent à un peuple barbare qu'ils se lèvent en hommes libres. Que votre seul cri de ralliement soit : DIEU ET PATRIE !

Le général de division commandant en chef l'armée de Bretagne, Cte E. DE KÉRATRY.

Le commissaire général, CARRÉ-KERISOUET.

Au quartier général de Laval, le 23 octobre 1870.

Cette proclamation a été fort attaquée dans l'entourage gouvernemental de la délégation. Le grand reproche qu'on lui a fait a été de ne pas parler de la République. Cette question fut agitée devant le Général, et nous lui fîmes remarquer que sa popularité pouvait avoir à souffrir de cette omission. Il répondit que son individualité disparaissait devant les intérêts de la défense, et qu'il fallait avant tout s'occuper du résultat à obtenir, c'est-à-dire d'amener sous les armes le plus grand nombre possible de défenseurs volontaires, en leur inspirant le moins

d'antipathie politique possible; que la Bretagne était loin d'être uniformément républicaine; que toute ostentation de sentiments républicains ne réussirait qu'à refroidir beaucoup de dévouements et à éloigner beaucoup de sympathies; et qu'enfin le gouvernement de la défense nationale ayant lui-même réservé la forme définitive du gouvernement, il convenait d'imiter sa patriotique abstention. La proclamation fut publiée sans le final sacramentel : Vive la République!

Ne voulant pas perdre un seul instant, le Général se trouvait en Bretagne le 25 octobre. Il visita successivement Rennes, Saint-Brieuc, Quimper, Brest, Nantes, Lorient, Vannes, Saint-Nazaire et Redon, donnant partout des instructions, encourageant les bonnes volontés, activant les retardataires, et préparant la mobilisation des gardes nationales. Partout il rencontra du zèle; partout, excepté dans les Côtes-du-Nord, il trouva quelque chose de prêt. Accueilli avec sympathie par les autorités civiles et militaires, par les prélats, qui mirent à sa disposition non-seulement leur clergé, mais des secours de toutes sortes pour les ambulances de l'armée de Bretagne, il puisa dans cette sympathie générale une foi ferme dans le résultat de son œuvre. Au milieu de ce concours de tous, il lui fut cependant douloureux de constater dans l'administration de la marine des dispositions hostiles qui s'accentuèrent davantage dans la suite. Le préfet maritime de

Brest lui offrait toutes les fournitures nécessaires, à la condition d'ordres de son ministre, qui restait silencieux. Quant au préfet maritime de Lorient, M. d'Herbinghem, qui un jour s'était montré, sur le désir du ministre de la guerre et du conseil de défense de la ville, sympathique à l'organisation de l'armée de Bretagne, il fut le lendemain même, sur le compte rendu de ses opérations, relevé de son poste. Les dépêches suivantes, que nous mettons sous les yeux du lecteur, donneront une idée de ce qu'étaient, dès les premiers jours, les relations du Général avec le ministre de la marine.

Le conseil de défense de l'arrondissement de Lorient au ministre de la guerre.

Tours, de Lorient, 30 octobre.

Attendu que les autorités maritimes, soit par manque d'ordres, soit par mauvaise volonté, soit par négligence absolue du département de la marine, ne mettent pas à la disposition des citoyens toutes les armes et tous les projectiles qui ne sont pas compris dans la défense de la rade et du port, ainsi que tout objet d'équipement et d'habillement, le comité de défense de l'arrondissement de Lorient déclare se constituer en permanence; ajoute que si dans les vingt-quatre heures le gouvernement de la délégation de Tours ne lui donne pas les pouvoirs nécessaires pour armer avec ces éléments les citoyens qu'il demande à son patriotisme, il refusera le départ des gardes nationaux mobilisés, n'entendant à aucun prix accepter la responsabilité de désastres certains. — Si d'ici vingt-quatre heures le comité n'a pas été saisi de ouvoirs réguliers lui subordonnant les autorités mili-

taires et maritimes détentrices d'armes, munitions et effets, il les saisira lui-même pour les besoins de la défense de la Bretagne. — Ont signé tous les membres du conseil de défense, au nombre de vingt-deux.

Comme on le voit, les termes de cette dépêche étaient catégoriques; ils révélaient déjà clairement la façon dont les ports maritimes appréciaient l'attitude de l'amiral Fourichon. La réponse qui suivit cette déclaration atteste aussi quelle impression elle produisit sur l'esprit de M. Gambetta, dont personne ne pourra jamais contester le désir ardent, qui l'animait alors, de tout tenter pour la délivrance de la patrie.

DÉPÊCHE OFFICIELLE.

Intérieur et guerre à Général Kératry, Nantes.

Tours, 31 octobre 1870, 6 h. 20 m. soir.

Vu l'extrême gravité des circonstances, je vous autorise à vous emparer, après communications préalables avec les autorités maritimes, de tout ce qui vous est nécessaire pour vos opérations, mais je vous recommande de ne pas contrarier les miennes.

GAMBETTA.

OFFICIEL. — URGENT.

Guerre à Général Kératry, Laval. Faire suivre.

Laval, de Tours, 1er novembre, 5 h. 20 soir.

Envoyez exactement toutes vos demandes, je les ferai exécuter télégraphiquement par la marine.

Général Kératry à directeur général télégraphes, Tours.

1er novembre.

Mon cher ami, j'accepte votre aumônier en chef, mais je vous prie d'aller immédiatement trouver Gambetta. Les ordres qu'il donne ou rien, c'est la même chose. Malgré mon entente parfaite avec les préfets maritimes, malgré leur bon vouloir, malgré la disponibilité du matériel et du personnel réclamés et précisés dix fois par moi depuis cinq jours, malgré les ordres formels de Gambetta, qui comprend la gravité de la situation, les préfets maritimes de Brest et de Lorient ne veulent rien livrer, parce que depuis cinq jours le ministre de la marine ne veut pas donner l'ordre de livrer. J'ai épuisé toutes les voies hiérarchiques, et vous ne ferez pas, si cela dure, que les populations ne vous abandonnent sous peu en criant à la trahison, et moi je commence à y croire. Que Gambetta agisse s'il veut surmonter les résistances ou les complicités. Je demande, et c'est la dernière fois, que Gambetta voie immédiatement le ministre de la marine et lui fasse donner l'ordre devant lui aux préfets maritimes de Brest et de Lorient de me livrer immédiatement ce qu'ils doivent et veulent me livrer. Qu'il envoie aussi ordre au directeur d'artillerie de terre de Brest de me livrer ce qui est convenu, car il demande ordre direct de Gambetta. J'attends ce soir même votre réponse, car je suis à bout de forces et les miens à bout de confiance.

KÉRATRY.

OFFICIEL. — URGENT.

Guerre à Général Kératry, Nantes.

Nantes, de Tours, 1er novembre, 10 h. 25.

Je vous confirme ma dépêche précédente, vous annonçant que je suis résolu à seconder par tous les moyens en

mon pouvoir la mission dont vous êtes chargé. Ordre formel a été donné à Roussin, du ministère de la marine, de lever tous les obstacles que vous pourriez rencontrer de la part des préfets maritimes pour l'armement de votre corps d'armée. Je n'ai fait de réserve dans mes rapports avec vous qu'en ce qui touche les opérations militaires générales. — Je vous renouvelle à cet égard l'invitation de les seconder aussi activement que vous le pourrez. Agissez avec la dernière énergie, communiquez la présente dépêche à toutes personnes tentées de vous opposer résistance. Léon GAMBETTA.

On le voit : du côté de M. Gambetta, l'énergie et la résolution la plus entière; du côté du ministre de la marine, hostilité sourde, ne se traduisant pas par des refus dangereux à formuler, mais par des résistances passives plus dangereuses qu'une lutte ouverte, et d'autant plus difficiles à vaincre que, partant des sommets de l'administration, elle paralyse toute bonne volonté dans les rangs inférieurs. Cette situation s'accentuera de plus en plus à mesure que nous avancerons dans le cours de ce récit.

Aucun incident notable ne marqua le voyage de M. de Kératry; partout il fut accueilli avec espoir, souvent même avec enthousiasme. Car l'idée qu'il représentait, le soulèvement du pays contre l'invasion, était chère à la Bretagne, qui n'a compté avec aucun sacrifice. Partout la politique fut écartée des discours et des actes du Général; il fit appel à tous les partis, à toutes les opinions; et tous, oubliant leurs rancunes et leurs espérances, répondirent à

cet appel, qui n'avait pour objet que le salut de la France. A Quimper, le Général apprit la capitulation de Metz et reçut la proclamation de la délégation du gouvernement de la défense nationale. Il y répondit par la proclamation suivante :

ARMÉE DE BRETAGNE. — QUARTIER GÉNÉRAL.

Gardes mobiles, gardes nationaux mobilisés, francs-tireurs,

En apprenant la seconde honte infligée à nos armes, j'ai répondu à la proclamation si vaillante des trois membres du gouvernement de Tours : « Nous sommes ré- » solus à nous faire tuer jusqu'au dernier pour sauver » l'honneur et le sol de la France. » — J'espère que vous ne me démentirez pas.

Le Général en chef, Cte E. DE KÉRATRY.

Le 3 novembre, le Général était rentré à Laval, au quartier général provisoire, satisfait de son voyage, plein d'espoir en l'avenir, mais pressentant déjà combien de luttes il aurait à soutenir et combien de déboires l'attendaient.

Deux jours après, il rendit compte au ministre du résultat de sa tournée par la lettre suivante, qui déterminait nettement la période d'action dans laquelle la Bretagne était entrée :

Laval, le 5 novembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA GUERRE,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai créé à Conlie un camp retranché dont les ouvrages seront complète-

ment armés d'ici à dix jours. J'y ai ordonné la concentration de toutes les troupes placées sous mes ordres. L'effectif, que j'ai passé en revue sur tous les points de la Bretagne, et dont l'entrain a été éclatant, se montera à environ 65,000 hommes, qui seront réunis complétement d'ici à vingt jours. — Le 28 de ce mois, je serai prêt à prendre l'offensive dans les meilleures conditions et à me diriger sur Paris pour en opérer le ravitaillement. — J'ai la plus grande confiance dans le succès, aussi bien que mes troupes, qui connaissent parfaitement leur objectif. — Je suis prêt à opérer isolément sans le secours d'autres troupes, ou simultanément si vous jugez convenable de coordonner un mouvement général rétrécissant le cercle autour de Paris, en laissant à l'ennemi une issue apparente vers ses communications de l'Est et en le poussant de tous les autres côtés. — Je vous prie de vouloir bien mettre immédiatement à ma disposition, comme vous me l'avez promis, les deux escadrons de cavalerie régulière qui devront se rendre au camp de Conlie. — Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Général de division commandant en chef de l'armée de Bretagne, Cte DE KÉRATRY.

P. S. J'ajoute que le camp de Conlie est destiné à servir de point d'appui aux opérations militaires, et à couvrir la Bretagne aussi bien qu'à servir de base de ravitaillement et d'approvisionnement.

Du 3 novembre au 24 du même mois, date du mouvement en avant, s'étend la période d'organisation.

Nous allons étudier successivement les différents services qui composent une armée, et voir par quelle série d'efforts il a fallu passer pour arriver à un résultat.

CHAPITRE III.

PERSONNEL. — EFFECTIF. — CONCENTRATION DES TROUPES AU CAMP.

La première mesure à prendre, dans l'intérêt de la future armée de Bretagne, était la formation des cadres. L'ardeur et le patriotisme, quels qu'ils soient, ne sauraient suppléer, en matière militaire, à l'expérience; l'élection populaire, système qu'on a démesurément appliqué au choix des officiers de mobilisés, sans leur imposer les garanties et le contrôle nécessaires, l'élection se guide généralement par des considérations locales autres que la valeur effective de l'élu en tant que militaire. On ne devient soldat, et surtout général, qu'en faisant la guerre, et c'est pour avoir oublié cette vérité que M. Gambetta a compromis les énormes moyens de défense que le pays lui avait confiés. Or, les circonstances étaient trop graves pour que le Général en chef ne cherchât point à grouper autour de lui quelques hommes possédant déjà cette expérience, la seule capable d'inspirer la confiance aux troupes, et sachant déjà, sinon pour l'avoir pratiqué, du moins pour l'avoir vu exécuter, comment on manœuvre des masses, et quel parti on peut tirer d'une division sur un champ de bataille.

Il lui fallait également pour les armes spéciales des hommes spéciaux. Si, à la rigueur, un officier d'infanterie peut se révéler au feu, on n'improvise ni des artilleurs ni des officiers du génie. Sous ce dernier rapport, le génie civil, le corps des ponts et chaussées et celui des chemins de fer offrirent au Général les premières ressources. Autour de M. Rousseau, ingénieur des ponts et chaussées à Brest, aujourd'hui député du Finistère, nommé colonel au titre auxiliaire et chef du génie du camp, se groupèrent MM. Considère, ingénieur des ponts et chaussées; Risbecq, ingénieur des constructions navales; Quéruel, ingénieur civil; Libaudière et Picard, ingénieurs au chemin de fer du Midi, qui formèrent un noyau suffisant pour tous les besoins du service. L'état-major fut également assez vite formé. Sous les ordres du général Le Bouëdec, chef d'état-major, qui était comme nous parti de Paris en ballon pour concourir à la défense en province, se rangèrent MM. de Vauguyon, de Villarceau, Adrien Léon, aujourd'hui député de la Gironde; de Coigny; Perron, ancien capitaine d'état-major; Ribot; Goudchaux, tous anciens militaires ou habitués à l'organisation et à la pratique des services administratifs. Dans l'état-major particulier du Général, cinq officiers, MM. Quéneau, lieutenant-colonel; comte de Chavagnac et Jaÿ, chefs d'escadron; Tournès et Bouhoure, capitaines, suffisaient au service. L'organisation la plus difficile fut celle

de l'artillerie. Si la compétence du chef du service, M. Jullien, ancien colonel d'artillerie de marine, ne laissa rien à désirer; s'il fut vaillamment secondé par MM. Hallut, officier de marine en retraite, et Coq, lieutenant de vaisseau, il fut très-difficile de trouver les officiers et sous-officiers nécessaires au petit nombre de nos canons, les principaux éléments de l'artillerie ayant été absorbés par l'armée du Rhin. Le Général fut donc forcé de demander à l'armée régulière au moins des généraux de division et de brigade, ainsi que des artilleurs.

D'un autre côté, la situation douloureuse du pays lui imposait une réserve extrême. Nos cadres étaient désorganisés par la capitulation de Sedan; presque tout ce qui avait survécu des troupes régulières luttait devant Metz ou dans Paris. On ne pouvait diminuer sensiblement les ressources si restreintes du département de la guerre. Dans cette situation, le Général se résigna à réduire ses demandes aux limites les plus modestes, et à ne les faire porter que sur des officiers demandant eux-mêmes à faire partie de l'armée de Bretagne, ou sans emploi actif. Le premier sur lequel son choix se porta fut le capitaine Fouineau, son ancien compagnon d'Afrique, qui s'occupait, d'une façon très-active et tout obligeante, de notre première organisation à Laval, où s'était fixé provisoirement le quartier général.

La réponse suivante, en contradiction avec les promesses du ministre, fut le premier acte d'oppo-

sition du ministère de la guerre, déjà résolu à ne point favoriser l'organisation des forces bretonnes :

ARMÉE DE BRETAGNE. — ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

A Monsieur le Ministre de la guerre, à Tours.

Rennes, 26 octobre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Afin d'activer l'organisation de l'armée de Bretagne, placée sous mon commandement, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien mettre à ma disposition, comme chef de bataillon de l'armée active, détaché à l'armée de Bretagne, M. Fouineau (Ernest), capitaine commandant en ce moment les débris du 8e bataillon de marche de chasseurs à pied, proposé deux fois pour le grade de chef de bataillon, et recommandé, en dernier lieu, directement à M. le général de Loverdo, avec mention spéciale de M. Crémieux et notes brillantes de MM. les généraux Faye et Polhès, après les combats des 10 et 11 octobre à Orléans, où cet officier s'est particulièrement distingué et a reçu deux blessures.

Cet officier possède une capacité réelle comme administrateur, et en le plaçant à la tête de la direction administrative de l'armée de Bretagne, je crois faire une excellente acquisition et rendre un véritable service au pays.

Cet officier a accepté avec empressement cette mission, sans négliger cependant le commandement du bataillon, dont il est très-aimé; mais il ne voudrait quitter ce commandement qu'avec le grade supérieur (auquel il a des droits certains) régulièrement donné dans l'armée active.

Je pense qu'il est de toute justice qu'il en soit ainsi, et je n'hésite pas à solliciter de votre bienveillance cette satisfaction pour M. le capitaine Fouineau.

Guerre (1) *à Général de Kératry, Brest.*

Tours, 28 octobre 1870, 4 h. 30 m. du soir.

Il est convenu que vous ne devez rien prendre dans l'armée régulière. Je suis donc obligé de vous refuser M. le capitaine Fouineau, qui, d'ailleurs, est nommé aujourd'hui chef de bataillon.

Ainsi, la situation était nette. Nous ne devions plus compter en aucune façon sur l'armée régulière; il fallait désormais pourvoir à l'instruction militaire et à la direction sur le champ de bataille de cinquante à soixante mille hommes, à l'aide d'officiers recrutés dans le propre sein des bataillons mobilisés. Cela n'était pas admissible; le Général tenta de nouveaux efforts : il demanda des officiers de la garde mobile; il réclama des officiers de marine retenus inactifs dans leurs ports et dont les demandes de servir dans l'armée de Bretagne abondaient, ainsi que des officiers d'Afrique, ses anciens compagnons d'armes, qui restaient immobilisés dans les bureaux arabes; il sollicita des chefs de bataillon et des lieutenants-colonels, pour en faire des généraux provisoires. Les entraves les plus réitérées furent opposées à ces demandes, inspirées par le seul désir de bien faire. Et ce point est un de ceux

(1) Toute dépêche portant en tête *guerre* ou *guerre et intérieur*, partait des bureaux. Toute dépêche émanant de M. Gambetta lui-même était signée de ses nom et prénoms. Cette remarque est utile à faire dès le début. (*Note de l'auteur.*)

sur lesquels l'opposition coupable faite par les ministères de la guerre et de la marine au ministre de la guerre, éclata de la façon la plus évidente. Les deux documents qui suivent fourniront la première preuve de ce conflit persistant, en même temps qu'ils établiront combien devenaient de plus en plus vives les préoccupations du Général, attentif à la marche envahissante de l'ennemi entre la Loire et la Sarthe, et soucieux de la perte du temps précieux qu'on lui infligeait :

ARMÉE DE BRETAGNE. — ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Tours, 5 novembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA GUERRE,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, sur ma proposition et sur le consentement des intéressés, approuver les nominations suivantes des officiers de l'armée ou de la garde mobile, demandant à être détachés de leurs corps pour servir dans l'armée de Bretagne :

M. de Beaufranché, commandant des mobiles *en station* à Vendôme, ancien capitaine démissionnaire de la garde impériale, proposé pour le grade de général d'une brigade de mobilisés;

M. le lieutenant-colonel de Trinité, proposé pour général de brigade dans l'armée de Bretagne, en lui conférant le grade de colonel hors cadres dans l'armée;

M. Maréchal, commandant au 3e spahis, détaché à Bordj-bou-Arréridj, proposé depuis trois ans pour lieutenant-colonel, pour général de brigade dans l'armée de Bretagne, en le nommant lieutenant-colonel hors cadres dans l'armée;

M. Maniort, capitaine adjudant-major au 32e de ligne, au grade de colonel d'une légion dans l'armée de Bre-

tagne, en le nommant chef de bataillon hors cadres dans l'armée;

M. Payen (Henri), lieutenant au 99e de ligne, échappé de Sedan : le confirmer dans son grade, qui lui a été donné publiquement par le commandant de l'armée à Sedan;

M. de la Martinie, capitaine au Prytanée militaire, au grade de colonel de légion, en le nommant chef de bataillon hors cadres dans l'armée.

Je vous prie de mettre à ma disposition M. Charles Donnezan, médecin aide-major de première classe, revenu de Sedan;

De nommer M. Cauquelin (Louis), maréchal des logis chef de gendarmerie à la brigade de Laval, excellent serviteur, au grade de sous-lieutenant de gendarmerie, en le détachant à l'armée de Bretagne comme prévôt de l'armée.

J'ajoute, en terminant, qu'il me faut absolument des généraux de brigade réellement militaires, car autrement ce serait conduire les soldats à la boucherie. D'autre part, cinq légions manquent de colonels.

Je vous prie, en outre, d'autoriser M. le capitaine de Vincelles, rentré comme démissionnaire au 97e de ligne, à Quimper, et resté au dépôt, à accepter immédiatement le grade de chef de bataillon, que les mobilisés de Quimper, ses compatriotes, viennent de lui conférer deux fois de suite à l'élection, malgré le refus du département de la guerre de l'autoriser à l'accepter.

Il me suffit de vous signaler le désordre que causerait dans le bataillon ce mépris du suffrage, s'adressant à un officier des plus honorables qui n'est rentré au service que pour la durée de la guerre, et je suis certain que vous prendrez ma requête en considération.

Veuillez agréer, etc.

Le Général de division, commandant en chef de l'armée de Bretagne, Cte DE KÉRATRY.

Approuvé : Léon GAMBETTA.

QUARTIER GÉNÉRAL. — ARMÉE DE BRETAGNE.
CABINET, N° 4.

Conlie, 14 novembre 1870.

A Monsieur le Ministre de la guerre.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous envoyer mon premier aide de camp, M. le lieutenant-colonel d'état-major Quéneau, ancien capitaine au 1er chasseurs d'Afrique. Il a toute ma confiance, et je vous prie de lui accorder tout crédit.

Je le charge de vous représenter quelle situation pénible est faite à mon commandement, ainsi qu'à tous les officiers de bonne volonté qui s'y sont ralliés, par le silence du *Moniteur* à leur égard.

Aucune de vos nominations, *signées de votre main à la date du* 5 *novembre,* n'a encore paru au *Journal officiel.*

Vous devez comprendre que ce silence, joint *à la circulaire que je vous ai envoyée confidentiellement,* porte un coup véritable au prestige du commandement de l'armée de Bretagne.

Je vous prie d'ordonner l'insertion immédiate que je réclame. D'autre part, aucun des officiers de l'armée que vous avez nommés n'a reçu l'ordre du ministère de la guerre de me rejoindre. J'ai déjà près de 20,000 hommes au camp; comment pouvez-vous admettre que cet état de choses puisse durer plus longtemps? Je me multiplie jour et nuit, mais je ne puis suffire à la tâche, avec ma santé déjà très-ébranlée par mes veilles de la préfecture de police et par ma chute en ballon.

Pas un général de brigade pour me seconder! Est-ce un avocat ou un négociant qui peut comprendre ou faire exécuter des ordres militaires sur une aussi vaste échelle?

Le colonel se fera mon interprète auprès de vous, pour tout ce qu'il faut vous faire savoir; il vous porte des

dépêches télégraphiques confirmant vos ordres du 5, que je vous prie de signer immédiatement, de telle façon qu'il les remette lui-même au directeur des télégraphes ; car, vraiment, je ne trouve aucune aide à Tours en dehors de vous et de M. de Freycinet.

Je vous prie de prendre la même mesure en ce qui concerne mes besoins d'artillerie.

J'ai l'honneur de vous adresser en même temps des états relatifs à l'état-major particulier, très-restreint, du Général en chef, et à l'état-major de l'armée. Je vous prie de les approuver. Je vous enverrai successivement les états concernant les autres services ; leur insertion successive au *Journal officiel* attestera l'existence de l'armée de Bretagne.

Le colonel Quéneau vous dira aussi la date à laquelle je pourrai me porter en avant avec une partie de mes forces, et la situation militaire du camp de Conlie, à tous ses points de vue.

Je termine en insistant sur une prompte solution à donner à toutes les questions pendantes.

J'ajoute que je regrette infiniment que le gouvernement de Tours n'ait pas encore appelé les marins inscrits de trente-cinq à quarante ans, contrairement aux principes d'équité et à l'intérêt de la défense nationale, qui est ainsi privée de ses principaux éléments de défense.

Agréez, etc. Cte E. DE KÉRATRY.

P. S. — Il m'a été promis deux escadrons de cavalerie à 150 chevaux : malgré les promesses faites, *je n'ai encore été avisé d'aucun envoi de cavalerie.*

Je vous prie de donner des ordres pour que ces deux escadrons soient mis immédiatement sous mon commandement, car l'étendue du camp, qui va embrasser plus de 500 hectares, rend le service beaucoup trop pénible.

Ainsi, à la date du 5 novembre, M. le ministre

de la guerre avait approuvé d'urgence les nominations à l'armée de Bretagne de MM. de Beaufranché, de Trinité, Maréchal, Maniort, Payen, de la Martinie, Donnezan, Cauquelin.

La pièce, signée du ministre, avait été immédiatement portée au bureau du personnel de la guerre par M. de Kératry, venu en personne à Tours pour faire valoir ses arguments. Le 14 novembre, rien encore n'avait été fait pour donner suite à la volonté du ministre, et sur les huit officiers dont il s'agit, M. de Trinité ne rejoignit le camp de Conlie que le 16 novembre; MM. de Beaufranché et Maréchal, qu'après le 28 novembre, après la retraite du Général en chef; M. Maniort ne rejoignit jamais, car il ne reçut jamais sa nomination.

Afin d'édifier le lecteur sur les difficultés qui surgissaient dans le recrutement des officiers de l'armée, nous mettons sous ses yeux la série bien instructive des dépêches échangées entre la guerre et le Général au sujet de MM. Maréchal, de Beaufranché et de Belfort, capitaine de gendarmerie à Nantes, qui avait été accordé verbalement par le ministre à M. de Kératry. M. de Belfort, ainsi qu'on le verra, finit, en présence de tracasseries sans nombre, par renoncer à entrer dans l'armée de Bretagne, où il fut incorporé plus tard, sur la demande du général Morin, mais seulement après le départ du Général de Kératry.

Laval, de Vendôme, 26 octobre, 1 h. 15 soir.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL DE KÉRATRY,

J'accepte la nomination au grade de colonel : me faire donner les ordres par le ministre au 60e mobiles, à Vendôme. DE BEAUFRANCHÉ.

A la date du 5 novembre, on se le rappelle, M. Gambetta avait signé la nomination de cet officier supérieur. Rien ne se faisant, M. Carré-Kerisouët avait été expédié du camp de Conlie à Tours pour accélérer diverses solutions.

Commissaire général des forces de Bretagne à Général en chef, Conlie.

Conlie, de Tours, 16 novembre, 9 h.

Je n'ai pas encore de solution pour Beaufranché. J'ai reçu votre dépêche. Ferai tous mes efforts. Gambetta viendra au camp le 22.

Général en chef, camp de Conlie.

Conlie, de Tours, 16 novembre, à 4 h. 45 soir.

La nomination de Beaufranché soulève des difficultés. Cet officier est maintenant à l'armée de la Loire et devant l'ennemi. Si M. de Freycinet résiste, comme je le crois, désignez quelqu'un pour le remplacer. Toutes les autres nominations sont signées.

Général Kératry à commissaire général Carré-Kerisouët.

Tours, de Conlie, 16 novembre, 6 h. soir.

Ne pas me donner Beaufranché, dont la nomination a été signée par le ministre et annoncée par moi à l'intéressé, est un double échec que je ne puis accepter.

D'abord le ministre a signé et ne peut laisser protester sa signature. D'autre part, j'ai besoin pour chefs d'hommes solides sur qui je puisse compter en connaissance de cause, et si M. Beaufranché est devant l'ennemi, il y reviendra avec moi. Je vous le répète : voyez M. de Freycinet : il est impossible que pareil dédit soit infligé au ministre et à moi. Ou alors on ne veut pas que je trouve de têtes de colonne, et en ce cas je serai fixé.

Commissaire général forces Bretagne à Général en chef.

Conlie, de Tours, 17 novembre, 12 h. 55 soir.

L'affaire Beaufranché est emportée : pour les nominations signées hier par Gambetta, grand tapage vous savez où ; je laisse crier et j'envoie toutes les dépêches.

Le commandant Maréchal, du 3e spahis, connu par sa belle résistance contre l'avant-dernière insurrection arabe dans la province d'Oran, avait prié le Général d'utiliser ses services, condamné qu'il était à une cruelle inaction dans son poste éloigné de commandant de cercle en la province de Constantine. A la date du 5 novembre, le choix sanctionné par le ministre lui avait été notifié.

Commandant Maréchal à Général Kératry, quartier général.

Laval, de Bordj-bou-Arréridj, 8 novembre, 11 h. 25 matin.

Prière de demander au ministre que ma nomination soit notifiée à gouverneur général avec ordre de départ immédiat. Je prévois et crains des lenteurs qui me feraient manquer le bateau hebdomadaire. MARÉCHAL.

Le ministère fut sollicité vainement dans ce sens ;

et le gouverneur général, non avisé officiellement, prescrivit avec raison au commandant de ne point bouger. Pendant ce temps, les armées françaises succombaient faute de chefs.

Commandant Maréchal à Général Kératry, quartier général Laval.

Laval, de Bordj, le 13 novembre 1870, 6 h. 5 du soir.

Le gouverneur général écrit : Vous ne devez obéir à aucun des ordres de M. de Kératry ; le ministre peut seul me donner des ordres d'exécution. Ce retard m'empêche de me rendre à vos ordres, et fait que je ne pourrai partir que par le bateau 23 novembre au plus tôt.

MARÉCHAL.

Ce ne fut que le 15 novembre que le colonel Quéneau, que nous avons vu parti en mission, obtint l'expédition de l'ordre nécessaire signifié par le ministre lui-même. M. Gambetta, au milieu de ses immenses préoccupations, en était ainsi réduit à s'occuper lui-même de toutes les questions de détail.

Ministre de la guerre à général commandant supérieur à Alger et à général commandant province Constantine.

Tours, 15 novembre.

Donnez l'ordre immédiatement au commandant Maréchal, du 3e spahis, détaché à Bordj-bou-Arréridj, et à chef de bataillon (hors cadres) Pâris, commandant cercle de Guelma, de se rendre immédiatement en France, au camp de Conlie, avec ordonnances et chevaux.

Commandant Maréchal à Général Kératry, quartier général Conlie.

Conlie, de Bordj, le 16 novembre 1870, 1 h. 50 du soir.

Reçu ordre de départ, autre direction : nouveau retard qui va me faire manquer le bateau. MARÉCHAL.

Le commandant n'arriva en France qu'après la démission du Général de Kératry. M. de Loverdo ne voulut jamais reconnaître la nomination signée par le ministre au 5 novembre; il la recula au mois de décembre, faisant ainsi perdre à cet excellent officier un mois d'ancienneté, perte grave en temps de guerre, et le renvoya en Algérie, après l'avoir fort mal reçu.

Les résistances opposées à la promotion du capitaine de Belfort, sollicitée par le préfet de la Loire-Inférieure, et appuyée par le Général, ne furent pas moins accusées.

Préfet à Général Kératry, Laval.

Laval, de Nantes, le 8 novembre 1870, 10 h. 19.

Général Morin vous prie de demander directement à Tours nomination de M. de Belfort, capitaine de gendarmerie, au grade de lieutenant-colonel chef de son état-major.

Plusieurs dépêches envoyées à Tours restent sans réponse. GUÉPIN.

M. Gambetta avait adhéré au choix préfectoral, fondé sur de sérieux motifs. M. de Loverdo se jeta immédiatement en travers de la volonté du ministre.

Le général de Kératry, averti de cette nouvelle lutte, répondit en ces termes au général Morin, qui commandait les mobilisés de la Loire-Inférieure, et dont les pressants travaux d'organisation réclamaient un concours éclairé et actif.

Général armée Bretagne à général Morin.

Nantes, de Conlie, 19 novembre.

Dites à M. de Belfort de rester près de vous. La signature du ministre l'emporte sur celle du général Loverdo. Je régulariserai la position. Je réponds de tout et je lui donne l'ordre de rester dans sa nouvelle situation. D'ici trois jours, tout sera en règle et terminé officiellement.

Nouvelle assurance à ce sujet était arrivée de Tours au quartier général par l'intermédiaire du colonel Quéneau, revenu de mission, après avoir été très-favorablement écouté par M. Gambetta.

Le général Loverdo l'emporta, et, au grand préjudice de la défense, M. de Belfort prit la résolution suivante, dont une fameuse circulaire déjà signalée au ministre, et que nous verrons surgir tout à l'heure, donnera la regrettable explication.

Général Morin à Général armée Bretagne, Conlie.

Conlie, de Nantes, le 21 novembre 1870, 11 h. 45 matin.

De Belfort me prie de renoncer à le prendre, je resterai donc avec mon sous-chef d'état-major, M. Ridelet; je vous ai envoyé Mangin et le chef de bataillon de Savenay. MORIN.

Général Morin à Général armée Bretagne, Conlie.

Conlie, de Nantes, le 22 novembre 1870, 9 h. 45 matin.

Mon état-major et moi nous vous prions de solliciter auprès de la guerre la promotion du capitaine de Belfort à chef d'escadron, en récompense des nombreux services qu'il nous a rendus et nous rend encore. Je crains que nos efforts pour l'avoir à armée de Bretagne ne lui fassent tort par la suite. MORIN.

Les dernières lignes de cette dépêche sont instructives : elles prouvent que dans l'opinion publique les services rendus à l'armée de Bretagne passaient, aux yeux du délégué de la guerre, M. de Loverdo, comme un titre à la défaveur.

D'autre part, se représente-t-on aisément un Général en chef, succombant une partie de la nuit sous le travail de cabinet, vivant le jour avec les troupes, voyant d'heure en heure le ministère défaire ce qu'a fait le ministre, et forcé de sacrifier ses meilleurs instants de travail à la lecture comme à la réfutation de toutes ces dépêches contradictoires. Il y avait bien là matière à découragement : mais la foi dans l'avenir l'emportait, et, certain du concours de Gambetta, le Général se reprenait à la lutte. Du reste, il faut rendre hommage à la vérité. MM. les généraux de l'armée régulière commandant les départements, comme MM. de Planhol et d'Arcy, ne se préoccupant que de la patrie, prêtèrent au Général irrégulier, qui en est resté fort reconnaissant, le concours le plus empressé, et cela en toute occasion.

En ce qui concerne M. Cauquelin, M. de Loverdo donna la preuve irrécusable du peu de cas qu'il faisait secrètement des volontés du ministre.

Lorsque le Général de Kératry annonça à M. Cauquelin, alors maréchal des logis chef de gendarmerie à Laval, son intention de le faire nommer sous-lieutenant et de l'attacher à la prévôté de l'armée de Bretagne, ce militaire reçut communication de la circulaire ci-dessous, qu'un heureux hasard fit tomber entre nos mains, en dépit de la recommandation prudente du commandant Deboise. Inutile d'ajouter que M. Gambetta, de la signature duquel disposait M. de Loverdo, n'avait jamais vu le premier mot de cette circulaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

3e direction. — Bureau de la gendarmerie.

(Au sujet des militaires de la 16e légion de gendarmerie promus officiers par M. le Général de Kératry.)

Tours, le 30 octobre 1870.

COMMANDANT,

Vous m'avez demandé des instructions pour régulariser la position des sous-officiers de la 16e légion promus officiers par M. le Général de Kératry dans les corps mobilisés de l'armée de Bretagne.

Dans l'intérêt du service de l'arme et afin d'être à même de pourvoir aux vacances qui résulteraient de ces nominations, les militaires qui accepteraient des emplois dans l'armée auxiliaire *devront être rayés des contrôles.* En conséquence, ceux des sous-officiers de la 16e légion qui, n'étant pas liés au service, accepteraient des grades

dans les corps mobilisés, seront considérés comme démissionnaires. Dans aucun cas, les militaires liés au service ne peuvent quitter l'arme.

Veuillez bien faire connaître aux officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes sous vos ordres, les dispositions qui précèdent, et veiller vous-même à leur exécution.

Le Ministre de l'intérieur et de la guerre.
Pour le Ministre et par son ordre,
Le général, directeur par intérim,
Signé : DE LOVERDO.

P. C. C. Le chef d'escadron commandant la 16e légion, qui recommande de notifier la présente circulaire aux militaires de tout grade sous ses ordres, *lesquels ne devront, sous aucun prétexte, la colporter au dehors.*

Rennes, le 1er novembre 1870.

Signé : DEBOISE.

Cette pièce étrange, faite dans l'intention d'enlever à l'armée de Bretagne tout élément militaire, même choisi parmi des brigades de gendarmerie laissées dans l'inaction comme celle de Laval, à laquelle appartenait M. Cauquelin, provoqua de la part du Général de Kératry la lettre ci-dessous au ministre de la guerre, qui, séance tenante, la revêtit de son approbation :

ARMÉE DE BRETAGNE.

État-major général. — N° 2. Cabinet.

Rennes, le 1er novembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA GUERRE,

J'ai l'honneur de vous informer que le bruit parti

des bureaux de la guerre de Tours, a été répandu, que tous les officiers ou sous-officiers de l'armée régulière qui consentiraient à entrer dans l'armée de Bretagne, même avec l'autorisation du ministre de la guerre, perdraient sans retour leur position régulière dans l'armée.

A l'appui de ce bruit, une circulaire que j'aurai l'honneur de vous envoyer demain a été adressée à un officier de gendarmerie de la Mayenne.

Deux autres officiers ont été avisés verbalement de la même mesure comminatoire par le commandant militaire de Laval.

En présence de ces faits, dont l'influence est désastreuse pour l'organisation d'une nouvelle armée, qui, tout en étant composée de citoyens dévoués, a besoin de certains éléments militaires, indispensables à l'instruction et au commandement, je vous prie, Monsieur le Ministre, de faire insérer une note au *Journal officiel,* déclarant que tout officier ou sous-officier de l'armée détaché dans l'armée de Bretagne; par ordre du Ministre de la guerre, ne cesse ni d'appartenir à l'armée régulière ni de jouir de tous les avantages de sa situation militaire.

Veuillez agréer, etc.

Le Général commandant en chef,
Cte E. DE KÉRATRY.

Le ministre de la guerre apposa de suite au bas de cette lettre les mots suivants :

Approuvé : LÉON GAMBETTA.

M. Gambetta ayant demandé au Général copie de la circulaire incriminée pour en faire justice sévère, quel qu'en fût l'auteur, encore inconnu, le Général, de retour à Laval, la lui expédia de suite par un officier supérieur de l'état-major général, M. Adrien

Léon, devenu depuis député de la Gironde, et envoyé à cette époque dans les diverses fonderies pour accélérer la confection de l'artillerie de l'armée de Bretagne. En retour, M. de Kératry reçut du ministre la lettre qu'on va lire, et de laquelle résulte clairement l'abus que faisait M. de Loverdo de la signature du ministre.

Ces deux lettres ont, en outre, le grand intérêt de démontrer d'une façon radicale quelle opposition latente l'armée de Bretagne trouvait au département de la guerre, malgré le parfait accord du Général en chef et du ministre, que certaines influences cherchaient à rompre, sans se soucier du dommage qu'en éprouverait la cause de la défense nationale.

ARMÉE DE BRETAGNE.

État-major général. — N° 7.

Laval, 8 novembre 1870.

(Confidentielle.)

A Monsieur le Ministre de la guerre,

MON CHER AMI,

Comme je vous l'avais promis, je vous envoie, sous ce pli, la copie conforme de la fameuse circulaire dont je vous ai entretenu, et qui, aujourd'hui, a fait son apparition désastreuse sur tous les points de la Bretagne. Quelle a été ma surprise et quelle sera la vôtre en voyant la signature qui est apposée au bas! Elle est du général de Loverdo!

Ceci vous confirme les craintes légitimes que je vous ai exprimées et le cas qui est fait dans vos propres bureaux de vos intentions si logiques et si patriotiques.

Je vous conseille ardemment de mettre un terme, par une mesure radicale, à de pareils actes, qui sont faits pour entraver tout esprit de défense nationale et pour discréditer, du premier coup, le nouveau principe militaire que vous avez institué, le seul efficace pour sauver le pays en l'absence de l'armée régulière.

N'hésitez pas à tailler dans le vif; sans cela, tous vos efforts seront déjoués. Cette guerre sourde porte ses fruits, et les intendances militaires, entre autres celle du Mans, malgré les ordres précis signés de votre main, refusent d'obéir.

L'intendant du Mans, prétextant *des ordres donnés,* dit-il, me refuse ce qui m'est absolument nécessaire pour le couchage de mes hommes. Si on n'avait pas fait ici des efforts surhumains pour trouver la paille de couchage, par ces temps si durs la nuit, nous aurions déjà, eu égard à la petite vérole qui règne dans toute la Bretagne, un nombre considérable de malades. Depuis la concentration commencée, je n'en ai eu que deux, que j'ai fait évacuer immédiatement, comme je ferai évacuer tous les autres dans le plus bref délai.

Toutes ces troupes, vierges d'indiscipline, sont pleines de dévouement et de patriotisme. J'y trouve le concours le plus absolu.

Croyez-moi, nous n'avons pas une minute à perdre, car nous sentons la situation tous les deux de la même façon, et vous savez que nous continuerons à marcher du même pas.

N'oubliez pas de forcer la main au ministre de la marine et de lui faire rendre immédiatement en conseil de gouvernement un décret ordonnant la levée de tous les inscrits maritimes de trente-cinq à quarante ans; car si vous ne le faisiez pas, cette inégalité devant la loi serait une injustice criante, qui soulève déjà le plus grave mécontentement et occasionne une perte sé-

rieuse d'éléments de force que vous ne pouvez négliger.

Obtenez aussi qu'on me délivre les affûts de rempart dont je fais la demande officielle en vous en remettant ci-joint la copie.

Bien à vous affectueusement,

Cte E. DE KÉRATRY.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

Tours, le 10 novembre 1870.

MON CHER AMI,

Je reçois votre lettre par l'intermédiaire de M. Adrien Léon. *Je vais chercher sévèrement d'où tout ceci provient.*

LÉON GAMBETTA.

Malgré l'approbation formelle du ministre, transmise immédiatement au bureau de la guerre et à la rédaction du *Journal officiel*, aucune note n'avait encore paru au *Moniteur* à la date du 15 novembre, ainsi que le témoigne la lettre ci-dessous :

Général Kératry à lieutenant-colonel Quéneau, en mission.

Tours, de Conlie, 15 novembre, 8 h. 15 matin.

Le ministre de la guerre, vous le savez, a signé le 5 novembre une note devant être insérée au *Journal officiel,* disant : « Tout officier ou sous-officier de l'armée détaché dans l'armée de Bretagne, par ordre du ministre de la guerre, continue d'appartenir à l'armée régulière, en jouissant de tous les avantages et de toutes les prérogatives de son grade. » J'ai cette pièce signée entre les mains. Je vous prie de prévenir le ministre que vous

allez de ce pas, avec son autorisation, voir Dalloz au *Journal officiel* pour en faire l'insertion au *Moniteur* de demain. Prévenez le ministre que, par suite de la circulaire Loverdo, pour laquelle il m'avait promis d'agir, les officiers de l'armée déclarent devoir se retirer de l'armée de Bretagne, si cette note déjà signée par le ministre ne vient pas démentir la circulaire Loverdo. Inutile de vous dire le parti que je prendrai moi-même.

La situation devenait grave : la désorganisation devenait imminente. M. le commissaire général, M. Carré-Kerisouët, dut partir en toute hâte pour le siége du gouvernement.

Commissaire général à Général en chef.

Conlie, de Tours, 16 novembre, 4 h. 45 du soir.

La circulaire Loverdo est rapportée. La circulaire contraire va être insérée.

Conlie, de Tours, 17 novembre, 2 h. 55 soir.

La circulaire concernant les officiers de l'armée active détachés dans l'armée de Bretagne va paraître. *Loverdo nie énergiquement* l'existence de la première.

Ainsi M. de Loverdo contestait lui-même l'existence de la circulaire secrète. La note parut enfin le 24 novembre au *Journal officiel*. Chacun croyait la question tranchée, et M. Cauquelin, fortement recommandé par ses chefs directs, se félicitait de tenir enfin cette épaulette qu'il pensait avoir méritée par vingt-trois ans de service. Mais M. de Loverdo en avait jugé autrement; et, usurpant de nouveau la signature du ministre pour en contredire les ordres,

à une heure où il savait que l'on était parvenu à rompre l'accord qui avait régné jusque-là entre MM. Gambetta et de Kératry, il adressa, le 26 novembre, au Général de Kératry, la lettre suivante. Après avoir nié sa première circulaire, il l'affirmait de nouveau à la face du ministre deux fois désavoué ; car nous ne pouvons admettre un seul instant que M. Gambetta se fût fait le complice de cette triste comédie, indigne de son caractère.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

3e direction. — Bureau de la gendarmerie.

(Au sujet de la promotion du sieur Cauquelin au grade de sous-lieutenant hors cadres dans la gendarmerie.)

Tours, le 26 novembre 1870.

A Monsieur le Général de Kératry, commandant l'armée de Bretagne.

Général, le chef de la 19e légion m'a fait connaître que vous avez nommé le maréchal des logis chef Cauquelin, de la résidence de Laval (Mayenne) à un emploi de sous-lieutenant hors cadres dans la gendarmerie, et que vous l'avez attaché comme prévôt à l'armée de Bretagne.

Aucun militaire de la gendarmerie ne peut accepter de position dans l'armée auxiliaire sans renoncer, au préalable, à l'emploi qu'il occupe. Le 30 octobre dernier, j'ai fait prévenir le sieur Cauquelin que c'était à cette condition seulement que je pouvais l'autoriser à accepter un grade dans les corps mobilisés. Sa nomination, faite aujourd'hui au titre d'une arme qu'il était censé avoir quittée, n'est donc pas régulière et ne saurait être sanctionnée.

Je me verrai donc obligé de laisser le sieur Cauquelin

à votre disposition, si vous en attendez des services; mais il demeure bien entendu qu'une fois nommé dans l'armée auxiliaire ce militaire ne sera rattaché à aucun titre à la gendarmerie, attendu qu'il est sous-officier et qu'il n'est pas lié au service.

Recevez, Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'intérieur et de la guerre.

Pour le ministre et par son ordre :

Le général directeur, LOVERDO.

Ainsi M. de Loverdo cassait de son autorité, à l'aide du visa du ministre, et en se basant sur une circulaire démentie par le *Moniteur,* une nomination faite par le ministre lui-même, et brisait la carrière d'un honorable militaire, coupable d'avoir donné ses services à l'armée de Bretagne. A la fin d'avril 1871, justice ne lui était pas encore rendue!

Dans une autre circonstance, à la date du 22 novembre, au moment de marcher à l'ennemi, à une heure où le ministre faisait appel à tout le dévouement de l'armée de Bretagne, qu'il savait ne pas être encore prête, et où il fallait renforcer d'éléments plus exercés les Bretons, qui, à peine arrivés de leurs villages, s'offraient pour aller sauver le Mans menacé par le duc de Mecklembourg, le Général recevait de M. Gambetta la dépêche suivante :

Intérieur et guerre à Général Kératry. — Urgence.

Conlie, de Tours, 22 novembre, 1 h. 15 du matin.

Vous autorise à prendre d'urgence les mobiles de Marseille installés à Laval. Léon GAMBETTA.

D'un autre côté, le général Jaurès réclamait au Général de Kératry ces cinq compagnies de mobiles, auxquelles l'armée de Bretagne avait distribué ses cartouches, ses vivres et son argent, à l'heure où nous étions devant l'ennemi.

Prière au général de Kératry d'envoyer au général Colin les cinq compagnies du bataillon de mobiles des Bouches-du-Rhône. JAURÈS.

Cette désorganisation d'une brigade pouvait devenir funeste. Le Général s'empressa d'invoquer la dépêche de M. Gambetta; il lui fut répondu par la copie de la dépêche ci-dessous, de M. de Loverdo à M. Allain-Targé:

Loverdo à Allain-Targé, commissaire de la défense au Mans.

Le Mans, de Tours.

Les cinq compagnies du bataillon des mobiles des Bouches-du-Rhône qui sont parties de Laval pour rejoindre le général Jaurès, n'ont pas été données au général Kératry; — elles appartiennent au 79e régiment de garde mobile qui fait partie du 17e corps d'armée.

DE LOVERDO.

Citons, pour en terminer avec ces pénibles retours vers le passé, citons à l'appui de cette lutte engagée entre M. de Loverdo et son ministre, un dernier fait non moins probant.

On peut se rappeler qu'il avait été promis au chef de l'armée de Bretagne l'envoi de deux escadrons de cavalerie, conformément à ses propositions du

21 octobre. A coup sûr, cette demande avait été restreinte dans des limites bien modestes : 300 cavaliers eu égard à 65,000 fantassins. On se souvient aussi qu'à la date du 5 novembre le Général, qui se sentait oublié, avait écrit à M. Gambetta pour réclamer l'exécution de cette promesse, déjà trop différée; le 14 novembre, il avait dû revenir à la charge, ainsi que l'atteste le *post-scriptum* de la lettre dont le lieutenant-colonel Quéneau avait été fait porteur. Le ministre répondait toujours affirmativement; le général de Loverdo opposait le silence et la force d'inertie.

A bout de patience, le Général avait chargé M. Carré-Kérisouët, entre autres choses, de presser la solution de cette question, dans les bureaux mêmes de la guerre, et, en un mot, de mettre aux pieds du mur le délégué à la guerre.

Commissaire général à Général en chef.

Conlie, de Tours, 16 novembre, 4 h. 45 soir.

On vous envoie d'urgence un escadron de cavalerie, et un second lorsque nous partirons du camp.

Commissaire général à Général en chef.

Conlie, de Tours, 17 novembre, 12 h. 55 du soir.

Votre escadron quitte aujourd'hui même l'armée de la Loire pour se rendre à Conlie.

Il n'y avait plus qu'à s'incliner devant la réduction provisoire du nombre des cavaliers annoncés, dont la présence était d'autant plus nécessaire, que

la marche de l'ennemi sur la Hutte (route d'Alençon) et sur le Mans se dessinait, et qu'il importait au Général, qui avait fait étudier tout le terrain par ses officiers du service topographique, de s'éclairer et de se garder du côté de la Hutte.

Le 18 novembre, le général de Loverdo notifiait lui-même au Général de Kératry la mesure adoptée et sa prochaine réalisation.

Guerre à Général de Kératry, à Conlie.

Conlie, de Tours, le 18 novembre 1870, à 10 h. 25 matin.

Je fais diriger d'urgence sur Le Mans, pour y être mis à votre disposition, un escadron du 11e chasseurs, fort de 130 chevaux de troupe. J'aviserai plus tard pour le second. DE LOVERDO.

Le 21 novembre, dans la nuit, sur l'ordre de Gambetta, le Général accourait en avant du Mans, laissé à découvert par la défaite des troupes du général Fiereck : il espérait toujours rencontrer en route les cavaliers du 11e chasseurs; il s'était bercé d'illusions, et se voyait forcé de marcher sans cavalerie. A la dernière heure, il était ainsi avisé.

Guerre à Général Kératry.

Conlie, de Tours, 23 novembre, 6 h. 25.

Un escadron du 11e chasseurs et un du 5e hussards devaient être mis à votre disposition; mais, par suite de la nécessité d'une concentration urgente dans la direction de Nogent, j'ai dû placer provisoirement ces escadrons sous les ordres du général Jaurès. DE LOVERDO.

Il est bon d'ajouter que le général Jaurès n'avait reçu son commandement que depuis trois ou quatre jours, occupé qu'il était de rallier les troupes dispersées du général Fiereck.

Ces trois exemples démontrent suffisamment quel prix on attachait, dans les bureaux de la guerre, aux ordres du ministre. Nous en pourrions citer d'autres; ainsi, de tous les officiers en petit nombre qui furent détachés à l'armée de Bretagne, deux seulement reçurent du ministre leurs lettres de service. Aucune nomination relative à l'armée de Bretagne ne parut au *Moniteur*, malgré des états signés et approuvés par le ministre. Nous étions devant les bureaux de la guerre comme si nous n'étions pas. Le soldat citoyen n'avait aucune valeur à leurs yeux. De combien de ses enfants pourtant, pris dans les rangs de l'armée de Bretagne, la patrie a-t-elle reçu le sacrifice de l'existence? Qui donc, si ce n'est le soldat citoyen, avait lutté, en Amérique, dans cette terrible guerre de la sécession? Tous ces enseignements étaient perdus. On jalousait les individus; tout était rapetissé aux questions de personne.

Le Général de Kératry n'était pas plus heureux auprès du ministère de la marine. Il avait le plus vif désir de recruter ses officiers d'artillerie parmi le personnel des officiers de marine, vraiment expérimentés dans le service de cette arme. A toutes les demandes qui lui furent adressées, le vice-amiral Fourichon opposa invariablement une fin de

non-recevoir, basée sur la nécessité de maintenir ses officiers dans les postes qu'ils occupaient. Une seule fois il se départit de ce système; mais il eut soin de prévenir le Général que l'officier dont il s'agissait avait été récemment mis en retrait d'emploi pour une grave infraction à la discipline.

Les documents qu'on va lire ne sont pas à négliger; l'histoire, qui ne pourra taire le rôle joué par l'amiral Fourichon au milieu de nos tourmentes, y trouvera des éléments dignes d'intérêt, que nous ne pourrons oublier nous-même, lorsque nous arriverons à la conclusion forcée de ce travail.

Le bruit du rapide développement de l'armée de Bretagne et de la création du camp de Conlie s'était répandu dans tous les ports militaires, et notre quartier général avait déjà reçu plusieurs offres de service faites par des officiers de marine, attristés du rôle plus que passif de nos flottes, jaloux d'imiter leurs compagnons d'armes déjà détachés à terre, soit à l'intérieur, soit au dehors de la capitale, impatients à leur tour de relever le drapeau tricolore devant les aigles prussiennes. Inutile d'ajouter que le Général de Kératry, trop heureux de servir avec de pareils auxiliaires, instruits, braves et disciplinés, avait employé tous ses efforts pour obtenir l'aveu favorable de l'amiral Fourichon, ministre de la marine.

Entre autres, M. le capitaine de vaisseau de Marivault, qui commandait la frégate cuirassée *l'Ar-*

mide, avait demandé son entrée dans l'armée de Bretagne; son désir avait été accueilli par la dépêche suivante :

Général Kératry à de Marivault, capitaine de vaisseau, commandant frégate cuirassée Armide.

Brest, de Conlie, 12 novembre.

Très-touché de votre lettre : serais très-heureux de vous avoir. Obtenez du ministre marine autorisation; allez vous-même à Tours, et je vous propose général brigade. Les autres commandements ont été donnés à colonels armée de terre.

M. de Marivault se rendit de suite à Tours, en passant par le quartier général de Conlie, où il exprima le souhait d'obtenir le commandement supérieur de l'artillerie, ce qui n'était plus possible, par suite du choix déjà consacré de l'excellent titulaire, M. Jullien, lieutenant-colonel d'artillerie de marine, qui, trois mois avant la guerre, s'était retiré du service actif, et qui, depuis le premier jour, s'était voué à l'œuvre de Conlie. De Tours, il écrivit au Général :

Tours, mardi.

MON GÉNÉRAL,

Je n'ai pu voir encore ni le ministre ni son délégué à la guerre, fort occupés des choses qui se passent du côté du Mans.

Mais je crois que du côté de la marine il n'y aura point de difficultés à ce que je puisse accepter vos offres.

Avec cet espoir, j'ai l'honneur de vous adresser l'expression de mon respect.

H. DE MARIVAULT.

Aucune suite ne fut donnée par le ministre de la marine à la lettre de M. de Marivault; mais dès que le Général de Kératry eut quitté son commandement, le commandant de Marivault, qu'on n'avait pas voulu lui donner comme brigadier, fut nommé général de division et mis à la tête du camp de Conlie, assisté du général Carré-Kerisouët, ex-commissaire général de l'armée de Bretagne, comme vice-président civil du camp.

Même accueil fut fait à la demande du Général, désireux d'obtenir M. Comprisot, enseigne de vaisseau, et M. Collet, qui tous deux avaient demandé à entrer dans l'armée bretonne.

Préfet au Général Kératry, à Conlie.

Laval, de Saint-Nazaire, 8 novembre 1870, 4 h. 30 matin.

Comprisot, enseigne de vaisseau sur la *Tisiphone*, en rade de Saint-Nazaire, rappelle au général Kératry qu'il s'est offert à lui le 2 novembre pour prendre service dans son armée comme officier d'artillerie, désirerait recevoir commission ou ordre de départ avant le 11, si possible; car *Tisiphone* prend la mer ce jour. Je vais pouvoir vous expédier dix-huit marins demain; il pourrait partir avec ce détachement.

Général armée Bretagne à sous-préfet Saint-Nazaire.

Saint-Nazaire, de Conlie, 8 novembre.

J'ai demandé au ministre marine Comprisot, enseigne de vaisseau sur *Tisiphone*, pour mon armée. Ministre a refusé.

A Monsieur le Général de division de Kératry, commandant en chef les forces de Bretagne, à Laval.

Tours, 7 novembre 1870.

GÉNÉRAL,

Je me suis empressé de transmettre à M. le ministre de la marine les demandes, tant en personnel qu'en matériel, que vous m'avez adressées, et parmi lesquelles il est question d'un M. Collet, lieutenant de vaisseau à Rochefort..

En me faisant observer qu'il n'existe dans la marine que deux officiers de ce nom : M. Collet, capitaine de frégate, commandant un bataillon de marine à Carentan, et M. Collet, enseigne de vaisseau, embarqué sur l'aviso *le Travailleur,* M. le ministre de la marine déclare que ces deux officiers ne peuvent être détournés, sans préjudice pour le service, des fonctions qu'ils occupent actuellement.

Recevez, Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et de la guerre :
Le délégué du ministre du département de la guerre,
C. DE FREYCINET.

A partir de ce jour, le Général dut répondre négativement à vingt-huit officiers de marine, en leur exprimant son regret amer de ne pouvoir les associer à ses efforts. A cette perte de forces si précieuses, il faut ajouter le dommage considérable causé par l'attitude de l'amiral Fourichon sur notre littoral, où les commissaires de marine et les syndics de mer n'osaient engager les inscrits libres de leur personne, puisqu'on se refusait à les appeler légalement à venir s'enrôler dans nos rangs, où les canonniers brevetés étaient si désirés. Or, ni le ca-

botage ni la pêche ne pouvaient plus subvenir aux besoins de ces vaillants serviteurs chargés de famille. Douloureusement affectés de ne point contribuer à la défense nationale, ils restaient sur la côte dans une oisiveté forcée, tandis qu'ils auraient pu, sous les drapeaux, servir à la fois et la patrie et les êtres qui leur étaient chers.

En résumé, quand nous avons quitté le camp de Conlie pour nous porter en avant, l'armée régulière nous avait fourni en tout sept officiers, et la marine nous avait donné un officier. Encore la situation de celui-ci était-elle irrégulière, et après avoir conduit brillamment au feu les braves canonniers de la marine qu'il commandait, s'est-il vu puni de quinze jours d'arrêts, à subir après la guerre, pour avoir abandonné son poste sans autorisation (1).

Voilà quels éléments avait le Général de Kératry pour organiser une armée qui pouvait monter à cinquante ou soixante mille hommes. Eh bien, malgré cela, on marcha; et, nous ne craignons point de le dire, on marcha bien. D'anciens marins, d'anciens

(1) Les sept officiers de l'armée de terre étaient MM. de Trinité, lieutenant-colonel hors cadres; Isnard de Sainte-Lorette, chef de bataillon au 97e de ligne; Cavallié et de La Martinie, capitaines d'infanterie; Entz, lieutenant de cuirassiers; du Halgoüet, lieutenant de hussards; Payen, lieutenant d'infanterie.

L'officier de marine était M. Coq, lieutenant de vaisseau.

Tous, et M. Coq en particulier, à la tête de l'artillerie de marche, ont rendu les plus grands services.

Voir, au sujet du personnel de la marine, le rapport de M. Alain Bougourd (Annexe 8).

militaires offrirent leurs services; l'élément civil apporta son concours. Le génie civil se constitua rapidement à l'aide des ponts et chaussées et des chemins de fer, sous les ordres d'un homme d'un rare mérite, le colonel Rousseau, ingénieur des ports à Brest; l'artillerie s'organisa sous l'énergique direction du colonel Jullien, ex-lieutenant-colonel d'artillerie de marine, aussi estimé pour ses connaissances techniques qu'il était mal noté pour ses opinions politiques sous le précédent régime. L'état-major fut composé peu à peu; un certain nombre d'anciens et excellents officiers, qui avaient récemment quitté le service, y représentaient l'élément militaire et prenaient la direction des opérations pour lesquelles les connaissances techniques étaient nécessaires (topographie, service d'ordonnance, installation et surveillance générale du camp, etc.). Quant aux services administratifs, correspondance, bureaucratie, comptabilité, ils furent confiés à des bourgeois qui avaient fait de la correspondance, de la comptabilité et de la bureaucratie. Ceux-ci furent bien d'abord un peu étonnés de se voir soumis à la discipline et au respect du grade; mais, sauf quelques infractions aux dénominations réglementaires, les affaires s'expédiaient rapidement. Nous aurons occasion de le démontrer, en examinant l'installation de chacun des services en particulier.

Cependant la concentration des troupes s'effectuait avec grand entrain. Le 5 novembre, conformé-

ment à la dépêche prescrivant la mise en route, et que l'on trouvera plus loin, les premiers bataillons de chaque légion avaient dû se porter sur le camp de Conlie. Ce mouvement fut exécuté avec plus ou moins d'ensemble, suivant l'état d'équipement dans lequel ces bataillons se trouvèrent. Durant tout le temps où le Général resta à Laval, occupé des dernières mesures d'organisation, il fut informé chaque jour, par dépêche du colonel Le Bouëdec, de l'effectif présent. Plus tard, quand il se fut rendu au camp, des effectifs détaillés lui étaient remis chaque soir. Afin de montrer la progression de la concentration, nous donnons ci-après quelques-uns de ces effectifs, pris à des dates choisies au hasard.

Commandant du camp à Général en chef, Laval.

Laval, de Conlie, le 6 novembre 1870.

Effectif : 3,144 hommes, officiers et troupes; conseil de guerre formé; distribution d'effets de campement se poursuit; il faut absolument marmites. LE BOUEDEC.

Colonel Le Bouëdec à Général Kératry, Laval.

Laval, de Conlie, le 9 novembre 1870.

Effectif : 177 officiers, 4,474 hommes de troupe; 82 chevaux ou mulets. LE BOUEDEC.

Colonel camp de Conlie à Général Kératry, Laval.

Laval, de Conlie, le 10 novembre 1870.

Effectif du 10 novembre : officiers, 207; troupe, 5,124; chevaux ou mulets, 141. Troupes arrivées hier : bataillon de Vannes; 30 officiers, 650 hommes de troupe, 59 chevaux. LE BOUEDEC.

EFFECTIF DU 21 NOVEMBRE.

LÉGION OU CORPS.	OFFICIERS.	TROUPES.	TOTAL.
État-major.	22	»	22
Génie	5	82	87
Artillerie.	15	357	372
Gendarmerie	2	27	29
Légion étrangère	2	186	188
Côtes-du-Nord.	175	5,504	5,679
Finistère.	145	4,601	4,746
Ille-et-Vilaine	74	3,107	3,181
Morbihan	114	3,185	3,299
Loire-Inférieure	111	2,743	2,854
Total	665	19,792	20,457

EFFECTIF DU 23 NOVEMBRE.

LÉGION OU CORPS.	OFFICIERS.	TROUPES.	TOTAL.
État-major.	22	»	22
Génie	5	82	87
Artillerie.	15	341	356
Gendarmerie.	2	27	29
Légion étrangère	2	186	188
Côtes-du-Nord	175	5,504	5,679
Finistère.	145	4,601	4,746
Ille-et-Vilaine.	74	3,107	3,181
Morbihan.	114	3,190	3,304
Loire-Inférieure.	111	2,743	2,854
6e légion complémentaire . . .	»	4,100	4,100
Total.	665	23,881	24,546

Enfin, le 26 novembre, au moment où nous étions devant l'ennemi, l'effectif de la division en marche était, ainsi qu'on le verra plus loin, de 11,997 Bretons, non compris les troupes de l'armée régulière, les états-majors et le service des vivres. D'un autre côté, une dépêche du 26 novembre, passée de Conlie à Yvré, en avant du Mans, du général Le Bouëdec au Général de Kératry, donnait l'effectif resté au camp de Conlie :

Général Le Bouëdec à Général en chef, Yvré.

Yvré, de Conlie, 26 novembre, 5 h. 40 soir.

Effectif, ce soir, 17,500 hommes . . . .

LE BOUEDEC.

Il y avait donc à la date du 26 novembre, tant au camp de Conlie qu'à Yvré-l'Évêque, plus de 29,500 hommes, soit 30,000 environ.

Le 5 décembre, cet effectif total était de 53,457 hommes, conformément au tableau suivant :

ARMÉE DE BRETAGNE.

SITUATION DU 5 AU 6 DÉCEMBRE.

LÉGIONS ET CORPS.	COMPAGNIES.	OFFICIERS.	SOLDATS.	CHEVAUX.	MULETS.	DATES des arrivées.
État-major	»	18	»	20	»	»
Génie — 6e compagnie	»	»	»	»	»	»
Génie — 7e id.	»	»	»	»	»	»
Génie — 8e id.	»	»	»	»	»	»
Génie — 9e id.	7	20	257	»	»	»
Génie — 10e id.	»	»	»	»	»	»
Génie — 11e id.	»	»	»	»	»	»
Génie — 12e id.	»	»	»	»	»	»
Comptabilité et Trésorerie	»	11	»	»	»	»
Aumôniers	»	12	»	»	»	»
Remonte	»	5	96	126	47	»
Vétérinaires	»	8	9	5	»	»
Ambulances	»	44	54	25	»	»
Commissariat général	»	10	134	»	»	»
Gendarmerie	»	2	47	23	»	»
3e cuirassiers	»	6	135	129	»	»
19e chasseurs	»	3	291	»	»	»
Artillerie — 6e batterie	»	3	116	3	»	»
Artillerie — 7e id.	»	3	68	3	»	»
Artillerie — 8e id.	»	2	88	»	»	»
Artillerie — 4e id.	»	7	95	27	»	»
Artillerie — 9e id.	»	5	70	»	»	»
Francs-tireurs de Brest	1	5	71	»	»	»
COTES-DU-NORD.						
1re Légion — 1er bataillon, Loudéac	6	21	662	»	»	5 nov.
1re Légion — 2e id. id.	6	20	717	»	»	27 déc.
2e Légion — 1er bataillon, Guingamp	6	28	747	»	»	»
2e Légion — 2e id. id.	6	20	841	»	»	16 nov.
2e Légion — 3e id. id.	2	9	265	»	»	23 »
2e bataillon, Saint-Brieuc	6	23	762	»	»	16 »
3e id. id.	6	20	717	»	»	23 »
4e id. id	6	29	866	»	»	28 »
1er bataillon, Dinan	4	18	544	»	»	17 »
2e id. Lannion	6	21	682	»	»	4 déc.
3e id. Dinan	10	35	1,122	»	»	26 nov.
Totaux		409	9,456	355	47	

LÉGIONS ET CORPS	COMPAGNIES.	OFFICIERS.	SOLDATS.	CHEVAUX.	MULETS.	DATES des arrivées.
Report.....		409	9,456	355	47	
FINISTÈRE.						
1er bataillon, Châteaulin...............	7	25	720	»	»	11 nov.
2e id. id....................	6	21	846	»	»	19 »
3e id. id....................	6	23	723	»	»	28 »
1er id. Morlaix..................	9	31	1,027	»	»	23 »
2e id. id....................	10	32	1,110	»	»	2 déc.
3e id. Brest....................	»	30	816	»	»	»
4e id. id....................	8	32	786	»	»	14 nov.
1er id. Quimperlé................	9	27	1,042	»	»	21 »
3e id. id....................	»	28	814	»	»	»
2e id. Mobiles Quimper..........	1	1	171	»	»	28 »
MORBIHAN.						
1re LÉGION. 2e bat., Elven Grand-Champ.	6	22	544	»	»	20 nov.
3e id. Rochefort-Questerbon.	7	28	763	»	2	30 »
4e id. Roche-Bernard......	6	29	669	2	»	2 déc.
5e id. Alaire-Lagatilly.....	»	28	751	»	»	»
2e LÉGION.. 1er bataillon, Lorient......	»	22	682	»	»	»
2e id. Ploërmel.....	4	18	400	»	»	28 nov.
3e id. Lorient......	7	26	658	»	»	24 »
1er id. Pontivy......	7	33	849	»	»	»
2e id. id........	5	25	743	»	»	26 nov.
3e id. id........	6	20	745	»	»	1er déc.
ILLE-ET-VILAINE.						
2e bataillon, Rennes..................	8	27	1,248	»	»	18 nov.
3e id. id....................	»	26	1,276	»	»	»
1er id. Fougères.................	»	22	1,126	»	»	»
2e id. id....................	6	22	1,184	»	»	24 nov.
3e id. Montfort..................	»	21	1,273	»	»	»
1er id. Saint-Malo...............	9	31	903	»	»	28 »
1er id. Redon....................	9	28	1,382	»	»	22 »
2e id. id....................	»	18	1,384	»	»	3 déc.
3e id. id....................	7	20	1,319	»	»	4 »
3e id. Mobiles Mayenne..........	1	3	161	»	»	25 nov.
4e id. Haute-Garonne............	9	23	1,132	»	»	»
2e id. Saint-Nazaire............	7	26	687	»	»	»
Paimbœuf................	9	32	849	»	»	30 nov.
3e id. Trinité...................	»	23	635	»	»	»
Totaux..............		1241	38 792	363	47	
Total général des troupes réunies au camp.		40,033				
Division de marche..................		13,424				
Total de l'armée de Bretagne...........		53,457		363	47	

Tel était le résultat net d'une série d'efforts, et tels sont les chiffres officiels que nous opposons aux affirmations plus ou moins téméraires en vertu desquelles l'armée de Bretagne n'aurait pas existé, ou se serait composée de 4 ou 5,000 hommes.

Ajoutons que, outre ce résultat effectif et réalisé, les efforts n'avaient pas cessé de se faire dans les départements, qu'un certain nombre de mobilisés rejoignaient chaque jour le camp, que plusieurs bataillons n'étaient pas encore partis, notamment dans la Loire-Inférieure, d'où ils ne sont pas encore sortis à l'heure où nous écrivons (1er janvier 1871); enfin, à la date du 10 décembre, jour où M. Glais-Bizoin se rendit au camp, l'effectif était de 48,000 hommes, ce qui, avec les 12,000 partis en avant, représentait un total de 60,000 Bretons. Ceux-là seuls qui ont assisté au développement de cette œuvre savent ce que l'armée a coûté de fatigues, de soins et de veilles au Général en chef, obligé non-seulement de s'occuper de ce qui se passait au camp, mais encore de ce qui se passait en arrière, dans les cinq départements qui lui avaient été confiés, et aux officiers qui le secondaient dans sa laborieuse tâche.

Toutefois, ce grand mouvement ne s'était pas opéré sans qu'il y eût à vaincre bien des inerties ou des résistances. Des exceptions demandées avaient dû être refusées; des demandes de formation de corps francs avaient dû être rejetées pour empêcher

qu'elles ne servissent de prétexte à des absences coupables. Il importait, d'un autre côté, que toutes les forces vives de la Bretagne fussent utilisées pour la constitution de l'armée, et que les éléments les plus précieux n'allassent point, séduits par des avantages d'argent ou de bien-être, s'égarer ailleurs. Les difficultés principales qu'éprouva le Général furent avec la légion bretonne, commandée par M. de Cathelineau, et la légion vendéenne, à la tête de laquelle se distinguait M. de Charette. Il importe d'exposer avec quelque détail la correspondance relative à cette affaire, parce que, tandis que certains accusaient le Général de tiédeur dans ses sentiments républicains et de penchants royalistes et cléricaux, d'autres, au contraire, dénaturant sa conduite vis-à-vis des chefs de corps dont il s'agit, n'hésitaient pas à l'accuser de saper tous les principes de la société et de la morale, en s'opposant au recrutement de corps que l'on prétendait, à tort ou à raison, entourés de la faveur spéciale du clergé.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — PREMIÈRE DIRECTION.

(Bureau de la Correspondance générale et des Opérations militaires.)

Monsieur de Charette, lieutenant-colonel commandant la légion des volontaires de l'Ouest.

Tours, le 17 octobre 1870.

MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL,

Conformément à votre demande, je donne les instruc-

tions nécessaires pour que les hommes que vous avez chargés de procéder au recrutement de la légion puissent remplir leur mission sans difficultés dans les départements de l'Ouest.

Il est entendu que le recrutement portera exclusivement, indépendamment des hommes dégagés du service militaire, sur les jeunes gens de la classe 1869, les hommes de la garde nationale mobilisée et les anciens militaires âgés de plus de trente-cinq ans qui seraient disposés à souscrire un engagement pour la légion.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'intérieur et de la guerre,

Pour le Ministre et par son ordre :

Le général-directeur par intérim,

Signé : DE LOVERDO.

Pour copie conforme :

Baron DE CHARETTE.

Général commandant l'armée de Bretagne aux préfets des Côtes-du-Nord, Loire-Inférieure, Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine.

Tours, 22 octobre, 8 h. soir.

A dater de ce jour, aucun mouvement de gardes mobiles, gardes nationaux mobilisés, corps francs, n'aura lieu sans mon ordre. Aucune autorisation de corps francs ne sera donnée sans qu'il m'en soit référé. KÉRATRY.

Auray, 4 novembre.

MON GÉNÉRAL,

. . . .

Des agents de MM. de Charette et de Cathelineau enlèvent les meilleurs de nos soldats. . . . .

. . . .

JARDIN, *capitaine de la compagnie d'Auray.*

Général en chef à préfet, Vannes (Morbihan).

Vannes, de Conlie, 9 novembre.

J'ai l'honneur de vous rappeler que j'avais strictement, et dès le début, recommandé de n'accepter aucun engagement dans les corps francs sans mon autorisation. J'apprends cependant qu'un certain nombre d'enrôlements ont été faits pour le corps de M. le colonel de Charette. Je vous prie de veiller à ce que ce fait ne se reproduise plus, et d'inviter MM. les sous-préfets et les maires à y tenir la main.

Intérieur à chef état-major de M. de Kératry, à Laval.

Laval, de Tours, le 7 novembre 1870, 4 h. 20 soir.

Légion bretonne, constituée en vertu du décret en date du mois d'août, fait partie de l'armée de Lyon; le capitaine de recrutement de ce corps est en ce moment à Tours avec 88 hommes, parmi lesquels 50 Bretons engagés depuis le 15 octobre. Le ministère de la guerre demande votre avis conforme pour autoriser l'incorporation de ces volontaires dans la légion bretonne. Prière d'envoyer votre consentement. Réponse par dépêche.

Général armée Bretagne à intérieur.

Laval, le 7 novembre.

Je ne puis autoriser l'entrée des 50 Bretons qui m'appartiennent dans la légion bretonne : qu'on les verse à nos volontaires. KÉRATRY.

PRÉFECTURE DU MORBIHAN. — CABINET DU PRÉFET.

A Monsieur le Général en chef de l'armée auxiliaire de Bretagne.

Vannes, le 11 novembre 1870.

GÉNÉRAL,

Soyez tranquille sur les enrôlements Charette. Il y a

huit jours, j'ai reçu la visite de l'un de ses recruteurs, auquel j'avais positivement interdit toute action; et, il y a cinq ou six jours, ayant appris que d'autres parcouraient notamment les arrondissements de Ploërmel et de Pontivy, j'ai adressé une circulaire à tous les maires pour interdire tous engagements dans la légion Charette et autres, leur expliquant que si, dans l'origine, le ministre avait donné son autorisation, elle disparaissait aujourd'hui que l'organisation des mobilisés est complète; que tolérer ces engagements, ce serait désorganiser nos légions, ce que je ne pouvais souffrir. Vous voyez que nous avons eu la même idée.

Recevez, Général, l'assurance de ma haute considération.

Le préfet du Morbihan, G. Ratier.

Préfet Morbihan à Général Kératry, Conlie.

Conlie, de Vannes, le 17 novembre 1870, 9 h. 25 m.

Ordonnez de m'expédier de suite l'état des hommes manquant dans tous les bataillons du Morbihan. Je veux les faire rechercher; sans cela j'aurai des réfractaires. Les enrôlements Charette et Cathelineau servent de prétexte; on répond toujours : « Engagé avec eux. » Aidez-moi.

Préfet Morbihan à Général Kératry, Conlie.

Reçois invitation de ne pas empêcher enrôlements de Cathelineau et Charette. Engagés, qui nous seraient très-utiles comme éclaireurs, seraient désorganisés. Ne retire pas mes ordres.

Général en chef armée Bretagne aux commandants Charette et Cathelineau.

Mans, de Conlie, 17 novembre.

(Faire suivre. — Urgence).

De nombreux mobilisés des cinq départements sont

levés par vos agents. Beaucoup ont rejoint vos bataillons ou les rejoignent. Par suite du décret du 22 octobre, qui les met exclusivement sous mes ordres à partir de cette date, tout enrôlement pour votre troupe n'est pas valable. D'ici quatre jours, tout mobilisé qui n'aura pas rejoint mon camp sera recherché et puni comme déserteur. Je vous prie de donner des ordres immédiats en conséquence, d'autant que certain nombre invoquent le prétexte d'engagement dans vos rangs pour rester réfractaires.

Général Kératry aux cinq préfets, Finistère.

17 novembre.

Je ne puis admettre les enrôlements des mobilisés par MM. Charette et Cathelineau : je vous les interdis absolument; ils n'ont le droit de lever qu'au-dessus de quarante ans. Ci-joint copie de ma dépêche aux commandants Cathelineau et Charette.

Préfet Morbihan à Général Kératry, Conlie.

Conlie, de Vannes, le 17 novembre 1870, à 2 h. 20 m.

Vous avez raison. *Malgré dépêche de Tours, je laisse subsister mes ordres;* faites-moi envoyer de suite état des absents, je mettrai gendarmerie en route.

Colonel Cathelineau à Général Kératry, Conlie (Mayenne).

Conlie, de Chevilly, le 18 nov. 1870, 10 h. 25 du matin.

Je n'ai point dans mon corps autant de volontaires des cinq départements que vous le supposez. A l'avenir, on n'acceptera que ceux en dehors décret 22 octobre. J'étais autorisé par ministre intérieur conserver 500 hommes atteints par décret, et je n'en ai pas 100 de vos cinq départements. Veuillez, je vous prie, considérer ces braves engagés comme de bons soldats, et non comme des réfractaires. CATHELINEAU.

Commandant supérieur de la légion des volontaires de l'Ouest à Monsieur le Général comte de Kératry.

Le Mans, 17 novembre 1870.

Mon Général,

En l'absence de M. le lieutenant-colonel baron de Charette, en ce moment devant l'ennemi, j'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche que vous lui avez adressée. Je me ferai un devoir de la lui transmettre immédiatement, mais avec la difficulté des communications, et dans l'ignorance où nous sommes du point précis qu'occupent nos bataillons, je doute qu'elle puisse lui parvenir avant plusieurs jours.

Dans la crainte que les événements n'apportent à sa réponse un retard fâcheux, je crois devoir, mon Général, porter moi-même à votre connaissance la copie ci-jointe d'une lettre de Son Excellence M. le ministre de la gnerre. Quoique n'ayant pas l'honneur de servir directement sous vos ordres, j'aime à croire, mon Général, que vous voudrez bien laisser à cette lettre tout son effet. Nous avons tous les mêmes intérêts à défendre, et notre devise est la même que la vôtre : Dieu et Patrie! La Bretagne est assez riche en braves soldats pour qu'on ne s'aperçoive guère des quelques vides que notre recrutement pourrait causer dans l'armée que vous commandez. Quant aux réfractaires qui voudraient s'abriter derrière nous, il est facile de les obliger à produire les pièces officielles qui constatent leur position.

Vous me permettrez donc, mon Général, de ne pas faire connaître jusqu'à nouvel ordre à nos agents de recrutement les intentions manifestées dans votre dépêche.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, mon Général, votre très-obéissant et dévoué subordonné.

d'Allivonne, *chef de bataillon.*

Général armée Bretagne à colonels Charette et Cathelineau, à Chevilly.

De Conlie, le 19 novembre.

Je suis heureux de vous laisser les soldats que vous me désignez ; mais je vous prie d'interdire d'autres levées, car cela jette du trouble dans la concentration et les cadres des mobilisés. Mes compliments pour vos succès.

Préfet à Kératry, Conlie.

Conlie, de Vannes, le 18 novembre 1870, 10 h. 45 soir.

Bonne dépêche de Tours pour enrôlements Charette et Cathelineau. J'ai renouvelé ordres prohibitifs partout : envoyez-moi état de tous ceux qui manquent. Je l'attends pour mettre gendarmerie en mouvement.

A Monsieur le Général en chef de l'armée auxiliaire de Bretagne, à Conlie ou Laval.

Vannes, 20 novembre 1870.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je vous envoie copie d'une lettre que je reçois d'un de nos chefs de bataillon ; voyez s'il était temps d'arrêter le mouvement.

A votre place, je ferais réclamer ces hommes, ce serait d'un bon exemple.

Bien à vous. *Le préfet du Morbihan,*

G. RATIER.

MONSIEUR LE PRÉFET,

17 novembre 1870.

J'ai l'honneur de vous adresser la liste complète des hommes de Saint-Jean-Brévelay qui ont quitté la compagnie des mobilisés pour s'engager dans l'armée de Charette. M. de Bellevue, aidé du clergé, a fait tous ses

efforts pour distraire ces hommes de la compagnie, et s'est servi, à cet effet, du sergent-major, dont le nom est en tête de la liste. Sitôt que l'ordre de suspendre tout enrôlement des mobilisés dans une armée quelconque a été lu par le capitaine, à la sortie de l'exercice, le sergent-major a fait publier, à son de tambour, que les personnes voulant s'engager dans l'armée de Charette n'avaient qu'à s'adresser à lui ; huit jours après, quinze hommes le suivaient.

Ci-dessous la liste :

Lecams, sergent-major ; Martin, sergent ; Le Brazidec, caporal ; Kerdol ; Caudal (Joseph) ; Le Lan (Joseph) ; Hays (Jean-Marie) ; Joanne (Mathurin) ; Caignard (Vincent) ; Lamel (Joachim) ; Eveno (Mathurin) ; Buléon (Mathurin) ; Momer (Mathurin) ; Guelliai (Joseph) ; Lucas (Jean-Marie).

Agréez, etc.

Le commandant du 4e bataillon, légion de Ploërmel,

Signé : BLANDIN.

Landivisiau, le 21 novembre 1870.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL EN CHEF,

Je vous prie de m'excuser si je viens encore vous importuner ; mais, malgré vos défenses, les enrôlements continuent dans les compagnies franches.

Un des Messieurs de Rodellec, de Saint-Pol, se prétendant autorisé, nous a enlevé deux hommes, qui, je suppose, ont été dirigés sur le Mans.

Ces hommes sont les nommés Guillon (Jean-Marie), ex-fourrier dans notre compagnie, et Blaign (Alain), soldat, contre lesquels le conseil de discipline a rendu deux jugements, dont je prends la liberté de vous envoyer les extraits ci-inclus.

Cependant, avant de continuer les poursuites et de

faire lancer les mandats d'amener, je préfère en référer à votre autorité et n'agir que d'après vos ordres.

Daignez, Monsieur le Général, recevoir l'assurance du complet dévouement de votre serviteur.

H. LE MAÎTRE,

Capitaine au 3e bataillon de la légion de Morlaix.

D'un jugement en date du 13 novembre 1870, rendu en dernier ressort par le conseil de discipline de la garde nationale de Landivisiau, il appert que le sieur Jean-Marie Guillon, commerçant, demeurant en la ville de Landivisiau, a, sur les conclusions de M. Alexandre Rohan, lieutenant de ladite garde nationale de Landivisiau, nommé rapporteur dudit conseil de discipline, été condamné pour avoir manqué aux exercices de ladite garde nationale, et malgré les avertissements qui lui ont été donnés, à : 1° la privation de son grade de sergent-fourrier, fonctions auxquelles il avait été nommé ; 2° à la mise à l'ordre, à la réprimande.

Le sieur Guillon, quoique présent à ce jugement, qui est par conséquent contradictoire, n'a pas daigné s'y conformer, et ne s'est pas depuis plus qu'avant rendu aux exercices.

Pour extrait conforme à la minute :

Le secrétaire du conseil de discipline,

SILLIAN.

D'un jugement par défaut, en date du 16 courant, et dûment notifié le 20 du même mois, il appert que le conseil de discipline de Landivisiau a, sur les conclusions de M. Alexandre Rohan, son rapporteur, condamné le sieur Alain Blaign, garde mobilisé de Landivisiau, à deux jours de prison, pour avoir manqué pendant plusieurs jours aux exercices auxquels est astreinte ladite garde nationale de Landivisiau ; le sieur Blaign, son père,

a comparu à l'audience au jour susindiqué, et a exhibé au conseil une lettre de son fils, d'après laquelle ce dernier se serait engagé dans l'armée de Charette, mais sans fournir aucun acte d'engagement.

Pour extrait conforme audit jugement :

Le secrétaire, SILLIAN.

Lieutenant-colonel 3e *légion du Morbihan à Général en chef armée de Bretagne, camp Conlie. Faire suivre.*

Yvré, de Ploërmel, 26 novembre, 6 h. 35 soir.

Vous ai envoyé la dépêche disant positivement *ne laisser* sortir aucun artilleur *de mes bons ;* bureau recrutement Vannes vient d'envoyer feuille de route à deux capitaines de ma légion ; je leur donne ordre de rester jusqu'à réception de votre réponse.

DE LAMBILLY.

Il est facile, à l'inspection de ce dossier, de se convaincre de la véritable nature de cette affaire et de la réduire à ses réelles proportions. MM. de Cathelineau et de Charette, autorisés par le ministère, levaient pour leur légion les hommes les meilleurs et les plus habiles. Le Général, de son côté, usant du droit et des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le décret du 22 octobre, tenait à conserver ces soldats, pour la plupart mieux exercés, constituant l'élite des compagnies, et qui devaient, pour l'organisation des cadres, lui rendre de précieux services. Il y tenait d'autant plus que l'on peut voir, par les documents qui précèdent, que de tous côtés les préfets et les chefs de corps réclamaient énergique-

ment contre les désertions de leurs mobilisés, qui, dans certains cas, s'étaient élevées à la hauteur d'un scandale public. Mais il est facile de voir que, de part et d'autre, il ne se mêla à cette contestation aucune animosité religieuse ou politique, et que l'intérêt seul des corps à organiser se trouvait en jeu. La meilleure preuve de ces sentiments de conciliation que nous puissions fournir, se trouve éclatante dans la dernière dépêche du Général en chef à MM. de Cathelineau et Charette, dépêche par laquelle il félicite ces chefs valeureux de leurs récents succès, tout en leur annonçant qu'il laisse à leur disposition les mobilisés déjà incorporés dans les rangs de leurs bataillons. Mais qu'on ne l'oublie pas, dans des temps aussi difficiles que ceux que nous traversions, le maintien rigoureux des soldats à leur véritable place de bataille était le premier devoir des généraux, qui avaient tant à lutter contre l'esprit d'indiscipline et de confusion, échappé de Sedan et auteur de tant de nos désastres.

Avant de terminer ce long chapitre du personnel, nous devons dire un mot de la composition des états-majors et de celle des services généraux, que l'on a affecté de considérer comme des sinécures et des prétextes à galons.

Nous avons vu qu'au 26 novembre l'effectif était d'environ trente mille hommes. Il devait former trois divisions de marche.

L'état-major comprenait :

Général en chef.			1
Généraux de brigade.			2
État-major général	Aumônier du quartier général.	1	13
	Médecin en chef.	1	
	Officiers.	11	
État-major particulier du général en chef.	Médecin.	1	6
	Officiers.	5	
	Total.		22

A ce nombre, il convient d'ajouter le général Gougeard et son aide de camp, qui rejoignirent au moment de l'entrée en campagne. 2

ce qui donne un total de. 24

et il convient d'en déduire un certain nombre d'officiers détachés dans les différentes villes, pour surveiller l'organisation et la mise en marche des contingents, au nombre de. 5

Reste. 19

Ainsi 19 officiers, y compris trois généraux et leurs aides de camp, suffisaient à l'organisation, à la direction et à la surveillance de trente mille hommes; et, jusqu'au jour du départ, le Général en chef n'avait été secondé que par deux généraux de brigade.

Si le même corps avait appartenu à l'armée régulière, la composition réglementaire de l'état-major eût été la suivante :

1 général en chef avec son état-major particulier, qu'on peut fixer au minimum à 8 officiers (celui du général Bazaine au Mexique était de 11);

1 général de division ou de brigade, commandant l'état-major général de l'armée, composé de 8 officiers;

3 généraux de division, ayant chacun 3 officiers à leur état-major particulier, et 5 officiers à leur état-major général;

6 généraux de brigade, ayant chacun 1 capitaine d'état-major, 1 officier d'ordonnance.

Ce qui donne en résumé;

Général en chef	1
Généraux de division	4
Généraux de brigade	6
Officiers	52
Total	63
Au lieu de	24

Quant au service de l'intendance, qui à l'armée de Bretagne, était scindé en deux sections distinctes (*commissariat pour les vivres et l'équipement, comptabilité et trésorerie*), il comprenait :

Pour l'équipement	6	officiers.
Pour le service des vivres	21	—
Pour la comptabilité	9	—
Total	36	officiers.

parmi lesquels seulement 1 général de brigade, 1 officier chef de service ayant rang de colonel; d'ailleurs, aucun employé auxiliaire.

L'intendance d'un corps d'armée de 30,000 hom-

mes, comprenant trois divisions actives, aurait compté, d'après le décret récent d'organisation inséré au *Moniteur* du 6 décemmbre 1870 :

Pour le quartier général :

Service des bureaux.

3 intendants.
2 officiers d'administration.
2 adjudants.

Service des subsistances.

2 officiers d'administration.
5 adjudants.
2 employés auxiliaires.

Service du campement.

1 officier d'administration.
1 adjudant.
1 employé auxiliaire.

Et pour chaque division active :

Service des bureaux.

1 intendant.
2 sous-intendants.
1 officier d'administration.
1 adjudant.

Service des subsistances.

2 officiers d'administration.
3 adjudants.
2 employés auxiliaires.

Service de l'équipement.

1 officier d'administration.
1 adjudant.

Ce qui aurait fait un total de :

Intendants ou sous-intendants.	12
Officiers d'administration.	17
Adjudants.	23
Total : Officiers. . . .	52
ce qui, en y ajoutant : Employés auxiliaires. . .	10
fait un total de.	62
agents pour l'intendance, au lieu de.	36

On voit que nos cadres étaient encore bien restreints, comparativement à ceux de l'armée régulière; et les situations officielles de l'armée de Bretagne sont là pour attester que cette armée de citoyens, soumise à de bien plus nombreuses exigences, en raison même de son inexpérience et de sa nouvelle formation, s'était renfermée dans de modestes limites, comme l'intérêt public l'exigeait.

CHAPITRE IV.

ARMEMENT ET MATÉRIEL.

Il ne suffisait pas de concentrer les hommes, il fallait les armer; et cela de façon à leur donner la confiance, qui est la moitié de la force, et à les mettre réellement en état de lutter contre les armées prussiennes. Il fallait donc leur donner des fusils se chargeant par la culasse, et des canons en quantité assez considérable. A ces deux conditions seulement, réunir une puissante artillerie et mettre le soldat en état de riposter au feu rapide des Prussiens, on pouvait engager la lutte avec quelque chance de succès, et suppléer à l'inexpérience de nos recrues en face des bandes ennemies, plus aguerries et mieux disciplinées.

Mais ici se présentait la même difficulté que pour le recrutement des officiers. Nous devions nous adresser à l'État, qui, de son côté, avait à satisfaire à des besoins pressants et multipliés. Il nous avait bien été ouvert un crédit de huit millions, sur lequel nous pouvions prendre les fonds nécessaires pour notre armement; mais ce n'est pas tout que d'avoir de l'argent, il faut savoir où le placer. En France, toutes les usines de quelque importance étaient réquisitionnées par l'État; en Angleterre et

en Amérique, on rencontrait la concurrence de l'État et de la commission d'armement, qui faisait monter les prix d'une façon exagérée. En Espagne, la sortie des armes était prohibée par l'ordre formel du maréchal Prim, d'accord avec M. de Bismarck, et les fournitures éprouvaient par suite de sérieuses difficultés. De plus, tous les marchés étrangers nécessitaient des délais, et nous devions être prêts de suite. Pour cette raison encore, force était de nous adresser à l'État.

Nous allons exposer d'abord la série des efforts faits par le Général pour trouver par lui-même les armes qui nous manquaient. Nous passerons ensuite à l'histoire de ses négociations avec l'État et la commission d'armement.

La première opération à laquelle se livra le Général fut de s'enquérir des ressources locales. M. de Molon, frère du général de ce nom, directeur de l'artillerie à Rennes, fut envoyé à cet effet dans toute la Bretagne. Il en rapporta des renseignements précieux, consignés dans la note ci-dessous, que nous donnons malgré sa longueur, parce que, tout en se rattachant directement à notre sujet, elle offre un intérêt général au point de vue de l'armement de la Bretagne :

Note sur les ressources de la Bretagne au point de vue de la confection du matériel de l'artillerie et des munitions de guerre.

Il n'existe en Bretagne ni fonderie de canons ni manu-

facture d'armes de guerre appartenant à l'État, et il n'est pas à ma connaissance que dans l'industrie privée d'autres établissements que celui de M. Voruz, à Nantes, aient fondu des canons ; mais je crois que l'outillage de cet établissement lui promet d'en produire un assez grand nombre, et qu'on y trouverait de puissantes ressources sous ce rapport. Ses ateliers sont du reste occupés en partie aujourd'hui par la fabrication des mitrailleuses, dirigée par des officiers et employés d'artillerie.

On produit aussi dans l'établissement de M. Voruz des quantités considérables de projectiles.

Quant aux armes de guerre, il n'existe aucun atelier en Bretagne dont la production puisse être mise en ligne de compte.

J'ignore les ressources qu'offre le commerce de Nantes et des autres ports de Bretagne, pour l'approvisionnement du bronze nécessaire à la fabrication des canons, mais je les crois suffisantes ; peut-être, d'ailleurs, pourrait-on, au besoin, en trouver un surcroît dans les pièces de canon lisses conservées pour la défense des places (les canons, les obusiers de 0m16 et certains mortiers et pierriers), dont il existe encore un assez grand nombre dans les arsenaux et dans les places.

L'arsenal de Rennes est le seul établissement en Bretagne appartenant à la guerre, où l'on construise du matériel d'artillerie ; mais les arsenaux de la marine de Cherbourg, Brest et Lorient, dont l'outillage est très-puissant et les ressources en bois et en fer considérables, peuvent en construire rapidement des quantités très-importantes dans des conditions meilleures que l'industrie privée. On pourrait avoir recours à celle-ci pour certaines parties du matériel qui n'exigent pas la même perfection que les affûts, notamment pour les chariots de batteries et de forges, et surtout pour les voitures ou charrettes destinées au transport des munitions dans les parcs.

La Bretagne offre d'ailleurs des ressources très-importantes pour la production des fers ; les forges du Vaublanc, entre autres, produisent d'excellents essieux et des fers de bonne qualité ; si d'ailleurs il en était besoin, il serait facile de s'en procurer promptement en Angleterre.

La fonte pour les projectiles ne manquera jamais ; on en fabrique des quantités considérables, tant chez M. Voruz, à Nantes, que chez M. Doré, au Mans, et M. Guy, à Rennes. Il serait facile de créer cette fabrication dans d'autres établissements métallurgiques, si ceux-ci ne suffisaient pas. L'outillage est simple et peu coûteux.

Les bois sont abondants et de bonne qualité, mais il serait difficile d'en trouver à un état de siccité convenable, à moins de puiser dans les approvisionnements de la marine, qui offrent, sons ce rapport, des ressources beaucoup plus que suffisantes.

Il n'existe, en Bretagne, qu'une seule poudrerie, celle du Pont-de-Buis, près de Châteaulin (Finistère), qui dépend du ministère des finances. Les plus voisines de la Bretagne sont celles du Ripault, près de Tours, poudrerie militaire, d'Angoulême et de Saint-Médard, près de Bordeaux.

Les approvisionnements en poudre des directions territoriales ont été considérablement diminués par les envois à Paris et l'énorme quantité de munitions confectionnées jusqu'à ce jour, mais ils sont loin d'être épuisés ; ils se renouvellent d'ailleurs par des envois successifs, et d'un autre côté les poudrières de la marine doivent en être très-abondamment pourvues.

La direction de Rennes a des magasins à poudre à Rennes, Saint-Malo, Saint-Servan, Bréhat, et surtout au fort de Châteauneuf ; tous les forts de la côte en contiennent aussi de petites quantités ; enfin, Nantes, Brest, Lorient et divers autres points du littoral possèdent encore des poudrières plus ou moins importantes.

Il est fabriqué dans les ateliers militaires de Rennes, Cherbourg, Brest et Angers, une quantité de cartouches chassepot qui doit dépasser 120,000 par jour. Un nouvel atelier vient d'être organisé à Rennes, par le service des ponts et chaussées, et commence à fonctionner. Depuis un mois, le manque de matières premières a empêché la production de se développer, mais aujourd'hui que des fabriques importantes se sont établies sur divers points, ces matières commencent à arriver plus abondamment ; sous peu de jours, les ateliers pourront augmenter leur fabrication. Les capsules surtout menaçaient de faire défaut, mais leur production augmente chaque jour, et désormais il n'y a plus à craindre d'en manquer.

On commence aussi à recevoir des cartouches chassepot d'Angleterre.

La fabrication des cartouches pour fusil rayé, beaucoup plus simple que celle des chassepots, peut être très-facilement développée et se tenir constamment à la hauteur des besoins.

Le plomb se trouve à Nantes en assez grande abondance, et le commerce répond facilement aujourd'hui à toutes les demandes qui lui sont faites.

L'arsenal de Rennes fond actuellement 100,000 balles par jour, et il vient de faire de nouveaux moules qui permettent d'augmenter ce chiffre. On doit en faire aussi à Cherbourg, Nantes, Brest et Angers.

Sans connaître exactement les ressources de la Bretagne pour la production des cuirs, je sais qu'il y existe un grand nombre de tanneries importantes, notamment à Landerneau, où M. Vacheron a fait, il y a quelques années, d'immenses fournitures à l'armée ; on en trouve aussi à Nantes, Rennes, Saint-Brieuc, Dinan, Quimper, et dans un grand nombre d'autres localités ; il est donc plus que probable que l'on trouverait en Bretagne assez de cuirs pour satisfaire à tous les besoins. La bouclerie

pour les harnais serait peut-être plus difficile à se procurer, mais on pourrait facilement en tirer de l'Angleterre, où l'on pourrait même se procurer des harnais tout faits.

Ces divers renseignements pourraient d'ailleurs être exactement complétés en peu de jours, et il serait d'autant plus opportun de le faire, que le décret du 3 novembre, qui prescrit la formation et l'équipement d'une batterie par 100,000 âmes de population, en rend l'application très-prochaine.

Pour l'exécution de ce décret, l'industrie privée est sans doute appelée à rendre de très-grands services, mais ce serait s'exposer à de graves mécomptes de croire que, livrée à elle-même, elle pourra produire un matériel de guerre de bon service. Les inventions inouïes qui se présentent chaque jour comme devant être d'une grande utilité à la défense nationale, et qui n'aboutissent, pour la plus grande partie, qu'à occasionner des accidents à leurs auteurs, sont une preuve palpable de l'ignorance presque générale des conditions essentielles de la construction de ce matériel.

Une première condition de la plus haute importance à remplir est que toutes les batteries faites dans les divers départements soient des calibres en usage, afin de pouvoir se servir des mêmes munitions et d'éviter ainsi les immenses inconvénients qui résultent de la moindre erreur dans les approvisionnements. Il est déjà assez regrettable d'avoir cette diversité dans les fusils.

Je ne crois pas devoir aujourd'hui m'étendre davantage sur les conditions d'exécution du décret du 3 novembre; mais si vous me le permettez, mon Général, j'aurai l'hon- de vous soumettre quelques observations très-importantes à ce sujet, car, dans ma conviction, son utilité dépend surtout *de sa bonne et prompte exécution*.

Reste la question des ressources existantes en bouches

à feu en Bretagne, sur laquelle je n'ai que des données partielles, celles de la direction de Rennes.

Il existe encore en ce moment, dans l'arsenal de Rennes, 48 canons de montagne, mais sans affûts; ce matériel pourrait certainement être utilisé pour la défense de la Bretagne et de la Normandie, si, comme j'ai lieu de le croire, les ports de Cherbourg, Brest et Lorient possèdent des affûts.

L'installation de ces pièces sur de simples charrettes peut se faire facilement et à peu de frais. On pourrait peut-être soulager les départements en les autorisant à comprendre une batterie de ce genre dans celles qu'ils sont appelés à fournir, et leur prêter les canons et affûts, à la condition de compléter la batterie.

Il y existe aussi une quarantaine de canons de 4 rayés, mais tous destinés aux batteries en préparation pour le mois de novembre, et, en outre, 58 canons de 12 rayés, c'est-à-dire les pièces de 9 batteries, dont 8 en préparation pour être livrées au premier ordre.

La direction de Rennes a envoyé à Lorient 63 bouches à feu de 12 à rayer, dont 6 seulement sont revenues; il en reste encore 17 à envoyer au rayage. Il y existe enfin 25 obusiers de 16 et 78 autres bouches à feu lisses de divers calibres qui pourraient au besoin être fondues pour faire des canons rayés.

Quant au matériel existant, tant dans les arsenaux de la marine de Cherbourg, Brest et Lorient, que dans les autres directions, je l'ignore. DE MOLON.

Rennes, le 6 novembre 1870.

Sur le vu de cette note, une commande de canons fut faite par le Général à l'usine Voruz, de Nantes. Cette commande est la seule, de toutes celles faites directement à l'industrie privée, qui ait amené un

résultat, bien qu'elle n'ait pas été complétement livrée au moment où le Général quitta son commandement. Nous en avions reçu à ce moment une batterie attelée, plus deux canons de 4, dont un en acier.

La ville de Bordeaux nous céda également trois batteries de 4 de montagne, fabriquées par les chantiers de l'Océan.

Des tentatives furent faites en Angleterre auprès de l'usine Whitworth, qui nous avait fait adresser les offres les plus séduisantes, à la suite de la dépêche ci-dessous du Général :

Général Kératry à Whitworth, Manchester.

Conlie, 4 novembre 1870.

Je reçois deuxième dépêche de M. Veillard. Je suis prêt à traiter et à payer immédiatement, si vous avez des batteries disponibles, prêtes à embarquer. Télégraphiez-moi si vous avez du dix ou du six livrable immédiatement. Si oui, j'enverrai des délégués avec de l'argent ; sinon, je ne puis accepter des marchés exécutables seulement dans vingt-cinq jours.

Un délégué, désigné par l'arsenal de Rennes, se prépara à partir pour l'Angleterre ; le commissaire général, Carré-Kerisouët, allait l'expédier, lorsque le Général de Kératry, avisé de Londres, dut lui envoyer le télégramme suivant, à la date du 9 novembre :

« Reçu dépêche de Whitworth ; rien de prêt ; rien à faire. »

Des commandes avaient été faites à M. Saillard, de Nantes, qui se trouva également dans l'impuissance de les exécuter.

Général armée Bretagne à Commissaire général marine, Nantes.

Conlie, 18 novembre.

Reçu votre lettre 572. Si M. Saillard a été chargé de construire et fournir des batteries, c'est qu'il nous a été déclaré que le directeur d'Indret, malgré les promesses qui m'avaient été faites, ne pouvait rien faire pour l'armée de Bretagne, en raison de ses autres engagements. S'il a changé d'avis, je vous prie d'ordonner à M. Saillard de vous rendre les profils, en vous donnant toute latitude pour m'aider de votre mieux, puisque M. Saillard, qui s'était engagé à fondre, en est incapable d'après votre communication.

Je vous prie de communiquer cette dépêche à M. Saillard.

Une commande fut faite aux chantiers de l'Océan, du Havre, dont l'ingénieur, M. Cody, s'était obligeamment mis à la disposition du Général. Cette commande, qui portait sur des canons de 12 et de 4, ne put avoir son effet, par suite du manque de modèles. On offrit à la place des canons de 7 système de Reffye; mais on fut arrêté par la difficulté de trouver des affûts et des projectiles, et le marché n'eut pas de suite non plus. Et cependant le temps marchait.

Général armée Bretagne à Cody, directeur des chantiers de l'Océan, Havre.

Conlie, le 19 novembre.

J'accepte vos canons de 7 au lieu du 12 et du 4, mais,

ainsi que nous l'avions dit, avec affûts, caissons et accessoires. Il serait nécessaire, dès lors, que vous fournissiez les projectiles. En un mot, je suis prêt à prendre deux batteries de 7 complètes, avec 300 obus et 100 boîtes mitraille par pièce. Si oui, expédiez sitôt prêtes.

Enfin, la Compagnie des chemins de fer du Midi, sur la demande que le Général lui avait fait exprimer par le directeur de la fonderie de Ruelle, nous avait offert de nous fabriquer des affûts, qui étaient presque aussi rares que les canons. Le directeur de cette Compagnie, l'honorable M. Surell, s'était plaint que les exigences du préfet de la Gironde rendaient difficile l'exécution de ses engagements. Le Général lui envoya les deux communications suivantes :

Général armée Bretagne à Surell, directeur Compagnie du Midi, Bordeaux.

Conlie, le 19 novembre.

Je reçois lettre de Léon : merci de votre bonne volonté. Je vous réquisitionne pour l'exécution de ma commande, qui est la première en date et qui doit passer avant les autres. Dans quelques jours, mon armée sera au feu : les mobilisés de la Gironde en sont beaucoup plus loin. Veuillez donc activer autant que possible, et encore merci.

ARMÉE DE BRETAGNE. — QUARTIER GÉNÉRAL.

Conlie, le 21 novembre 1870.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous confirmer, par cette lettre, ma dépêche d'avant-hier; les travaux de vos ateliers me sont absolument indispensables. La fonderie de Ruelle

me livre 54 canons de 12 rayé de campagne, sans caissons ni affûts. J'ai compté sur vous pour y suppléer, et il serait d'autant plus fâcheux que mes espérances fussent déçues, qu'il est fort difficile de me pourvoir ailleurs. Je vous prie de remarquer que ma demande est la première en date, que mon armée, n'obtenant rien de la guerre ni de la marine, a toutes les peines du monde à se fournir de tout ce qui lui est nécessaire, et que, par suite, il est urgent que je sois aidé par l'industrie privée.

Agréez mes meilleurs sentiments.

Le Général en chef, Cte DE KÉRATRY.

Mais cette insistance ne produisit aucun effet. Nous ne savons si les ateliers du Midi continuèrent l'exécution de notre commande, ou s'ils furent obligés de céder devant l'insistance de la préfecture de la Gironde et du gouvernement central; toujours est-il que si ces affûts furent faits, ils n'arrivèrent pas en temps utile.

Un autre essai en ce genre, tenté à Laval, ne put être suivi d'exécution, à cause du manque de bois de chêne sec, qui, d'après renseignements pris à la direction de l'artillerie de Rennes, était absolument nécessaire.

Quant aux harnais, il en fut cherché partout, en Bretagne, dans le midi de la France, en Angleterre. Partout quelque chose manquait, ou le cuir, ou les accessoires. Un marché de quatre cents harnachements fut sur le point d'être passé à Rennes, par les soins du colonel de Molon; ce marché fut arrêté par l'absence de bouclerie, qu'il fut impos-

sible de se procurer, à quelque prix que ce fût.

Nous espérâmes un moment être plus heureux en Angleterre, témoin cette dépêche du général Carré-Kerisouët :

Commissaire général à Général en chef, Laval.

Laval, de Rennes, 6 novembre.

Je reçois une bonne dépêche de Londres : nous aurons nos harnachements au complet, dans un bref délai et à bon prix. CARRÉ-KERISOUET.

Mais il fallut aussi, après renseignements, renoncer à cette espérance, et reconnaître qu'il s'agissait de marchés à long terme, et que le commissaire général s'était fait illusion.

On voit que, malgré nos efforts incessants, l'industrie privée nous fut d'un faible secours quant à l'artillerie. A l'égard des fusils, il en fut absolument de même.

Un marché de 10,000 remingtons espagnols avait été passé avec M. Max, de Madrid; un autre de pareille quantité avec M. Roumagnac, de Barcelone; le premier au prix de 85 francs, le second au prix de 110 francs; ni l'un ni l'autre ne furent exécutés : tout était arrêté à la frontière espagnole.

Un marché de 12,500 fusils fut passé avec une maison de New-York par l'intermédiaire de M. Mackenzie, présenté et cautionné par M. Jackson, de Saint-Seurin. Les détails de ce marché à l'américaine sont instructifs. Tout était conclu, et il était stipulé que les armes seraient payées à la

livraison, à la condition que le Général obtiendrait leur embarquement sur le premier paquebot. La dépêche suivante, payée par le vendeur, fut passée par le Général à M. Place, consul général à New-York :

Général armée Bretagne à Place, consul de France à New-York.

Conlie, 9 novembre.

J'autorise MM. Mackenzie et Pech à faire charger sur le *Lafayette* 6,000 fusils Roberts, 1,000 Prince et 500 carabines Remington avec les cartouches et nécessaires d'armes à mon adresse, ainsi que 5,000 Peabody avec cartouches. Exécutez ordre, retenant navire douze heures, si nécessaire. KÉRATRY.

Quatre jours après, le Général reçut de son vendeur la dépêche ci-dessous, qu'il s'empressa de transmettre à M. Lecesne, à Tours, afin de lever toute difficulté :

Général armée Bretagne à Lecesne, comité armement, Tours.

Conlie, le 16 novembre.

Je reçois dépêche ci-dessous de New-York, adressée à un vendeur de fusils par sa maison :

« *Traduction.* — Le consul refuse de laisser embarquer les armes pour Kératry sans ordre du comité d'armement. »

Prière de faire donner les instructions au consul, pour me faire expédier le chargement dont il s'agit.

M. Lecesne, en qualité de président du comité, télégraphiait de son côté, au consul général à

New-York, qui adressait la réponse suivante au Général en chef à Conlie :

Consul général à Général Kératry.

De New-York à Conlie, 19 novembre.

Les véritables propriétaires des armes et munitions dont vous parlez dans vos dépêches ne veulent les expédier qu'après payement préalable ici. PLACE.

Dès lors, le marché ne pouvait tenir, et l'affaire se terminait par cette dépêche, que le Général envoyait au soi-disant représentant de la maison américaine, qui avait invoqué uniquement le refus du consul, pour ne pas donner suite à ses engagements.

Général Kératry à Mackenzie, hôtel de Londres, Tours.

Conlie, le 19 novembre.

Vous ne dites pas vrai. (Ci-joint dépêche du consul.) Il résulte de là que vous avez traité sans avoir le droit de le faire...

Pour nous, l'affaire était terminée; toutefois, le consul de France à New-York, bien que n'ayant reçu aucun ordre du Général, prit sur lui d'acheter et de payer comptant, à l'aide des fonds dont il disposait pour la commission d'armement, une partie du lot de fusils dont il s'agissait. Il réclama plus tard le payement de cet achat au Général, qui lui répondit naturellement qu'il n'avait pas à s'en préoccuper, et qui le renvoya, ainsi que sa réclamation,

à la commission d'armement. Nous citons ce fait parce que le nom du Général ayant été prononcé dans un procès où cette affaire a joué un certain rôle, il importe d'établir que cette opération n'a rien de commun avec celle qu'il avait prescrite.

Comme on a pu s'en convaincre par la lecture de tous ces documents, nous ne fûmes pas plus heureux auprès de l'industrie privée en fait de fusils et de cartouches qu'en fait de canons. Il fut donc de toute nécessité de recourir à l'État et à la commission d'armement, qui, concentrant entre leurs mains des ressources considérables, restaient seuls à même de fournir aux besoins de l'armée de Bretagne. Le reste de ce chapitre montrera dans quelle limite ils nous ont donné leur concours.

La première chose à faire était d'utiliser les ressources existantes, et de concentrer le matériel qui, dans la circonscription du Général, relevait de son autorité. Or, il y avait à Rennes cinq batteries d'artillerie de la garde nationale mobile bretonne complètes, équipées, attelées, qui, en vertu du décret du 22 octobre, faisaient incontestablement partie de l'armée de Bretagne. Ainsi que nous l'avons fait déjà remarquer, le mot « *actuelles* » avait été ajouté sur la minute à la suite de « gardes mobiles », de la main même de M. Gambetta. Ces cinq batteries furent réclamées par le général Fiereck, qui n'y avait aucun droit, si droit il y a en cette matière. Le Général de Kératry refusa d'abord de

s'en dessaisir, et ce refus donna lieu à la correspondance ci-dessous :

Préfet à Kératry, commandant armée de Bretagne.

Laval, de Rennes, le 25 octobre 1870, 9 h. 20 m. du matin.

J'ai demandé au ministre de l'intérieur : 1° de mettre à ma disposition, pour atteler les cinq batteries de la mobile concentrées à Rennes, 100 chevaux revenus de Sedan et sans emploi ici; 2° de m'autoriser à acheter, *au lieu de réquisitionner,* le supplément de chevaux nécessaire pour compléter l'attelage de ces batteries, et à faire confectionner des harnais. Je vous prie d'appuyer ma demande; s'il y est fait droit, les cinq batteries seront prêtes sous peu de jours.

Guerre à Général armée Bretagne.

Laval, de Tours, le 26 octobre 1870, 12 h. 30 m. du matin.

Vous êtes autorisé à employer les cent chevaux, s'ils n'ont déjà reçu autre destination.

Délégué guerre à Kératry.

Brest, de Tours, le 27 octobre 1870, 11 h. 45 m. du matin.

M. Gambetta vient de me donner l'ordre de vous dire que tous vos ordres doivent passer par son intermédiaire; ainsi, récemment, vous vous êtes opposé, dit le général Fiereck, à l'organisation de cinq batteries auxiliaires de 12. M. Gambetta veut qu'en pareil cas votre opposition soit faite par son intermédiaire, et non directement à l'autorité militaire locale. Sans cela, nous risquons d'avoir une confusion très-dangereuse pour les opérations militaires.

Général Kératry à ministre Gambetta, Tours.

Brest, 27 octobre, 5 h. 15 soir.

Je réponds à la dépêche du délégué de la guerre relative

aux cinq batteries de la garde mobile qui sont à Rennes. Ces batteries garde mobile relèvent de mon commandement. Elles sortent de mes cinq départements, et elles y sont. Le général Fiereck dit que je m'oppose à leur organisation. Je rectifie cette assertion. Elles sont organisées; elles relèvent de moi, de par le décret inséré au *Journal officiel* et de par votre ordre. Je les garde en vertu de mon droit absolu, et ne puis penser que vous ne me donniez pas raison, qnand je n'ai aucune autre force d'artillerie entre les mains. Cette clause a été nettement stipulée, de votre propre main, par le mot ajouté par vous sur ma demande : gardes mobiles actuelles. Je n'ai donc donné aucun ordre au détriment d'un autre général. J'ai maintenu et maintiens mon droit absolu et logique; ces cinq batteries garde mobile ne doivent obéir qu'à moi. J'attends toujours votre réponse pour les canons disponibles à Bayonne. KÉRATRY.

Intérieur et guerre à Général Kératry, Saint-Brieuc.

Saint-Brieuc, de Tours, le 27 octobre 1870, 11 h. 50 m.

Le Mans a besoin d'être protégé. Les cinq batteries sont absolument nécessaires pour défendre la ligne de Serquigny, que nous avons un si grand intérêt à protéger.

Je vous prie de n'apporter aucun trouble aux opérations de ce côté, de les faciliter, au contraire, autant qu'il vous sera possible, et, pour ce faire, de laisser partir les cinq batteries.

Évitons tout ce qui pourrait ressembler à des conflits de pouvoir.

Général Kératry à Ministre intérieur et guerre.

Tours, de Brest, le 28 octobre.

Vous invoquez l'intérêt public : je laisse partir les cinq batteries; mais veuillez bien me dire qu'il est entendu que lorsque je marcherai en avant des positions qu'elles

couvriront, je les reprendrai immédiatement. Puisqu'il en est ainsi, je vous demande de donner de suite l'ordre au directeur artillerie Rennes de me délivrer les trois premières batteries de 12 qui seront prêtes, et au directeur artillerie de Ruelle les deux premières batteries de 12 qui seront prêtes. Je suis à Brest : il y a du 12, autorisez-moi à en emmener. Car enfin, le temps presse, mes troupes vont marcher ; il me faut du canon rayé, et je n'en ai pas une pièce. J'attends réponse d'urgence. Je donne ordre aux cinq batteries de partir. KÉRATRY.

Intérieur à Général Kératry.

Brest, de Tours, le 28 octobre 1850, 5 h. 30 m. du soir.

Si vous êtes prêt à marcher, je vous autorise à vous faire délivrer du canon à Brest. Vous êtes trop pratique pour ne pas admettre avec moi qu'il faut avant tout couvrir la ligne du Mans, suivant ma dépêche d'hier.

Les cinq batteries ayant été mises ainsi à la disposition du général Fiereck, il fallut encore lui abandonner leurs dépôts, qui étaient restés à Rennes. A la suite de la dépêche ci-dessous du général Carré-Kerisouët, le Général de Kératry, qui se trouvait alors à Tours, et qui traita la question avec les bureaux, ajouta ce second sacrifice au premier.

Commissaire général à Général en chef, Laval.

Laval, de Rennes, le 4 novembre 1870, 11 h. 40 du soir.

On s'oppose au départ des dépôts de batteries de mobiles que vous m'avez donné ordre de vous envoyer demain. Cependant, les cinq batteries réclamées par le général Fiereck lui étant abandonnées, il n'est pas ad-

missible qu'il enlève encore les derniers éléments de ces corps qui doivent être utiles pour nous. En un mot, le général Fiereck a demandé que le décret du 22 octobre n'ait point d'effet rétroactif pour ce qui touchait aux cinq batteries; rien de plus, rien de moins. Répondez-moi ce que je dois faire : je passerai outre, si vous me l'ordonnez.

Ainsi, dès les premiers jours et en dépit de ses intentions excellentes, le ministre de la guerre, qui, par sa dépêche du 26 octobre, avait reconnu le droit de l'armée de Bretagne sur ces batteries, violait le décret dont il avait lui-même défini la portée, premier exemple d'inconséquence qui ne devait malheureusement pas rester isolé.

Il importe de remarquer que la dépêche du 28 octobre, de M. Gambetta, renferme une condition qui la rend illusoire et presque ridicule. Comment le Général de Kératry, qui avait son commandement depuis *le* 22 *au soir*, pouvait-il, *le* 28, être *prêt à marcher?* Et comment un ministre de la guerre pouvait-il un seul instant lui poser cette hypothèse? Ce simple fait indique dès à présent combien M. Gambetta, surchargé par son double portefeuille, avait peu la possibilité d'entrer dans les détails de son administration, et avec quelle précipitation fâcheuse ses ordres étaient rédigés. Nous en trouverons d'autres exemples.

Le Général de Kératry avait lieu d'espérer du moins que le sacrifice de ses cinq batteries et de leurs dépôts lui rendrait plus faciles à obtenir les

canons dont il avait besoin, et qu'il devait se résigner à demander à la Marine et à la Guerre. Il fut loin d'en être ainsi.

La première tentative du Général fut faite vis-à-vis du directeur de l'artillerie de Rennes, auprès duquel nous devions trouver, dans la limite de ses devoirs, le concours le plus énergique et le plus empressé. Il en reçut la réponse suivante :

Directeur artillerie à Général commandant armée de Bretagne, Laval.

Laval, de Rennes, le 25 octobre 1870, 11 h. 30 m.

Défense absolue de livrer du matériel sans ordre du ministre. Les arsenaux de la marine et de terre en font en ce moment en quantités considérables. S'adresser au ministre. *Colonel-directeur.*

Sur cette réponse, le Général s'adressa au ministre, et sa première demande fut accordée sans difficulté :

Guerre à Kératry, Laval.

Laval, de Tours, le 27 octobre 1870, 1 h. 17 m.

Je donne l'ordre à la direction d'artillerie de Bayonne de vous expédier le matériel de deux batteries de canons obusiers de 12, douze pièces et douze caissons. Bayonne fournira matériel et armement, et Rennes, à qui je donne aussi l'ordre, fournira, sur votre demande, les projectiles et la poudre. Quant aux fusils Chassepot, ils ont leur destination, dont je ne puis les détourner.

Mais les difficultés commencèrent quand il s'agit de la marine. Nous en avons vu de nombreux exem-

ples à propos du personnel; le matériel n'a pas été plus heureux.

A son retour d'Espagne, le Général avait entretenu, à Angoulême, le directeur de la fonderie de Ruelle, l'honorable colonel Du Temps du Grie, qui l'avait informé des facilités que pouvait offrir son établissement, et du peu de services que lui demandait la marine. Le 25 octobre, le Général, désireux de mettre en œuvre à son profit ces ressources laissées sans emploi, écrivait à M. Gambetta la lettre suivante :

A Monsieur le Ministre de la guerre, à Tours.

25 octobre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien adresser des instructions au directeur de la fonderie de canons à Ruelle, pour que les deux premières batteries de 12 rayées qui sortiront de cet établissement soient mises à la disposition de l'armée de Bretagne, et adressées à moi, en gare de Conlie.

Je n'ai pas encore un seul canon, et ils me seront bien nécessaires quand nous marcherons à l'ennemi.

Recevez, etc. *Le Général en chef,*

Cte E. DE KÉRATRY.

P. S. — J'insiste d'autant plus sur l'urgence de cette demande, que, sur mon avis, M. le directeur de Ruelle s'est mis en rapport avec les chemins de fer du Midi, sollicités à ce sujet, pour fabriquer les affûts nécessaires, sans être condamné à la perte de temps nécessitée jusqu'ici par le transport des canons à Toulouse pour leur montage sur affûts.

Or, le 1er novembre, rien n'avait été fait, ainsi qu'il résulte de la dépêche ci-dessous :

Général de Kératry à Gambetta.

Tours, de Brest, 1er novembre.

. . . .

Je vous adresse la même demande pour la première batterie de 12 rayée du directeur de Ruelle, à qui j'ai facilité moi-même des affûts correspondants. . . . .

M. Gambetta répondait, le 4 novembre, en ces termes :

Intérieur à de Kératry, Laval.

Laval, de Tours, le 4 novembre 1870, 10 h.

J'écris au ministre de la marine pour l'inviter à mettre à votre disposition les canons que vous avez demandés; des ordres vont être donnés en conséquence.

Et le 12 novembre, le Général, qui, sur la foi des traités, croyait ses pièces en voie de fabrication, recevait la dépêche suivante :

Colonel Léon à Kératry, armée de Bretagne, quartier général, camp de Conlie.

Conlie, de Bordeaux, le 12 novembre, 7 h. 30 du soir.

Je vous confirme ma dépêche d'aujourd'hui. Je reçois à l'instant dépêche du colonel Du Temps, directeur de Ruelle, disant qu'il n'a encore reçu aucun ordre du ministre de la marine pour les canons de 12; et cependant Gambetta, sur ma demande, a autorisé, le 2 novembre, Ruelle à couler cinquante-six canons pour armée de Bretagne. Je

télégraphie au ministre de la marine; télégraphiez de votre côté, si vous le jugez convenable. Ces retards sont vraiment inexplicables. Adrien Léon.

Fort étonné, il télégraphia au ministre de la marine la dépêche ci-dessous :

Général Kératry à Marine.

Tours, de Conlie, 13 novembre.

Il y a déjà plusieurs jours que le ministre de la guerre devait vous demander pour mon armée l'autorisation de faire couler à Ruelle des canons.

Le directeur de Ruelle n'a encore reçu aucun ordre. Si vous avez été informé de cette demande, je vous prie de donner cette autorisation au directeur de Ruelle, sinon de me répondre à ce sujet. . . . .

Le ministre ne répondit pas; mais il envoya l'ordre au directeur de Ruelle, qui l'annonça aussitôt au Général :

Directeur fonderie Ruelle à Général de Kératry, à Conlie.

Conlie, de Ruelle, 14 novembre, 3 h. 20 m. soir.

J'ai reçu ordre du ministre marine vous livrer cinquante-quatre canons de 12 rayés de campagne. Expédierai la première batterie le 16, la deuxième le 19, et les autres successivement. Est-ce bien sur Conlie (Sarthe) qu'il faut les diriger? Je vous écrirai par courrier.

Du Temps du Grie.

Ainsi, à la suite d'une demande faite le 25 octobre, relativement à une usine dont le directeur déclarait être insuffisamment occupé et pouvoir

commencer son travail à première réquisition, les ordres ne furent donnés que le 14 novembre, c'est-à-dire *dix-neuf jours après*. C'était à peu près le temps nécessaire pour exécuter la moitié de la commande. Grâce à ce retard, vingt-quatre pièces seulement nous arrivèrent avant le 20 novembre, et encore ne purent-elles, faute d'affûts et d'attelages, nous suivre dans notre marche en avant.

Le 28 octobre, le Général de Kératry, en tournée à Brest, s'enquérait auprès du préfet maritime de ce qu'il pouvait avoir de disponible, et envoyait au ministre de la marine la dépêche suivante :

Général Kératry à Ministre marine.

Tours, de Brest, le 28 octobre 1870.

J'ai envoyé la dépêche suivante à ministre guerre, et vous serai très-reconnaissant d'accéder à demandes vraiment urgentes. J'ai télégraphié ceci Guerre : « Vu le préfet maritime Brest, et, d'accord avec lui, je vous prie demander ministre marine lui donner autorisation me remettre vingt pièces de 16 rayées de siége, avec affûts de siége et projectiles, pour défendre mon camp de Conlie, approvisionnements et ravitaillement; deux pièces 12 rayées de campagne, avec affûts et caissons; cinquante canonniers brevetés; MM. Rousseau et Risbeck, ingénieurs : le tout disponible. » Ministre marine me rendra service.

KÉRATRY.

Afin d'éviter toute perte de temps, il avait eu soin de s'adresser aussi à la Guerre, pour que la demande pût être faite de ministre à ministre.

Le 30 octobre, rien n'était fait. Nouvelle dépêche à la Guerre :

Général Kératry à Ministre guerre Gambetta, Tours.

Il faut que vous me donniez pleins pouvoirs sur les ports maritimes. C'est un crime de laisser des canons dans les arsenaux quand on fait marcher 60,000 hommes sans un canon ! Nous sommes responsables devant le pays. Les Prussiens, libres de Metz, vont marcher sur les corps en formation. Donnez-moi le canon disponible, ou je considérerai comme un devoir de le prendre et de m'en servir. Les préfets maritimes de Brest et de Lorient n'ont plus à invoquer des formalités. Malgré votre ordre d'emmener du canon de Brest, je n'ai rien, parce que le ministre de la marine, qui n'a pas signé votre proclamation (et pourquoi?), a donné d'autres ordres.

Le 31 octobre, rien n'était fait encore :

Général Kératry à Préfet maritime, Brest.

Voici le troisième jour que j'attends la réponse du ministre de la marine. Rien encore. Pouvez-vous me répondre? Dans les circonstances cruelles où nous sommes, si je n'ai pas prompte satisfaction, j'agis. J'ai télégraphié au gouvernement de Tours que c'est un crime de laisser 60,000 hommes ainsi désarmés. Prière répondre Vannes.

Le même jour, le Général recevait de M. Gambetta la dépêche ci-dessous ;

Intérieur et guerre à Général Kératry, Lorient.

Lorient, de Tours, le 31 octobre 1870, 10 h. 45 du matin.

Que demandez-vous d'une manière précise, et je vous réponds sur-le-champ; mais n'exagérez pas vos demandes.

Et il y répondait dans les termes suivants :

Général Kératry à Ministre guerre Gambetta.

Tours, de Nantes, 31 octobre.

Je reçois une dépêche du préfet maritime Brest, disant : « Que votre ministre s'adresse au mien, qui déclare être » encore à attendre du ministre de la guerre les demandes » que vous avez faites en matériel et personnel. » Ces demandes, que vous me dites de préciser vous-même ce matin par dépêche, je les précise; mais il est clair que vous n'avez reçu aucune de mes dépêches.

J'ai demandé au préfet maritime de Brest, à vous et au ministre de la marine, vingt pièces de 16 rayées, avec affûts de côte et projectiles, pour couvrir mon camp; deux pièces de 12 rayées de campagne, avec affûts et caissons disponibles; cinquante canonniers brevetés; MM. Rousseau et Risbeck, ingénieurs; Gestin, médecin marine : le tout disposible, et d'accord avec préfet maritime. J'attends tout cela, n'ayant encore rien obtenu, malgré votre ordre de prendre du canon. . . . . .

. . . .

Voilà des demandes précises, déjà faites, qui veulent une solution immédiate; et j'attends les ordres de vous et de la marine : il y a urgence. Prière me répondre à Nantes. Que l'amiral télégraphie sans retard à Brest.

Le 1er novembre, rien n'était fait, ainsi que le témoigne la dépêche ci-dessous :

Sous-préfet à Général de Kératry, Nantes,
et à préfet Quimper.

Nantes, de Brest, le 1er novembre 1870, 3 h. 15 m. du soir.

Vu préfet maritime; est parfaitement disposé à livrer tout le disponible de l'arsenal; mais n'a reçu aucun ordre

de son ministre, qui lui a seulement dit qu'il vous ferait livrer sur demande du ministre de la guerre. — Provoquez cette demande. Il y a un malentendu ministériel fâcheux. Dès maintenant, arsenal fait mettre en wagons vingt pièces de 16; quant aux pièces de 12, elles partent pour Rennes avec dix autres, par ordre.

Et le Général réclamait encore à M. Gambetta par la dépêche ci-dessous :

Général Kératry à Ministre guerre.

Tours, de Nantes, 1er novembre 1870.

Je vous prie de me faire délivrer par directeur artillerie de Rennes les pièces de 12 de campagne que le préfet maritime de Brest devait me remettre, et qu'il a envoyées à Rennes, comme il était convenu entre le préfet maritime et moi. Ces pièces, qui viennent de navires désarmés, me sont destinées. Je n'ai pas encore de pièces de campagne pour remplacer les cinq batteries que le général Fiereck m'a empruntées. Le directeur de Rennes va avoir une ou deux batteries de prêtes destinées à personne. Je vous prie de lui télégraphier de me les faire remettre. . .

. . . .

C'est alors qu'intervinrent les deux dépêches du 1er novembre (1), à la suite desquelles il fut fait droit, au bout de six jours de négociation, à la demande du Général.

Parfois, les choses marchaient plus vite. L'amiral d'Herbinghem, se mettant à la hauteur de la situation, et préjugeant imprudemment les intentions

(1) Voir ci-dessus, pages 37 et 38.

de son ministre d'après son patriotisme et son dévouement personnels, devançait, pour les besoins de l'armée de Bretagne, les instructions qui devaient lui être données et qu'il prévoyait pouvoir attendre indéfiniment :

Colonel Jullien à Général Kératry, Nantes.

Nantes, de Lorient, 1er novembre 1870.

Préfet maritime dit avoir reçu ordre suspendre envoi de notre matériel jusqu'à instructions ministre de la marine. Travail, néanmoins, continue. Si affaires réglées d'ici à ce soir, rien de fâcheux pour notre armement. Pourrai même avoir les huit canons de 30 dont je parle dans mon télégramme de 8 heures 12 minutes.

Colonel d'artillerie Jullien à Général Kératry, Nantes.

Nantes, de Lorient, 1er novembre 1870.

Viens parler à préfet maritime. Il dit n'avoir pu recevoir par courrier instructions promises, mais aurait pu par télégraphe. Il m'autorise à vous donner copie de sa dépêche, et proteste de son extrême bon vouloir. — Copie de dépêche de préfet à ministre, envoyée à 2 heures 10 soir : « Vu l'extrême urgence et le dénûment complet du camp retranché où vont se réunir les gardes nationaux mobilisés de Bretagne, je donne au général Kératry douze pièces rayées de 16 avec munitions, trois cents chassepots et sept cent quatre-vingt-dix carabines à tabatières. Il est urgent de lui donner des canonniers : je vais former et exercer une section de marins canonniers à la division que je demande de lui donner si tôt prête. Signé : d'HERBINGHEM, préfet. » — Préfet ajoute que ces canonniers seront commandés par un officier de choix.

L'armée de Bretagne était ainsi pourvue d'une partie du matériel dont elle avait si grand besoin; mais trois jours après, l'amiral d'Herbinghem était relevé de ses fonctions. Il annonçait son départ au Général, en lui exprimant son regret de ne pouvoir plus rien faire pour lui; et le Général ne pouvait que lui exprimer ses regrets, en lui disant combien il était touché de l'empressement que l'amiral avait mis à l'aider dans sa tâche difficile. Nous sommes heureux de trouver ici l'occasion d'exprimer à M. d'Herbinghem, au nom du Général, sa sincère reconnaissance.

Mais cette exception fut unique en son genre, et la marine revint bientôt à ses errements bureaucratiques. Le Général ayant demandé des munitions au préfet maritime de Lorient, au moment même de se mettre en marche, en reçut la réponse suivante :

Préfet maritime au Général commandant armée de Bretagne, au camp de Conlie.

Conlie, de Lorient, le 22 novembre 1870, 11 h. 40 soir.

J'ai reçu à plusieurs reprises, du ministre de la marine, les ordres les plus formels de ne donner ni personnel ni matériel sans son autorisation expresse. Je ne saurais enfreindre ces ordres. Le télégraphe vous permet d'obtenir rapidement de Tours l'autorisation qui m'est nécessaire. Je fais préparer la poudre que vous demandez, et je vous l'enverrai dès que j'y serai autorisé.

La marine nous fournit enfin deux batteries de 4

et une batterie de 12 rayée, provenant de navires désarmés à Brest. Nous n'entrerons pas dans le détail des négociations auxquelles cette fourniture donna lieu. Ce serait nous exposer à des redites fastidieuses. Elles furent d'ailleurs moins laborieuses que les précédentes, et nous firent regretter de n'avoir pas trouvé auprès de ce ministère des facilités analogues pour toutes les demandes que nous lui avions faites.

L'impression générale qui ressort de cet exposé, c'est que, loin d'être à la hauteur de sa mission et de s'associer franchement à la grande idée qui avait présidé à la constitution de l'armée de Bretagne, le ministre de la marine ne la vit jamais qu'avec défiance, et mit une extrême mauvaise volonté à lui prêter les hommes et les choses de son ministère. Là où il aurait pu faire tant et où son concours eût été si utile, il n'a fait rien ou peu de chose, et s'est contenté de mettre un frein au zèle de ses subordonnés, qui demandaient à nous servir de leurs personnes et de leurs moyens. En agissant ainsi et en mettant obstacle au développement d'une armée qui eût été certainement un puissant élément de la défense nationale, M. Fourichon s'est montré inférieur à la tâche qu'il avait acceptée de ministre d'un gouvernement qui avait pour objet et pour raison unique de son existence persistante la libération du pays.

Nous passons à l'histoire de nos relations avec le

ministère de la guerre, qui ne furent pas moins laborieuses qu'avec celui de la marine.

Pour ce qui concerne les canons, nous eûmes sans grande difficulté deux batteries de 12 fournies par Bayonne, deux autres du même calibre fournies par Rennes, avec un approvisionnement de quarante-huit coups par pièce, approvisionnement, il est vrai, bien insuffisant.

Mais la question des fusils offrit plus de difficultés, et demande à être examinée en détail. Nous allons exposer successivement nos négociations avec le ministère, et celles avec la commission d'armement, qui méritent une mention à part.

Le Général, en passant à Brest, avait découvert 3,200 chassepots inoccupés, et les demandait le jour même au ministre de la guerre :

Général Kératry à ministre guerre.

Tours, de Brest, 28 octobre 1870.

. . . .

Je n'ai pas de fusils; mais l'arsenal de la guerre, qui a délivré à la marine, cette semaine, 9,000 chassepots environ, a de disponibles 3,200 chassepots. Je vous conjure de me les donner. Cela remontera le moral des troupes, qui disent être sacrifiées et n'avoir aucune confiance dans les fusils ordinaires, en proportion ici d'un sur quatre. Il y a intérêt sérieux à donner cette preuve de sollicitude...

Le 31 octobre, il rappelait sa demande en ces

termes à M. Gambetta, qui lui avait demandé de la préciser :

Tours, de Nantes, 31 octobre 1870.

. . . .

De plus, l'arsenal de la guerre ayant armé toutes les nouvelles forces, a encore 3,200 chassepots disponibles à Brest, qui ne font et ne feront rien. Les populations commencent à être furieuses d'être ainsi traitées. Brest est très-ému, et en ce temps-ci le mot *trahison* fait vite son chemin. Je vous conjure à nouveau de me faire délivrer immédiatement ces 3,200 chassepots et de donner aux mobilisés cette preuve de sollicitude. . . . . .

Survinrent les deux dépêches du 3 novembre, qui donnaient pleins pouvoirs au Général. Mais, à l'exhibition de ces pièces appuyant la demande des chassepots, le directeur de l'artillerie de Brest répondit par la dépêche ci-dessous, datée exactement du même jour :

Général Kératry à directeur artillerie terre et mer.

Brest, de Nantes, 3 novembre 1870.

En raison de cette dépêche, je vous prie de délivrer immédiatement au sous-préfet les 3,200 chassepots et cartouches correspondantes que vous m'avez déclarés disponibles, et je vous fais responsable de la prompte exécution de cette mesure, le ministre de la guerre m'ayant donné pouvoir en connaissance de cause.

Directeur artillerie à Général Kératry, Nantes.

Nantes, de Brest, le 3 novembre 1870, 8 h. 25 m. du soir.

Mon Général,

Ayant l'ordre de ne délivrer de chassepots que sur

décision du ministre de la guerre, j'ai dû l'aviser et vous communiquer sa réponse. Je vous autorise à délivrer sur demande du Général Kératry fusils ou carabines à percussion. Ne laissez prendre, sous aucun prétexte, les fusils et cartouches Chassepot. J'ai le regret d'ajouter qu'il n'y a plus ici de fusils ni carabines à percussion.

Nous avons déjà signalé le ministre se contredisant du 22 au 28 octobre; ici, c'est dans le même jour qu'après l'affirmation la plus énergique et l'adhésion la plus absolue, il interdit de donner satisfaction à un désir bien modeste et bien légitime du Général en chef.

Afin d'en finir avec les contradictions du ministre et du ministère, plaçons de suite sous les yeux du lecteur une partie de la correspondance relative aux mitrailleuses.

Capitaine Coq à Général Kératry.

Conlie, de Nantes, le 9 novembre 1870, à 5 h. du soir.

Vu Gambetta; disposé à donner mitrailleuses aussitôt celles destinées à corps organisés finies de livrer. Colonel Reffye suppose livraison possible dans quinze jours.

COQ.

Guerre à M. Coq, délégué de Kératry, Conlie.

Conlie, de Tours, le 20 novembre 1870, 4 h. 20 m. du soir.

Le personnel est désigné pour servir les batteries de canons à balles, après celui qui se trouve actuellement à Nante. Mitrailleuses peu efficaces lorsqu'elles sont en petite quantité. Quatre vous seraient d'un faible secours. Mieux vaut les envoyer en masse à l'armée de la Loire.

DE FREYCINET.

Général Kératry à directeur général, pour M. Freycinet.

Tours, de Conlie, 11 novembre 1870.

En réponse à votre dépêche à M. Coq, je ne puis admettre un seul instant que l'armée de Bretagne soit totalement sacrifiée à toutes les autres armées, qui ne vaudront pas mieux que celle-ci. Le ministre de la guerre a décidé que j'aurais *six* mitrailleuses, je les demande absolument, ou, devant toutes les entraves qu'on cherche à me créer en dehors et malgré les ordres de Gambetta, je vais résigner mon commandement (ce que l'administration de la guerre désire, je le sais), et je saisis le pays de la situation : j'accepte des responsabilités, mais pas des compromis. Mes soldats se feront tuer, mais je ne les veux pas désarmés. Chaque jour, on me reprend d'une main ce qu'on m'a donné de l'autre ; voilà quinze jours qu'on me promet deux escadrons, qu'on ne m'envoie rien, et qu'on ne répond même pas à mes demandes télégraphiques. Je n'ai pas une réponse de la guerre depuis cinq jours à mes dépêches, et pourtant j'en suis sobre. On veut une armée de Bretagne ou on ne la veut pas ; si on la veut, qu'on lui donne les moyens d'être. Tandis que la guerre et la marine absorbent tout et partout, fabriques civiles et militaires, je trouve dans les administrations le plus mauvais vouloir. Je commande une armée auxiliaire et non pas irrégulière. Je demande une réponse précise. Quand m'enverra-t-on les deux escadrons et les six mitrailleuses ? Je ne crois pas que la dépêche adressée à M. Coq soit de vous, car vous savez aussi bien que moi ce que j'ai à créer, et l'argent ne suffit pas. Le directeur de Ruelle a-t-il été autorisé officiellement à me délivrer des canons et combien et de quel calibre ? J'espère une réponse catégorique. Je fais assez pour qu'on m'aide, et nos intentions doivent certainement procéder du même esprit.

Guerre à Général armée de Bretagne de Kératry, camp.

Conlie, de Tours, le 11 novembre 1870, 3 h. 30 m. du soir.

Je suis absolument étranger aux faits qui ont provoqué les objurgations que vous m'adressez. Vous ne pouvez douter de mes intentions de faire marcher la machine vite et bien. En ce qui me concerne personnellement, ai toujours répondu non-seulement avec ponctualité, mais avec plaisir. Je vais m'enquérir de l'objet de vos plaintes et les faire disparaître si cela m'est possible. Je m'intéresse trop à votre armée pour ne pas faciliter sa tâche.

DE FREYCINET.

Général armée Bretagne à directeur général, pour Freycinet, délégué guerre.

Tours, de Conlie, 12 novembre 1870.

Merci de votre dépêche du 11 novembre à 3 heures 30. Elle est heureusement contradictoire avec celle du 10 de 4 heures 20, ainsi conçue :

« Le personnel est désigné pour servir les batteries de « canons à balles après celui qui se trouve actuellement « à Nantes. Mitrailleuses peu efficaces lorsqu'elles sont « en petite quantité ; quatre vous seraient d'un faible « secours. Mieux vaut les envoyer en masse à l'armée « de la Loire. »

Est-ce bien vous qui avez signé? Je ne le crois plus, d'après ce que vous m'assurez. On se sert donc de votre signature?

A cette dernière dépêche, il ne fut rien répondu.

Ainsi, d'abord le ministre se contredit à six jours d'intervalle; puis, il se contredit le même jour; puis c'est le délégué du ministre qui paraît contredire les dispositions que paraît avoir M. Gambetta,

qui dément énergiquement l'opinion qu'on lui prête, et qui n'a rien à répondre quand on lui montre sa signature sous deux textes absolument incompatibles. Certes, personne ne peut supposer que le Général de Kératry ait voulu se donner le plaisir de prouver à M. de Freycinet qu'il n'avait pas regardé ce qu'il signait, ou qu'il avait changé d'avis à un jour d'intervalle. Mais il faut convenir que quand il s'agit d'intérêts aussi graves que la vie des hommes, les dépêches dont elle peut dépendre demandent à être examinées de près. Ce refus de mitrailleuses était d'autant plus important à caractériser et à faire disparaître qu'il paraissait être le résultat d'une opinion accréditée au ministère sur l'armée de Bretagne, opinion en vertu de laquelle elle n'aurait pas été une armée comme les autres, mais simplement une armée de rebut, une armée de quatrième catégorie, bonne tout au plus à faire de la chair à canon, et pour laquelle un armement inférieur était plus que suffisant. Volontiers on fût revenu pour elle aux haches de silex et aux arcs de chêne des vieux Armoricains. Cette opinion, que rien ne justifiait, s'est affirmée par ce mot injuste et cruel que le colonel Thoumas prononça devant la commission d'armement, et que M. Gambetta ne rougit pas de s'approprier plus tard dans une circonstance solennelle : « Les fusils à percussion sont assez bons pour les mobilisés ! » Triste exemple du degré d'aberration où peuvent conduire d'un côté l'absorption

d'un individu par le militarisme, dè l'autre la passion politique mal à propos introduite dans une question où le patriotisme seul était en jeu.

Comme indice des tendances méprisantes du ministère à l'égard de l'armée de Bretagne, nous plaçons ici une série de pièces relatives à une mission à Tours du général Carré-Kerisouët. Notre armement n'avançant pas, et les correspondances ayant peu d'effet, le Général en chef espéra que des discussions verbales seraient plus fructueuses, et il députa auprès de M. Gambetta et de la commission d'armement M. Carré-Kerisouët, commissaire général de l'armée de Bretagne. M. Kerisouët fut rejoint par le lieutenant-colonel Quéneau, aide de camp du Général, qui revenait de Ruelle, où il était allé presser l'achèvement de nos cinquante-quatre canons. Tous deux attaquèrent vivement la question des fusils à nous fournir, et les pièces ci-dessous donneront une idée de ce qu'était la situation à cette époque :

Commissaire Général à Général en chef.

Conlie, de Tours, 16 novembre, 4 h. 45 m. soir.

Nos affaires prennent assez bonne tournure. J'espère remplir vos instructions à votre satisfaction et assez rapidement... La question armes se pose sur un bon terrain. Je vais voir Lecesne. J'attaque carrément la marine avec autorisation supérieure.

CARRÉ-KERISOUET.

Commissaire général à Général en chef.

Conlie, de Tours, 17 novembre, 12 h. 55 m. soir.

..... J'ai entre les mains l'ordre du général en chef Thoumas de télégraphier au directeur de l'arsenal de Rennes dans le sens que vous désirez...

..... J'ai déjà une lettre du délégué de la guerre, d'après laquelle il n'a rien demandé au Comité d'armement. Je vais m'en servir auprès de Lecesne. Je ne quitterai pas Tours sans avoir obtenu tout ce qui existe, car cette question est capitale. Je vous tiendrai au courant. CARRÉ-KERISOUET.

Tours, le 17 novembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

M. Carré-Kerisouët me demande de votre part quelles sont les armes que nous avons demandées à la commission d'armement. Je n'ai adressé aucune demande à ce sujet. C'est à vous-même que je fais toutes mes réclamations d'armes.

Votre bien dévoué, C. DE FREYCINET.

Commissaire général à Général en chef Kératry.

Conlie, de Tours, 17 novembre.

Très-grandes difficultés de la part du colonel Thoumas. Je reverrai demain Gambetta. Lecesne est très-bien disposé. J'espère toujours réussir, malgré obstacles plus sérieux que nous ne pouvions supposer. Nous avons eu une scène presque violente par suite du dédain avec lequel le colonel a traité l'armée de Bretagne.

CARRÉ-KERISOUET.

Le commissaire général des forces de Bretagne à Général en chef.

Tours, le 18 novembre 1870.

MON GÉNÉRAL,

La seconde partie de ma mission est plus difficile que la première.

J'ai vu la commission d'armement hier soir, j'ai demandé de votre part à être fixé sur le nombre et la qualité des fusils destinés à l'armée de Bretagne. Le général Thoumas s'est élevé avec une extrême violence contre nos prétentions, disant que les fusils à percussion sont très-suffisants pour des *mobilisés,* qu'il n'y a aucune raison pour faire une exception en faveur de la Bretagne, que les autres pays s'en contentent bien, etc..... J'ai relevé vertement le général, puis j'ai exposé au comité toutes les raisons qui justifient notre demande, les promesses faites il y a trois semaines, et les engagements pris par nous vis-à-vis de l'armée. De plus, j'ai invoqué la promesse de Gambetta faite la veille même.

En somme, le comité d'armement est divisé, nous y comptons des amis et des ennemis acharnés. Il faut que j'aie l'ordre de Gambetta aujourd'hui même et par écrit. Je suis navré de voir la France entre les mains des mêmes hommes qui ont fait tous nos malheurs.

J'ai vu hier M. Thiers, qui s'est chargé de demander des marins à l'amiral Fourichon; c'est sur l'avis de Gambetta que j'ai pris M. Thiers comme intermédiaire.

Votre bien dévoué, CARRÉ-KERISOUET.

Le commissaire général des forces de Bretagne à Général en chef.

Tours, le 18 novembre 1870.

Aujourd'hui j'ai vu Lecesne; il est tiède et prétend qu'on l'accuse de vous favoriser.

En somme, je crois que nous aurons ce qui vous a été promis, mais je veux obtenir de Gambetta l'ordre signé de nous livrer tout ce qui nous est nécessaire, sur les chargements des deux navires qui sont attendus de jour en jour.

Je veux aussi essayer d'emporter les marins ; M. Thiers doit me rendre réponse demain.

Je suis désolé de mettre autant de temps à remplir la mission que vous m'avez confiée. Cependant, je ne perds pas de temps, mais les difficultés sont grandes.

Envoyez-moi, je vous prie, une dépêche dans le sens que je vous ai indiqué dans la lettre que vous a remise mon secrétaire aujourd'hui.

Nous sommes à l'index dans un certain monde, et si les choses n'étaient pas aussi avancées, il est certain que le décret du 22 octobre serait rapporté.

Bien à vous. E. CARRÉ-KERISOUET.

Général armée Bretagne à général Kerisouët.

Tours, de Conlie, 19 novembre 1870.

J'ai télégraphié hier à ministre guerre que le 28 au matin, je me porterai en avant avec 25,000 hommes et artillerie correspondante. Je refuse net de marcher, et mon camp se dissoudra, s'il ne m'est pas donné d'armes perfectionnées. Je ne veux nullement conduire mes hommes à un désastre certain. . . . .

. . . .

J'ai 27,000 hommes au camp ; les deux tiers sont non armés, parce que les gardes nationales sédentaires n'ont pas voulu, avec raison, se laisser démunir, par suite de la mesure désastreuse d'enlever à la Bretagne tous ses gendarmes, quand on laisse injustement sur la côte 25,000 douaniers et marins qui encombrent les ports. Il est temps que toutes les responsabilités s'établissent.

Paris attend la province comme le Messie, et je suis résolu, pour ma part, à traîner à la barre toutes les culpabilités ou complicités. Je vous autorise à donner connaissance de ma dépêche au comité d'armement et au gouvernement ; il est temps que cette triste comédie finisse, et croyez bien que j'irai jusqu'au bout. La Bretagne est indignée, comme tous les ports, de ce qui se passe. On m'a bercé de promesses illusoires, et Gambetta est trompé. Annoncez, du reste, au comité d'armement, pour demain, dans les journaux, une lettre officielle de moi. L'armée a perdu ou laissé perdre le pays : nous verrons si les citoyens peuvent le sauver malgré l'administration de la guerre et de la marine.

Commissaire général des forces de Bretagne à Général en chef, camp de Conlie.

Tours, 19 novembre, 10 h. matin.

Ministre guerre demande d'urgence le nombre de fusils que vous avez reçus de la commission d'armement. Lecesne affirme qu'il vous en a envoyé. On demande combien il y a de fusils à percussion au camp, et combien d'hommes vous aurez le 25. La réponse est urgente. Toute solution est arrêtée.

Général Kératry à général Kerisouët.

Tours, de Conlie, 20 novembre.

Le 29, il y aura 35,000 hommes. Il y en a 22,000 présents. J'ai 9,184 fusils à percussion antiques, tous mauvais. Comité armement m'a envoyé 5,000 spencers et 2,000 remingtons. Je n'ai rien autre chose. C'est avec cela qu'on veut faire la guerre. Ce serait risible, si ce n'était lugubre, quand on arme de fusils perfectionnés tous les aventuriers qui se présentent à Tours au cri de *Vive la République!* et les Allemands s'avancent sur nous !

Commissaire général à Général en chef.

Conlie, de Tours, 19 novembre, 4 h. soir.

Gambetta demande à la commission d'armement 30,000 fusils pour vous : ils sont déclarés disponibles ; ce soir, j'aurai une réponse définitive.

..... Je vais avoir la réponse de Thiers au sujet des munitions et des marins.

..... J'irai vous rejoindre demain, s'il ne survient aucune difficulté nouvelle. CARRÉ-KERISOUET.

Le commissaire général des forces de Bretagne à Général en chef.

Tours, le 20 novembre.

MON GÉNÉRAL,

Votre dépêche d'hier a produit l'effet que j'en attendais ; au premier moment, on s'est emporté, on a déclaré que vous n'auriez rien, etc...

Puis, les choses ont pris une meilleure tournure, et, sans vous donner à beaucoup près ce qu'il vous faut, on est arrivé à poser en principe que l'armée de Bretagne a le droit de prétendre à des fusils perfectionnés.

La lettre ci-jointe de Lecesne est loin de me satisfaire, et, sauf avis de vous, je ne quitterai pas Tours aujourd'hui. Je vais me rendre, avec Glais-Bizoin, au bureau des distributions d'armes, afin de me rendre compte de l'usage qu'on en fait. Je suis sûr que l'action du colonel Thoumas pèse fortement contre vous, et, d'un autre côté, je crois à l'existence de certaines autres influences hostiles au point de vue politique. Il est évident, cependant, que plus nous serons avancés, moins on osera nous refuser.

On va me répondre aujourd'hui au sujet du conseil des généraux (1) que vous demandez.

(1) Ce paragraphe indique combien M. de Kératry tenait à une action commune et concertée avec les différents corps.

(*Note de l'auteur.*)

En somme, grandes difficultés de toute sorte et résistance acharnée pour les plus petites choses, voilà la situation.

Bien à vous, E. CARRÉ-KERISOUET.

Les navires *Ontario* et *Avon* dont parle Lecesne sont arrivés ou arriveront d'un jour à l'autre.

Cette lutte orageuse se terminait par une demi-victoire, et donnait lieu à la dépêche ci-dessous de M. Gambetta :

De Kératry.

Conlie, de Tours, 20 novembre, 12 h. 50 soir.

En outre des 2,500 remingtons espagnols et des 10,700 carabines Spencer déjà expédiés, il vous est réservé 17,000 fusils Spencer à provenir des steamers *Avon* et *Ontario*. On fera mieux plus tard.

LÉON GAMBETTA.

Malheureusement, comme toutes les autres, cette dépêche, ainsi que nous le verrons, ne fut suivie d'aucun effet.

Ce n'étaient pourtant pas les fusils qui manquaient, mais bien la volonté de les donner, ainsi que le témoigne la dépêche du préfet du Morbihan du 30 octobre :

Préfet Morbihan à Général en chef Kératry, Lorient.

Lorient, de Vannes, le 30 octobre 1870, 8 h. 18 du soir.

J'ai la conviction qu'il y a des chassepots à l'arsenal de Lorient, à la citadelle de Port-Louis, peut-être à la citadelle de Belle-Isle. Télégraphiez donc à Gambetta et Fourichon pour qu'on donne l'ordre de vous les re-

mettre. Nos mobiles et mobilisés du département, aujourd'hui la seule force du pays, auront en main de bonnes armes, qui ne servent à rien dans les magasins. On réserve ce qu'il y a de mieux pour de jeunes recrues qui ne valent pas des hommes faits.

Parallèlement à toutes ces négociations avec l'industrie privée, le ministre et le ministère, se déroulait une longue et épineuse correspondance avec la commission d'armement, présidée par M. Jules Lecesne. Cette commission avait pour objet de pourvoir aux insuffisances de la fabrication indigène pour l'armement de nos troupes ; elle avait à l'étranger des relations considérables; elle faisait des achats nombreux en Espagne, en Angleterre, et surtout en Amérique, où elle puisait dans tous les magasins encombrés depuis la fin de la guerre de la sécession. Elle avait témoigné au Général, par l'organe de son président, M. Jules Lecesne, et du frère de celui-ci, M. Charles Lecesne, les sentiments les meilleurs et le plus grand intérêt.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée nette de ces négociations, dont l'analyse avec pièces à l'appui serait des plus complexes, que de mettre sous les yeux du lecteur toute la correspondance échangée.

Général Kératry à comité armement.

Rennes, de Tours, 26 octobre.

Effectif beaucoup plus considérable que je ne croyais ; manque totalement d'armes. Je compte sur vous pour

cargaison prochaine de New-York à Brest. J'ai besoin de 5,000 carabines Spencer, 12,000 fusils Spencer, 4,000 fusils à aiguille, 15 mitrailleuses ; tous canons de 12 que vous pourrez acheter. N'en ai pas un : jamais on n'a vu un corps d'armée sans canons. J'appelle tous vos soins sur cette situation. Je vous prie d'aller voir ministre guerre et Freycinet, et obtenir immédiatement ordre ministériel que les canons disponibles et affûts fabriqués à Brest et à Rennes soient mis à ma disposition. Je demande ordre immédiat : sans cela, je pourrai aller à l'ennemi dans trois mois. J'ai tout à organiser avec rien. KÉRATRY.

Lecesne à Kératry.

Laval, de Tours, 26 octobre, 7 h. du soir.

Je ferai pour vous plaire tout ce qui sera possible pour fusils ; mais pour artillerie, il nous faut du ministre guerre ordres énergiques, au lieu des hésitations. A vous d'insister avec nous.

. . . .

Lecesne, comité de défense et armement, à Tours.

28 octobre, 3 h. soir.

Vous avez ici 2,000 remingtons modèle espagnol, à 120 coups par homme, sans emploi. J'en ai absolument besoin ; donnez-les-moi, je vous prie, car rien n'arrive ; merci d'avance.

Il y a aussi 10,000 revolvers à capsules ; donnez-m'en 500 ; faites donner ordre à direction de les remettre de suite.

Commission armement à Général Kératry.

Brest, de Tours, le 28 octobre 1870, 8 h. du soir.

Je donne ordres nécessaires pour qu'on vous livre à Laval les 2,000 fusils Remington modèle espagnol, avec

240,000 cartouches, plus 500 pistolets-revolvers avec 100,000 cartouches, le tout de Brest. Les 130,000 capsules vous seront expédiées de Cherbourg. Gouvernement interdit à commission achat de tous autres fusils que chassepots. La communication de votre dépêche n'a pu le convaincre.

Général Kératry à Lecesne, comité armement.

Tours, 29 octobre.

. . . .
. . . . Je vous remercie pour vos armes. Mais quand allez-vous me les livrer? J'en ai besoin immédiatement. J'ai demandé davantage de remingtons. Vous m'aviez promis 15 mitrailleuses absolument, et vous ne m'en donnez que 3. Je fais ce qui vous est agréable, usons de réciprocité. Répondez-moi immédiatement pour Trinité et armes. KÉRATRY.

Général Kératry à comité armement.

Tours, de Nantes, 1er novembre.

Le *Saint-Laurent* est arrivé à Brest. Veuillez me dire tout de suite et indiquer au sous-préfet Brest les quantités de caisses de fusils se chargeant par la culasse, de revolvers, de caisses de cartouches, et les 15 mitrailleuses que vous m'avez promis de mettre à ma disposition. Je vous serai reconnaissant d'agir d'urgence, car les fusils manquent partout, et mon effectif se monte à 64,000 hommes à armer. Prière de me répondre à Nantes.

Président de la commission des armements au Général Kératry.

Nantes, de Tours, 1er novembre.

J'attends manifeste du *Saint-Laurent*. Après-demain, je vous télégraphierai armes qui vous seront attribuées.

Général Kératry à Lecesne, président commission armement.

Tours, de Conlie, 4 novembre.

J'attends avec impatience l'état que vous m'avez annoncé relatif à la quantité des armes apportées par le *Saint-Laurent* et à la répartition promise en ma faveur.

A Général Kératry, Laval.

Tours, 5 novembre.

Demain seulement, je pourrai vous envoyer la liste des armes et munitions dont commission peut disposer en votre faveur immédiatement, et dans dix jours, soit environ 35,000 spencers, quelques mille remingtons et 3 mitrailleuses Gatling. CH. LECESNE.

Massé, garde d'artillerie, à lieutenant-colonel artillerie mobile, hôtel Piré, Rennes.

Rennes, de Brest, le 6 novembre 1870, 10 h. 5 matin.

Les 15 mitrailleuses d'Amérique sont arrivées ; faut-il les expédier? Les 8 canons rayés, modèle 58-60, au lieu de modèle 1860, seront expédiés le 7 à sept heures, avec armements *sans munitions*. On donne pour raison qu'il n'y en a pas. Le matériel de campagne annoncé par dépêche du 4 ne sera prêt que dans quinze jours.

MASSÉ.

Garde d'artillerie à colonel d'artillerie.

Brest, 6 novembre.

Le directeur d'artillerie de terre de Brest expédiera les 5 mitrailleuses dès qu'il aura reçu l'ordre de la commission de Tours. MASSÉ.

Tours, le 5 novembre 1870.

MON CHER GÉNÉRAL,

Hier, je vous ai envoyé une dépêche relative aux

armes que je suis parvenu à vous réserver en dépit des demandes venant de toutes parts et appuyées par en haut.

Vous aurez deux modèles de cartouches seulement, et tous fusils se chargeant par la culasse : spencers avec baïonnette ; sniders sans baïonnette.

Ce soir ou demain matin, je pourrai vous en télégraphier la description exacte.

A la hâte, votre bien dévoué, CH. LECESNE.

Tours, le 7 novembre 1870.

MON CHER KÉRATRY,

Nous faisons toutes les injustices à votre profit, ou plutôt au profit du pays, car vous userez bien des armes que nous vous livrons. Nous avons donc la conscience tranquille.

Je viens de commander en Angleterre 25,000 baïonnettes pour vos carabines Spencer et autant de boîtes à cartouches pour les tubes.

A vous, CH. LECESNE.

Général Kératry à Lecesne, comité armement.

Tours, de Conlie, 7 novembre.

En présence de la situation que crée le rejet armistice, répondez-moi immédiatement ; délivrez-moi immédiatement fusils et mitrailleuses.

Général de division de Kératry, Laval, quartier général.

Tours, le 7 novembre 1870.

GÉNÉRAL,

Conformément au vif désir que vous m'avez exprimé, je me suis constamment préoccupé de l'armement de l'armée de Bretagne, placée sous votre commandement. La tâche était difficile, en raison des exigences croissantes des préfets et chefs de corps, et de l'ordre reçu de

la guerre de lui laisser le contrôle exclusif des fusils Remington (modèle égyptien).

Je crois, toutefois, avoir réussi à réunir pour vous une quantité suffisante (provisoirement) de fusils portant la même cartouche : fusils et carabines Spencer, meilleurs, dit-on, que les remingtons, sur lesquels ils ont l'avantage précieux d'être « à magasin ». Les spencers portent, en effet, sept cartouches dans la crosse, et, pour un corps d'élite, aucune arme ne réunit plus de qualités.

Voici ce dont je peux disposer :

Fusils Spencer avec sabre-baïonnette et boîtes à cartouches formant ceintures, par steamer *Avon,* de New-York, en mer depuis sept jours, 12,000 ou.	11,000	
Fusils Spencer avec sabre-baïonnette et boîtes à cartouches, sous fabrication en Angleterre, par steamer *Pereire,* de New-York, en mer. .	8,000	
Total des fusils avec baïonnette. .		19,000
Carabines Spencer de *Ville de Paris,* actuellement à Brest.	5,000	
Carabines Spencer, par *Pereire.* .	5,000	
Carabines Spencer, dont 2,275 par *Saint-Laurent,* 15,000 environ par *Pereire*.	17,000	
Total des *carabines Spencer* sans baïonnette.		27,000
(Boîtes à cartouches sous fabrication depuis deux jours, mais poussées avec grande activité, en vue de vos besoins pressants.)		
Total général des *spencers,* qui seront accompagnés d'environ 400 cartouches métalliques par arme.		46,000

Vous avez eu 2,000 *remingtons* modèle espagnol, qui demandent une cartouche spéciale, ce qui est fâcheux.

Vous pourriez les renvoyer à Brest, avec les 229,000 ou 240,000 cartouches, et, en échange, je vous donnerai un lot de fusils « Sharps » ou de « Joselyn », de 2,500 ou 5,000, à votre choix, portant la même cartouche Spencer et munis de baïonnettes.

Les sharps sont préférables. Ils ne sont pas à magasin, mais simplement se chargeant par la culasse. Sans être sûr de les obtenir, j'ai cependant tout espoir que l'ordre télégraphique lancé hier en provoquera l'achat du gouvernement américain.

A défaut, je ferai tout ce qu'il est possible de faire pour arriver à augmenter le nombre des fusils (rifles) qui portent la baïonnette et diminuer ainsi (proportionnellement) celui des carabines (carbiner) qui n'ont pas de baïonnette.

L'absence de baïonnette et la moindre longueur du canon sont les seules différences qui existent entre les rifles et les carbiner Spencer, et comme, après tout, rien ne s'oppose à ce qu'on adapte une baïonnette triangulaire à la carbiner Spencer quand elle n'est pas donnée à la cavalerie, j'ai donné ordre en Angleterre de faire pour vous 20,000 baïonnettes triangulaires, qui seront prêtes et délivrées en France avant trois semaines, peut-être plus tôt.

Pour ce qui concerne les mitrailleuses, j'en ai mentionné 3, parce que le *Saint-Laurent* n'en porte que 3 ou 5 (le chiffre télégraphique est obscur), le *Pereire* en porte 3 ; quelques autres suivent par *Ontario*, etc..., qui sont attendues d'ici à dix jours.

Je ferai en sorte, conformément à ma promesse, qu'il en soit mis *douze* à votre disposition, ce qui n'en laissera que 5 pour l'autre ami à qui on en a promis 15, sur lesquelles il compte encore.

Ces mitrailleuses, qui portent le nom de « Gattling », leur inventeur, ont un prodigieux effet de destruction.

Elles vous seront livrées avec une quantité très-suffisante de projectiles et de cartouches, au moins deux cents coups.

J'espère, Général, que vous serez satisfait des efforts vraiment considérables que j'ai faits pour satisfaire à vos désirs, relativement à l'armement de l'armée de Bretagne.

Agréez l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Président de la commission, Ch. Lecesne.

Si vous désirez 1,000 pistolets revolvers Remington en plus et 3,000 ou même 5,000 springfield (carabine rayée américaine, à longue portée, se chargeant par la bouche), il sera possible de vous les donner sous peu de jours. Ch. L.

Général armée Bretagne à Lecesne, comité armement.

Tours, de Conlie, 9 novembre.

J'ai reçu votre lettre et votre dépêche. J'ai longuement médité les quantités et les qualités. Le *Pereire* est arrivé au Havre. Prière donner ordre immédiatement à artillerie Brest m'expédier 4,700 carabines Remington, 7,710 carabines Spencer, 2,960 carabines Joselyn, 2,600,000 cartouches s'adaptant à ces trois genres de carabine : total, 15,370 carabines, 5 mitrailleuses Gattling, avec 395,000 cartouches. Ce chiffre sera à valoir sur les 46,000 fusils promis. Le sous-préfet de Brest vient de me télégraphier que c'était là le stock disponible après toutes les remises à la guerre ordonnées par vous. Par le chargement du *Pereire,* vous me compléterez. J'attends que vous me télégraphiiez avoir donné ordre immédiat à Brest, car, je vous assure, il y a urgence à armer nos troupes. Vous devez me comprendre sans que je m'explique, et vous êtes au courant de la marche d'une partie

de l'armée prussienne de Metz. Répondez-moi qu'ordre est donné. J'attendrai vos baïonnettes avec impatience. Donnez aussi ordre à Brest pour les 500 revolvers que vous m'avez promis avec les cartouches.

A Général Kératry.

Laval, de Tours, 12 novembre 1870.

Je vous ai écrit hier ; on ne pense qu'à vous. Laissez-moi faire. Je télégraphie Amérique d'expédier immédiatement 5,760 berdans, 1,200 remingtons espagnols pareils aux 2,000, en tout 6,960 fusils avec baïonnette, portant même cartouche ; enfin, 1,000 fusils Spencer avec baïonnette et cartouches, en addition à ma lettre d'hier. Cela vous fera ensemble environ 30,000 fusils, 10,000 carabines avec deux modèles cartouches, plus 1,000 springfields ; enfin 12 mitrailleuses *nec plus ultra*.

CH. LECESNE.

Général armée Bretagne à Lecesne, comité armement.

Tours, de Laval, 10 novembre 1870.

Il y a des canons sur le *Pereire* arrivé au Havre. J'espère que vous allez me les donner, car vous savez que je n'en ai pas.

KÉRATRY.

A M. Lecesne, président de la commission d'armement, Tours.

Conlie, 14 novembre 1870.

MON CHER AMI,

J'ai reçu toutes vos lettres, qui m'ont comblé d'espérances, mais d'espérances seulement, auxquelles je serais on ne peut plus désireux de substituer des réalités. Je n'ai vu nulle part, en effet, que vous ayez donné l'ordre effectif de m'expédier ce que vous avez de disponible parmi les armes que vous me destinez. Je vous prie de remarquer quel inconvénient il y aurait à nous adresser

le tout au dernier moment et à l'époque à laquelle je devrai commencer à me porter en avant. Outre l'embarras qui en résulterait par suite de l'encombrement, les soldats mis en route avec des armes complétement nouvelles pour eux ne pourraient en tirer tout le parti possible et se trouveraient un peu démontés.

Je vous prie, en conséquence; de vouloir bien donner l'ordre que l'on m'expédie immédiatement les 5 mitrailleuses Gattling que vous m'avez promises, et qui sont à Brest, et les 20,000 carabines se chargeant par la culasse que vous m'avez promises tant de Brest que du Havre. Je vous envoie à cet effet mon premier aide de camp, le lieutenant-colonel Quéneau, que vous pouvez écouter comme moi-même, et qui vous exposera plus en détail les extrêmes besoins que nous avons de recevoir toutes ces munitions.

Je compte donc, mon cher ami, que vous voudrez bien ne plus tarder à me faire expédier ces armes et leurs munitions en aussi grande quantité que possible.

Le Général commandant en chef, Cte E. DE KÉRATRY.

Général armée Bretagne à Carré-Kerisouët.

Tours, de Conlie, 15 novembre 1870.

Sous-préfet Brest me télégraphie :

« Provoquez ordre de la guerre de livrer mitrailleuses
« provenant du *Saint-Laurent* à Massé, envoyé ici par
« le colonel Jullien. Artillerie n'a pas encore reçu ordre
« Ceci à l'appui de tout ce que je vous ai dit. »

Voyez ministre et Lecesne et agissez en conséquence.

KÉRATRY.

A Général Kératry.

Conlie, de Tours, 16 novembre 1870.

J'ai donné ordres télégraphiques à Brest et Havre de

livrer à Coq vos armes et munitions, dont détail par lettres. Les 10,000 fusils attendus d'un jour à l'autre.

CH. LECESNE.

Directeur artillerie à Général Kératry.

Conlie, de Brest, 16 novembre.

Par ordre... Je tiens à votre disposition 5 mitrailleuses Gattling, 500 fusils Remington espagnols, 50,000 cartouches pour ces fusils et la mitrailleuse calibre 42; 2,724 carabines Spencer avec 2,961,500 cartouches, 175,000 cartouches Sharps pour les 4 mitrailleuses calibre 50. Faut-il expédier après-demain ou attendre arrivée capitaine d'artillerie?

Colonel artillerie à Général Kératry, camp Conlie.

Conlie, du Havre, le 18 novembre 1870, 10 h. du matin.

Président commission armement prescrit tenir à disposition de lieutenant de vaisseau Coq, pour général Kératry, 1 mitrailleuse calibre 58 avec accessoires et 6,000 cartouches, 2 mitrailleuses avec accessoires sans cartouches, le tout en *Pereire*. Pas question fusils avec munitions. Pas vu Coq. Faut-il attendre Coq ou expédier mitrailleuses? Attends aussi nouveaux ordres pour fusils et munitions; indiquer l'espèce.

Colonel CHATILLON.

Général armée Bretagne à colonel Chatillon.

Le Havre, de Conlie, 19 novembre 1870.

Le comité armement me télégraphie qu'il vous a donné l'ordre de m'expédier 2,980 carabines Spencer provenant du *Pereire*. Veuillez me les expédier immédiatement.

Commissaire général forces Bretagne à Général en chef, camp de Conlie.

Conlie, de Tours, 20 novembre 1870, 7 h. 25.

Demain j'aurai tout terminé. Je partirai train de midi. Vous allez recevoir plusieurs mitrailleuses. J'ai obtenu aussi 2,000 revolvers. On étudie au ministère une combinaison qui permettrait d'armer l'armée de Bretagne avec une seule cartouche. Vous n'aurez de solution définitive à cet égard que si vous pouvez obtenir de Gambetta qu'il vienne au camp. Ordre est donné à Brest de vous expédier munitions préparées. Je vous exposerai demain tout ce qui concerne le reste de ma mission. Si vous avez d'autres instructions à me donner, faites en sorte que je reçoive votre dépêche avant midi.

CARRÉ-KERISOUET.

Samedi soir, Tours.

CHER MONSIEUR,

La lettre du 7 novembre a été *écartée*. Mais les 30,000 fusils vous sont attribués. 13,000 déjà chez vous *ou expédiés*. Les 17,000 autres attendus par *Ontario* et *Avon*.

Bien affectueusement, JULES LECESNE.

Cette dernière pièce, non datée sur la minute, est du 20 novembre au soir.

Si l'on a pris la peine de lire tout ce qui précède, on a pu voir que les sollicitations n'avaient point été économisées de notre part, et que les promesses ne nous avaient point été ménagées non plus. Ni le ministre ni la commission n'avaient été avares de bonnes paroles. En regard de ces paroles que nous résumons ci-dessous, nous allons mettre les faits.

Suivant dépêché du général Kerisouët du 19 novembre (page 139), M. Gambetta demandait pour nous à la commission :

Fusils déclarés disponibles. 30,000

Suivant dépêche du ministre de la guerre lui-même, du 20 novembre :

En outre des remingtons. 2,500
et des carabines. 10,700
il nous était réservé : fusils. 17,000

Suivant lettre du 7 novembre, de M. Ch. Lecesne, il nous était réservé :

Fusils avec baïonnette. 19,000
Carabines sans baïonnette. 27,000
Baïonnettes pour carabines. 20,000
Mitrailleuses Gattling. 12

Le tout avec munitions correspondantes.

Voici les promesses, voici maintenant les faits.

Au 22 novembre, nous n'avions rien reçu du ministère, et nous avions reçu de la commission d'armement :

Spencers à magasin, 5,000, avec 912,240 cartouches ;

Remingtons espagnols, 2,000, avec 218,000 cartouches ;

Revolvers, 500, avec 100,000 cartouches.

L'effectif, à cette même date, était d'environ 20,000 hommes.

Les choses restèrent en cet état jusqu'au dernier jour, et ni la commission ni le ministère ne nous

donnèrent rien de plus. Le 23 novembre seulement, au moment où nous nous mettions en route, il nous fut donné 1,700 à 1,800 chassepots, découverts à Laval, où ils étaient inutilisés, et sans nécessaires d'armes. Or, sans nécessaires d'armes, on ne peut pas faire la guerre avec le chassepot.

Il est juste d'ajouter qu'à la même date le colonel Thoumas nous offrit 3,600 fusils à percussion, dans les conditions ci-dessous :

Guerre à Général Kératry, camp de Conlie.

Conlie, de Tours, 23 novembre 1870, 9 h. 45 soir.

Les 3,600 fusils à percussion annoncés par ma dépêche d'hier sont arrivés Tours ; ils proviennent d'un régiment de mobiles et n'ont pas été bien entretenus. Quelques-uns ont besoin de réparations. Pouvez-vous les faire faire ou faut-il ne pas vous envoyer les fusils? Prière de répondre. Les fusils chargés sur wagons attendent en gare.

THOUMAS.

On comprend de quel secours ils pouvaient nous être pour notre entrée en campagne, surtout si l'on songe que nous étions dépourvus d'armuriers.

Quant aux mitrailleuses, celles que M. Gambetta paraissait disposé à donner, et à propos desquelles M. de Freycinet avait protesté de ses bonnes intentions (page 132), étaient des mitrailleuses de Reffye qui ne nous furent jamais livrées. Sur les douze promises par le comité d'armement, il nous en fut donné en tout *huit*, desquelles :

1 ne pouvait pas fonctionner;

2 étaient dépourvues de projectiles;

5 nous accompagnèrent dans notre marche en avant.

On ne saurait cependant prétendre que les armes manquaient ou avaient été employées à un usage plus urgent; la lettre ci-dessous, que M. de Kératry a bien voulu nous communiquer, démontre péremptoirement le contraire :

CONSEIL D'ÉTAT.

A Monsieur de Kératry.

Paris, le 22 novembre 1872.

MONSIEUR,

J'ai obtenu, depuis quelques jours, les derniers documents réclamés à la guerre au commencement de septembre.

Ainsi qu'on pouvait le pressentir, les armes qui vous étaient refusées étaient en grande partie dirigées sur les arsenaux, et elles y sont restées jusqu'à la fin de la guerre.

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'établir matériellement ce fait : 1° pour les fusils, carabines et cartouches Spencer ; 2° pour les fusils et cartouches Remington.

Veuillez agréer, etc. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE (1).

Il résulte de plus, de documents qui sont entre les mains de la commission des marchés, et dont la publication aura lieu sans doute ultérieurement par

(1) M. Le Trésor de La Rocque, conseiller d'État, avait été chargé par la commission des marchés de l'enquête sur l'emploi des armes acquises par la commission d'armement. (*Note de M. de Kératry.*)

les soins de cette commission, qu'à la date du 24 novembre il restait dans les arsenaux de l'État 28,000 remingtons disponibles. En voici l'état détaillé :

REMINGTONS DÉBARQUÉS A BREST.

10,970	par le *Lafayette*, le 4 oct. 1870.	370	envoyés au commandant d'artillerie à Tours.
		10,600	au comm. d'artill. à Saumur.
2,900	par la *Ville de Paris*, le 17 octobre 1870.	520	— — au Havre.
		2,300	— — à Tours.
		80	— — à Bordeaux.
11,000	par le *Saint-Laurent*, le 2 novembre 1870.	1,000	— — au Havre.
		5,000	— — à Tours.
		5,000	au directeur de l'artillerie de la Rochelle.

REMINGTONS DÉBARQUÉS AU HAVRE.

300	par *The Fairy Queen*, 1er novembre 1870.	20	expédiés le 9 janv à. Bordeaux.
		280	— — —
2,860	par le *Pereire*, le 3 novembre 1870.	40	expédiés le 16 déc. au Havre.
		10	remis aux francs-tir. d'Elbeuf.
		500	expéd. le 16 déc. à Bordeaux.
		1,860	— 22 déc. —
		450	— 9 janvier —
28,030	Total,	28,030	

Il nous reste à parler de la question des munitions. Les fusils Spencer, Snider et Remington étaient convenablement approvisionnés. Mais les cartouches Chassepot nous faisaient défaut, et cela jusqu'à la date du 23 novembre, veille du jour de notre départ. On va voir, par les pièces ci-dessous, comment se traita, à ce moment suprême et au milieu des embarras inextricables que nécessitait la

marche en avant de 12,000 hommes avec neuf batteries, cette si grave question des approvisionnements en munitions :

Directeur artillerie à Général Kératry, camp Conlie.

Conlie, de Brest, le 23 novembre 1870, 1 h.

La direction ne possède pas de munitions ni projectiles, ni gargousses pour canons de 4, ni pour aucune bouche à feu.

Commandant artillerie terre au Général Kératry, camp de Conlie. — Visée.

Conlie, de Lorient, 23 novembre 1870, 3 h. 15 soir.

Arsenal de la guerre à Lorient ne possède aucune espèce de munitions pour canons de 4 de montagne.

CHAUMONT.

Préfet maritime au Général Kératry, Conlie.

Conlie, de Brest, 24 novembre, 1 h. 22 soir.

Je vous expédie aujourd'hui ce qui me reste de munitions de 12 et de 4 : 600 de 12, 1,000 de 4 : coups complets.

Préfet maritime à Kératry, camp de Conlie.

Conlie, de Lorient, 23 novembre, 4 h. 25 soir.

Je vous envoie, en raison de l'urgence et par grande vitesse, les 2,400 coups pour canons de 4 de montagne avec étoupilles, gargousses et projectiles que vous me demandez par votre télégramme ; mais, je vous le répète, si vous avez d'autres besoins, je ne pourrai les satisfaire que sur l'autorisation du ministre de la marine. Adressez-vous donc à lui et non pas à moi. GARNAULT.

Général artillerie à Général Kératry, Conlie.

Conlie, de Rennes, 22 novembre 1870, 8 h. 15 matin.

J'expédie à Conlie, par prochain train, 100,000 car

touches Chassepot. J'envoie au Mans, par même train, une batterie de 4 rayée avec personnel, 100,000 cartouches Chassepot et 200,000 pour fusils rayés. 100,000 cartouches Chassepot y sont arrivées hier soir. Avez-vous reçu des attelages pour une batterie de 4? Harnais manquent. Je fais remonter harnais pris aux Prussiens et vais vous envoyer tout ce qu'il y aura. C'est peu. Terminerai aujourd'hui une batterie de 4. Avez-vous des fusils Remington?

Camp de Conlie, le 23 novembre 1870.

MON GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je ne possède dans mes magasins que 680 chassepots et environ 600 cartouches Chassepot.

Les 100,000 cartouches sur lesquelles on comptait ne sont pas arrivées. Le chef du train portant la batterie de 4 de montagne arrivée et arrêtée hier au soir, n'avait, d'après son dire, pas une seule cartouche Chassepot; les lettres de voiture qui se trouvent entre les mains du chef de train ne font, du reste, pas mention de l'arrivée de ces cartouches.

Les bataillons de Quimper, Rennes, Vannes et Lorient ne pourront, conséquemment, être armés de ce fusil.

Lesdits bataillons, plus la légion étrangère, ne pourront avoir les 80 cartouches complémentaires. Les 3e et 4e brigades ne pourront non plus toucher les cartouches de réserve.

Le cas étant très-scabreux, je désirerais savoir, mon Général, à quoi il faut m'arrêter.

J'ai l'honneur d'être avec respect, mon Général, votre dévoué subordonné. JULLIEN.

P. S. — Il vient d'arriver à l'instant 1,400 chassepots en gare. Je les fais monter aux baraques de Rennes pour les distribuer.

Préfet à Général Kératry, Conlie.

Conlie, de Quimper, 23 novembre.

Le commandant du dépôt 97e dit cartouches manquer absolument. Les hommes sont partis tous ce matin. Général de Brest m'a mandé toutes les munitions étaient à Rennes, sauf 27,000 qui sont parties avec le bataillon de Brest. E. Camescasse.

Sous-chef état-major à Général Kératry, camp Conlie.

Conlie, du Mans, 24 novembre 1870, 9 h. 10 matin.

Cent mille cartouches ont dû être dirigées sur Conlie des deux cent mille venant de Rennes. On ne peut vous en donner d'autres. Si vous ne les avez pas reçues, réclamez-les en gare. De Saint-Germain.

Guerre à Général commandant armée de Bretagne, Conlie.

Conlie, de Tours, 24 novembre, 10 h. 10.

Rennes vous a donné deux cent cinquante mille cartouches Chassepot; Saint-Germain, cent mille. J'envoie d'Angers deux cent mille cartouches pour vous. Comme vous dites partir ce matin, sans indiquer où vous allez, je les expédie en gare du Mans, avec ordre de vous les faire parvenir à Conlie ou ailleurs. Entendez-vous avec Saint-Germain. Thoumas.

Sous-chef d'état-major à Général Kératry, camp de Conlie.

Conlie, du Mans, 24 novembre, 10 h. 45 matin.

Je reçois à l'instant une dépêche ministre Tours qui annonce cartouches pour nous et armée de Bretagne. De combien de cartouches avez-vous besoin, outre les cent mille réservées pour vous hier? et où les envoyer?

De Saint-Germain.

Sous-chef état-major à Général Kératry, camp de Conlie.

Conlie, du Mans, 24 novembre, 11 h. matin.

Je reçois injonction de M. le ministre guerre Gambetta de ne vous livrer de cartouches sur celles qui viennent d'Angers que sur un ordre de lui. Avez-vous reçu trois cent cinquante mille, comme l'annonce le ministre à Tours? DE SAINT-GERMAIN.

Directeur artillerie à Général Kératry, camp Conlie.

Conlie, du Mans, 24 novembre, 1 h. 5 soir.

Ministre guerre et intérieur a reçu de colonel Thoumas, Tours, dépêche disant que vous aviez reçu trois cent mille cartouches Chassepot. Le ministre me charge de vous demander positivement si vous avez reçu ces cartouches.

DE SAINT-GERMAIN.

Rennes, le 24 novembre 1870.

MON GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'ordre ci-joint, que j'ai reçu ce matin, et de vous prévenir que je me vois, par suite, obligé de vous prier de provoquer des ordres pour le matériel et les munitions qui pourraient vous être fournis par nos soins. Toutefois, à moins de nouvel ordre, je vous expédierai encore ce soir cinquante-huit caisses de 4 rayé de montagne à dix-huit coups, qui, avec les cinquante caisses de même espèce qui vous ont été expédiées hier, complètent les réserves pour un parc de six batteries de 4 rayé de montagne, que j'ai été autorisé à vous délivrer par ordre ministériel en date du 19 courant.

J'ai reçu ce matin l'avis que vous avez bien voulu m'adresser au sujet de M. Game, que j'avais pris la liberté de vous demander pour l'employer comme secrétaire. Je

vous prie, mon Général, de me permettre de vous remercier du véritable service que vous me rendrez en me l'envoyant le plus tôt possible.

Je suis avec respect, mon Général, votre très-obéissant serviteur.

Le Colonel directeur,
T. Noury.

Ministre guerre à Directeur artillerie, Rennes.

Rennes, du Mans, le 24 novembre 1870, 4 h. 5 matin.

En vue d'arrêter toutes prises nouvelles et prévenir tous malentendus, je vous donne l'ordre formel de ne rien délivrer, ni en matériel ni en munitions, à M. de Kératry ou à ses lieutenants, sans une autorisation explicite de ma part, ou de mon délégué à Tours. Suspendez donc d'urgence toutes livraisons, cartouches, batteries, mitrailleuses et autre matériel.

Réponse, contenant état de ce que vous aurez délivré.

Signé : Léon Gambetta.

Avez-vous expédié cinquante mille cartouches à M. de Kératry? Sinon, gardez-vous de lui expédier ces cartouches. Envoyez-les au Mans.

Guerre à Général Kératry.

Yvré, de Tours, 27 novembre 1870, 5 h. 45 soir.

Vous pouvez, en attendant fusées percutantes, employer, pour régler le tir, celles qui sont dans les coffres.

Thoumas.

Ainsi, en plein état de guerre, les directions d'artillerie de Brest et de Lorient déclaraient n'avoir aucun approvisionnement pour les canons! L'arsenal de Brest nous livrait tout ce qu'il avait : six cents coups de 12 et mille coups de 4! Enfin, ce ne fut que par faveur spéciale du préfet maritime de Lo-

rient qu'il approvisionna nos canons, nous invitant à nous adresser à la marine; et on a vu, dans le commencement de ce chapitre, quel résultat nous en obtenions.

En ce qui concerne les cartouches, il est établi :

Qu'au 23 novembre, nous n'avions encore aucune cartouche chassepot; que les *cent mille* annoncées de Rennes n'étaient pas arrivées à Conlie, et, par suite, n'avaient pu être distribuées;

Qu'au même 23 novembre, le dépôt du 97e, qu'on nous envoyait, manquait de cartouches;

Qu'à la date du 24 novembre, *à dix heures dix minutes*, le colonel Thoumas croyait que nous avions reçu *deux cent cinquante mille* cartouches de Rennes, *cent mille* de M. de Saint-Germain, et nous en promettait *deux cent mille*, ce qui aurait fait *cinq cent cinquante mille;*

Tandis que Rennes n'en avait expédié pour nous que *cent mille* qui n'étaient pas arrivées, que M. de Saint-Germain déclarait ne pouvoir nous en donner, et que M. Gambetta avait défendu à Rennes de nous donner les *deux cent cinquantemille;*

Qu'à *dix heures quarante-cinq minutes*, le ministre annonçait envoi pour l'armée de Bretagne, qui devait, disait-il, en avoir déjà reçu *cent mille;*

Qu'à *onze heures*, le ministre suspendait l'envoi, en disant que nous devions avoir reçu nos *trois cent cinquante mille;*

Et, enfin, qu'à *une heure cinq minutes* le ministre

et le colonel Thoumas prétendent que c'est *trois cent mille.* — On peut voir, par les dépêches qui précèdent, quelle méthode présidait à cette distribution de cartouches.

Heureusement pour nous et pour nos mobilisés que les cent mille cartouches qui nous avaient été envoyées de Rennes furent, dans la matinée du 24, ramenées à Conlie du Mans, où elles avaient été égarées, ce qui permit de faire la distribution, dans la gare même, au moment du départ, et ce qui rendit illusoire la précaution prise par M. Gambetta à l'endroit du directeur d'artillerie de Rennes.

Heureusement aussi que cinquante mille cartouches furent découvertes en gare du Mans, et que nous nous les appropriâmes, opération dont l'urgence nous parut excuser l'irrégularité.

Nous en avons fini avec cette longue énumération des efforts qu'il a fallu faire, des luttes qu'il a fallu soutenir pour arriver à l'armement de nos hommes. Afin que le lecteur puisse se faire une idée du mince résultat auquel nous étions arrivés et du peu de concours que nous avions trouvé auprès du ministre de la guerre, nous résumons dans le tableau d'ensemble ci-dessous l'état de notre approvisionnement, en le priant de se rappeler qu'à la date du 23 novembre, cet approvisionnement devait suffire à l'armement du camp, à celui des 18,000 hommes qui y restaient et aux besoins d'une division active de 12,000 hommes.

TABLEAU DE L'ARMEMENT DE L'ARMÉE DE BRETAGNE
A LA DATE DU 23 NOVEMBRE 1870.

NATURE DES ARMES.	PROVENANCE DES ARMES.	NOMBRE D'ARMES.	NOMBRE DE MUNITIONS total.	NOMBRE DE MUNITIONS par arme.	OBSERVATIONS.
FUSILS.					
Chassepots	1400 Ministère guerre. 680 cédés par Brest.	2,080	100,000	47 (1)	(1) Sur ce nombre, une certaine quantité furent distraites pour donner aux détachements de l'armée régulière qui nous arrivèrent le 24, et que ne suffirent pas à armer les cinquante mille cartouches prises au Mans. L'approvisionnement, en allant au feu, fut de quinze à vingt par homme.
Spencers sans baïonnette	Comité d'armement.	5,000	912,060	182	
Remingtons espagnols	d°	2,000	218,000	109	
Sniders	Départ. de Loire-Infér.	1,866	170,000	90	
Tabatières	Ministère marine.	360	Néant.		
Percussion (modèles divers)	Les divers départements.	9,184	Quantité suffisante.		
Revolvers à sept coups	Comité d'armement.	500	Quantité suffisante.		
CANONS.					
Pièces de siége pour la défense du camp.					
Pièces de 24 à boulets sphériques	Ministère marine.	20	4,000	200	
Pièces de 16 rayées se chargeant par la culasse	d°	15	3,000	200	
Pièces de 12 non attelées	d°	6	288	48	
Pièces de campagne.					
Pièces de 12 sans affûts	Fonderie de Ruelle.	18	Néant.		
Pièces de 12 sur affûts non attelées	Ministère guerre.	18	864	48	
Pièces de 12 sur affûts attelées	d°	10	288	48	
Pièces de 4 attelées	Ministère marine.	6	324	54	
Pièces de 4 non attelées	26 industrie privée. 6 ministère marine.	32	1,728	54	
MITRAILLEUSES.					
Mitrailleuse Gattling hors d'usage	Comité d'armement.	1	Néant.		
d° d° modèle n° 1	d°	2	Néant.		
d° d° modèle n° 2	d°	5	9,500	1,900	

Tel fut le bilan de nos efforts, et le matériel avec lequel il fallut nous porter en avant, livrant toutes nos ressources à notre division active, ne laissant au camp que les pièces de siége et peu ou pas d'armes aux mains des troupes! A qui la faute? Au Général, qui avait passé ses jours et ses nuits en négociations et en luttes, ou aux administrations de la marine et de la guerre, qui n'avaient rien fait pour seconder ses efforts? Tandis qu'on laissait sans armes les mobilisés bretons qu'on se hâtait d'envoyer à l'ennemi, tout le Midi était armé de chassepots. Il y en avait à Marseille, à Carcassonne, à Toulouse; il y en avait à Bordeaux; nous en avons vu le 15 janvier aux Sables-d'Olonne, entre les mains de troupes qui à ce moment seulement partaient. Et nous qui étions sur le point de marcher à l'ennemi, nous avions des fusils de quatre modèles, des cartouches en quantité minime, et des canons insuffisamment approvisionnés. Conçoit-on la position d'un général en chef obligé d'aller au feu dans ces conditions! Si on ne s'en rend pas compte, qu'on lise, pour s'en faire une idée exacte, les trois pièces ci-dessous, et qu'on juge de la situation d'esprit où devait se trouver le Général en présence des opinions si nettement exprimées de ses principaux collaborateurs :

ARMÉE DE BRETAGNE. — QUARTIER GÉNÉRAL.

DIRECTION D'ARTILLERIE.

Conlie, le 22 novembre 1870.

MON GÉNÉRAL,

Tous ceux qui ont répondu à votre appel, et qui ont

voulu aller au-devant de la défense nationale, doivent non-seulement leur repos, leur intelligence à la chose publique, mais ils doivent aussi oser donner leur conseil.

Quand je suis venu à vous, j'ai cru que vous aviez l'assurance du concours sincère de tous les hommes qui peuvent. J'ai été vite désabusé, et, malgré cela, je n'ai pas reculé. Il ne faudra donc pas se méprendre sur le sens de mes préoccupations.

Je suis le plus âgé du camp, et, sans être un homme de guerre, j'ai assez vu pour me former aujourd'hui une idée nette de votre situation.

Vous avez près de vous quelques hommes sérieux, mais vos intermédiaires n'ont pour eux que leur patriotisme. L'expérience leur manque.

J'entre en matière.

Vous ne pouvez pas compter avoir sous les armes avant huit jours, quoi que vous fassiez et quelle que soit l'énergie des hommes sérieux qui vous entourent, plus que huit à douze mille hommes.

Tant que vous n'aurez pas pour votre matériel de campagne des éléments dans le genre de celui de M. le commandant Coq, vous ferez la somme de vos canons, mais, en définitive, vous n'aurez, d'ici à l'époque fixée, que des canons, et peut-être des attelages.

Avec l'énergie que vous déployez, vous arriverez probablement à arracher, morceau par morceau, quatre batteries véritables. Quant au reste, il ne faudra pas le compter pour d'autre mission que la défense du camp.

Eh bien, il faut donc compter sur huit mille fusils, dont douze à dix-huit cents éclaireurs à cheval et douze à dix-huit cents éclaireurs à pied.

Voici votre point de départ, dans huit jours.

Dès cette époque, considérez le camp comme votre place d'armes, comme l'entrée de la Bretagne, qu'il faut défendre.

Certes, il faudrait pouvoir combiner vos efforts avec ceux des autres armées, mais aussi il aurait fallu que la mère-patrie vous eût traité de la même manière qu'elles. Elle ne l'a pas fait, il faut agir séparément.

Si j'étais général en chef, dans une telle occurrence, je me préoccuperais immédiatement :

1° De la redoute;

2° Du moyen de faire évacuer sur Rennes, et le matériel roulant non pratiqué par les soldats spéciaux, et le personnel du camp actuel;

3° De la marche en avant du corps de huit mille hommes, avec huit batteries bien servies.

Pour ce qui regarde la redoute, je continuerais sans relâche les travaux, en tenant compte des impossibilités de la saison, et pourtant j'arriverais, avant dix jours, à la rendre très-défendable.

Pour ce qui regarde l'évacuation du matériel roulant et du personnel non encore en mesure d'entrer en ligne, je les ferais filer sur Rennes avec les troupes mobilisées, que l'on exercerait sous les ordres d'un divisionnaire.

Enfin, la division de marche s'ébranlerait en deux colonnes marchant parallèlement, l'une à la gauche de la ligne ferrée, l'autre à la droite, et n'irait pas en avant au delà de 24 kilomètres.

Elle prendrait les positions de telle sorte qu'elle pourrait résister ou battre en retraite en ordre, avec mission de couper la route ferrée au fur et à mesure. Les locomotives armées marcheront en avant-garde à hauteur des éclaireurs de la colonne. Et si, forcée de battre en retraite sous le feu de la redoute et de la lunette nord, cette colonne arrivait à prendre position, elle aurait, après s'être aguerrie, quelque chance de résister.

La colonne pourrait, ou recevoir renfort pour remarcher en avant après un succès, ou reculer en coupant les routes ferrées et celles de Laval.

Quant à la redoute, avec deux mille hommes, dont cinq cents marins, je répondrais de sa résistance tant qu'il y aurait un projectile.

Je suis avec un profond respect, mon Général, votre très-obéissant serviteur.

Le Colonel commandant en chef l'artillerie de l'armée de Bretagne : JULLIEN.

ARMÉE DE BRETAGNE — QUARTIER GÉNÉRAL.

DIRECTION D'ARTILLERIE.

Note pour le Général en chef.

Lorsque le Gouvernement de la Défense nationale a décrété la formation de l'armée de Bretagne, il n'a pas dû comprendre que, parce qu'elle ne serait composée que de mobilisés et de volontaires, elle ne pourrait entrer en campagne et avoir derrière elle un grand camp retranché, dans l'intervalle d'un mois et demi, sans l'aide matérielle et même personnelle pour les spécialités dès le premier jour et incessamment.

Or, dès la première heure, tout le matériel n'a été livré qu'après des sollicitations brûlantes; et après quinze jours, le matériel roulant en est arrivé à dépasser les ressources du personnel spécial, de telle sorte que ce matériel sera compromis si certaines éventualités se présentent.

De deux choses l'une : ou le gouvernement enverra immédiatement le personnel pour le matériel mobile, ou il donnera l'ordre de le faire rentrer dans les arsenaux; ou il donnera des canonniers pour les canons, ou l'armée n'aura pas d'artillerie.

Mon avis formel, comme officier d'artillerie, est donc qu'il n'y a qu'un travail sérieux pour le génie et l'artillerie : l'armement et la défense de la redoute, avec trois à quatre mille hommes bien décidés à travailler, à défen-

dre et à protéger les troupes qui pourraient battre en retraite vers Conlie; mon avis est que six cents marins seraient plus que suffisants.

Je n'ai pas à donner d'avis sur ce qu'il y aurait à décider sur le reste de l'armée; mais la conclusion est facile à déduire, et se résume en ces mots : « Pas d'officiers, pas d'artilleurs; pas d'artilleurs, pas d'artillerie; pas d'artillerie, pas d'armée de marche. »

C'est la main sur la conscience et sur mon honneur que je viens de vous écrire ces quelques lignes, que vous pourrez communiquer au gouvernement de la défense nationale.

J'ai communiqué cette note à mon collègue du génie : il partage ma manière de voir.

Camp de Conlie, le 22 novembre 1870.

Le Colonel commandant l'artillerie de l'armée de Bretagne : JULLIEN.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Le Commissaire général des forces de Bretagne.

Rennes, le. . . . . 1870 (1).

MON CHER AMI,

Je n'écris pas au Général en chef, mais à l'ami politique, à l'ancien collègue. Je vais donc parler librement, en laissant la question militaire de côté.

Nous avons consacré notre temps, passé nos nuits pour une organisation que nul autre n'a jamais entreprise et, à plus forte raison, réalisée. Suivant moi, nous nous sommes proposé d'obtenir deux résultats : le premier, contribuer de toutes nos forces à chasser l'étranger; le second, d'organiser des forces destinées, dans un moment

(1) Cette pièce, non datée sur l'original, doit être du 18 au 22 novembre. (*Note de l'auteur.*)

d'anarchie, à sauvegarder tous les grands principes sociaux plus ou moins compromis.

Ceci posé, je passe au côté pratique de la question.

Nous ne devons pas user *inutilement* les forces qui sont dans nos mains, forces dont le pays aura le plus grand besoin plus tard. Nous avons quinze mille hommes armés; le reste est un troupeau sans défense, qui tomberait au pouvoir de cinq cents hommes, avec tout le matériel du camp; mais le matériel n'est rien, les hommes sont tout, en dehors même de l'immense responsabilité qui nous incombe.

Mon avis est donc que vous laissiez des ordres précis pour faire évacuer le camp en cas de danger, et que toutes les précautions soient prises à l'avance pour cela. Je vous dirai même plus : je serais d'avis de cesser tout envoi de troupes, ou de les faire camper au polygone de Rennes. Je crois qu'il faudrait renvoyer tous les hommes sans armes et tous ceux dont les armes n'ont pas de munitions; on ne peut laisser une masse désarmée si près de l'ennemi.

Vous pourriez consulter le ministre de la guerre, pour mettre à l'abri votre responsabilité.

Si le camp est forcé par l'ennemi, nous retrouvons l'armée à l'entrée de la Bretagne, la couvrant parfaitement en faisant la guerre de partisans sous votre direction, et rendant à notre pays l'immense service de le garantir de l'invasion.

Si, au contraire, nos forces étaient détruites au camp, la Bretagne serait livrée absolument sans défense à l'armée ennemie.

Voyez, mon cher ami, réfléchissez bien, et soyez persuadé que tout le monde approuvera une mesure dictée par la prudence la plus élémentaire.

Bien à vous, et à ce soir, si j'ai terminé.

CARRÉ-KERISOUET.

Voilà ce que pensaient de la situation le colonel directeur de l'artillerie, le colonel directeur du génie, le commissaire général. Et c'est à ce moment même que le Général de Kératry recevait l'ordre de se porter devant l'ennemi ; c'est en présence de cette situation, qu'il n'avait pas laissé ignorer au ministre, que M. Gambetta prononçait ces mots amers que nous trouverons plus tard : « Vous ne voulez donc pas marcher ! » et que M. de Freycinet, ignorant de notre état et de nos ressources, s'étonnait « que nous soyons restés à Yvré, faubourg du Mans ! » En vérité, on ne sait lequel on doit le plus admirer, de l'ignorance du délégué ou de l'injustice du ministre, qui, du fond de leur cabinet, appréciaient ainsi nos soins et nos peines ! Mais à nous, qui avons vu de près ces choses et participé, dans la limite de nos modestes forces, à cette lutte de tous les jours, il reste le droit de leur demander en vertu de quoi ils exigeaient des enfants de la Bretagne le sacrifice de leur vie, quand eux-mêmes n'avaient rien fait pour rendre ce sacrifice utile et profitable au pays.

CHAPITRE V

INTENDANCE ET COMPTABILITÉ.

L'organisation du service de l'intendance fut une des préoccupations principales du Général en chef.

Il fallait compléter l'équipement des hommes, auxquels beaucoup de choses manquaient, par suite de la précipitation avec laquelle les contingents des départements devaient opérer leur concentration.

Il fallait pourvoir à la nourriture des détachements au fur et à mesure de leur arrivée.

Il fallait enfin organiser une comptabilité nette et claire de nos dépenses. Cela nous était d'autant plus nécessaire, que les pleins pouvoirs du Général et le crédit spécial qui lui avait été ouvert devaient donner prise à de nombreuses attaques et à une foule d'insinuations malveillantes. Elles ne lui ont pas fait défaut.

Nous avions toutefois, pour établir notre organisation, un précieux avantage, c'était d'être débarrassés de l'intendance militaire et d'opérer sur un terrain vierge de toute prescription et de toute bureaucratie. Il est plus facile, en effet, de créer une machine neuve dans l'état de simplicité que l'on juge convenable, que de faire marcher simplement

une vieille machine embarrassée d'une infinité de rouages, qui n'ont d'autre raison d'être que d'avoir toujours été. L'intendance militaire est une de ces vieilles machines. A partir de son organisation primitive, chaque ministère est venu ajouter ses règlemets aux règlements antérieurs; chacun a paru jaloux de ne pas en faire moins que ses devanciers, de sorte qu'il est impossible aujourd'hui de faire quoi que ce soit en matière d'administration militaire sans se heurter à un règlement qui vous lie les mains. Toute initiative individuelle est ainsi supprimée, et tout progrès est rendu impossible. On peut discuter les avantages et les inconvénients de ce système, appliqué à l'administration militaire d'un grand État comme la France; on peut se demander si la centralisation vaut mieux que l'initiative individuelle, si les moyens multiples employés pour prévenir le désordre (en admettant qu'on le prévienne), ne sont pas, dans la plupart des cas, une entrave absolue à l'action. Il y a sur ce sujet de gros livres et de longs discours à faire; mais en ce qui concerne l'armée de Bretagne, la question était jugée. Il fallait avant tout agir. Dès lors, il fallait substituer à l'action collective l'action individuelle, à la réglementation le bon sens, à la minutie les idées larges, et prendre pour vertu dominante l'activité.

Afin de simplifier les rouages, le service de l'intendance fut dès l'abord divisé en trois branches.

10.

La première, sous le nom de *commissariat général,* comprit tout ce qui concernait l'habillement, l'équipement, le campement.

La seconde, qui fut le *service des vivres,* s'occupa de tout ce qui concernait la nourriture des hommes et des chevaux.

La troisième embrassa *la comptabilité et le service de la trésorerie.*

§ 1er. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL ET VIVRES.

En principe, le service des vivres relevait du commissariat général; en fait, il fonctionna toujours d'une façon indépendante, et ce fut heureux. Le commissariat général installé à Rennes, et qui ne rejoignit le quartier général qu'aux derniers jours, eût été fort mal placé pour veiller à l'approvisionnement des troupes.

A la tête du commissariat général était M. Carré-Kerisouët, autrefois et aujourd'hui député des Côtes-du-Nord, avec le titre et le rang de général de brigade. Il était chargé de tous les marchés relatifs à l'habillement et au campement. Ces opérations, dans lesquelles le Général en chef n'intervint pas de sa personne, ont fait, conjointement avec les dépenses du camp, l'objet d'une longue et laborieuse liquidation, habilement conduite par M. Lohan, sous la direction de M. Carré-Kerisouët, et qui a démontré jusqu'à l'évidence la netteté et l'honnê-

tegé avec lesquelles ont été accomplies les opérations financières de l'armée de Bretagne.

Le service des vivres, sous la haute et lointaine direction de M. Carré-Kerisouët, était installé à Conlie et administré par MM. Watel, entrepreneur de travaux publics et financier, aujourd'hui conseiller municipal de Paris, et Charlon, directeur de la Compagnie d'assurances *la Confiance*. Nous ne pouvons nous rappeler sans sourire l'étonnement profond qui nous saisit quand nous vîmes à Laval, où nous étions chargé de l'organisation des bureaux pendant l'absence du Général, arriver ces deux honorables citoyens, et quand, après quelques explications préliminaires, ils tirèrent d'une assez mince sacoche un paquet de cent billets de mille francs, qui devait, sur leur offre et sur la demande du Général, former leur cautionnement, et que nous étions tenu, sous peine d'infraction grave à la discipline, de recevoir dans notre caisse. Nous devons avouer que, absorbés par des préoccupations d'une autre nature, nous n'avions point songé encore à nous munir de ce meuble, qui, vu le temps, ne nous avait point paru de première nécessité. Mais il n'y avait plus à hésiter; après avoir confié pendant quelques jours nos cent mille francs à l'hospitalité de M. le trésorier-payeur général de la Mayenne, M. de Sainte-Croix, qui en toute occasion fut parfait pour l'armée de Bretagne, nous dûmes nous mettre en règle, et ce fut à cette occasion, et nous croyons

même avec ce propre argent, que fut achetée la caisse de l'armée de Bretagne (1).

Il est juste de dire qu'au moment de l'arrivée à Laval de MM. Charlon et Watel, l'organisation de leur service était arrêtée par eux. Ils avaient vu, en passant à Rennes, le commissaire général, M. Carré-Kerisouët, et en trois jours le plan des bureaux, les modèles des imprimés nécessaires avaient été créés, les principaux marchés nécessaires à l'alimentation avaient été passés, les principaux officiers d'administration avaient été choisis parmi les mobilisés, banquiers, négociants, comptables, avocats : enfin, tout était prêt à fonctionner immédiatement. C'est sur cette première donnée que le service marcha jusqu'à la fin ; ce furent ces marchés qui assurèrent l'alimentation de l'armée et qui furent appréciés comme nous le verrons plus loin par l'intendance militaire. Cette rapidité montre d'une façon péremptoire que, pour faire vite et bien, l'intelligence, l'activité, l'habitude des affaires sont de beaucoup supérieures à la tradition et à la routine administratives.

(1) Lorsque, leur gestion terminée, MM. Charlon et Watel retirèrent cet argent, ils n'en voulurent recevoir aucun intérêt. Loin de là, M. Watel avait offert au Général de mettre à sa disposition une somme de cinq cent mille francs pour les premiers besoins de l'armée. Cette offre, que d'ailleurs le Général n'accepta pas, était d'autant plus précieuse qu'à cette époque l'argent était rare, et que, s'il y avait beaucoup de conseilleurs, il y avait peu de payeurs.

(*Note de l'auteur.*)

Parmi les officiers improvisés qui prêtaient leur concours à M. Carré-Kerisouët à Rennes, nous avons à citer MM. Dubuit, Guillo-Lohan, qui a été chargé depuis de la liquidation des comptes de l'armée, Sevay, Gautreau, Charner, Couët. Autour de MM. Charlôn et Watel se groupèrent d'abord M. Théophile Dubreuil, de Brest, commissaire adjoint, MM. Gautier (Eugène), Liscoat, les frères Lepinay (Pierre et Victor), Sotinel, Eugène Avril, entrepreneur de travaux publics, aujourd'hui conseiller général de la Gironde, et son frère Édouard Avril, Herbet, Delage (Justin), Marnelle, Carry, Tessier, et d'autres encore, dont les noms nous échappent. Aucun d'eux ne savait, en arrivant, le premier mot du service militaire; mais tous savaient acheter, emmagasiner, distribuer, coordonner : on suppléait à l'expérience par l'intelligence et le dévouement. Les résultats de la liquidation générale, que nous donnerons plus loin, ont montré qu'ils n'étaient pas restés inférieurs à leur tâche.

Afin de laisser au service du commissariat l'unité nécessaire, les deux branches qui fonctionnaient séparément à Rennes et à Conlie furent comprises dans la même organisation. Nous donnons ci-dessous l'arrêté pris par le Général pour en fixer définitivement le fonctionnement.

Il est nécessaire de dire que cet arrêté n'a fonctionné qu'en partie. Il était destiné à devenir la

règle de l'avenir, car personne ne pouvait supposer que la vie de l'armée de Bretagne serait si courte, et qu'à peine serait-elle en marche qu'on s'empresserait de la désorganiser. Mais à l'origine il fallait, ainsi que nous l'avons dit, pourvoir au plus pressé, et la plupart des marchés furent passés non par la commission d'achat, mais, avec l'approbation du Général, par les commissaires directement ou par des officiers spécialement désignés à cet effet pour des cas déterminés. Ce projet d'organisation est donc seulement destiné à montrer que notre installation primitive n'était que provisoire et que toutes les mesures étaient prises pour que l'initiative individuelle ne s'exerçât qu'avec toute la régularité désirable.

Les marchés de l'armée de Bretagne sont d'ailleurs caractérisés d'une manière générale par cette circonstance, qu'ils ont presque toujours été traités directement entre le fournisseur ou le producteur et un officier attaché à l'armée et commissionné pour cela. Ils ont échappé, par conséquent, pour la plupart, à la plaie du courtage, dont on a fait ailleurs un tel abus, et c'est ce qui explique les bas prix des fournitures, que nous citerons plus loin.

ORGANISATION DU SERVICE

DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE BRETAGNE.

Le commissariat général est chargé de la fourniture des approvisionnements de toute nature nécessaires à

l'armée de Bretagne, sans aucune exception. Ce service est sous les ordres du général de brigade faisant fonctions de commissaire général, assisté par un colonel faisant fonctions de commissaire général en second.

Il comprend des services généraux et des services spéciaux en relation avec les services généraux, ainsi qu'il est dit ci-dessous.

TITRE Ier. — SERVICES GÉNÉRAUX.

Les services généraux se composent de :
Commission d'achat et contentieux;
Agence des transports.

§ 1er. — *Commission d'achat et contentieux.*

1° Commission d'achat.

La commission d'achat est chargée de faire, sans exception, tous les achats nécessaires pour l'armée de Bretagne.

Elle comprend : Le général de brigade ou son adjoint, président ;

Un membre pour le service des vivres ;

Un membre pour le service de l'habillement, équipement, campement ;

Un membre pour le service de l'armement ;

Un membre pour le service de la remonte ;

Un chef de bataillon secrétaire de la commission, sans voix délibérative, est chargé de recueillir, contrôler et transmettre à la commission d'achat les indications fournies par les ordonnateurs des divers services.

La commission s'adjoint, quand elle le juge nécessaire, des hommes ayant des connaissances spéciales, choisis soit dans l'armée, soit à l'extérieur. Ceux-ci n'ont pas voix délibérative.

La commission est saisie des besoins par les ordonnateurs des livraisons à effectuer des services spéciaux ; elle

passe avec les différents fournisseurs des marchés revêtus d'un numéro d'ordre. Ces marchés sont communiqués :

1° Au chef de la comptabilité du commissariat ;

2° Au chef de la comptabilité générale.

La commission reçoit au lieu désigné par le marché les objets achetés et les remet au réceptionnaire des services spéciaux contre reçu. Elle délivre aux fournisseurs des certificats indiquant les quantités reçues et les prix de l'unité.

A partir de ce moment, son rôle est terminé.

2° CONTENTIEUX.

Le service du contentieux est chargé :

1° De la préparation et de l'interprétation des marchés ;

2° De la correspondance de la commission d'achat ;

3° Des instances judiciaires qui pourront être introduites dans le cours des opérations.

§ 2. — *Agence des transports.*

L'agence générale des transports est chargée d'assurer le transport des troupes, du matériel et des approvisionnements de l'armée ; elle en prend charge à partir de leur point de départ jusqu'à leur lieu d'arrivée ; elle assure l'expédition des marchandises dans le délai des ordres donnés par la commission d'achat, et leur remise au lieu de livraison par cette même commission assistée d'un réceptionnaire. Elle règle les conditions de déchargement, de concert avec les Compagnies de chemins de fer, veille à l'exécution des engagements pris par les transporteurs auxiliaires.

TITRE II. — SERVICES SPÉCIAUX.

Les services spéciaux sont au nombre de quatre :

Vivres ;

Habillement, équipement, campement ;

Armement, matériel de guerre, munitions de guerre ;

Remonte.

Chaque service, dirigé par un chef de service, comprend quatre branches :

1° Ordonnancement des livraisons à effectuer ;

2° Réception et transport dans le camp ;

3° Distribution ;

4° Comptabilité.

§ 1er. — *Ordonnancement des livraisons à effectuer.*

Ce service est chargé de veiller à ce que les approvisionnements en magasin soient toujours en rapport avec les besoins de l'armée.

L'ordonnateur aux approvisionnements s'informe, en conséquence :

1° Du nombre d'hommes et de chevaux sous les armes ;

2° De leur consommation journalière ;

3° Du stock des approvisionnements dont son service est chargé.

A l'aide de ces trois éléments, il avise en temps utile la commission d'achat des fournitures qu'il peut y avoir à faire, et la met ainsi à même de pourvoir aux besoins de l'armée.

§ 2. — *Réception et transport dans le camp.*

Ce service a pour objet de recevoir les matières destinées à l'approvisionnement et de les conduire du lieu de livraison aux magasins où elles sont conservées. Le réceptionnaire opère de concert avec l'agent de la commission d'achat et l'agent des transports, et il fait au sujet des fournitures toutes observations utiles.

Il donne des récépissés qui forment le crédit de la commission d'achat et le débit de son service.

§ 3. — *Distribution.*

Le distributeur prend les marchandises au magasin et les répartit entre les divers corps, en échange de bons réguliers. Ces bons forment le crédit de son service.

§ 4. — *Comptabilité.*

Le service de la comptabilité est purement et simplement une comptabilité matière. Le chef de la comptabilité tient un registre où sont inscrits au débit les quantités reçues par le réceptionnaire, au crédit les quantités livrées. A l'appui du débit sont les souches des accusés de réception donnés à la commission d'achat. A l'appui du crédit sont les bons donnés par les corps.

La différence doit être représentée par les quantités en magasin.

Le service de la comptabilité fournit à la comptabilité générale tous les éléments nécessaires pour l'établissement de ses comptes.

CONTRÔLE.

1° *Contrôle intérieur.*

Une commission de contrôle vérifie, quand elle le juge convenable, toutes les parties du service.

Elle est composée :

Du général en chef, président ;

D'un officier d'état-major, secrétaire ;

D'un chef de légion pris dans l'armée ;

D'un capitaine id. ;

D'un sous-officier id.

2° *Contrôle extérieur.*

Une commission, composée de délégués pris dans chacun des cinq départements de Bretagne, au nombre d'un par département, contrôle les marchés au point de vue des prix et conditions, les fournitures au point de vue de

la qualité, les écritures au point de vue de la régularité des comptes. Elle s'adjoint un lieutenant-colonel de l'armée en qualité de secrétaire. Son rôle est purement un rôle de surveillance, et elle ne peut prendre part à l'administration.

Approuvé :

Le général commandant en chef,

Cte DE KÉRATRY.

17 novembre 1870. — Conlie, quartier général.

On voit que ce projet, fort simple dans ses rouages et son mode de fonctionnement, ne laissait aucune prise à la malversation et à l'arbitraire. Il a été élaboré presque en entier par M. Charlon, chef de notre service des vivres, et mérite d'être recommandé aux organisateurs d'armées à venir.

Nous avions essayé d'utiliser à notre profit les approvisionnements de l'intendance militaire, mais là comme ailleurs nous avions trouvé un refus de concours que la volonté ministérielle ne suffit pas à lever, témoin la dépêche ci-dessous.

Charlon, commissaire aux vivres, à Général Kératry, Nantes.

Nantes, de Laval, 1er novembre.

Le sous-commissaire aux vivres, envoyé à Nogent-le-Rotrou pour s'entendre avec préfet Labiche à l'effet d'envoyer approvisionnements au camp, télégraphie que son action est barrée par armée Ouest, qui ne veut rien laisser enlever. Dois-je rappeler sous-commissaire? Veuillez télégraphier réponse.

Je vais faire préparer, pour être distribuées le 5 au

matin, 5,000 rations ; le 6, 10,000 ; le 7, 20,000. Veuillez me télégraphier si c'est bien cela.

Toujours inquiet pour paille de couchage et fourrage.

Nous en citerons un autre exemple. Le Général avait décidé qu'on donnerait aux troupes de la paille de couchage, ce qui n'a eu lieu dans aucun camp. Il en fallut donc, dès l'abord, des quantités considérables, et les fournisseurs de la Mayenne et de la Sarthe en profitèrent pour nous demander des prix extravagants. L'intendant militaire du Mans avait fait avec des fournisseurs un marché à prix raisonnable de 30,000 bottes, qui lui étaient inutiles momentanément. Nous le priâmes de nous céder son marché, nous offrant à lui rendre sa paille en argent ou en nature dès que nous aurions pu en faire venir de la Bretagne. Nous reçûmes le refus le plus net. Espérant être plus heureux auprès du ministre, le Général adressa à M. Gambetta la dépêche ci-dessous, à laquelle il fut immédiatement répondu :

Général armée Bretagne à ministre guerre.

Laval, 3 novembre.

J'ai un besoin urgent de bottes de paille pour le couchage des troupes au camp de Conlie. Il en existe au Mans ; donnez ordre à l'intendant de me laisser prendre chez son fournisseur les 30,000 bottes qui sont disponibles et qu'il a.

Je les payerai en argent au prix du marché, ou je les lui remplacerai en nature, à votre choix, mais mes

troupes arrivent ce soir. — Prière de m'aviser de l'ordre donné.

Intérieur et guerre à Général armée de Bretagne, Laval.

Laval, de Tours, 4 novembre 1870, 6 h. 40 du soir.

M. le sous-intendant militaire, au Mans, va vous expédier les approvisionnements de fourrage existant dans cette place, et y compris, conséquemment, la paille réclamée par votre dépêche du 3 novembre, 7 heures 30 matin.

Malgré les instructions ministérielles, l'intendant du Mans, sur l'ordre du général Fiereck, refusa toute livraison. Le Général alors se rendit à Tours, vit le ministre, en rapporta un ordre signé *Gambetta,* le fit tenir lui-même à l'intendant, et attendit dans la gare du Mans l'effet de son exécution. Au bout d'un temps fort long, on mit à sa disposition 200 sacs d'avoine. Pour les approvisionnements, comme pour tout le reste, nous devions donc marcher seuls.

Et, comme pour le reste, nous avons marché, et nous avons marché mieux que l'intendance militaire. Nos soldats étaient mieux nourris, mieux couchés, plus chaudement vêtus que les soldats de l'armée ; ils le savaient et rendaient justice au Général, dont ils étaient la constante préoccupation. Qu'on lise, pour se rendre compte des soins qu'il donnait au bien-être de ses troupes, les dépêches et lettres ci-dessous, et on verra, par cette correspondance incessamment renouvelée, combien il se

préoccupait de tous les détails de leur situation matérielle.

Général Kératry à préfets et sous-préfets du Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord.

Après-demain matin 5, vendredi, à cinq heures du matin, tous les premiers bataillons mobilisés, ainsi que gardes mobiles, artilleurs et francs-tireurs, prêts à entrer en campagne, complétement équipés, armés et habillés, devront être en gare pour partir par voie ferrée et pour se rendre à destination du camp de Conlie, près du Mans. Aujourd'hui même, tous les officiers devront avoir touché de vos mains, et par vos soins, leur demi-entrée en campagne. Ils devront être munis de leur tente. Je n'autorise qu'un seul chariot à deux chevaux par bataillon de mobilisés, pour transporter les effets des officiers et la comptabilité du bataillon. Chaque bataillon est tenu de fournir son chariot et ses chevaux, que vous voudrez bien payer. Je vous rembourserai. Aucunes cartouches ne seront délivrées ; vous me les expédierez toutes par train emportant le bataillon, en barils bien fermés, numérotés au nom du bataillon et du département, et confiés à la garde d'un lieutenant d'armement. Chaque bataillon doit être accompagné d'un médecin-major ou chirurgien-major, d'un capitaine d'habillement, d'un lieutenant d'armement, que vous nommerez vous-même de suite, selon capacité.

Le lieutenant d'armement devra grouper près de lui les armuriers du bataillon. La troupe devra emporter avec elle deux jours de solde pour 5 et 6 novembre et deux jours de vivres de campagne. Pain, viande distribuée 4 au soir pour être emportée cuite. Ration sucre et café pour un jour ; ration vin, un quart de litre pour l'autre journée. Demandez intendance tarif allocation

vivres campagne. Chaque capitaine de compagnie devra, aujourd'hui même, remettre au chef de bataillon la situation exacte de son effectif. Le chef de bataillon vous remettra immédiatement aujourd'hui l'effectif total du premier bataillon de chaque légion pouvant partir après-demain. Cet effectif comprendra officiers, troupes, cantinières et chevaux. Tout officier supérieur aura et ne pourra avoir que deux chevaux de selle. Colonel légion ne partira qu'avec dernier bataillon ; il est responsable de l'exécution des ordres pour départ et équipement successifs de tous ses bataillons.

Les corps francs-tireurs, artilleurs et gardes mobiles des dépôts qui seront prêts partiront aussi le 5 au matin. Les officiers francs-tireurs ne peuvent emporter aucuns bagages ; ils seront tous alignés en solde et en vivres comme les mobilisés. Donnez ordre intendance militaire, pour assurer vivres et solde des gardes mobiles et des artilleurs gardes mobiles. J'interdis aux chefs détachements, sous sévère responsabilité, de laisser vaguer leurs hommes dans les gares et stations ; embarquement en voitures se fera successivement par compagnies, après appel nominatif. Tout officier manquant passera conseil d'enquête ; tout soldat, deux mois prison. Entendez-vous de suite avec chef de gare pour départ de troupes à jour et heure dits, et télégraphiez-moi immédiatement au quartier général Conlie l'effectif total des troupes que vous expédierez après-demain. Avisez troupes qu'il n'y a aucun marchand au camp. La solde des mobilisés est 1 fr. 50 par jour, sur lesquels vous défalquerez les deux jours de vivres distribués. Cet ordre servira pour tous autres départs de troupes. Tout fusil doit avoir une bretelle de fusil.

Général armée Bretagne à préfet Nantes.

Donnez ordre partout que les mobilisés aient les che-

veux coupés, apportent deux chemises et deux paires de chaussures de leurs localités. Faites-leur savoir que vous leur rembourserez une paire. Il importe que vous utilisiez toutes les ressources en chaussures de votre département. Que les membres du comité de défense se rendent d'urgence chacun dans une localité, avec hommes, pour activer et assurer ces mesures. Je fais appel à leur patriotisme. Quelles sont vos ressources restantes en argent?

Général à sous-préfet.

Saint-Nazaire, de Laval, 6 novembre 1870.

Envoyez la douzaine de marins au camp de Conlie en costume de matelots et chaudement habillés. Au besoin, avancez-leur frais, que je rembourserai; s'ils ne sont pas équipés, je les renvoie.

Général armée Bretagne à préfets Rennes, Saint-Brieuc, Quimper, Vannes, Nantes, qui communiqueront à sous-préfets.

Laval, 6 novembre 1870.

Tous les mobiles ou mobilisés doivent partir avec :

1° Deux jours de solde ;

2° Demi-entrée en campagne aux officiers.

Pour y parvenir, faites faire avance de ces fonds par trésorier-payeur général ; adressez-moi le décompte et, aussitôt ordonnancerai mandat à votre vue pour le couvrir.

Général armée Bretagne à préfet, Vannes.

Vannes, de Laval.

J'ai transmis votre dépêche à Carré-Kerisouët. Télégraphiez-lui demain pour qu'il vous fixe de la façon la plus complète, car j'ai besoin de troupes. Recommandez au chef de bataillon de la mobile d'aller demander, à son passage à Rennes, tout ce qui lui est nécessaire à Carré-Kerisouët, que vous aurez avisé de leur passage.

Général à sous-préfet.

Brest, de Laval.

Je ne comprends pas votre dépêche. Vous me dites que le bataillon n'a ni souliers, ni bidons, ni gamelles, et que vous n'êtes pas chargé de faire confectionner ces objets. Votre réponse sera dans quinze jours la même qu'aujourd'hui.

Télégraphiez à Carré-Kerisouët pour savoir ce qu'il pourra vous remettre au passage du bataillon.

S'il ne peut tout vous donner, télégraphiez à préfet Camescasse, auquel j'ai fait adresser 1,000 bidons, marmites et gamelles, et qui vous remettra, pour 1,000 hommes, 167 de chaque objet.

Quant aux souliers, commandez-les vous-même ; s'il est impossible de les avoir, j'en fournirai au camp.

Traitez pour les 2,000 tentes, si elles sont bonnes.

En tout cas, il faut en sortir. Le 2 avait été convenu, le 4 n'est plus accepté. Je ne puis attendre plus longtemps ; le désastre de Metz doit vous avertir du danger que l'on court. Il faut donc que les hommes partent, équipés ou non. Télégraphiez-moi, au moment du départ, ce que j'aurai à leur fournir à l'arrivée.

Général armée Bretagne à Carré-Kerisouët, commissaire général.

Rennes, de Laval.

Je reçois plaintes de tous les bataillons, qui manquent des objets qui devaient leur être fournis par le commissariat général, et qui n'ont fait aucun marché, comptant sur vos promesses. Je ne puis rester dans cette situation. Puisque vous avez centralisé à Rennes, veuillez me télégraphier immédiatement les quantités absolument exactes de tous les objets d'habillement, d'équipement et de campement que vous avez disponibles sur-le-champ.

Envoyez-moi aujourd'hui une situation par écrit des quantités de tous objets que doivent vous fournir vos marchés passés et des *échéances fatales* des livraisons. Je ne puis laisser ainsi tous les mouvements de troupes arrêtés, et vous voyez que les promesses *Van den Bruck,* sur lesquelles vous comptiez si complétement et si rapidement, restent sans effet. Si je n'ai pas réponse complète aujourd'hui, je vais être forcé d'aviser autrement.

Général armée Bretagne à Carré-Kerisouët, commissaire général, Rennes.

Rennes, de Laval.

Le détachement de 96 artilleurs, que vous avez arrêté à Rennes, est arrivé hier soir au camp de Conlie, sans que personne fût prévenu, sans campement et sans avoir mangé. J'interdis formellement tout envoi de troupes que vous auriez arrêtées dans d'autres conditions que les suivantes :

Avertissement télégraphique préalable au quartier général avant mise en route de Rennes; la subsistance des hommes assurée par vos soins, puisqu'en les retenant vous changez l'économie de la durée des vivres qui leur ont été distribués; aucune troupe arrêtée par vous à son passage ne devra se remettre en route que pour arriver au camp avant deux heures de l'après-midi.

Vous n'arrêterez aucune des troupes mises en mouvement ce soir et demain : aucune absolument. Vous voudrez bien seulement placer à la gare, toute cette nuit et tout demain, un officier qui devra recueillir de chaque chef de détachement les besoins détaillés de ses hommes, et vous expédierez immédiatement au camp de Conlie les ballots nécessaires, numérotés, étiquetés et portant tous le nom des troupes qui doivent les recevoir. Il faut que vous m'envoyiez, par le premier train, des tentes et leurs

accessoires, et du campement au camp de Conlie. Répondez-moi d'une façon précise à cette dépêche.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Le Commissaire général des forces de Bretagne à Général en chef.

Rennes, le 5 novembre 1870.

MON GÉNÉRAL,

J'irai vous voir demain pour vous mettre sous les yeux toutes les pièces concernant l'habillement, l'équipement et le campement de l'armée. Vous serez alors convaincu que j'ai agi dans les limites du possible, et que toutes les entraves, tous les retards viennent de certains préfets, qui ont voulu conclure des marchés sous leur responsabilité, sans s'inquiéter des ressources réelles du pays. Après avoir causé, nous aviserons à ce qu'il y aura à faire pour arriver promptement à réparer le mal. Je vous dirai demain quelles sont les causes de la manière inqualifiable avec laquelle a agi le préfet des Côtes-du-Nord, en nous envoyant des hommes à moitié nus. Je vous ai envoyé 7,000 tentes, 5,000 couvertures, et je fais suivre 10,000 paires de souliers de plus. Les fournitures faites par le fournisseur de Tours s'arrêteront au camp : j'en ai donné l'ordre sur toute la ligne. Vos hommes seront ainsi à l'abri du froid.

Une difficulté assez sérieuse s'est produite au sujet de la fourniture de bidons et gamelles. Le 12 courant, c'est-à-dire dans six jours, il n'y aura encore de fabriqué que 35,000 gamelles et 37,000 bidons.

J'ai su par l'intendance que le gouvernement s'est emparé de la fabrication de tous ces objets, dans les pays qui offrent quelques ressources.

Je vais écrire à Tours pour obtenir de l'intendance ce qui me manquera. Malgré ce contre-temps, je persiste

à croire que je serai prêt avant les préfets. Je comprends votre impatience, elle n'est pas plus grande que la mienne; cependant il faut le temps nécessaire à chaque chose, et surtout prendre garde d'altérer le moral des populations. Déjà on m'informe que la manière de faire du préfet des Côtes-du-Nord a soulevé l'indignation générale. Nos ennemis, *et nous en avons,* profitent de cela pour nous accuser hautement : on dit que les promesses d'armes perfectionnées (fusils, canons, etc.) ne seront jamais réalisées; que nous entraînons à la boucherie toute la jeunesse du pays, sans vêtements et sans armes, etc. Nous causerons demain de cette question, que je considère comme très-grave.

Camescasse me communique, par dépêche, ses inquiétudes sur le même sujet.

A demain, et bien à vous. E. Carré-Kerisouet.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Le Commissaire général des forces de Bretagne à Général en chef.

Rennes, le 9 novembre 1870.

Mon Général,

Je suis heureux de votre détermination. Vos deux délégués vont presser l'organisation de Saint-Brieuc : c'est le seul moyen d'arriver.

Je vous ai envoyé une dépêche ce matin pour vous demander un crédit sur Londres. On m'offre trente-six mille sacs américains, à 7 francs 30 centimes; je les ai fait voir à tous les hommes compétents que j'ai pu trouver : leur avis unanime a été que nous devons les accepter. C'est donc une somme de 260,000 francs, plus la commission de 2 1/2 pour 100 et le transport, qu'il faudrait remettre, sous forme de crédit, au capitaine chargé de la mission. En ajoutant les 115,000 francs des har-

nachements, selles et chabraques, nous avons un total de 375,000 francs brut. Il faudrait envoyer 15,000 francs en plus pour commission, frets, etc.

Les havre-sacs que je trouve en France coûtent 15 fr. Ce marché représente donc plus de 240,000 francs de bénéfice sur les prix français.

Le capitaine désigné par M. Demolon ne sait pas un mot d'anglais : voulez-vous, pour une affaire de cette importance, le faire accompagner par le directeur de la caisse d'escompte de Rennes, qui s'est offert à moi? Il offre aussi de faire tous les crédits dont on aura besoin sur Londres.

J'ai reçu une dépêche par laquelle vous m'appelez demain au camp. Je suis à votre disposition ; mais je vous préviens que mon service sera bien difficile à faire en ce moment, à Conlie : j'ai six personnes qui travaillent avec moi quinze heures par jour, et j'arrive difficilement à suffire à tout.

On devait me faire voir demain les baraques destinées au camp : si je pars, cette affaire restera derrière moi.

Agréez, mon Général, l'expression de mes sentiments les plus dévoués. E. CARRÉ-KERISOUET.

Enfin, nous pouvons placer ici les dernières instructions laissées par le Général au moment où il partit pour aller à l'ennemi. On verra quelles minutieuses précautions il avait prises pour assurer le bien-être et la sécurité de ses soldats :

Ordre à M. le général Le Bouëdec.

Faire distribuer aux bataillons ne devant pas marcher vingt cartouches à chaque homme (fusils à percussion), et ménager les approvisionnements sur différents points du camp;

Garnir les pièces de canon de siége et de campagne ;

Redoubler de surveillance intérieure et extérieure;

Veiller à nos envois de pain et de munitions de toutes sortes;

Pousser loin vos grand'gardes;

Faire des reconnaissances par fractions de troupes se reliant toujours au camp;

Donner le mot d'ordre aujourd'hui, et continuer la série vous-même : ALGER, ALGÉSIRAS;

Faire éteindre tous les feux visibles la nuit;

Vous tenir toujours en relation télégraphique ou postales avec moi;

La plus grande sévérité dans le camp, qui, avec les cantines, est consigné;

Continuer à habiller et exercer les hommes;

Exiger des soins de propreté, selon le temps;

Donner de la paille selon les besoins.

Le Général commandant en chef,
Cte E. DE KÉRATRY.

Conlie, 24 novembre 1870, 2 h. soir.

A ces documents officiels, nous pouvons ajouter la lettre ci-dessous, émanant d'un officier ayant habité le camp, et qui donne une idée de l'opinion qu'il avait sur l'hygiène et le bien-être physique :

Château de l'Ile-Chevalier, 5 janvier 1871.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Depuis longtemps je vois blâmer M. le comte de Kératry : premièrement, au sujet de l'organisation du camp de Conlie; secondement, parce qu'il n'a pas voulu faire hacher 12,000 de ses compatriotes.

Permettez-moi donc de rectifier quelques faits, et de vous dire ce qui se passait pendant que j'étais sous ses ordres.

D'abord, au camp de Conlie, tous les bons signés d'un chef de corps pour nourriture, équipement, habillement, paille, etc., étaient immédiatement fournis.

Comme nourriture, l'on donnait 400 grammes de viande par jour et par homme, ce qui faisait pour ma compagnie de 80 hommes, 34 kilogr.

Vous pouvez vous figurer la soupe que cela faisait, et si jamais la plupart de nos paysans avaient fait journellement chez eux semblable festin.

Je ne parle pas des légumes, ils étaient distribués dans les mêmes proportions. De plus, le café chaque matin et un kilogramme de pain par jour.

L'on s'est plaint de la boue!

Quel est donc le camp qui, après les pluies diluviennes de novembre et le piétinement de 30,000 hommes, des chevaux et d'une grande quantité de voitures d'approvisionnements, ne serait pas devenu ce qu'était le camp de Conlie?

Le 24 novembre, quand M. de Kératry reçut l'ordre de diriger 12,000 hommes vers le Mans, nous étions armés *seulement* de la veille, tous avec des fusils à tir rapide; il est vrai, mais dont nos hommes ne connaissaient nullement le maniement, et que même ils ne savaient pas charger.

Pour mon compte, persuadé que nous nous battrions le soir même, j'ai passé tout mon temps, pendant le trajet de Conlie au Mans, à montrer à mes hommes comment charger leur spencer, passant (le train en marche) de wagon en wagon, au risque de me faire tuer.

Bien plus, le bataillon de ligne de ma brigade était presque entièrement composé de jeunes soldats qui n'avaient jamais brûlé une cartouche de leur chassepot.

Du Mans, nous nous sommes rendus à pied à Yvré-l'Évêque, où nous sommes arrivés à dix heures du soir, éreintés.

Voilà donc dans quelles conditions se trouvaient les 12,000 hommes que M. de Kératry avait ordre de mener au feu.

En demandant quelques jours pour apprendre à nos hommes à se servir de nos nouvelles armes, notre Général en chef a montré qu'il avait du cœur et qu'il aimait ses soldats.

Quant à moi, je serais bien heureux de servir encore sous un tel général, si, après toute l'ingratitude dont on a fait preuve à son égard, il voulait bien encore consentir à commander les Bretons.

Quant au général d'état-major M. Le Bouëdec, chargé de tous les détails au camp de Conlie, et, en plus, commandant le camp en l'absence du Général de Kératry, assailli de demandes et de réclamations du matin au soir, il a trouvé moyen de contenter tout le monde.

Pour mon compte, il aurait bien pu me renvoyer de son bureau six fois par jour. Tout au contraire, il m'a toujours écouté avec bienveillance.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remercîments, l'assurance de ma considération distinguée.

R. de Madec,

Capitaine de francs-tireurs de l'armée de Bretagne.

Enfin, nous pouvons donner comme renseignement la dépêche suivante, qui reproduit l'état sanitaire du camp, et répond victorieusement aux bruits absurdes de mortalité que la malignité s'est plu à répandre :

Général armée Bretagne à préfets Rennes, Quimper, Vannes, Saint-Brieuc, Nantes.

Je vous envoie le bulletin sanitaire officiel du camp de Conlie, que je vous prie de faire publier, pour dissiper

les bruits malintentionnés qu'on cherche à faire courir, et que vous me signalez. Après dix jours de camp, 12,000 hommes environ ici, il y a eu 45 évacués, dont 2 scarlatines et 6 varioles. Il est mort un homme de congestion cérébrale, suite d'ivresse; en ce moment, 31 malades aux ambulances : fièvres intermittentes, angines non graves et entorses, plus une fièvre typhoïde. J'espère que ce bulletin rassurera les plus timides, si on pense à la pluie persistante et à la quantité de troupes déjà concentrées : aucune provision, aucun soin ne manquent. Les hommes sont mieux soignés que les officiers ne se soignent eux-mêmes. Prière de télégraphier aux sous-préfets.

Mais peut-être dira-t-on que ce bien-être n'était acquis qu'au prix d'excessives dépenses, et grâce à notre crédit de huit millions, dans lequel nous puisions à peines mains. Nous éclaircirons cette assertion au chapitre des dépenses; mais dès à présent nous citons, en matière de vivres et de fournitures, les deux lettres ci-dessous. La première permettra de faire des comparaisons utiles, et la seconde montrera comment la gestion de nos commissaires aux vivres était appréciée par le service de l'intendance militaire qui prit notre succession.

Monsieur de Kératry, Général de division, commandant en chef l'armée de Bretagne.

Laval, le 9 novembre 1870.

GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous donner la liste des prix aux-

quels nous avons payé, jusqu'à ce jour, les vivres et les denrées de l'armée de Bretagne :

Pain, le kilogr.	0,30
Viande, id.	1,00
Vin, le litre, en moyenne	0,30
Eau-de-vie, id.	0,45
Sucre, le kilogr.	1,45
Riz, id.	0,61
Café grillé, de 2 fr. 60 à. . . .	3,20
Pommes de terre, le kilogr. . . .	0,55
Foin, les 100 kilogr., de 16 fr. à .	21,00
Paille, id., de 6 fr. à .	10,00
Avoine, id., de 18 fr. à .	20,00
Bois (les 1,000 kilogr.)	25,00

Veuillez agréer, Général, l'assurance de mon entier dévouement.

Le commissaire aux vivres, H. CHARLON.

Au Général de Kératry.

Camp de Conlie, le 10 décembre 1870.

MON GÉNÉRAL,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion sur les marchés passés pour l'alimentation de l'armée de Bretagne; après avoir pris connaissance des divers traités passés par l'intendance de cette armée, j'ai cru devoir les continuer tous, conformément à l'autorisation que j'en avais reçue, dans le cas où ils m'auraient paru avantageux. C'est vous dire que les prix m'en ont paru aussi modérés qu'on pouvait le désirer.

Je n'ai qu'un désir, c'est de pouvoir passer mes nouveaux marchés dans d'aussi bonnes conditions.

Agréez, mon Général, l'expression de mon respectueux dévouement.

L'intendant militaire, DESCRIM.

On voit que tout ce que l'intendance militaire avait cru pouvoir faire de mieux, avait été de continuer à suivre nos voies. Il n'avait pas dépendu d'elle, cependant, de ne pas se soumettre aux formalités administratives, dont nous nous félicitions, au commencement de ce chapitre, d'avoir été dispensés, et on pourra voir, par le procès-verbal suivant, en quelle situation cet amour de la forme avait placé le camp au 27 décembre 1870.

PROCÈS-VERBAL.

Séance tenue par le conseil d'administration du camp de Conlie, le 23 *décembre* 1870.

Le conseil d'administration est composé de :

MM. Carré-Kerisouët, vice-président.
Rousseau, colonel du génie.
De la Martinie, colonel de brigade.
Descrim, intendant militaire.
Martin, médecin en chef.

Au début de la séance, M. l'intendant militaire donne lecture à l'assemblée de l'exposé suivant sur la situation à son arrivée au camp de Conlie :

Dès les premiers jours de mon arrivée au camp, j'ai été préoccupé de la situation anormale faite à l'administration.

D'une part, les crédits ouverts à M. de Kératry, suspendus brusquement du jour de sa démission et arrêtant la liquidation des dépenses de diverses natures, antérieures au 1er décembre ; d'autre part, un administrateur nouveau, arrivant dénué de tout crédit pour assurer les dépenses à venir.

Cet état de choses, en se prolongeant, devait forcé-

ment s'aggraver et arriver à ce point de compromettre l'existence même du camp de Conlie, en paralysant l'exécution des services administratifs ; nous touchons précisément à ce moment critique, et j'ai tenu à exposer la situation dans tout son jour au conseil d'administration du camp.

Dès son entrée en fonctions, l'administration militaire a trouvé le service assuré par divers marchés passés par l'administration de l'armée de Bretagne.

Ces marchés ont tous été acceptés pour le compte de la guerre, car ils étaient avantageux pour le Trésor. Quelques-uns de ces marchés sont encore en cours d'exécution ; d'autres ont été renouvelés par nos soins, et voici un rapide aperçu des ressources dont dispose l'administration du camp de Conlie.

Pain. Production journalière assurée jusqu'au 31 décembre, pouvant atteindre le chiffre maximum de 39,000 kilogrammes. L'un des marchés, de 10,000 kilogrammes, se trouve très-compromis aujourd'hui, par suite des difficultés qui font précisément le sujet du présent rapport; mais il va y être suppléé par un nouveau marché, dont la production atteindra 15,000 kilogrammes.

Viande. Le service de la viande est assuré par un marché valable jusqu'au 10 janvier ; la quantité à fournir est indéterminée, et n'a d'autres limites que les besoins de l'administration.

Le vin et l'eau-de-vie sont livrés sur commande, en vertu du marché passé par l'administration de l'armée de Bretagne et dont la durée est indéterminée.

Bois. Des marchés considérables, passés avec divers fournisseurs, assurent dès ce moment un approvisionnement de près d'un mois.

Paille. C'est la denrée la plus difficile à obtenir. J'ai quatre marchés m'assurant 420,000 kilogrammes, mais

les livraisons ne se font pas, et je crains que les engagements ne soient pas tenus, si je n'arrive pas promptement à payer les envois antérieurs.

Enfin, les vivres de campagne me sont envoyés des magasins de l'État, sur les demandes que j'adresse au ministre.

Cette exposition est rassurante au premier aspect, mais il ne faut pas oublier que l'exécution des marchés que je viens d'énumérer est subordonnée au payement prochain des fournitures déjà faites. Tous les fournisseurs ont fait des avances considérables, dont quelques-unes approchent du chiffre de 150,000 francs.

Ils n'ont rien reçu depuis le 1er décembre, et leur crédit est épuisé. Les plus compromis sont certains titulaires de marchés pour le pain, représentant des syndicats de petits boulangers n'ayant qu'un crédit très-limité et aujourd'hui à bout de ressources.

Je n'ai parlé que des marchés les plus importants, mais il est d'autres services dans le camp envers lesquels il a été contracté des dettes criardes qu'il y aurait urgence d'acquitter. Je veux parler des voituriers requis, des petits propriétaires qui, dans un rayon assez étendu et dans des moments d'urgence, ont été requis de livrer des denrées.

De tous côtés s'élèvent des réclamations auxquelles il m'est impossible de satisfaire.

Sur mes instantes demandes, et grâce surtout à l'intervention de M. Kerisouët, j'ai reçu depuis quelques jours un crédit d'un million, dont je n'ai pu, du reste, disposer jusqu'ici, par suite d'un défaut de formalités. Il reste à savoir si ce million reste affecté exclusivement à la solde des troupes, ou s'il pourra servir à payer les divers services. J'attends les instructions du ministre à cet égard. Dans le premier cas, ce crédit ne modifie en rien la situation que je viens d'avoir l'honneur de vous expo-

ser, et l'administration du camp va devenir impossible sous peu de jours; dans le second cas, les arriérés de solde et de fournitures auront promptement absorbé le crédit, mais du moins les à-compte donnés aux créanciers leur faciliteront de nouvelles avances, qui assureront le service pour quelques jours.

En ce qui concerne le payement des créances, je désirerais voir établir nettement la distribution entre celles qui incombent à l'ancienne armée de Bretagne et celles qui restent à la charge de l'administration de la guerre; pour tous les marchés passés par celle-ci depuis le 1er décembre, ou acceptés par elle en fait de subsistances de l'armée de Bretagne, il ne saurait y avoir de doute; c'est l'intendance qui doit payer : je pense même qu'il lui appartient de payer les créances arriérées et subsistances antérieures au 1er décembre, ainsi que tous les arriérés de solde.

Par contre, toutes les dépenses du génie et de l'artillerie, de l'habillement et du campement, effectuées en vertu de marchés par l'armée de Bretagne, doivent incomber à son administration, quand même les livraisons ou les travaux exécutés en vertu de ces marchés auraient eu lieu postérieurement au 1er décembre.

Dans ce cas, il serait urgent et indispensable qu'un nouveau crédit, pris sur les huit millions primitivement alloués, fût immédiatement ouvert au conseil d'administration.

Comme conséquence du rapport que je viens de lire au conseil, j'ai l'honneur de lui proposer les résolutions suivantes :

Demander au ministre : 1° Que le crédit d'un million, ouvert sur le trésorier-payeur du Mans, puisse être affecté au payement des divers services du camp : transports, subsistances, campement;

2° Que tous les marchés antérieurs au 1er décembre,

passés par l'armée de Bretagne pour les travaux du génie, l'artillerie et le campement, soient liquidés par elle, et qu'un nouveau crédit soit ouvert d'urgence, dans ce but, au conseil d'administration du camp de Conlie.

A ces documents, nous pouvons ajouter la lettre que notre commissaire aux vivres, M. Charlon, a adressée à un certain M. Fresneau, ancien représentant du peuple et aujourd'hui député, qui avait attaqué l'organisation du camp de Conlie, organisation dont il ignorait le premier mot.

M. Fresneau, à Kernadec, près Auray (Morbihan).

Bordeaux, le 22 janvier 1871.

MONSIEUR,

C'est seulement aujourd'hui que j'ai lu votre lettre du 13 courant au général Chanzy.

MM. de Kératry, Carré-Kerisouët et Le Bouëdec, jugeront s'ils doivent vous répondre en ce qui les concerne. Quant à moi, qu'ils ont nommé commissaire aux vivres de l'armée de Bretagne, il me convient de rectifier celles de vos allégations qui me touchent.

Je suis entré en fonctions le 23 octobre, et j'ai quitté le camp de Conlie le 10 décembre, en même temps que le général Le Bouëdec, qui avait remplacé M. de Kératry le 25 novembre. Pendant toute ma gestion, il a été distribué à l'armée de Bretagne des vivres de première qualité, de la paille et du bois, le tout en abondance et avec empressement. Quand, le 9 décembre, M. Glais-Bizoin a visité le camp de Conlie, il a pu constater que, sur les 46,000 hommes qui y étaient alors réunis, les ambulances en comptaient moins de 250!

Vous dites, sur un ton de menace, que vous saurez un

jour à quel prix les vivres de l'armée de Bretagne ont été acquis. Je m'empresse de satisfaire immédiatement votre curiosité : les officiers de tout grade avaient la même ration que les soldats, et chaque ration, comprenant pain, viande, légumes, vin, café, sucre et sel, a coûté 73 centimes et un quart.

Nous avons payé le bois 2 fr. 50 les 100 kil., distribués aux soldats ; la paille, de 7 à 10 fr. les 100 kil.; le foin, de 20 à 22 fr. les 100 kil.; et l'avoine de 18 à 20 fr. les 100 kil.

Si mes assertions ne vous paraissent pas suffisantes, je vous renvoie à MM. Couasnier, de Rennes, Kerjégu, de Brest, Piedvache, de Saint-Brieuc, et Moro, de Vannes, qui, sur l'invitation de MM. de Kératry et Carré-Kérisouët, furent délégués par les conseils municipaux des villes précitées pour contrôler l'administration de l'armée de Bretagne.

Ces honorables délégués sont venus au camp de Conlie au moment où M. de Kératry s'en retirait.

Tous les marchés passés leur ont été soumis, et ils ont pu faire une enquête sur les soins donnés à leurs compatriotes.

Sans doute, le soldat du camp de Conlie a subi, par suite des intempéries, de rudes épreuves. Mais ces épreuves, que partageaient tous les chefs, étaient une école excellente pour celles plus rudes de la guerre qui les attendaient. Elles étaient, de plus, inévitables, à moins que, comme certaines gens peu pressés de chasser l'ennemi, vous ne soyez d'avis qu'il faille attendre le mois de mai pour songer à le combattre.

A mon sens, vous n'êtes pas dans le vrai quand vous dites que la cause de la débandade des Bretons, au Mans, doit être attribuée aux souffrances qui leur ont été infligées à Conlie, et vous avez commis une mauvaise action en cherchant à faire peser la responsabilité d'un horrible

désastre sur des citoyens qui ont fait leur devoir avec la plus entière abnégation.

Agréez, etc. H. Charlon,
Ex-commissaire aux vivres à l'armée de Bretagne, 31, *rue Paradis, à Marseille.*

Il ressort de cette lettre que la ration journalière de chaque homme, telle qu'elle était constituée, est revenue à 73 centimes 1/4. Or, la solde journalière était de 1 franc, dont 25 centimes de prêt et 75 centimes de vivres de campagne, ainsi qu'il ressort de la dépêche ci-dessous :

Intérieur à Général Kératry, Laval. — Faire suivre, Conlie.

Laval, de Tours, le 11 novembre 1870, 11 h. 10 du soir.

Ne dépassez pas la somme de 1 franc pour la solde des mobilisés; c'est le taux admis pour toute la France. Une inégalité ne pourrait se justifier.

On voit qu'en matière de vivres nous étions largement au-dessus de nos affaires.

Toutefois, ces chiffres ne sont que des approximations rapides, faites en cours des travaux. Les résultats définitifs de la liquidation sont plus favorables encore. Pour en convaincre le lecteur, nous donnons ci-après la copie de quelques tableaux officiels empruntés aux comptes de liquidation de l'armée, adressés au ministre de la guerre avec toutes les pièces à l'appui, et acceptés par ce ministre :

RÉSUMÉ

DES ACHATS DE VIVRES

FAITS PAR LE COMMISSARIAT DE L'ARMÉE.

NATURE DES VIVRES.	NATURE de L'UNITÉ.	QUANTITÉS.		PRIX de L'UNITÉ.		DÉPENSE TOTALE.	
Pain	Kilogr.	576,095	»	0	32	183,020	44
Biscuit	»	200,097	»	0	55	111,617	12
Viande — Bœuf. .	»	257,754	620	1	01	262,595	70
Viande — Mouton.	»	11,584	750	1	07	12,388	35
Viande — Lard . .	»	83,830	500	1	67	140,379	40
Vin.	Litre.	166,570	»	0	33	56,198	72
Eau-de-vie . . .	»	26,524	81	0	50	13,284	55
Liebig	Kilogr.	7,682	»	3	96	30,491	25
Sucre.	»	34,093	700	1	16	39,785	61
Mélasse.	»	142	»	0	50	71	»
Café	»	31,552	370	2	29	72,248	07
Huile d'olive. . .	»	207	»	1	21	251	89
Poivre	»	145	»	2	10	304	50
Sel.	»	17,200	»	0	15	2,624	50
Riz.	»	12,300	»	0	39	4,780	92
Pommes de terre.	»	82,985	»	0	06	5,136	48
Choux	»	9,962	50	0	07	678	55
Carottes, navets.	»	1,399	»	0	07	87	39
Fromage	»	2,197	»	1	83	4,031	28
Bougie	Paquet.	100	»	1	10	110	»
Chandelle. . . .	Kilogr.	400	»	1	12	450	20
Suif et saindoux.	»	356	»	0	82	291	50
Haricots.	»	5,000	»	0	35	1,750	»
Divers	»	»	»	»	»	5,760	05
TOTAL. . . .						948,337	47

RÉCAPITULATION
DE LA VALEUR DES VIVRES DISTRIBUÉS
PAR LE COMMISSARIAT DE L'ARMÉE.

Montant total des dépenses payées par le commissariat pour les vivres achetés par ses soins.	948,337 47
Valeur des vivres repris par l'intendance, suivant inventaire dressé le 10 décembre 1870. . .	314,548 61
TOTAL du prix des vivres distribués. . .	633,788 86

RELEVÉ DES RATIONS FOURNIES
PAR LES SOINS DU COMMISSARIAT.

Rations à fournir à raison d'une ration par homme, suivant les états de situation journalière des *hommes présents* au camp de Conlie, du 5 novembre au 8 décembre	678,831 »
Rations envoyées à la division Gougeard, à raison d'une ration par homme, suivant les états de situation de la division, du 24 novembre au 5 décembre.	158,952 »
Rations fournies aux officiers présents au camp de Conlie, du 5 novembre au 8 décembre, à raison de deux par officier	46,498 »
Rations envoyées aux officiers présents à la division Gougeard, du 24 novembre au 5 décembre, à raison de deux par officier. . .	9,624 »
TOTAL.	893,905 »

Prix de revient de la ration : $\frac{633,788\ 86}{893,905}$ = 0,71 cent.

DÉCOMPOSITION
DE LA RATION JOURNALIÈRE DES SOLDATS
A L'ARMÉE DE BRETAGNE.

NATURE DES OBJETS DE CONSOMMATION.	RATIONS RÉGULIÈRES.		RATIONS ACCIDENTELLES.	
	QUANTITÉS.	PRIX (1).	QUANTITÉS.	PRIX (1).
Pain	750 gr.	0f 24	»	»
Biscuit	»	»	550 gr.	0f 30
Viande — Bœuf	250 gr.	0 25	»	»
Viande — Mouton	»	»	250 gr.	0 26
Viande — Lard	»	»	200 gr.	0 33
Vin	0 l. 25	0 08	»	»
Eau-de-vie	»	»	0 l. 325	0 01
Café	32 gr.	0 06	»	»
Sucre	42 gr.	0 04	»	»
Sel	16 gr.	0 002	»	»
Poivre	1 gr.	0 002	»	»
Riz	60 gr.	0 02	»	»
Pommes de terre	»	»	250 gr.	0 015
Légumes frais	1 portion.	0 02	»	»
Total des vivres	»	0 714	»	»
Bois	1 kilogr.	0 027	»	»
Paille de couchage	500 gr. (2)	0 042	»	»
			»	»
Total général	»	0f 783	»	»
			»	»

(1) Les prix portés au tableau ci-contre sont ceux payés pendant la durée du commissariat.

(2) Tous les cinq jours, la paille de couchage était renouvelée, à raison de 2 kilogr. 500 par homme.

De l'examen de ces tableaux résulte la conviction absolue que les hommes étaient parfaitement nourris, et à des prix très-modérés. Nous pourrions citer des documents analogues pour toutes les natures de dépenses dont nous donnerons plus loin le résumé; mais il faudrait reproduire le compte de liquidation remis au ministre par M. Carré-Kerisouët, avec toutes les pièces à l'appui, ce qui grossirait ce volume outre mesure. Nous en avons dit assez pour démontrer quel soin a procédé aux opérations commerciales de l'armée, et pour montrer la fausseté de cette assertion, généralement répandue, et énoncée dans une lettre de M. de Loverdo que nous avons eue sous les yeux, — qu'à l'armée de Bretagne la comptabilité n'existait pas.

Les soldats sentaient bien à quel point la sollicitude de leurs chefs s'étendait sur eux, et leur exacte discipline, leur résignation devant des fatigues impossibles à éviter, témoignaient du dévouement qu'ils apportaient à l'œuvre commune. Les actes d'indiscipline étaient rares, et les punitions légères. Une seule condamnation à mort fut prononcée, encore ne fut-elle pas exécutée. Au dernier moment, le Général fut pris de pitié pour le malheureux dont la mort allait être inutile à la France : il lui fit grâce, en vertu de ses pleins pouvoirs. Cet acte de clémence produisit sur le moral de l'armée autant et plus d'effet que l'exécution même. Il a été diversement interprété : les uns y ont vu un acte de fai-

blesse; les autres, une scène théâtrale destinée à porter au loin et dans toute la Bretagne le renom de la clémence du Général. S'il eût laissé la justice suivre son cours, on n'eût pas manqué de l'accuser d'inflexibilité despotique. Il est difficile à un homme politique de s'attirer l'approbation de tous ceux qui s'érigent, avec ou sans mandat, en juges de sa conduite; et, dès lors, il est sage de sa part de se diriger uniquement par sa conscience et sa raison (1).

§ 2. — COMPTABILITÉ.

La comptabilité devait réunir à la fois les deux conditions essentielles à toute comptabilité : la simplicité et l'exactitude. Il fallait que tout homme de bonne foi, examinant nos comptes, pût reconnaître facilement qu'aucun argent n'avait été détourné par nous, et il fallait que cela pût avoir lieu sans l'accumulation de formalités et de pièces à l'appui qu'exige la Cour des comptes.

Pour arriver à ce résultat, nous résolûmes de constituer nous-mêmes notre service. Le Général prit, sur la recommandation du trésorier-payeur général de Laval, un payeur provisoire, M. Lafitte, ancien percepteur, chassé de sa perception par l'en-

(1) Voir, pour l'organisation du service des vivres, de l'habillement et du campement, les deux rapports de M. Charlon, commissaire général adjoint. (Annexes 5 et 6.)

vahissement de l'ennemi, et il chargea de l'organisation définitive du service M. Angé, inspecteur de l'exploitation aux chemins de fer du Midi. Cette organisation fut des plus simples.

Le service comprenait, sous la surveillance du chef de comptabilité :

Un ordonnateur, chargé de la confection des mandats;

Un payeur, chargé de la vérification des pièces;

Un caissier, chargé exclusivement des mouvements de fonds.

Les mandats étaient de deux sortes :

Mandats pour la solde, appuyés d'un état de payement dressé par l'officier comptable du corps;

Mandats pour les autres dépenses, appuyés d'une facture acquittée revêtue de l'accusé de réception de l'agent qui avait reçu la marchandise, et portant le numéro du marché.

Aucun mandat n'était payé sans qu'il eût été revêtu de la signature du Général.

Tous les registres se réduisaient à un livre d'enregistrement des mandats et à un livre de caisse, sur lequel étaient inscrits :

Au Doit, les sommes entrées;

A l'Avoir, les sommes payées.

En regard de chaque somme était le numéro du mandat de recette ou de dépense, qui permettait de se reporter à volonté au mandat et aux pièces justificatives qui l'accompagnaient, et d'établir,

quand on le désirait, une classification par nature de dépenses.

On voit que ce système était fort simple et fort clair. Il rendait faciles toutes vérifications, sans les mille formalités de la Cour des comptes.

Le ministre des finances s'était ému d'abord de cette situation, et parut craindre que nos agents ne fussent pas à la hauteur de leurs obligations. Ce fait ressort de la lettre suivante, adressée à M. le trésorier-payeur général de la Mayenne, lettre d'ailleurs toute pleine de la bienveillance et de la courtoisie que le délégué du ministre, M. de Roussy, a toujours apportées dans tous ses rapports avec l'armée de Bretagne :

Copie d'une lettre du mouvement général des fonds, de Tours, 3 novembre, à M. le trésorier-payeur général de la Mayenne.

Laval, le 5 novembre 1870.

MONSIEUR,

Par une lettre du 31 octobre, qui m'est parvenue seulement hier, vous m'informez que vous avez proposé à M. le commandant en chef de l'armée de Bretagne, comme payeur de cette armée, M. Lafitte, percepteur de la résidence d'Épieds, actuellement occupée par l'ennemi.

Je regrette que vous ne m'en ayez pas référé avant de faire cette proposition, qui ne rentrait à aucun titre dans vos attributions, ni même dans celles de M. le commandant en chef.

En effet, l'organisation des trésoreries d'armée et la nomination des agents de ces trésoreries appartiennent à l'administration centrale des finances : elles doivent être provoquées par le ministère de la guerre.

Avec la facilité de se procurer des fonds à toutes les trésoreries générales et particulières, tant qu'on opère en France, je ne pense pas qu'un service spécial de trésorerie soit indispensable à l'armée de Bretagne. Si cependant M. le commandant en chef en jugeait autrement, il devrait en faire la demande au ministère de la guerre.

Les fonctions de payeur principal ne pourraient, en tout état de choses, être confiées à un simple percepteur de quatrième classe. Ces fonctions exigent un agent d'un grade supérieur, et ayant, antant que possible, déjà servi dans les trésoreries d'armée. Je ne puis donc accepter les services de M. Lafitte qu'à titre provisoire, et sans prendre aucun engagement vis-à-vis de lui.

Je vous prie de donner connaissance des explications qui précèdent à M. de Kératry, en lui exprimant le désir, au cas où il insisterait pour obtenir une trésorerie, qu'il veuille bien en différer l'installation jusqu'au moment où je serai fixé sur le sort des agents du Trésor enfermés dans Metz, et où je saurai si je puis trouver là des services tout organisés pour les nouvelles armées.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et de mon attachement.

Signé : De Roussy.

Pour copie conforme :

Le Trésorier général,

M. de Sainte-Croix.

Il fut répondu à M. de Roussy par le Général, qu'il serait heureux de recevoir les agents que le ministre des finances voudrait bien mettre à sa disposition. Mais, sur ces entrefaites, nos affaires marchaient; les troupes affluaient au camp; il fallut assurer la solde et les vivres; et, tandis que le mi-

nistère procédait avec la sage lenteur qui caractérise l'administration française, notre service se trouvait complétement organisé. Aussi, quand, le 18 novembre, presque au moment de notre départ, il reçut avis qu'un service de trésorerie était à sa disposition, le Général dut y répondre par la dépêche ci-dessous :

Général armée Bretagne à délégué finances.

Tours, de Conlie, 18 novembre.

N'ayant pas reçu de réponse à ma dépêche du 9, j'ai été obligé de constituer mon service de trésorerie, qui aujourd'hui fonctionne et se trouve complet. Je vous remercie des agents que vous me proposez, mais je ne puis les utiliser que comme payeurs divisionnaires, et à la condition qu'ils s'astreindront aux règles de ma comptabilité, qui est beaucoup plus simple que celle de la Cour des comptes. J'entends par divisions corps de 20,000 hommes.

Cette dépêche ne reçut pas de réponse, et là se terminèrent nos relations avec le ministère des finances, jusqu'au moment où nous quittâmes l'armée.

Ce serait cependant une erreur de croire que les précautions nécessaires en matière de comptabilité n'ont pas été prises, et que le Général en chef a puisé sans compter dans un tas d'or, jusqu'à concurrence de huit millions. La lettre ci-dessous, de M. de Sainte-Croix, trésorier-payeur général de la Mayenne, démontre que les fonds n'ont pu être

touchés à sa caisse qu'après que les formalités usitées pour tous les ordonnateurs secondaires ont été remplies. Des dispositions analogues furent prises vis-à-vis des trésoriers généraux de la Sarthe et des cinq départements de la Bretagne, pour le cas où il y aurait eu lieu de recourir à eux, et ce ne fut qu'après leur accomplissement, et moyennant avis préalable, que le Général put toucher de l'argent, au fur et à mesure de ses besoins (1) :

Au Général comte de Kératry.

Laval, le 26 octobre 1870.

MON GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai expédié à Tours, par le courrier de ce matin, une lettre pour que votre signature me soit notifiée officiellement; une autre pour que l'on me confirme régulièrement et sans retard le crédit qui vous a été ouvert par le décret du 22 octobre.

La connaissance de ces dispositions pourra vous permettre, si vous le jugez utile, d'en accélérer la solution. Il serait opportun, sans doute, que vous désigniez à

(1) Un homme des plus sensés, fonctionnaire public, d'une bonne foi parfaite et dans une intention évidemment bienveillante pour l'armée de Bretagne et son Généval en chef, nous a demandé à nous-même s'il est exact qu'au moment où M. de Kératry a quitté Tours, M. Gambetta lui ait remis *trois millions en or* à titre de provision et pour parer à ses premiers besoins, tandis que le Général a touché pour la première fois de l'argent chez M. de Sainte-Croix, vers le 5 ou le 6 novembre, sur un mandat régulier. Nous citons ce fait comme un exemple entre mille des absurdités qui ont eu cours au sujet de la gestion financière de M. de Kératry.

(*Note de l'auteur.*)

Tours l'importance des payements que vous vous proposez de faire opérer par la caisse du trésorier général de la Mayenne.

Agréez, etc. *Le trésorier-payeur général,*
M. DE SAINTE-CROIX.

L'intendant qui, lors du départ du Général, vint examiner les comptes, admira leur bonne tenue, et déclara même (nous tenons ces paroles du chef de la comptabilité) : « qu'il serait à désirer que tous « les comptes d'armée fussent aussi clairs et aussi « faciles à déchiffrer que ceux-là. »

Un inspecteur des finances vint un peu plus tard, et se montra satisfait des résultats de sa vérification.

Nous ne pouvions en demander plus. Un autre témoignage devait cependant venir encore corroborer ceux-là.

§ 3. — COMMISSION DE CONTRÔLE.

Sous l'empire de cette préoccupation, que la netteté et la sincérité des comptes devaient être rendues évidentes aux yeux de tout le monde, le Général, en dehors des vérifications officielles auxquelles il pouvait être soumis de la part des agents de la comptabilité de la guerre ou de celle des finances, eut l'idée de constituer une commission civile, nommée par les citoyens eux-mêmes, et chargée de vérifier l'emploi tant des sommes imputées sur le crédit spécial de huit millions, que des subventions

fournies, pour l'équipement et l'habillement, par les départements et les communes. Il était bon, en effet, que les citoyens se rendissent compte par eux-mêmes de l'emploi de leurs ressources, et cette idée rentrait dans le système général qui nous faisait abandonner les us et coutumes de l'État pour adopter les mœurs d'une administration libre. Les conseils municipaux étant le corps élu qui lui paraissait refléter le plus exactement l'opinion publique, le Général jugea bon de choisir dans leur sein les membres de sa commission de contrôle, et il adressa aux cinq préfets la lettre et la dépêche suivantes :

Général armée Bretagne à préfets Quimper, Rennes, Sainte-Brieuc, Nantes, Vannes.

Conlie, 15 novembre.

Je prie le conseil municipal de Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Nantes, Vannes, de nommer chacun un délégué. Ces cinq délégués formeront un comité contrôle adjoint au commissaire général Carré-Kerisouet, et chargé de contrôler tous les marchés, fournitures, équipements, habillements et approvisionnements de l'armée de Bretagne. Je fais appel à leur concours.

A MM. les préfets de Rennes, Nantes, Quimper, Vannes, Saint-Brieuc.

Conlie, 16 novembre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous confirmer, en vous en exposant la portée, la dépêche d'hier, relative à une commis-

sion de contrôle choisie par les membres des conseils municipaux des cinq chefs-lieux de la Bretagne.

Des sommes assez considérables ont été mises à ma disposition par le gouvernement en même temps qu'il me conférait des pleins pouvoirs pour l'organisation et la mise en marche de mon armée. D'un autre côté, la rapidité avec laquelle nous avons dû opérer nous a obligés à nous affranchir de tous les procédés surannés et embarrassants qui président d'ordinaire à l'organisation, à l'équipement et à l'armement d'un corps d'armée. Pour ce motif que je me suis trouvé, de par la loi et la force des choses, en dehors des règles ordinaires; j'ai désiré, et ce désir a été partagé par le commissaire général, M. Carré-Kerisouët, que la lumière la plus large se fît autour de nous, et que le contrôle le plus absolu pût être exercé sur nos actes. Nous avons pensé alors que notre armée étant une armée civique, c'était parmi les citoyens eux-mêmes qu'il fallait aller chercher le contrôle que nous réclamons, et, indépendamment de la commission intérieure que je préside, nous avons songé à former avec des éléments tout à fait étrangers à notre armée une commission supérieure, chargée d'examiner et de contrôler notre gestion. A cet effet, nous avons pensé qu'on pourrait choisir un conseiller municipal dans le chef-lieu de chacun des départements de la Bretagne. On constituerait ainsi une commission de cinq membres qui vérifierait les marchés au point de vue des prix, les fournitures au point de vue de la qualité, la comptabilité au point de vue de son exactitude. Elle pourra se réunir à des époques fixes, tous les quinze jours, par exemple, et, en dehors de ces réunions périodiques, à des époques indéterminées, aussi souvent qu'elle le jugera convenable. Une indemnité de voyage et de séjour sera naturellement accordée à chacun des membres de la commission, toutes les fois qu'il aura à se déplacer.

Tous les renseignements qu'ils jugeront à propos de demander leur seront fournis par la commission; tous les livres, tous les documents leur seront communiqués. Il importe, pour le gouvernement et pour nous, qu'il soit absolument démontré que nous ne redoutons aucun contrôle, que nous l'appelons, au contraire, par tous les moyens, et qu'à un régime qui avait pour système le silence et le mystère, pour ne pas dire le mensonge, le Gouvernement de la défense nationale a fait succéder un régime qui repose sur la pleine lumière et une large publicité.

Il demeure entendu, d'ailleurs, que la commission n'aura à s'occuper en rien des opérations militaires, mon pouvoir, à cet égard, devant demeurer absolu, ainsi que ma responsabilité, et le Gouvernement seul ayant qualité pour diriger et contrôler mes décisions.

Cette commission fonctionna et rendit compte à ses commettants des résultats de son examen dans les pièces ci-dessous :

A Messieurs le Maire et les Conseillers municipaux de la ville de Quimper.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli deux procès-verbaux contenant les faits relatifs à la mission que vous m'aviez confiée auprès de l'armée de Bretagne. Avant de quitter nos chers compatriotes, j'ai visité avec mes collègues le bivouac d'Yvré-l'Évêque, près du Mans, et le camp de Conlie. Une deuxième fois, nous avons acquis la certitude que le service des ambulances était établi avec tous les soins désirables, et que les militaires atteints de maladies graves sont, dans ce but, évacués sur les hôpitaux de Rennes et autres villes. Je n'ai pas besoin de vous

dire que MM. les aumôniers prodiguent leurs soins et leurs consolations avec la sollicitude qui leur est habituelle.

Les renseignements de ma lettre au sujet des ambulances de Conlie remontent aux 23 et 25 novembre ; à cette époque, l'ambulance du Finistère et de la marine était administrée par M. Coast, médecin, professeur très-distingué de la marine ; de plus, je sais par M. Rochard, directeur du service de santé à Brest, que de nombreux approvisionnements de toute nature avaient été envoyés au camp, de sorte que mon appréciation était, j'en suis persuadé, conforme à la vérité et à la réalité des choses.

Il y avait très-peu de malades, et on les dirigeait sur *** dès que leur état semblait devenir grave, comme cela a eu lieu devant moi pour M. Bazin, de Landerneau.

Permettez-moi de vous exprimer en terminant, Messieurs, les sentiments d'admiration et de reconnaissance que je conserve pour ces hommes de tout âge et de toutes conditions, soumis au devoir et prêts à sacrifier leur vie avec empressement et un dévouement inspiré par leurs croyances religieuses et leur patriotisme ; ils donnent un noble exemple à la France, car, avant même que leur instruction militaire soit complète, ils savent mourir sur le champ de bataille, en dignes enfants de la vieille Armorique.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de ma considération respectueuse.

MONJARET DE KERJÉGU.

Ce jour, 27 novembre 1870, les soussignés :

1° M. Couannier (Aristide), délégué d'Ille-et-Vilaine ;

2° M. Piedvache, délégué des Côtes-du-Nord ;

3° M. Morio, délégué du Morbihan ;

4° M. Monjaret de Kerjégu, délégué du Finistère,

Se sont réunis au bourg de Conlie.

MM. Couannier, Piedvache et Kerjégu ont exposé qu'ils se sont présentés au camp de Conlie, le 23 courant, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par MM. les préfets de leurs départements.

M. le général de Kératry et M. Carré-Kerisouët ayant déclaré qu'en présence des faits de guerre qui se produisaient, il semblait convenable d'ajourner la réunion, M. le commissaire général nous a invités à nous rendre à Laval.

Les trois délégués susnommés, ayant obtempéré à cette invitation, ont rencontré dans cette dernière ville leur collègue, M. Morio.

Après avoir attendu plusieurs jours les communications de M. le commissaire général. les délégués se sont rendus de nouveau, ce jour, 27 novembre, au camp de Conlie, et n'y ayant pas rencontré ce haut fonctionnaire, ils se sont mis en rapport avec M. Charlon, commissaire général adjoint. Après échange d'observations, ils sont restés d'accord de se réunir le soir même au bourg de Conlie.

M. le commissaire général adjoint, accompagné de M. Dubreuil, commissaire aux subsistances, s'y est rendu à l'heure convenue; il a fait connaître sommairement les faits relatifs à l'organisation de l'intendance, et il a indiqué divers marchés en cours d'exécution, lesquels nous paraissent avoir une durée suffisante pour assurer le service pendant un certain laps de temps.

Après avoir remercié M. le commissaire général de sa communication, nous lui avons dit que, par-dessus tout, notre désir était de n'apporter aucune entrave aux différents genres de services; nous lui avons fait connaître ensuite le but et la portée de notre mission.

Selon nous, elle ne doit commencer que du moment où nous entrons en fonctions, et consister :

1° A donner un simple avis sur la teneur des principaux marchés avant qu'ils soient revêtus de l'approbation du commandant en chef;

2° A contrôler la comptabilité en temps et lieu.

Pour atteindre ce but, nous avons prié M. le commissaire général de nous remettre la liste des marchés en cours d'exécution.

Nous avons exprimé, de la manière la plus formelle, que nous entendions que l'initiative et l'action appartinssent exclusivement à M. le commissaire général. Enfin, nous lui avons fait part de notre satisfaction pour le talent et l'énergie qu'il avait déployés afin de satisfaire aux exigences d'un service considérable, établi dans un temps si court et au milieu de circonstances difficiles.

Nous sommes heureux d'ajouter que, pendant nos visites au camp, nos compatriotes nous ont manifesté leur contentement sur l'abondance et la bonté de la nourriture.

M. le commissaire général nous a répondu que, dans son opinion, notre mission concernait le passé aussi bien que les opérations à venir.

Après cet échange de communications, nous avons décidé qu'il était indispensable d'avoir une entrevue avec M. Carré-Kerisouët, afin d'établir d'une manière bien positive le but de la mission que nous avions à remplir, et pour laquelle nous avions été appelés.

Signé : MONJARET DE KERJÉGU, CH. MORIO,
A. COUANNIER et PIEDVACHE.

Ce jour, 28 novembre 1870, les soussignés, après avoir acquis la certitude, au camp de Conlie, que M. le commissaire général Carré-Kérisouët se trouvait au Mans, sont partis pour cette ville, afin de s'y aboucher avec ce haut fonctionnaire, et adopter une résolution définitive

par suite du décret du 25 novembre, créant des camps d'instruction, au nombre desquels se trouve celui de Conlie, et qui prescrit leur mode d'organisation.

Les délégués se sont, en conséquence, rendus à l'hôtel de Paris; ils ont trouvé M. Carré-Kerisouët, accompagné de MM. de Chavagnac, Jaÿ et Bonhoure, aides de camp du général de Kératry.

M. le commissaire général a fait connaître à MM. les délégués qu'il venait d'envoyer sa démission aux membres du gouvernement de la défense nationale, à Tours, en exprimant ses plus vifs regrets de la mesure qui enlevait au camp de Conlie son commandant en chef, M. de Kératry, lequel, par la haute confiance qu'il inspirait aux Bretons, était appelé à rendre, sous tous les points de vue, d'immenses services au pays.

Les délégués se sont associés, de la façon la plus chaleureuse, aux sentiments exprimés par M. le commissaire général à l'égard de M. de Kératry, et ils ont manifesté le vif désir de le voir reprendre son commandement.

M. Carré-Kerisouët leur a répondu que, suivant lui, cela n'était pas possible, et que M. de Kératry était parti à six heures du soir pour Bordeaux. Les délégués ont alors déclaré à M. le commissaire général qu'ils considéraient désormais leur mission comme terminée, car l'article 6 du décret du 25 novembre, instituant les camps d'instruction, fixe les formes de l'organisation administrative, et il n'est ni admissible ni acceptable qu'une exception soit faite pour le camp de Conlie.

M. Carré-Kerisouet, tout en reconnaissant la justesse de ces observations, a demandé aux délégués de vouloir bien accepter la mission d'examiner sa gestion et les comptes qui en sont la conséquence, depuis l'établissement du camp jusqu'à ce jour, et il a dit qu'après avoir réuni tous les documents de sa comptabilité, il les soumettra à leur examen avec un rapport complet à l'appui.

Les délégués ont répondu qu'à cet égard ils se mettraient à sa disposition.

Ont signé : MONJARET DE KERJÉGU, A. COUANNIER,
CH. MORIO et PIEDVACHE.

Pour copie conforme :

Brest, le 7 décembre 1870.

Signé : MONJARET DE KERJÉGU.

Certifié par nous, maire de Quimper,
J. ASTOR.

Ce témoignage démontre que les représentants de l'opinion publique, d'accord avec ceux de l'administration, ont reconnu la régularité des opérations du Général.

Afin, d'ailleurs, que le public soit complétement édifié sur l'emploi des fameux millions baptisés « Millions Kératry » par le bon sens public (c'est du moins ce que prétendait M. Viet-Dubourg, préfet des Côtes-du-Nord, dont nous avons conservé la curieuse correspondance), nous consacrons un paragraphe spécial à l'étude des sommes qui ont été dépensées pendant la gestion du Général.

§ 4. — DÉPENSES.

Les dépenses qui ont été faites sont de deux espèces :

Les unes, définitives, applicables à l'équipement, à l'armement, au campement, à l'organisation du camp, et imputables sur le crédit de huit millions qui nous avait été alloué pour cet objet;

Les autres, provisoires, destinées à la solde et aux vivres de campagne, qui étaient prises sur notre caisse, et qui devaient, aux termes du décret du 22 octobre, nous être remboursées sur la production des pièces justificatives.

Afin qu'on se fasse une idée nette de l'ensemble des opérations, nous mettons sous les yeux du lecteur un tableau dressé au 11 décembre par le chef de la comptabilité, et qui donne la situation du crédit de huit millions au 21 novembre, date à laquelle le Général de Kératry, sur le point de se porter en avant, confia le soin des ordonnancements au général Le Bouëdec, qui resta chargé de la direction du camp ;

JUSTIFICATION DÉTAILLÉE DE L'EMPLOI DES HUIT MILLIONS

CRÉDIT OUVERT PAR DÉCRET AU GÉNÉRAL DE KÉRATRY.

NUMÉROS.	DÉSIGNATION.	SITUATION au 21 novembre inclus, date à laquelle l'ordonnancement a été fait par le général Le Bouëdec. fr. c.	OBSERVATIONS.
1	Installation du camp (génie).....	98,359 90	Crédit ouvert au colonel Rousseau, aujourd'hui député du Finistère.
2	Habillement et campement.......	4,341 70	Crédit ouvert au général Carré-Kerisonët, aujourd'hui député des Côtes-du-Nord.
3	Ambulances..................	3,766 75	
4	Indemnités de route et frais de mission....................	4,174 34	
5	Fourrages....................	9,613 79	
6	Chevaux.	182,210 65	Crédit ouvert à M. Beneteau, directeur *régulier* des haras et chargé de la remonte de l'armée (directeur de Lamballe), assisté de plusieurs vétérinaires, dont les achats ont été moins coûteux que ceux de la guerre dans les mêmes localités.
	TOTAL des dépenses, *appuyées de pièces justificatives*.....	302,467 13	
7	Remis à M. le général Le Bouëdec, commandant le camp, pour besoins des services et sous réserve de justification	50,000 »	
8	Remis au lieutenant-colonel de Molon, frère du général directeur de l'arsenal de Rennes.....	1,000 »	Frais de voyage pour personnes envoyées par lui en Angleterre, pour achat de harnais d'artillerie (*à justifier*).
9	Remis au Général de Kératry.....	1,082 50	Pour achat d'objets d'équipement qui ont été égarés sur les voies ferrées et *remboursés* nonobstant par lui-même au Trésor.
	TOTAL des avances.........	52,082 50	
10	Subventions destinées à huit villes. (*A justifier*.)	250,000 »	
11	Espèces en caisse..............	3,154,838 61	
12	Mandat à toucher en caisse......	800,000 »	
13	Somme disponible au Trésor sur le crédit de huit millions.	2,766,707 50	
14	Mandat délivré à M. Carré-Kerisonët......................	390,000 »	
15	Solde, entrée en campagne, vivres de campagne payés aux troupes, sur feuilles de prêt...........	102,809 68	
16	Armement, matériel d'artillerie...	56,640 25	
17	Sommes reversées en espèces par M. Beneteau................	113,338 13	
18	Sommes reversées en espèces par le capitaine Coq (artillerie)....	10,006 20	
19	Sommes reversées en espèces par le Général de Kératry (crédit ouvert pour les besoins du service)....	1,000 »	
	TOTAL des sommes en caisse et à rentrer en caisse.....	7,395,450 37	
	TOTAL du crédit...........	8,000,000 »	

Nous allons d'abord compléter en peu de mots les explications qui peuvent être insuffisantes sur les sommes avancées à divers.

La somme de 1,000 fr. avancée à M. de Molon représente des frais de tournée pour des achats d'artillerie en Bretagne et en Angleterre. Elle a été justifiée par la production régulière de ses états de frais de route, lors de la liquidation des dépenses de l'armée par M. Carré-Kerisouët.

La somme de 1,082 fr. 50 représente des achats d'objets d'équipement faits pour le compte personnel du Général et imputés à tort, par l'acheteur, sur des fonds de l'armée, qui lui avaient été remis et dont il devait justifier. Ces objets ne sont jamais parvenus au Général, qui, à la suite d'explications, a réintégré la somme de 1,082 fr. 50 à la caisse de l'armée, lors de la liquidation.

Toutes les autres sommes avancées à divers s'expliquent d'elles-mêmes.

Si maintenant on veut se rendre compte de la somme payée, pendant la gestion du Général, sur le crédit de huit millions, on doit considérer, dans la colonne 3 du tableau, les sommes réellement imputables sur ce crédit ; ce sont les articles 1 à 6, 8, 10, 16.

En effet, l'art. 7 représente une somme dont partie a été reversée en espèces, partie a été employée à des avances sur la solde, qui doivent être remboursées par l'État.

L'art. 9 a été restitué à la caisse de l'armée.

L'art. 10 doit être diminué de 25,000 fr., montant de la subvention destinée à la ville de Saint-Brieuc, qui ne lui a pas été donnée.

Les art. 11, 12, 13 représentent des sommes disponibles, en caisse ou à toucher.

L'art. 14 est le montant d'un marché de harnais à passer en Angleterre, qui n'a pu être passé, et pour lequel la somme avait été remise au général Kerisouët, pour la convertir en argent anglais.

L'art. 15 représente des dépenses de solde et de vivres de campagne à rembourser par l'État.

Enfin, les art. 17, 18, 19 ont été réintégrés à la caisse, en espèces.

Les sommes *payées*, c'est-à-dire *sorties de la caisse* au compte du fameux crédit de huit millions, sous la gestion du Général de Kératry, s'établissent donc comme suit :

Installation du camp (1)	98,359	90
Habillement et équipement (2) . .	4,341	70
Ambulances (3).	3,766	75
Indemnités de route et frais de mission (4 et 8).	5,174	34
Fourrages (5)	9,613	79
Chevaux (6)	182,210	65
Subventions aux départements (10)	225,000	»
Armement, matériel et artillerie (16)	56,640	25
TOTAL.	585,107	38

Le Général n'est pas intervenu non plus dans

l'emploi des 225,000 fr. remis par lui aux départements. Si on distrait du total ci-dessus cette somme, on voit qu'il reste, en résumé, pour les sommes réellement payées par le Général pendant sa gestion, du 22 octobre au 27 novembre, *trois cent soixante mille cent sept francs trente-huit centimes* (360,107 fr. 38).

Tel est le chiffre exact de la somme dont le Général a disposé directement sur le crédit de huit millions qui lui était alloué.

Ce chiffre représente la portion du mouvement de la caisse, ordonnancé par le Général et imputable sur les fonds à lui confiés. Mais ce chiffre ne représente évidemment pas la généralité de sa gestion financière. D'un côté, en effet, des opérations engagées par lui n'ont été liquidées et payées qu'après son départ; de l'autre, une portion du crédit qui lui avait été ouvert a été déléguée par lui à des ordonnateurs secondaires, qui ont été mis en demeure d'en justifier en temps et lieu. C'est cette liquidation qui a été effectuée par M. Guillo-Lohan, sous la direction et la responsabilité du commissaire général, M. Carré-Kerisouët, député des Côtes-du-Nord, lequel avait été le principal ordonnateur de ces dépenses. Les résultats en sont résumés dans le tableau suivant, qui a été transmis au ministère de la guerre, avec un rapport spécial sur chaque article et toutes les pièces à l'appui; et ils ont provoqué les félicitations du ministre, tant sur le fond

de la gestion que sur la rapidité et la clarté avec lesquelles la liquidation a été opérée (1).

TABLEAU DES SOMMES DÉPENSÉES

PAR LE COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE BRETAGNE ET LA LIQUIDATION DES COMPTES DE LADITE ARMÉE.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	DÉPENSES PAYÉES par la caisse de l'armée.	DÉPENSES PAYÉES par la trésorerie de Rennes sur ordonnancement.	DÉPENSES A SOLDER au ministère de la guerre ou de la marine.	TOTAUX.
Solde	806,478 38	»	»	806,478 38
Vivres	793,822 75	23,074 10	131,440 62	948,337 47
Chauffage et éclairage	19,804 08	»	»	19,804 08
Fourrages	103,169 11	»	»	103,169 11
Ambulances	22,333 21	»	»	22,333 21
Indemnités de route	4,774 55	»	»	4,774 55
Habillement et campement	1,298,741 78	2,151,311 60	274,473 38	3,724,526 76
Transports	199,841 46	296,210 09	»	496,051 55
Indemnités extraordinaires	20,237 18	»	»	20,237 18
Achats de chevaux	459,560 29	»	»	459,560 29
Remonte (accessoires)	6,009 87	»	»	6,009 87
Génie	527,650 24	116,732 23	»	644,382 47
Artillerie	103,531 04	412,450 13	»	515,981 17
TOTAUX	4,365,953 94	2,999,778 15	405,914 »	7,771,646 09

Paris, 31 décembre 1871.

Certifié conforme aux livres et pièces comptables,

Le commandant chargé de la liquidation (Signé) : G. LOHAN.

(1) Voir la lettre de remercîments de M. le ministre de la guerre. (Annexe 12.)

Nous ajouterons à ce tableau une seule réflexion, c'est que les quatre premiers articles qu'il renferme sont afférents à des dépenses indépendantes de notre crédit, et représentent, par suite, des avances faites à l'État. Le total de ces quatre articles étant de 1,877,789 fr. 04 centimes, les dépenses à la charge du crédit ouvert au Général de Kératry, liquidées, ordonnancées et payées, sont réduites à 5,893,857 fr. 05 centimes.

Tel est le résultat définitif de la gestion financière de MM. de Kératry et Carré-Kerisouët.

Nous n'avons rien à ajouter à ce chiffre, qui nous paraît suffisamment modéré par lui-même pour se passer de tout commentaire, et nous n'avons plus qu'à laisser le lecteur chercher les traces du « *grabuge* » dont parle, au milieu de ses autres assertions, M. Viet-Dubourg, ex-préfet des Côtes-du-Nord.

Il n'est pas inutile, puisque nous venons de parler du préfet des Côtes-du-Nord, de donner ici quelques détails sur les subventions accordées par le Général à certains départements, subventions que l'on n'a pas hésité à qualifier de largesses électorales, et qui ont motivé de la part de M. Viet-Dubourg d'amères récriminations.

Nous avons vu qu'aux termes du décret du 22 octobre le crédit de huit millions était applicable à l'organisation des mobilisés bretons. Mais ce décret ne touchait en rien aux décrets antérieurs qui

obligeaient les départements et les communes à s'imposer, dans une certaine mesure, pour l'habillement et l'équipement de leurs mobilisés. Toutefois, certains départements n'ayant pu réunir que des ressources insuffisantes, ou ayant fait des dépenses exceptionnelles, telles que fournitures d'armes perfectionnées, demandèrent des suppléments de crédit à l'État, qui les renvoya au Général. Cette jurisprudence du ministère de l'intérieur est nettement établie par les dépêches qui suivent.

Carré-Kerisouët à Général en chef, Laval.

Laval, de Rennes, 3 novembre 1870, 7 h. 25 du soir.

Je vous communique dépêche suivante du préfet de Saint-Brieuc :

« Préfet à Carré-Kerisouët, commissaire général de l'armée de Bretagne, Rennes. — Trésorier général, avisé par moi, le 31, de tenir prêts fonds nécessaires pour solde garde nationale mobilisée, a télégraphié à Tours pour demander instructions et crédits pour ce service. Réponse télégraphique suivante :

Général de Kératry est ordonnateur dépense gardes nationales mobilisées. C'est donc à lui à délivrer mandats et faire réquisitions.

Aujourd'hui lettre ci-après :

« *Tours, finances à trésorier général.*

« Monsieur,

« Pour faire suite à mon télégramme de ce jour, je vous fais connaître que le service financier de l'armée commandée par le Général de Kératry a été réglé dans une lettre en date du 26 octobre, que je lui ai adressée

et dont il devra vous remettre une copie avant d'assigner aucun payement sur votre caisse. »

Prière d'adresser immédiatement copie lettre du 26 octobre, avec ordonnancement, mandat ou réquisition, ou enfin toutes pièces que doit indiquer lettre précitée.

Fonds sont prêts. Avance de 6,000 francs a été faite hier pour à-compte sur solde des hommes déjà rassemblés. Réponse urgente. CARRÉ-KERISOUET.

Général Kératry, camp de Conlie.

Conlie, de Saint-Brieuc, 12 novembre 1870, 2 h. 55 du soir.

J'ai l'honneur de vous communiquer la dépêche suivante, reçue ce matin :

« *Intérieur à M. le préfet Saint-Brieuc.*

Un crédit de huit millions est ouvert à Général Kératry pour dépenses armée de l'Ouest, dont font partie mobilisés Côtes-du-Nord. Reportez-vous à mon télégramme du 8 et demandez au Général fonds dont vous avez besoin. »

M. le préfet et M. le trésorier général interprètent la dépêche en ce sens que l'équipement et l'habillement, voire même la solde, doivent être pris sur les huit millions. Je suis menacé de me voir refuser même les fonds départementaux; cependant, la solde presse. A Dinan, il y a eu presque un commencement d'émeute. Veuillez me donner des instructions; si l'interprétation exacte n'est pas donnée par ministre, impossible de toucher un sou. J'ai cependant habillé et équipé ce matin deux cent trente hommes. J'en ferai autant après-midi, mais il y a urgence à vider la question de crédit. BONHOURE.

Préfet Côtes-du-Nord à de Kératry, Général en chef armée Bretagne, Conlie.

Conlie, de Saint-Brieuc, 18 novembre 1870, 11 h. du matin.

J'ai demandé à M. le ministre de l'intérieur un crédit

de 200,000 fr. pour les dépenses de la garde nationale mobilisée; il m'a répondu que c'est à vous que je dois m'adresser.

Je vous prie, en conséquence, de m'ouvrir le crédit de 200,000 fr.

A M. le Général de Kératry, commandant en chef l'armée de Bretagne, à Laval.

Rennes, le 14 novembre 1870.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL EN CHEF,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien mettre à ma disposition une somme de 100,000 fr. qui m'est indispensable pour payer la solde et les fournitures de la garde nationale mobilisée.

Agréez, Monsieur le Général en chef, l'assurance de ma haute considération.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine, BLAISE.

Préfet à Général en chef armée Bretagne, Laval.

Conlie, de Nantes, 21 novembre 1870, 6 h. du soir.

Conformément aux nouvelles instructions du ministre de l'intérieur, je vous prie de m'ouvrir crédit de 200,000 fr., pour dépenses d'habillement, d'équipement des mobilisés.

Préfet Morbihan à Général de Kératry, Conlie.

Conlie, de Vannes, 21 novembre 1870, 9 h. du matin.

Je reçois de Tours dépêche suivante : « Le crédit de huit millions, etc.; demandez donc au Général les ressources nécessaires à l'habillement et à l'équipement des mobilisés, je vous ouvrirai crédits pour solde, tant que l'intendance ne sera pas chargée du service. »

C'est donc bien convenu : si j'ai besoin de fonds pour payer fournisseurs, c'est à vous que je demanderai des

crédits. Vous continuerez à fournir au camp tout ce qui me manquera. Si, avec mes marchés, j'ai excédant, je vous expédierai pour remplir vos magasins. Tout ce que je fais ici est très-bon.

On voit, par ces mêmes dépêches, que les préfets interprétaient les instructions ministérielles dans le sens le plus large, et se figuraient volontiers que toutes les dépenses départementales et communales devaient être prises sur ce fameux crédit de huit millions qui, s'il en eût été ainsi, n'aurait pas duré huit jours. Le Général fut obligé de rectifier cette fausse impression et de faire connaître à ces fonctionnaires qu'ils eussent d'abord à user de leurs ressources, et que, si elles étaient insuffisantes pour leur contingent, il verrait à leur accorder un supplément en raison des efforts que le département aurait faits.

Général de Kératry à colonel légion, Saint-Nazaire.

Saint-Nazaire, de Laval, 10 novembre.

Entendez-vous avec le sous-préfet. Je vous envoie demain matin 25,000 fr. Mais usez des ressources locales et départementales. Vous devez avoir votre part dans les fonds votés ou souscrits. Apportez-moi une comptabilité bien en règle des dépenses faites. Équipez et habillez le plus possible avant de vous mettre en route. Vous ne partirez que lorsqu'il ne vous manquera que les objets que vous savez ne pas pouvoir vous procurer à bref délai. Mettez-vous en relation auparavant avec commissaire général Carré-Kerisouët, qui, sur vos demandes précises, vous répondra d'une façon précise, et formulez des chiffres et

des besoins sans perdre de temps. De cette façon, vous n'aurez pas besoin de passer des marchés particuliers.

J'entends par ressources locales les chemises et souliers des hommes. Mais ne partez pas sans avoir demandé et reçu tous vos habillements, équipements et campements... Moi j'armerai, comme je l'ai promis.

KÉRATRY.

Général armée Bretagne à capitaine état-major Bonhoure.

Saint-Brieuc, de Laval, 12 novembre 1870.

La dépêche de l'intérieur est une fausse appréciation à laquelle s'est refusé le ministre de la guerre et à laquelle je me refuse. Les préfets sont tenus de contribuer financièrement dès aujourd'hui, par les ressources qu'ils jugeront convenables, à l'habillement et à l'équipement. Je les aide, voilà tout. Tel est l'ordre de Gambetta. Comment le préfet peut-il admettre un seul instant que huit millions suffisent à habillement, équipement, artillerie, chevaux, voitures pour 60,000 hommes, et qui dépassent vingt ou vingt-cinq millions? Prenez donc résolution conforme. Quant à la solde, tout à fait en dehors des huit millions, elle doit être faite par préfets et payeurs généraux sur états réguliers, et je n'ai à intervenir que du jour où les troupes mobilisées sont en route. Jusque-là, leur solde est à la charge des départements et des communes. Ne vous écartez en rien de cette instruction, et agissez de concert avec le colonel.

Préfet à général en chef armée Bretagne, Conlie.

Conlie, de Nantes, 12 novembre 1870, 1 h. 25 soir.

Votre dépêche de ce jour me surprend. Les instructions que j'ai reçues de M. le ministre de l'intérieur m'ont fait connaître qu'il fallait m'adresser à vous pour obtenir l'ordonnancement des sommes destinées aux dépenses de la garde nationale mobilisée.

C'est pour cela que je vous ai demandé une ordonnance de 200,000 fr. Ce n'est pas de l'argent qu'il me faut, mais une simple ordonnance qui mette le trésorier général à même de m'avancer les fonds nécessaires, conformément aux instructions du ministre, du 7 novembre. Quant à l'habillement et à l'équipement des mobilisés, je me suis conformé aux instructions reçues de M. Carré-Kerisouët. Si les choses ne sont pas aussi avancées, sous certains rapports, que vous pourriez le désirer, vous pourrez vous convaincre, en lisant les dépêches contradictoires qui m'ont été adressées par M. Carré-Kerisouët, que la faute ne m'en est point imputable. D'ailleurs, je vous envoie ce soir un premier bataillon de mobilisés, complétement habillé et équipé. Ce résultat est dû à la résolution que j'ai prise d'agir par moi-même, depuis quarante-huit heures, en dehors des ordres de M. Carré-Kerisouët et grâce à la complaisance de l'intendant militaire, qui m'a fourni ce qui me manquait. Ce soir, je vous adresserai, par l'entremise de M. le colonel Mengin, un rapport écrit.

La situation étant ainsi éclairée, le Général répartit une somme de 225,000 francs entre différentes villes, de la manière suivante :

Nantes.	50,000 fr.
Saint-Nazaire	25,000
Quimper.	25,000
Brest	50,000
Vannes	25,000
Lorient	25,000
Redon.	25,000
	225,000 fr.

Si les subventions de Nantes et de Brest sont le

double des autres, cela tient à ce que ces deux villes sont les seules qui aient fourni à l'armée de Bretagne des armes perfectionnées en quantité notable.

Saint-Brieuc devait recevoir 25,000 francs comme les autres, plus 100,000 francs qui avaient été envoyés au capitaine Bonhoure pour les achats qu'il aurait à faire directement, ainsi que le témoigne la dépêche ci-dessous :

Général de Kératry, camp de Conlie.

Conlie, de Saint-Brieuc, 23 novembre 1870, 11 h. 35 matin.

Le général Carré-Kerisouët m'a recommandé de vous envoyer à Conlie tout ce que j'aurai de bretelles et de fusils et de ceinturons-cartouchières. Tout ce que j'ai part à onze heures. Je vais m'occuper, selon que M. Charlon m'en a prié, de traiter la question du pain. Je rappelle de Lannion le colonel La Martinie. Je laisserai à son ordre, chez M. le trésorier-payeur général, 125,000 fr. Je vais, d'ici demain onze heures, liquider tout ce qui est de ma responsabilité. Prière me télégraphier où je dois vous rejoindre. Soir ou dans la nuit, le général Kerisouët, qui m'a emmené jusqu'à Rennes, a dû faire parvenir une lettre confidentielle.

BONHOURE.

Mais, vu l'état dans lequel les mobilisés des Côtes-du-Nord ont été envoyés et les dépenses qu'il a fallu faire pour compléter leur équipement, le Général supprima la subvention qu'il avait d'abord allouée. Cette suppression amena plus tard entre M. Viet-Dubourg et le Général une polémique dont les détails ne peuvent trouver place ici.

CHAPITRE VI.

AMBULANCES ET AUMÔNERIE.

Dès l'origine des opérations, le Général s'occupa avec une sollicitude particulière de l'organisation des ambulances, persuadé que la maladie fait plus de victimes que les boulets, et qu'il importe, autant par humanité que dans l'intérêt de l'armée, de prendre toutes les mesures nécessaires pour la guérison des malades et le traitement des blessés.

C'est dans ce but qu'il avait demandé, le 24 octobre, asile pour ses malades et blessés à la ville du Mans, dont le préfet lui avait répondu la dépêche suivante :

Préfet à Général armée Bretagne, Laval.

Laval, du Mans, 24 octobre 1870, 7 h. 30 du soir.

J'ai avisé le maire de Conlie de votre prochaine arrivée. Il va tout organiser en conséquence. Vos malades ou blessés recevront au Mans un sympathique accueil.

Il fut aidé dans cette organisation par M. le comte Fouché de Careil, qui arrivait de Sedan, et qui fut nommé directeur général des ambulances; sous son inspiration, le Général adhéra, au nom de l'armée de Bretagne, aux articles 5, 6 et 7 de la Convention de Genève, adoptée pour l'armée française

par la circulaire de M. Gambetta des 8 et 9 septembre 1870. Il réserva toutefois l'indépendance absolue de nos ambulances et de notre service médical vis-à-vis de la Société internationale de secours aux blessés. Il lui paraissait, en effet, que l'on avait suffisamment à faire en s'occupant de ses propres blessés, et qu'il y avait lieu de laisser à l'ennemi le soin de s'occuper des siens. Il lui paraissait surtout qu'il y avait danger sérieux à laisser, sous prétexte d'humanité, les agents des deux armées communiquer librement sur le champ de bataille, ce qui est un moyen d'espionnage et d'investigation de la part de l'ennemi. Si tous les amis de l'humanité rendent justice aux sentiments qui ont présidé à la création de la Société de Genève, il est à craindre que ses fondateurs n'aient pas suffisamment réfléchi aux inconvénients que ces libres communications sur le champ de bataille peuvent avoir pour la sécurité des opérations militaires; et nous croyons que le Général prit un parti sage en interdisant d'une façon absolue tout rapport avec l'ennemi jusqu'à achèvement complet de tout engagement.

La pièce ci-dessous consacre l'adhésion du Général en chef aux principes posés par M. Gambetta :

Le Général en chef de l'armée de Bretagne,

Vu les circulaires de M. Gambetta, ministre de l'intérieur, en date des 8 et 9 septembre 1870, relatives à la Société de secours aux blessés et acceptant ses services ;

Après avoir entendu les explications de M. le comte Foucher de Careil, délégué de la Société, nommé directeur général des ambulances des armées de Bretagne, et de M. Beulé, délégué de la Société pour une partie de la Bretagne, où il a organisé de nombreux comités fractionnaires qui désirent venir en aide, par tous les moyens en leur pouvoir, aux ambulances de l'armée de Bretagne, déclare adhérer, pour les ambulances bretonnes, aux circulaires de M. Gambetta ci-dessus visées, ainsi qu'aux principes de la Convention de Genève, art. 5, 6 et 7, visés dans les circulaires de M. Gambetta en date des 8 et 9 septembre 1870.

Fait à Nantes, le 1er novembre 1870.

Le Général en chef de l'armée de Bretagne,
Cte DE KÉRATRY.

Un premier rapport d'ensemble fut adressé au Général par M. Fouché de Careil, le 6 novembre, sur l'état du service médical. Il indiquait ce qui avait été déjà fait, les mesures provisoires prises, et celles qui restaient à prendre :

RAPPORT AU GÉNÉRAL EN CHEF

SUR LE SERVICE SANITAIRE DE L'ARMÉE DE BRETAGNE.

Rennes, 6 novembre 1870.

MON GÉNÉRAL,

Nommé directeur général des ambulances de l'armée de Bretagne par votre décision en date du 26 octobre 1870, je me suis aussitôt mis à l'œuvre pour organiser ce service.

Par votre décision du 26 octobre, vous avez fixé à sept le nombre des ambulances qui doivent fonctionner auprès des diverses brigades de l'armée, soit au camp, soit

en marche. Vous en avez, en outre, arrêté la composition quant au personnel, les grades, les traitements et l'uniforme.

Le service des ambulances comprend les services hospitaliers, médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques du camp et des ambulances en marche. Le personnel des ambulances est seul chargé du soin des blessés et des malades, dans les locaux affectés à ce service, soit au camp, soit dans les ambulances mobiles. L'évacuation des blessés et des malades est faite par les soins du personnel et relève de la direction générale. La pharmacie centrale dépend du service des ambulances.

Des baraques ont été construites d'après vos ordres, et sont jusqu'ici au nombre de trois. Vous avez vous-même jugé le nombre et l'emplacement de ces baraques insuffisants pour un camp qui doit bientôt, grâce à votre énergique impulsion, réunir soixante mille hommes.

Quatre ambulances sur sept sont dejà formées. Vous en avez approuvé la composition, qui est entièrement conforme à votre arrêté du 26 octobre. Vous avez signé les nominations du personnel. Ce sont les ambulances d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord et du Finitsère.

Seulement, l'ambulance du Finistère devant être composée avec du personnel et du matériel de la marine, vous avez demandé au ministre de la guerre d'en obtenir la cession de son collègue de la marine. J'attends, pour la faire partir, que cette autorisation me soit parvenue officiellement.

Enfin, pour parer aux nécessités du premier moment et ne pas laisser un seul jour le camp sans service sanitaire, vous avez autorisé une ambulance hors cadre de la Société de secours aux blessés à faire le service dont elle s'acquitte, depuis le 3 novembre, à la satisfaction générale.

Je réunis, en outre, un matériel considérable en linge, laines, médicaments, objets de literie, donnés pour la plupart gratuitement. Déjà dix caisses ont été reçues par le Dr Donnezan et déposées dans notre magasin général, à Laval. D'autres envois vont suivre pour ainsi dire chaque jour, afin que vos soldats ne manquent pas des secours essentiels.

Le Dr Donnezan vous expose, dans un rapport particulier, quels sont nos plus pressants besoins au point de vue du service médical, pharmaceutique, des ustensiles de cuisine et autres, et du couchage.

Je vous prie de l'autoriser à faire ces premières acquisitions d'objets tout à fait indispensables.

Je vous prie en outre, dans l'intérêt du service, de faire connaître à MM. les préfets que votre ordre formel constitutif des ambulances porte :

« Les ambulances de l'armée ayant été constituées par ma décision en date du 26 octobre dernier, les médecins qui en font partie ne sauraient en être distraits sous aucun prétexte pour être attachés aux corps. »

Un télégramme émané du Général en chef aux préfets des cinq départements est indispensable pour éviter des confusions, regrettables toujours, aux dépens du service constitué, et pour faire respecter partout les ordres du Général en chef.

Je suis, mon Général, avec une parfaite considération, votre très-humble serviteur.

Cte FOUCHER DE CAREIL.

Il devait y avoir sept ambulances, une pour chaque légion, et deux ambulances volantes, dites ambulances auxiliaires. Le service s'organisa rapidement, grâce au concours patriotique et dévoué de tous les habitants de la Bretagne. Chacun y mit la main : les

villes fournirent du matériel et des médecins ou infirmiers volontaires; Mgr l'évêque de Saint-Brieuc mit à notre disposition une somme de dix mille francs; Mgr l'évêque de Vannes, une somme de quatre mille francs; M. le directeur de l'*Abeille*, de Lorient, six mille et quelques cents francs, produit d'une souscription ouverte dans les colonnes du journal. De nombreux dons en matériel et en nature nous arrivèrent. Enfin, au 20 novembre, cinq ambulances, sur sept, étaient constituées. La composition du service était la suivante, que nous retrouvons dans un rapport officiel de M. Fouché de Careil, daté du camp de Conlie, 20 novembre :

Service central.

Directeur général	1	
Directeur médical	1	
Secrétaire	1	
Comptables	4	
Pharmaciens	2	
TOTAL		9

Ambulance auxiliaire.

Chirurgien en chef	1	
Chirurgiens	6	
Aides	4	
Comptable	1	
TOTAL		12

Ambulance de la marine.

Médecin en chef	1	
Médecins	7	
A reporter		21

Report		21
Aides	6	
Pharmaciens.	2	
TOTAL.		16

Ambulance des Côtes-du-Nord.

Médecin en chef	1	
Médecins.	2	
Aides	11	
Comptable.	1	
TOTAL.		15

Ambulance d'Ille-et-Vilaine.

Chirurgien en chef.	1	
Chirurgiens	2	
Aides	9	
Comptable.	1	
TOTAL.		13

Ambulance de la Loire-Inférieure.

Chirurgien en chef.	1	
Chirurgiens	2	
Aides	8	
Pharmaciens.	1	
TOTAL.		12
TOTAL GÉNÉRAL		77

Outre cela, un médecin et un pharmacien étaient attachés à l'état-major général, et un médecin à l'état-major particulier du Général en chef, ce qui portait à quatre-vingts le nombre des agents du service médical.

Indépendamment de ces cinq ambulances constituées et des deux autres qui étaient en voie de

formation, un hôpital fixe, de cent cinquante lits, avait été installé au château de Sourche, mis gracieusement à la disposition de l'armée de Bretagne par son propriétaire, le duc d'Escars.

Sur ces cinq ambulances, dont la première arriva au camp le 3 novembre, deux nous accompagnaient dans notre marche en avant, prêtes à fonctionner en cas de besoin.

Parallèlement au service des ambulances s'installait celui des aumôniers, « cher au cœur de nos Bretons », suivant l'expression de M. le préfet des Côtes-du-Nord, qui accusa un peu légèrement le Général de les avoir oubliés.

Le Général, du reste, n'intervint dans la création de ce service que pour la nomination de l'aumônier du quartier général, M. l'abbé Vallée, qui lui fut présenté par M. Steenackers, directeur général des télégraphes. Pour tous les autres, il se borna à ratifier purement et simplement les choix des prélats bretons, estimant avec raison que les questions de cette nature échappent à l'autorité humaine, et qu'il y a lieu de laisser aux pasteurs des âmes la faculté d'en déléguer le soin à ceux qu'ils jugent les plus dignes parmi leurs collaborateurs. Cette réserve pleine de sagesse lui valut l'approbation des évêques et archevêques, qui témoignèrent à notre armée la plus affectueuse sympathie. Un certain nombre de prêtres bretons purent ainsi accompagner nos légions bretonnes au camp de Conlie, et

ensuite devant l'ennemi, mission périlleuse, dans laquelle, au premier engagement qui eut lieu à Demay, l'un d'eux paya son dévouement de sa vie. Hommage soit ici rendu à ce martyr de la charité, dont nous regrettons de ne pouvoir livrer le nom à la publicité et aux regrets de ses concitoyens (1).

(1) Voir, au sujet du service des ambulances, le rapport général de M. Fouché de Careil et la lettre du docteur Crau sur l'organisation de la commission sanitaire. (Annexe 7.)

CHAPITRE VII.

MARCHE EN AVANT SUR YVRÉ-L'ÉVÊQUE (1).

Si l'on a pris la peine de lire avec attention tout ce qui précède, on a pu se rendre compte des efforts qu'avait faits le Général de Kératry pour mettre ses troupes à la hauteur de leur mission, et pour remplir dignement la tâche dont il s'était chargé, et qui peut se résumer ainsi :

« Former, avec les troupes mobilisées des cinq » départements de Bretagne, un corps d'armée destiné, quand il sera arrivé à un état de préparation » complète, à marcher sur Paris pour en ouvrir la » route et en permettre le ravitaillement. »

Telle était la mission spéciale de l'armée de Bretagne. Il n'entrait point, d'ailleurs, dans les intentions du Général de soustraire ses troupes à une action commune, ni de demeurer dans un isolement superbe vis-à-vis des autres corps d'armée. Nous en trouvons la preuve dans l'extrait suivant des instructions données le 15 novembre au lieutenant-colonel d'état-major Quéneau, envoyé en mission à Tours auprès du ministre de la guerre :

(1) Voir, au sujet de ce chapitre, la lettre de M. de Kératry au journal *la Province*. (Annexe 2.)

Demander au ministre de la guerre la réunion des divers généraux, y compris celui de la Seine-Inférieure, en conseil de guerre, afin de s'entendre sur la direction à donner aux opérations militaires pour éviter toute confusion.

Pour le 23 novembre.

Convenu (1).

A l'effet de donner tout concours utile aux opération de ravitaillement de Paris, le Général s'était mis en relation avec M. Cézanne, ingénieur des ponts et chaussées, venu comme lui de Paris en ballon, et chargé par le gouvernement central de concourir au ravitaillement de la capitale par des acquisitions de vivres de toute nature. La lettre et la dépêche suivantes montrent combien le Général était heureux de trouver un auxiliaire aussi précieux, et combien il était disposé à seconder toute opération tendant à amener le résultat final si désiré de tous :

A Monsieur le Général de Kératry, commandant l'armée de Bretagne.

Argentan, le 16 novembre 1870.

MON GÉNÉRAL,

J'ai beaucoup regretté de ne vous avoir pas rencontré à votre camp. Vos officiers m'ont très-gracieusement accueilli; j'ai fait un excellent dîner, et j'ai emporté le regret de n'avoir pu vous féliciter de tout ce que vous avez déjà fait, et de n'avoir pu causer un peu de vos projets.

(1) Le mot *convenu* est écrit de la main même de M. Gambetta.

Le commandant Jaÿ vous aura fait connaître l'objet précis de ma visite. J'ai pour mission de réunir un formidable convoi de vivres et de le jeter dans Paris, soit par la Seine, soit par les chemins de fer, suivant les facilités que je trouverai d'un côté ou d'un autre, et suivant la marche des opérations militaires. Me voilà, vous le voyez, passé chef de mouvement sur terre et par eau à la suite des armées.

Je sais que, de votre côté, comprenant toute l'importance de cette opération, vous aviez préparé un programme qui devait en assurer la réalisation.

Il est donc nécessaire que nos efforts soient combinés, sinon ils se contrarieraient, et les ressources des voies de transport ne pouvant suffire à deux opérations distinctes, nous risquerions de ne réussir ni l'un ni l'autre (je ne parle, bien entendu, que de la question de transport, la question militaire restant complétement hors de ma compétence).

J'ai les crédits nécessaires pour les achats qui sont en cours d'exécution, par les soins du ministre du commerce, en vertu d'un décret signé à Tours par les membres du gouvernement : j'aurai, dans dix jours, 25,000 tonnes de comestibles, d'un transport facile et conformes à un tableau arrêté à Paris avant mon départ.

Ceci posé, permettez-moi de vous prier de me faire, par télégramme, réponse aux questions suivantes :

(1°) Êtes-vous dans l'intention de faire faire, de votre côté, des achats analogues ?

(2°) Avez-vous des crédits ?

(3°) Ne jugez-vous pas préférable de combiner les deux opérations ?

Votre réponse pourra être rédigée ainsi :

Première question (oui, ou non), deuxième (oui, ou non), troisième (oui, ou non).

Si vous me répondez (1°) *oui*, (2°) *oui* et (3°) *non*, j'en

référerai aussitôt au gouvernement, car mes achats, faisant double emploi avec les vôtres, gêneraient les vôtres, et la Compagnie de l'Ouest ne pourrait suffire à ce double transport : je devrais donc me faire relever de ma mission.

Si, au contraire, vous me répondez (1°) *non*, (2°) *non* et (3°) *oui*, je continuerai toutes mes dispositions d'achat, d'emmagasinage et de transport, et je me tiendrai prêt à marcher derrière vous, suivant les événements militaires.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, dans une affaire de si grande conséquence pour notre patrie, et dans laquelle je n'ai accepté qu'un rôle de dévouement et tout à fait gratuit, je ne mêle aucune préoccupation personnelle; en sorte que je suis parfaitement disposé à ne marcher qu'après un concert avec vous, et suivant la voie qui sera la plus sûre.

Adressez-moi, je vous prie, vos télégrammes soit à Rouen (hôtel d'Angleterre), où je resterai jusqu'à vendredi 18 courant, dans l'après-midi. Je passerai au Mans samedi dans la journée, et de là je me rendrai probablement à Tours, après un court arrêt au Mans.

Cet itinéraire pouvant d'ailleurs subir quelques modifications.

Agréez, je vous prie, mon cher Général, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

CÉZANNE.

Général armée Bretagne à Cézanne, ingénieur en mission, hôtel d'Angleterre. — Urgence.

Rouen, de Conlie, 17 novembre.

1° non; 2° non; 3° oui. — Je devais faire; je ne ferai donc rien sans vous et qu'avec vous. Je vous attends ici. Serai prêt le 27 à marcher. — Amitiés.

A travers les mille entraves que lui suscitèrent

le ministre et le ministère de la marine, le ministère de la guerre, le mauvais vouloir de la commission d'armement, deux choses soutinrent le Général dans sa tâche patriotique : sa foi en son œuvre et sa foi dans le ministre de l'intérieur et de la guerre ; car jusqu'au dernier moment, le Général crut au concours sincère de M. Gambetta. Que ceux qui l'ont accusé d'une mesquine jalousie ou d'une ambition immodérée qui lui aurait fait désirer de supplanter un ancien collègue au ministère de la guerre, lisent les deux dépêches ci-dessous, et ils verront quels sentiments il avait pour lui, à la veille de se mettre en marche :

Intérieur et guerre à Général Kératry, Conlie.

Tours, 20 novembre 1870, 10 h. matin.

Je me suis occupé pendant une grande partie de la journée d'hier et d'aujourd'hui de la question de l'armement de vos troupes.

Je crois m'être acquitté de mes devoirs envers le pays, envers vous. Ce n'est pas la *première fois,* d'ailleurs, que je vous donne la *preuve d'un cóncours* dont vous *ne devez pas jamais douter*. Je suis bien aise *en avoir donné une preuve nouvelle le jour où vous écriviez, dans une dépêche qui a passé sous mes yeux, que j'arme de fusils perfectionnés tous les aventuriers qui passent* à Tours au *cri de Vive la République!* Ce n'est point *ce cri qui m'empêcherait de les armer si j'avais de quoi,* et je suis *tout à fait surpris que vous vous soyez permis d'en faire un grief* qui, du reste, *est tout à fait injuste*. Je ne vous dis rien *de plus sur ce petit mouvement d'impatience.*

Léon Gambetta.

Général armée Bretagne à Gambetta, ministre guerre.
Personnelle. — *Tours* (1).

Conlie, 20 novembre, 6 h. soir.

Je suis *très-affligé* de la dépêche chiffrée que vous m'avez adressée; car si vous voulez relire ma dépêche à Kerisouët, vous verrez qu'il y est uniquement question *du comité d'armement;* que, dans chaque dépêche à Kerisouët et autres, je constate *qu'il n'y a que vous qui me donniez concours,* et je termine en vous disant que *si vous n'étiez pas vous, je ne serais pas ici et je n'y resterais pas.* Vous me savez *assez droit* pour parler *directement, assez dévoué* pour ne pas *me prêter à une attaque injuste et détournée.* La vérité est que je reste *indigné contre partie du comité d'armement,* et que nous avons besoin *d'un fier dévouement* pour rester *à notre poste*... Mais j'espère que l'heure viendra où chacun *aura le lot qu'il mérite.* Je finis en vous disant que ce soir j'ai 32,000 hommes au camp, dont 7,000 *seulement armés,* n'ayant encore *reçu que* 5,000 *spencers,* 2,000 *remingtons* et 500 *revolvers.* Rien autre n'est encore arrivé. Jugez, si *le Mans était forcé,* quelle attitude garderaient 9,000 *fusils à percussion* de tout calibre, la moitié *sans munitions,* et 16,000 *hommes non armés!* Appréciez mes préoccupations : je vous le confesse, je *suis très-préoccupé.* J'ajoute que, sur 7,000 armes, j'ai reçu 5,000 *carabines* qui n'ont pas de *baïonnette.* Jugez! KÉRATRY.

Ainsi à ce moment l'accord paraissait encore complet. Nous allons voir qui, le premier, rompit cet accord si désirable et manqua aux engagements pris.

(1) L'original de cette dépêche, que nous avons sous les yeux, est tout entier de la main du Général de Kératry.

Le 21 novembre, à 1 heure 55 minutes de l'après-midi, le Général recevait de Tours la dépêche ci-dessous.

Intérieur et Guerre au Général de Kératry,
au camp de Conlie.

Tours, 21 novembre, soir.

Concertez-vous avec Jaurès pour couvrir Alençon avec toutes les forces dont vous devez pouvoir disposer.

C'était la première fois qu'il entendait parler du général Jaurès. Il s'en informa aussitôt à Tours. De Tours on lui répondit que Jaurès était un offi-
» cier de marine très-éminent qui commandait au
» Mans », et du Mans il reçut la dépêche suivante :

Sous-chef état-major 21e *corps à Général de Kératry,*
armée Bretagne, Conlie.

Conlie, du Mans, 21 novembre 1870, 11 h. 15 soir.

Général Jaurès parti hier soir pour Nogent-le-Rotrou, a trouvé voie coupée à 1800 mètres de la ville : depuis, pas de nouvelles de lui. Les troupes envoyées de Tours arrivent au Mans. Télégraphions au ministre pour leur destination.

Sur ces entrefaites et pendant qu'il commençait ses préparatifs, le Général reçut les trois dépêches ci-dessous :

Guerre à Général en chef de l'armée de Bretagne,
Conlie.

Tours, 22 novembre.

L'ennemi paraît vouloir nous pousser assez vivement

dans la direction du Mans. Je vous conjure d'oublier que vous êtes Breton pour ne vous souvenir que de votre qualité de Français, et vous concerter avec le général Jaurès, pour opposer à l'invasion votre naissante mais vaillante armée. C'est l'occasion de lui donner le baptême du feu.

Guerre à Général de Kératry, Conlie.

Tours, 22 novembre, 1 h. soir.

Je pars pour le Mans, avec renforts. Informez le préfet de la Sarthe de votre position. Je vous manderai aussitôt arrivé. Jusque-là travaillez et préparez-vous à mettre en ligne les plus grandes forces que vous pourrez.

L. GAMBETTA.

Guerre à Général de Kératry, Conlie.

Le Mans, 22 novembre, 4 h. 25 m. soir.

Je suis au Mans. Venez, je vous prie. Il faut nous concerter pour agir et sauver la ligne du Mans, que des incapables ont compromise. L. GAMBETTA.

Comme on peut le remarquer, les deux dernières seules sont signées de M. Gambetta. Nous aimons à supposer qu'il n'est pas l'auteur de la première. C'eût été une injustice bien prématurée et une injure bien gratuite pour l'armée de Bretagne et pour son Général, que de leur rappeler leur qualité de Français, qu'ils n'ont, ce nous semble, ni avant ni depuis, jamais oubliée.

Le Général se rendit aussitôt au Mans, vit le ministre, eut avec lui une conversation fort amicale dans laquelle il lui exposa la situation de son armée, l'insuffisance de son état de préparation, les dan-

gers que présentait pour elle un mouvement en avant qui pouvait compromettre l'accomplissement de sa mission spéciale, ajoutant qu'il était d'ailleurs tout disposé à couvrir Alençon et le Mans, puisqu'il y avait urgence, avec tout ce qu'il avait de disponible, sauf à se cantonner de nouveau quand la crise serait passée. — Le ministre résuma alors ses instructions dans l'ordre suivant, écrit tout entier de sa main, et qui fut rédigé dans la soirée entre onze heures et minuit.

Le Mans, 22 novembre 1870.

Le général de Kératry se portera avec dix mille hommes de son armée de Bretagne, auxquels s'adjoindront les compagnies disponibles des divers dépôts énumérés en ma dépêche de ce jour, par le Mans sur la route de Saint-Calais, occupera Saint-Calais et les bois de Vibraye, couvrant à gauche le Mans, s'appuyant à droite sur Cloyes et Vendôme.

La colonne mobile ainsi formée aura trois batteries. Elle devra être rendue à Saint-Calais le 24 au matin. Les mouvements du général Kératry seront concertés avec le général Jaurès, commandant supérieur des forces massées entre Serquigny, Mortagne, Bellesme et la Ferté-Bernard.

Léon Gambetta.

Le Général partit emportant ces instructions. A la gare du Mans, au moment où il demandait pour le lendemain les trains nécessaires, il apprit par le chef du mouvement au Mans, M. Piquet, que la gare de Connerré était occupée par les Prussiens. Cette nouvelle lui fut confirmée à son arrivée à Conlie,

d'où il adressa au ministre de la guerre la lettre ci-dessous :

A Monsieur le Ministre de l'intérieur et de la guerre.

Camp de Conlie, 23 novembre.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je profite de la présence d'un délégué de M. Ferrand pour répondre à votre dernière dépêche au sujet de notre mouvement combiné. La situation me paraît modifiée. D'une part, le percepteur de *Beaumont-sur-Sarthe* vient de se réfugier avec sa caisse à Sillé-le-Guillaume, en arrière de moi, n'ayant eu que le temps de fuir devant les Prussiens ; d'autre part, le général Jaurès m'a télégraphié que le mouvement combiné avec lui *était impossible.*, attendu que la gare de Connerré est évacuée et que les Prussiens occupent les positions.

Dans cette situation, considérant que vos dispositions peuvent être changées, je m'abstiens de tout mouvement, tout en me tenant prêt. Je vous prie, toutefois, de me confirmer par le télégraphe si cette attitude rentre dans vos vues, ou si, au contraire, il y a lieu de me porter en avant dans la direction primitivement indiquée ou dans toute autre, *dès que les wagons que vous m'avez repris et annoncés seront arrivés.*

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

P. S. — J'ai travailé toute la nuit et la matinée, mais n'admettant pas un seul instant qu'il soit possible de faire partir en deux heures 15,000 hommes, à qui il faut délivrer vivres, cartouches et même fusils ; quand de plus, il faut embarquer des batteries d'artillerie.

Si je vais à Connerré, est-ce par voie de terre ou de fer, quoiqu'on ne puisse plus aller par voie ferrée au delà du Mans ?

Il était certain, en effet, qu'en admettant la possibilité de partir de Conlie le 23 au matin, de débarquer à Connerré vers midi, on pouvait arriver le lendemain dans la matinée à Saint-Calais, qui est à trente-huit kilomètres de Connerré ; mais cette possibilité cessait si, au lieu de quitter le chemin de fer à Connerré, il fallait le quitter au Mans, qui est à soixante-huit kilomètres de Saint-Calais.

Le ministre, cependant, persista dans son avis, et adressa au Général, coup sur coup, les deux dépêches suivantes :

Guerre à Kératry.

Conlie, du Mans, 23 novembre, 4 h. 55 matin.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je reçois votre lettre apportée par courrier ; je ne vois point qu'il y ait lieu de modifier les plans adoptés. Que la gare de Connerré doit être occupée à l'heure qu'il est (deux heures du matin), nous n'en savons rien ici, comment auriez-vous pu le savoir à Conlie? Ce n'est d'ailleurs pas à Connerré que vous devez opérer, mais à Saint-Calais et dans la forêt de Vibraye, que votre présence est utile. L'ennemi y est signalé, mettez-vous donc en route et opérez votre mouvement ; le chemin de fer est tout prêt, et vous avez déjà deux trains d'artillerie tout préparés. Partez et débarquez votre matériel au Mans et votre personnel en avant vers Yvré ; occupez fortement les diverses positions sur la route de Bouloire et de Saint-Calais en vous reliant à notre droite, qui est à Saint-Mars-la-Bruyère.

LÉON GAMBETTA.

Gambetta à Kératry, Conlie.

Conlie, du Mans, 23 novembre, 5 h. matin.

MON CHER GÉNÉRAL,

Vous commencez votre mouvement sur Saint-Calais, car c'est bien là qu'il faut aller; je reste au Mans, tous mes renforts pour vous appuyer. Allez rendre à la République et à la France un signalé service et justifier d'un coup toutes les espérances fondées sur votre valeur. Venez, nous nous battrons ensemble. Nous arrêterons la marche des Prussiens, et vous savez d'avance les résultats d'une heureuse résistance. A vous de cœur.

LÉON GAMBETTA.

Le Général se mit dès lors en devoir d'exécuter le mouvement commandé. Il réunit ses chefs de service : le général Le Bouëdec, commandant le camp, le général Trinité, qui devait commander la première division de marche, le colonel Jullien, directeur de l'artillerie, le colonel Rousseau, directeur du génie, et la composition de la première division de marche fut arrêtée; cette composition était la suivante, que nous relevons sur un tableau d'effectif établi par nous au moment même, sous la dictée du Général :

PREMIÈRE DIVISION DE MARCHE.

Général TRINITÉ.

NATURE DES TROUPES.	NOMBRE PAR BATAILLON	NOMBRE PAR BRIGADE.	ARMEMENT.
INFANTERIE.			
1re BRIGADE : Colonel ISNARD DE SAINTE-LORETTE.			
Francs-tireurs.................... / Chasseurs nantais.................	400	3,236	Spencers.
1er bataillon de Lorient...........	983		
1er id. de Brest..............	1,070		
1er id. de Saint-Brieuc.	783		
2e BRIGADE : Colonel RIFFAUT.			
Mobiles de la Loire-Inférieure..... / d° des Côtes-du-Nord........ / d° de Vannes.	1,180	1,883	Remingtons.
1er bataillon de Lannion...........	703		
3e BRIGADE : Commandant DE VINCELLES.			
19e régiment de ligne............	900	2,050	Chassepots.
Mobiles marseillais...............	700		
d° de Quimper..............	450		
4e BRIGADE : Colonel DAGUET.			
1er bataillon de Rennes...........	1,186	1,925	Chassepots.
1er id. de Vannes...........	559		
Légion étrangère..................	180		
5e BRIGADE : Colonel BEL.			
1er bataillon de Nantes...........	588	1,866	Sniders.
2e id. id................	583		
1er id. de Saint-Nazaire......	695		
TOTAL de l'infanterie...............		10,960	
ARTILLERIE.			
Commandant COQ.			
Artilleurs.		560	Spencers.
GÉNIE.			
Commandant LEJEUNE.			
Pionniers.	100 / 300	400	Spencers. / Revolvers. Outils.
Ambulance........................		79	
TOTAL de la division..............		11,999	

Ces chiffres furent relevés sur les listes de l'appel rendu le soir. Ils n'ont donc rien de fantaisiste, et M. Spuller, secrétaire de M. Gambetta, était par conséquent dans l'erreur quand il affirmait à notre commissaire aux vivres, M. Charlon, qu'il y avait en tout cinq mille hommes à Yvré-l'Évêque, où il les avait, disait-il, vu, de ses yeux vu.

Il convient d'ajouter à ce total fourni par le camp de Conlie, les dépôts et les détachements d'une certaine quantité de corps de l'armée régulière dispersés dans la Bretagne, dont le Général avait demandé au ministre la libre disposition, laquelle lui avait été accordée après certitude acquise qu'ils n'étaient pas destinés à d'autres corps. Le Général avait été informé de cette décision par la dépêche suivante :

Intérieur et guerre à Général de Kératry.

Conlie, du Mans, 23 novembre, à 1 h. 5 m. soir.

Les ordres convenus entre vous et moi sont expédiés

L. GAMBETTA.

Ces troupes montaient à environ 4 à 5,000 hommes, pour la plupart, il est vrai, dépourvus de cartouches; cela portait le total de notre division de marche à 16 ou 17,000 hommes, dont un escadron de gendarmes armés seulement de leurs sabres, et un escadron de lanciers.

Notre artillerie se composait de :

1 batterie de 12 qui avait reçu ses harnais le matin même ;

1 batterie de 4 attelée;

2 batteries de 4 traînées à bras par les marins;
5 mitrailleuses.

Tous ceux qui ont la moindre idée de la façon dont se meuvent les troupes, savent que l'on ne fait pas décamper 12,000 hommes sans quelque temps et sans difficulté, surtout quand on a affaire à des soldats qui n'ont pas plus d'un mois de camp et qui n'ont aucune habitude des mouvements d'ensemble. Aux difficultés, inhérentes au départ s'ajoutaient des retards créés par la nécessité de compléter l'armement d'une portion d'entre eux et de leur remettre des vivres pour deux jours, afin de parer à une disette possible dans les contrées où nous allions camper. Le Général s'occupa d'abord de satisfaire à ces nécessités-là, et quand les vivres et les armes furent distribués, il demanda à la Compagnie de l'Ouest au Mans les trains nécessaires pour trois heures de l'après-midi. La plus grande diligence déployée n'avait pas permis d'arriver plus tôt. Une certaine incertitude régnait d'ailleurs dans sa pensée sur sa destination définitive. En effet, le chef d'escadron d'état-major chargé de la topographie, M. Perron, ancien capitaine d'état-major dans l'armée, lui confirmait à midi, le 23, l'évacuation de la gare de Connerré, où, par suite, il lui était impossible de se rendre.

Commandant Perron à Général de Kératry,
au camp de Conlie.

Conlie, du Mans, 23 novembre 1870, 12 h. 10 soir.

Gare de Connerré évacuée, chef de gare refuse de

donner un train sans ordre du ministre de la guerre ; un général arrive par train spécial, requérant transport immédiat de 15,000 hommes étant à La Hutte.

Le chef d'escadron chargé de la topographie,
A. PERRON.

Et malgré cette confirmation du fait qui devait alors être connu du ministre, celui-ci ne changeait rien à ses instructions.

Quoi qu'il en soit, le Général qui avait demandé des trains reçut en leur place cette dépêche du ministre.

Ministre guerre à Général de Kératry, Conlie.

Conlie, du Mans, 23 novembre 1870, 1 h. 5 soir.

On me dit que vous avez demandé les wagons et trains pour trois heures, c'est un retard énorme. Si votre mouvement avait été commencé plus tôt, il serait sur le point d'être fini. Maintenant je suis forcé de l'ajourner parce que j'ai besoin d'envoyer les wagons et machines sur La Hutte pour en ramener les troupes du général Jaurès qui sont en prise et qu'il faut mettre en lieu sûr à tout prix. Tenez-vous prêt pour que votre évacuation commence cette nuit même. Aussitôt l'opération de La Hutte terminée, on commence la vôtre, on vous envoie dès à présent les wagons nécessaires pour charger votre artillerie ; faites préparer vos hommes. C'est sur mes ordres que le chef du mouvement du chemin de fer a pris ces dispositions, qui ne sauraient être entravées par aucune réclamation ou opposition. LÉON GAMBETTA.

Il importe de nous arrêter sur cette dépêche, qui renferme une nuance de reproche, et d'examiner jusqu'à quel point ce reproche est mérité. Le Géné-

ral avait quitté le ministre le 22 vers onze heures et demie du soir, était rentré vers minuit, l'avait informé à cette heure-là de l'occupation par les Prussiens de la gare de Connerré, et n'avait reçu ses instructions définitives que le 23, à quatre heures cinquante-cinq du matin. Il y avait 12,000 hommes à embarquer, auxquels il fallait faire une distribution de vivres pour ce jour et le suivant, faire manger la soupe et pour une partie distribuer des cartouches. Nous verrons tout à l'heure que la distribution de cartouches et l'embarquement occupèrent à eux seuls toute la journée du 24. Le retard ensuite duquel les wagons étaient demandés pour trois heures de l'après-midi n'était donc pas « *énorme* », et de plus, en admettant que le mouvement ait pu être commencé plus tôt, il était impossible qu'à une heure cinq minutes du soir il fût « *sur le point d'être fini* ». Tout au plus en le commençant à neuf heures du matin (car on ne fait pas de distribution la nuit), pouvait-il être au tiers de son exécution. Alors, si on se met en présence des besoins urgents manifestés par le ministre et des troupes « *qu'il faut mettre en lieu sûr à tout prix* », que serait-il arrivé dans la journée du 23? Ou le ministre aurait renoncé à son mouvement, ce qui n'est guère probable, vu son urgence, ou le mouvement du Général aurait été arrêté au milieu de son accomplissement, et alors de quelle utilité eussent été les troupes jetées en avant, en petit nombre,

inorganisées, et sans chefs supérieurs? Cette première dépêche montre bien que M. Gambetta, malgré son réel mérite, ne se rendait pas compte de ce que c'était que le maniement d'une masse d'hommes, et paraissait oublier que si la célérité est une condition indispensable à la réussite des opérations militaires, l'ordre n'est pas une de leurs moindres nécessités.

A la suite de la dépêche du ministre, l'opération resta donc suspendue. On activa autant que possible les préparatifs de départ, on distribua les dernières armes, le peu de cartouches que l'on avait, et le Général en réclama de tous les côtés. Le 24, à deux heures du matin, il fut avisé que les wagons étaient à sa disposition.

Ministre de la guerre à Général de Kératry, Conlie.

Conlie, du Mans, 24 novembre 1870, 2 h. 15 matin.

D'une dernière entente avec M. le chef du mouvement, il résulte que la Compagnie est prête à faire transporter vos troupes à l'instant. Veuillez, je vous prie, vous tenir prêt et nous faire connaître vos intentions.

Pour le ministre, le secrétaire général,

AUGUSTE JOIGNAUX.

Le Général demanda aussitôt les trains nécessaires, fit réveiller les troupes, faire la soupe, compléter la distribution de vivres à ceux qui n'avaient pu les recevoir la veille ou qui avaient dû les consommer, et à six heures du matin on rompit sur la gare de Conlie. Il suffit d'avoir vu quelquefois une

grande gare de chemin de fer un jour d'affluence pour savoir qu'il faut un temps assez considérable pour embarquer et faire partir 12,000 hommes avec armes et bagages, trois batteries d'artillerie, et une certaine quantité de chevaux. Aux retards nécessités par l'embarquement venait s'ajouter le temps employé à la distribution des cartouches. En effet, nos cartouches chassepot ne nous étaient point encore arrivées la veille, et ce ne fut que dans la nuit du 24 que le fameux wagon de 100,000 cartouches expédié de Rennes et égaré au Mans put nous être ramené. Ce ne fut donc que dans la matinée du 24, au moment du départ et dans la gare même, qu'eut lieu la distribution sous les yeux et en partie par les soins du Général. Ces 100,000 cartouches, ainsi que nous l'avons montré plus haut, sont tout ce que nous avons eu des 350,000 dont parlait le ministre et des 550,000 que faisait miroiter à nos yeux le colonel Thoumas.

Ce retard dans l'arrivée des cartouches gêna beaucoup notre mouvement. A chaque instant on était arrêté par des incidents comme ceux ci-dessous :

Général Trinité à Général Kératry, commandant en chef de l'armée de Bretagne, Conlie.

Mans, de Conlie, 24 novembre 1870, 8 h. du matin.

Les bataillons de Saint-Brieuc, Brest, Lorient (1re brigade), ne pourront partir avant plusieurs heures, n'ayant ni armes, ni munitions, ni vivres. Je vais faire partir les

corps qui seront prêts, sans tenir compte du rang des brigades, autrement vous n'aurez personne.

TRINITÉ.

Commandant Hallu à Général de Kératry, Mans.

Le Mans, de Conlie, 24 novembre, 10 h. 50 matin.

Colonel Daguet, commandant la 4e brigade, attend depuis deux heures avec 1er bataillon d'Ille-et-Vilaine, chassepots sans cartouches. Train matériel en gare, impossible savoir ce qu'il contient. Faut-il faire partir colonel du bataillon?

HALLU.

Malgré ces embarras, l'embarquement continua toute la journée, sans autre interruption que celles nécessitées par le service public des trains de la ligne du Mans qui n'avait pas été interrompu et par l'encombrement de la gare du Mans qui nécessitait un stationnement de plusieurs heures à nos troupes en arrière du pont de la Sarthe. Vingt et un trains furent expédiés dans la journée. Le dernier départ eut lieu de Conlie à dix heures du soir.

Chef mouvement à Général de Kératry.

Saint-Mars, du Mans.

Le dernier train est parti de Conlie à dix heures et contient des mobilisés d'Ille-et-Vilaine.

L'opération avait duré en tout quatorze heures. Il y avait dix-huit trains de troupes contenant 16,000 hommes et trois trains de matériel. Tous les hommes de chemin de fer considéreront cela comme un bon résultat.

Pendant la durée des opérations, le Général avait

reçu de M. Gambetta les deux dépêches ci-dessous, qui démontrent que le ministre avait enfin reconnu l'exactitude des renseignements qui lui avaient été donnés trente-six heures auparavant par le Général, et que la constatation tardive de son erreur n'avait en rien diminué son impatience.

Ministre guerre à Général de Kératry, Conlie.

Conlie, du Mans, 24 novembre, 1 h. matin.

Abandonnez toute idée de marche sur Connerré, conformez-vous aux instructions qui vous ont été envoyées cette nuit. Arrivez au Mans; arrêtez-vous au Mans, déchargez votre matériel et personnel au Mans; vous vous dirigerez sur Yvré-l'Évêque, et de là sur Bouloire et Saint-Calais.

Le ministre de la guerre à M. de Kératry, Conlie.

Conlie, du Mans, 24 novembre 1870, 9 h. matin.

Il me faut une réponse urgente à mes dépêches. — Voilà vingt-quatre heures perdues. — Votre mouvement devrait être commencé depuis hier à onze heures.

Au fur et à mesure de leur arrivée au Mans, les troupes descendant de wagon étaient formées en colonne dans la cour de la gare et dirigées à pied sur Yvré-l'Évêque, à six kilomètres N.-E. du Mans, où elles plantaient leurs tentes en avant de la rivière de l'Huisne, couvertes sur leurs derrières par cette rivière et par les hauteurs au pied desquelles s'étend le village d'Yvré, et en tête par un épais rideau de bois dans lesquels nos grand'gardes étaient immédiatement installées.

Le Général de Kératry avait quitté la gare de Conlie vers le milieu de la journée, laissant aux soins du général Trinité l'achèvement de l'embarquement. En arrivant au Mans, il trouva en gare un superbe bataillon de fusiliers marins commandés par le capitaine de frégate Testard du Cosquer, qui arrivaient sans direction, sans ordre de marche et sans savoir à quel corps ils apppartenaient. Voyant ces magnifiques troupes sans chef, le Général leur donna l'ordre de rejoindre le camp d'Yvré. Mais elles lui furent bientôt réclamées d'une façon très-vive par le général Jaurès, que le Général de Kératry croyait encore loin du Mans, auquel, paraît-il, elles étaient destinées, et qui invita en même temps le Général à se rendre auprès du ministre de la guerre, descendu à la préfecture du Mans, auquel il avait porté plainte de cet accaparement.

Nous appelons l'attention du lecteur sur cette entrevue, qui, à notre avis, exerça une influence décisive sur le sort de l'armée de Bretagne, et par suite, peut-être, sur l'issue de la campagne.

Nous donnons ici la conversation de M. Gambetta et de M. de Kératry, sinon dans ses termes exacts, au moins dans sa teneur générale, d'après les souvenirs du Général de Kératry lui-même, aussi fidèlement qu'il lui a été possible de les préciser le lendemain matin même. Après les premiers mots échangés au sujet de la plainte du général Jaurès relative à la distraction du bataillon de fusiliers ma-

rins, et quelques observations sur le retard mis dans ses mouvements, observations qui dénotèrent immédiatement au Général combien peu M. Gambetta se rendait compte des difficultés de cette opération, le ministre, parlant au général Jaurès, le pria d'exposer son plan d'opération ; le général Jaurès, debout devant la carte du département de la Sarthe, commença cette exposition, de laquelle parut résulter pour le Général de Kératry que non-seulement le péril imminent auquel il fallait de toute urgence faire face et pour lequel son intervention hâtive avait été réclamée le 21 novembre, n'existait plus, mais que le général Jaurès, par suite des efforts qu'il avait pu faire dans les journées des 22 et 23 pour rallier ses troupes, et des renforts qu'il avait reçus, disposait de forces notables et susceptibles de s'opposer, au moins pour un temps, à toute attaque de l'ennemi. Quand le général Jaurès eut terminé cet exposé que le ministre écoutait d'un air intéressé et approbateur, celui-ci se tournant vers le Général de Kératry, lui dit à peu près ces mots :

« Eh bien, vous avez entendu ? Êtes-vous prêt à marcher dans ces conditions ? (C'était la marche sur Saint-Calais.)

— Mon cher Gambetta, lui répondit alors le Général, la situation ne me paraît pas aujourd'hui ce qu'elle était avant-hier. Vous m'avez fait un appel désespéré ; les troupes du général Fiereck étaient battues ; des incapables, suivant vos propres pa-

roles, avaient compromis la ligne du Mans à Alençon; il fallait la couvrir à tout prix; vous n'aviez que moi sous la main qui offrisse un commencement d'organisation; je vous ai dit que mes troupes et moi étions prêts à nous faire tuer pour éviter de plus grands malheurs : mes dispositions sont aujourd'hui les mêmes. Maïs d'après ce que vient de dire le général Jaurès, il me paraît que l'état des choses est changé. D'un côté le général a ressaisi ses troupes qui s'étaient débandées et dispose aujourd'hui d'un noyau de forces respectables; de l'autre, il ne s'agit plus de couvrir en hâte un point menacé, mais d'entrer dans une série d'opérations régulières plus ou moins sagement combinées, mais en tout cas d'une durée indéterminée. Dans cette situation, il est de mon devoir de vous rappeler deux choses : la première, c'est que mes troupes sont dans un état de préparation insuffisant, mal exercées, armées d'hier! Je leur ai distribué ce matin leurs cartouches; je n'ai point de cavalerie, sauf un demi-escadron de lanciers; je n'ai que deux batteries attelées, faute de harnais; votre ministère n'a tenu aucune des promesses que vous m'aviez faites. Je n'ai reçu aucun fusil perfectionné, sauf 1,400 chassepots, sans nécessaires d'armes, qui m'ont été livrés avant-hier par Laval..... »

Ici le ministre interrompit le Général pour lui dire :

« J'ai tout fait pour vous, je vous ai donné tout

ce que vous m'avez demandé; d'ailleurs, des fusils à piston suffisent à des mobilisés (1)!

— Monsieur le ministre, reprit le Général, je ne m'attendais pas à retrouver dans votre bouche une parole injuste et cruelle prononcée au comité d'armement par le colonel Thoumas. Puisque vous le prenez ainsi, je déclare que je considère la vie du moindre de mes soldats comme aussi précieuse que celle de n'importe quel autre, et que je pense qu'il est absolument de votre devoir et du mien de leur donner les mêmes moyens de résistance en les exposant aux mêmes dangers. J'ai pris à leur égard, avec votre assentiment et sans vous les laisser ignorer, des engagements que je dois tenir; j'ai charge d'âmes vis-à-vis de la Bretagne, et je refuse d'exposer mes hommes, dans l'état de préparation où ils sont, à une perte certaine, sauf le cas de nécessité absolue. D'un autre côté, il est de mon devoir de vous rappeler le but spécial pour lequel vous avez créé l'armée de Bretagne. Ce but est le ravitaillement de Paris. L'en distraire, dans l'état de formation où elle est, pour la mener courir des aventures et concourir à l'exécution de plans plus ou moins problématiques, c'est compromettre son œuvre défi-

(1) M. de Vauguion, chef d'état-major, dans sa déposition devant la commission d'enquête, rapporte ainsi ces paroles : « Des » fusils à percussion sont suffisants pour vos mobilisés. Les autres » s'en contentent bien! » Cette version diffère un peu de la nôtre, mais le sens général est le même. (*Note de l'auteur.*)

nitive, dont la réussite peut être le salut de la France. En mettant en face de l'ennemi des troupes mal armées, mal exercées, mal aguerries, vous recommencez la faute qui a amené nos désastres; vous nous exposez à être battus en détail, et vous démoralisez encore nos troupes, au lieu de leur donner, par leur armement, leur nombre et leur tenue, la confiance qui seule peut assurer notre succès.

Pour toutes ces raisons, je suis d'avis de laisser l'armée de Bretagne où elle est. Le général Jaurès suffit avec ses troupes à contenir l'ennemi; je maintiendrai à Yvré ma première division prête à le seconder, s'il est nécessaire, mais en m'abstenant de tout mouvement offensif. J'irai chercher la seconde, puis la troisième, et alors, quand je serai complétement prêt, je pourrai me porter en avant avec utilité et remplir votre but mieux qu'aujourd'hui.

— C'est bien, dit le ministre; alors vous ne voulez pas marcher ?

— Monsieur le ministre, répliqua le Général, je vous ai fait les observations que mon devoir et ma conscience m'obligeaient à vous faire. Devant votre réponse, je n'ai qu'une seule chose à ajouter. Vous êtes ministre de la guerre; je suis soldat, je suis prêt à obéir en soldat; mais je vous prie de me donner des ordres, et des ordres écrits.

— C'est bien, répondit le ministre, je vous en donnerai. »

M. Gambetta se rapprocha de la carte, reprit avec

le général Jaurès l'étude de ses plans de campagne, et quand il eut terminé; se tournant de nouveau vers le Général de Kératry :

« Eh bien, vous avez entendu ? je pense que nous sommes d'accord ?

— Monsieur le ministre, répliqua le Général qui avait écouté silencieusement la nouvelle dissertation du général Jaurès, je n'ai rien à ajouter à ma réponse : je suis soldat, et prêt à exécuter vos ordres, mais vos ordres écrits.

— C'est bien, je vous les ferai connaître », dit le ministre.

Et tendant la main au Général, qui la prit froidement, il sortit, suivi du général Jaurès.

Telle fut cette conversation, dont la conclusion est certifiée par la lettre ci-dessous de M. de Vauguion, colonel d'état-major, qui, sur le désir du Général, y avait assisté.

A Monsieur le Général de division, comte de Kératry.

Conlie, 4 décembre 1870.

Mon Général,

J'ai assisté comme chef d'état-major à l'entretien que vous avez eu au Mans avec M. le ministre de la guerre. M. le général Jaurès a expliqué ses plans et ses moyens d'action. Vous avez écouté silencieusement ce que disait le général, et lorsque M. Gambetta vous a demandé votre avis, vous avez répondu que, tout étant décidé, vous n'aviez rien à dire, que vous obéiriez comme soldat, mais que vous exigiez des ordres, et des ordres écrits. M. le Ministre vous répondit qu'il vous en donnerait. Tel est,

mon Général, le fait sur lequel vous m'avez interrogé, et j'affirme sur l'honneur que tout s'est passé rigoureusement comme je viens de le dire.

Le colonel, chef d'état-major : DE VAUGUION.

Dès ce moment, le sort de l'armée de Bretagne fut fixé. M. Gambetta ne devait pas pardonner à son ancien collègue de ne pas s'être incliné devant ses hautes combinaisons stratégiques. M. de Kératry ne s'y trompa pas ; son impression fut vive. Elle est consignée dans un projet de lettre qu'il nous dicta à Yvré le lendemain même de cette entrevue. La rapidité des événements empêcha que cette lettre ne fût expédiée ; nous la donnons néanmoins, comme l'expression fidèle des sentiments du Général envers le ministre au sortir de leur entrevue, qui devait être la dernière.

(PROJET.)

A Monsieur Léon Gambetta, ministre de la guerre à Tours.

Camp d'Yvré-l'Évêque, 25 novembre 1870.

MON CHER GAMBETTA,

Maintenant que je suis devant l'ennemi, après avoir écrit au ministre de la guerre, j'écris à Gambetta.

Je suis sorti de notre entrevue d'hier au soir mortellement blessé. Vous avez été injuste, et vous avez été oublieux de ma propre situation.

Vous avez été injuste, car les efforts que tous ceux qui m'entourent et que je vous ai nommés hier et que moi-même avons tentés depuis un mois ont été de ceux qui atteignent les limites des forces humaines. Or, nous sommes tous des hommes de dévouement à la chose publique, ne

courant pas de carrières et ne cherchant pas des avantages particuliers, pas plus que des actions d'éclat. Le pays était perdu et nous avons voulu combattre pour lui. Je croirais avoir manqué à tous mes devoirs de chef de corps d'armée, si je ne vous avais pas dit franchement quels moyens insuffisants et tardifs l'hostilité de votre département de la guerre m'a donnés, pour faire face à l'appel pressant que vous avez adressé à mes troupes, qui ne vous feront pas plus défaut que moi. J'ai charge d'âmes, et je vous dois, ainsi qu'à ceux qui ont confiance en moi, toute la vérité.

On a mis trois mois et demi à former l'armée de la Loire avec des éléments réguliers à qui la guerre n'a rien refusé. En vingt jours j'ai pris des paysans et des rentiers qui n'ont jamais manié un fusil, qui ont eu leurs armes et leurs cartouches hier, et qui demain vont faire le coup de feu. Aussi ne puis-je vous peindre tout mon étonnement quand de votre bouche, à vous, Gambetta, sont tombées des paroles tendant à établir que les citoyens-soldats doivent être moins bien traités en moyens offensifs et défensifs que des recrues de la veille. Vous croyez avoir tout fait en m'ouvrant un crédit : dans un pays épuisé, où tout est absorbé par les départements de la marine et de la guerre, l'argent ne suffit pas. Il ne remplace pas la cavalerie, les canons et les harnais, sans lesquels les canons ne peuvent être traînés. Il ne suffit pas d'avoir des canons en campagne, il faut pouvoir les manœuvrer ; ou les citoyens que vous envoyez au feu sont condamnés à l'avance par vous à périr par les canons.

Vous faites de très-bon décrets, mais vous ignorez les choses de la guerre, qu'une longue pratique peut seule apprendre. Nous ne reculerons pas, mais je souhaite que vous n'ayez pas à regretter d'avoir été si peu prodigue envers des citoyens de ce qui leur était légitimement dû en échange du sacrifice de leur vie.

D'autre part, vous avez été oublieux; vous avez tenu vis-à-vis de moi un langage altier en présence du commandant Jaurès. Mon silence a dû vous prouver que je voulais ménager votre autorité de ministre vis-à-vis d'un soldat, uniquement soldat. Il a dû vous prouver aussi que je n'approuvais nullement vos et ses plans d'opérations militaires. Au lieu de vous concentrer, vous recommencez la faute de disséminer vos forces; ce qui était possible avec de vaillants éléments bien exercés est une cause de désastres pour des troupes jeunes à peine formées. De là ces grandes débandades. Votre premier soin eût dû être de me donner la plus grande force de canons possible.

En ce qui me concerne, vous oubliez que si je suis général d'un jour, j'ai droit, par la part active que j'ai prise aux événements, par le concours que je n'ai pas marchandé à la chose publique, à une autre attitude que celle que vous avez eue hier soir en face d'un tiers. Je me permets de vous le rappeler, parce que je ne l'oublie pas à votre égard. Depuis six mois nous avons été tous les deux seuls à jouer notre tête, et j'avais pensé que notre union complète jusqu'à ce jour ne subirait pas d'atteinte, surtout quand je vous dis la vérité comme c'est mon droit et mon devoir de vous la dire.

Je vous le répète donc, j'exécute les ordres du ministre, mais je blâme l'attitude du collègue, qui me paraît en cette circonstance oublier ses devoirs envers ses concitoyens.

Recevez, mon cher Gambetta, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

En quittant M. Gambetta, le Général se rendit à Yvré-l'Évêque, où la plus grande partie des troupes étaient déjà installées. Les derniers détachements partis à dix heures du soir de Conlie, arrivés à deux

heures au Mans, couchèrent dans les wagons et ne rejoignirent que le lendemain matin.

Nous allons raconter brièvemeut cette campagne de trois jours.

Le Général attendait les ordres écrits du ministre, mais fidèle à sa ligne de conduite et aux principes qui doivent diriger tout chef de corps en campagne, il ne prétendait point s'isoler d'une façon absolue des opérations militaires auxquelles il pouvait prêter un si utile concours. Il trouvait, d'ailleurs, dans une coopération partielle un moyen précieux d'exercer et de former ses troupes et de leur donner l'esprit militaire. Il était donc résolu à donner dans la limite du possible la main au général Jaurès, tout en conservant d'ailleurs sa parfaite indépendance de vues et d'allures.

Ayant fait reposer et installer ses troupes dans la journée du 25, qui fut employée en partie à des exercices de tir à la cible, il reçut du général Jaurès et du général Colin, qui commandait une brigade, les deux communications ci-dessous, qui lui parvinrent à huit heures du soir.

Général Jaurès à Général de Kératry.

Yvré, du Mans, 24 novembre, 6 h. 50 m. soir.

Colonne mobile partira de Saint-Calais cette nuit ou demain matin au jour. JAURÈS.

J'ai l'honneur de prévenir M. le Général de Kératry qu'à la pointe du jour je me porterai en avant avec de l'artillerie et je couronnerai les crêtes qui sont sur Montfort et

Saint-Denis. L'ennemi est en force à Connerré avec les trois armes, infanterie, cavalerie, artillerie. Ses intentions paraissent de se masser pour forcer ma ligne et se diriger diagonalement sur Saint-Calais. La route de Saint-Calais au Mans n'est gardée que par un peloton de 15 hommes que j'ai à Ardenay. Il serait urgent de porter dans cette direction des forces respectables, tant pour défendre la route que pour empêcher un mouvement tournant en passant par le Breuil. Je pense contenir l'ennemi sur les hauteurs de Montfort et Saint-Denis; mais si, contre mon attente, j'étais obligé à la retraite, j'établirais une nouvelle résistance en arrière de l'étang de Saint-Mars, pour défendre vigoureusement et la route et le chemin de fer.

Je vous donne ce renseignement afin que vous puissiez agir avec moi si vous le jugez à propos; mais je pense que si on pouvait attaquer Connerré des deux côtés, on ferait subir des pertes sérieuses à l'ennemi, et on l'obligerait à la retraite.

Veuillez agréer, mon Général, l'assurance de mes meilleurs sentiments. COLIN.

Le Général prit aussitôt toutes ses dispositions pour appuyer le général Colin par une reconnaissance offensive, et il télégraphia le même soir au général Jaurès :

Général armée Bretagne à général Jaurès.

Le Mans, d'Yvré-l'Évêque, 25 novembre, 10 h. soir.

Rien de nouveau que le mouvement de l'ennemi qui semble se dessiner sur Cloyes, Vendôme. Je ferai appuyer demain votre colonne mobile sur Saint-Calais par une colonne mobile direction de Bouloire, pendant que moi-même je marcherai par Changé, Parigné-l'Évêque, le Grand-Lucé. Les communications entre Saint-Calais et

Grand-Lucé pourront avoir lieu au besoin par Montreuil-le-Henry, Saint-Haussmanne, Sainte-Cérotte, distance seize kilomètres. Je coucherai demain soir au Grand-Lucé. Faites-moi savoir de suite si le général Colin couchera à Saint-Calais. Sinon je me retirerai dans mes positions d'Yvré. Il est arrivé ici deux bataillons vous appartenant sans aucun ordre de direction : troupes de ligne et de Vendée. Je les ai fait placer sur la route qui mène au général Colin, attendant vos ordres, et je leur fais porter des tonneaux d'eau. Si demain ils n'ont pas rallié, que faire pour les vivres? Ils en manquent, disent-ils, depuis trois jours, et les villages des alentours sont épuisés.

Le Général écrivait en même temps au général Colin, après avoir passé la nuit à étudier son ordre de marche et à compulser les renseignements recueillis pendant une reconnaissance de deux jours, effectuée le 23 et le 24 par le commandant d'état-major Perron, chargé de la topographie :

A Monsieur le général Colin.

Camp d'Yvré-l'Évêque, 26 novembre, 7 h. 1/2 matin.

Mon cher Général,

Je vous prie de faire monter toutes vos troupes de droite uniquement par la route qui longe la rivière de l'Huisne jusqu'à Connerré, de façon qu'il n'y ait aucune confusion entre vos troupes et les miennes, parce que, à une heure, pour aider votre mouvement, j'aurai déployé dix mille hommes depuis Sarfonds, le Breuil, Nuyllé-le-Jalais jusqu'à Thorigné, faisant face à Dolon et jusqu'à Connerré. Vous voyez que le mouvement est bien simple. Je canonnerai l'ennemi avec 18 pièces de canon et une batterie de mitrailleuses. Je dois vous prévenir en même

temps, si vous ne le savez déjà, qu'une colonne de dix mille hommes part ce matin du Mans par Ponthieu, Parigné-l'Évêque, se rabattant sur Saint-Calais. Nous serons donc en force; combinez bien votre mouvement, de façon à commencer l'attaque à midi et demi, mais seulement en canonnant l'ennemi. A une heure, foncez en même temps que moi. Le mieux à mon avis est de canonner sans trop engager nos troupes, et en n'usant que d'une double ligne de tirailleurs bien alignés pour garder jusqu'à la fin du jour toutes nos ressources et faire en sorte que nos hommes ne tirent pas trop de coups de fusil. Selon les résultats obtenus, je garderai les positions, ou je me retirerai le soir sur mon camp, que je maintiens à Yvré. Les hauteurs d'Yvré restent défendues au-dessus du pont par trois pièces de 12 de position et deux mille hommes d'infanterie. Ce dont je vous prie très-vivement, c'est de m'envoyer tous les quarts d'heure un avis *écrit* de votre situation. Indiquez-moi par retour du porteur où vous serez de votre personne. Pour moi je serai en arrière de mes troupes, sur le point d'intersection des deux routes de Thorigné et de Connerré. Prévenez bien vos troupes de la présence des miennes, comme je le ferai de mon côté.

Agréez, mon cher Général, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Cte E. DE KÉRATRY.

Le 26, à dix heures du matin, le Général recevait la visite du général Colin, qui lui apprenait qu'il avait reçu l'ordre de rester en repos; que le mouvement, au lieu de se faire de Connerré où il était resté sur Saint-Calais, se faisait au départ du Mans, et ce renseignement était confirmé par la dépêche et la lettre ci-dessous qui lui

parvenaient toutes deux dans la matinée du 26 :

A Monsieur le Général de Kératry, commandant en chef de l'armée de Bretagne.

Le Mans, 25 novembre 1870.

GÉNÉRAL,

D'après les ordres du ministre de la guerre, je forme une colonne mobile de 10,000 hommes avec 3 batteries d'artillerie, une section de mitrailleuses et 500 chevaux qui vont se porter cette nuit sur Saint-Calais sous le commandement du colonel Rousseau, pour attaquer l'ennemi et l'empêcher de poursuivre sa marche sur Tours, si c'est possible.

Si vous marchez vous-même sur Saint-Calais, l'ennemi trouvera alors devant lui des forces peut-être plus considérables que les siennes.

Agréez, Général, l'assurance de ma haute considération.

Le général commandant en chef le 21[e] *corps.*

B. JAURÈS.

Général Jaurès à Général de Kératry, Yvré.

Yvré, du Mans, 26 novembre, 12 h. 25 matin,

Le général Colin n'a aucun mouvement à faire demain. La colonne destinée à agir sur Saint-Calais partira d'ici dans la matinée, par la route de Pontlieu à Parigné-l'Évêque, d'où elle se rabattra vers la route de Saint-Calais. Les rapports indiquent : L'avant-garde ennemie a dû arriver à Saint-Calais aujourd'hui. JAURÈS.

La lettre était la confirmation de la dépêche du 25 ; la dépêche était la réponse à celle qu'avait envoyée le Général au vu de la lettre du général Colin.

En présence de ce changement de dispositions, le Général ne crut pas devoir modifier les siennes. Au lieu d'appuyer la droite du général Colin se portant sur Connerré, il aurait à appuyer la gauche du colonel Rousseau partant du Mans. Il devenait ainsi le centre du mouvement, au lieu d'en être l'extrême droite, parce qu'il n'était pas admissible que, quels que fussent les ordres reçus, le général Colin ne quittât pas Connerré, en cas d'attaque de l'ennemi, pour marcher au canon.

Cela posé, le Général, laissant 2,000 hommes et trois pièces de 12 pour garder les hauteurs d'Yvré et le passage de la rivière, divisa sa colonne de marche en trois sections; celle de droite était sous les ordres du général Trinité, celle de gauche sous les ordres du général Gougeard, capitaine de frégate arrivé de la veille, et lui-même était à la tête du centre. Nous partîmes à onze heures du matin, nous fîmes halte à six kilomètres de Bouloire, village sur lequel les trois colonnes devaient converger. Notre escadron de lanciers partit en avant, et à quatre heures du soir il entrait dans Bouloire; les Prussiens l'avaient évacué depuis midi.

Aucun ennemi n'étant signalé et aucune nouvelle des troupes du général Jaurès ne lui étant parvenue, le Général fit faire volte-face à sa colonne, et nous rentrâmes à Yvré-l'Évêque à onze heures du soir.

Nos jeunes troupes s'étaient montrées, pendant

cette marche, pleines d'entrain et de confiance. Nos braves marins avaient traîné à bras leurs pièces de 4 et leurs mitrailleuses pendant vingt-sept kilomètres sans sourciller. Les hommes avaient vu leurs chefs et appris de leur exemple l'ordre et le calme. Aucun désordre ne se produisit, malgré quelques coups de feu imprudemment tirés à l'arrière de la colonne, et qui eussent pu jeter une panique regrettable dans les rangs des jeunes soldats.

En arrivant à Yvré, un jour de repos fut accordé aux troupes. Quant au Général, il repartit le lendemain pour Conlie, chercher sa seconde division de marche.

Pendant son absence, l'ordre n'avait pas cessé de régner au camp, confié aux soins du général Le Bouëdec. Le Général avait d'ailleurs été tenu au courant de ce qui s'était passé par des rapports journaliers. On a vu (page 193) les instructions qu'il avait laissées, on peut voir qu'elles avaient été suivies :

Yvré, de Conlie, 24 novembre 1870.

Mon Général,

Je reçois à l'instant vos instructions. Je m'y conformerai.

Je réunis ce soir les différents chefs de service pour m'entendre avec eux sur les mesures à prendre pour défendre le camp de Conlie.

J'ai envoyé une reconnaissance qui parcourra les routes de Conlie à Beaumont, de Conlie à Ségrie et Beaumont, de Sillé à Fresnay.

J'occuperai par des postes avancés Saint-Marceau, Beaumont, Fresnay, arrière-garde à Ségrie. Un détachement à Montreuil-le-Chétif. Une batterie à l'entrée de la forêt de Chétif.

Demain, à dix heures, les ponts de Saint-Marceau, de Beaumont, de Fresnay, seront minés.

Les alentours de Neuville-Lalais, de Beaumont, de Fresnay, de Montreuil, de Ségrie, de Mézières, seront couverts d'abatis.

Je vous envoie les dépêches arrivées aujourd'hui. Je vous prie de me renvoyer celles qui seront inutiles pour vous.

Je ferai mon devoir et je me défendrai. Je vous prie d'agréer, mon Général, l'assurance de mon profond respect. Général LE BOUEDEC.

Général commandant le camp à Général en chef, Yvré-l'Évêque.

Yvré-l'Évêque, de Conlie, 25 novembre, 5 h.

Mis en batterie six pièces de 16 rayées, six pièces de 12 rayées dans la redoute du Sud. Approvisionnement suffisant. Poussé reconnaissance à La Hutte. Venu de La Hutte à Vivoin. Par ma gauche, pas de Prussiens ; ils se dirigent de Mamers sur Saint-Côme et Bonnétable. . . . . Batterie de 12 annoncée de Ruelle. Beaucoup de troupes en route pour le camp.

LE BOUEDEC.

Général Le Bouëdec à Général en chef, à Yvré.

Yvré, de Conlie, 26 novembre, 5 h. soir.

Vingt voitures attelées, quarante chevaux, une forge de campagne partis pour Yvré. Armement terminé pour la troupe le sera pour redoute Sud dans quatre jours.

Effectif ce soir, 17,500. Reconnaissance à Fresnay, Beaumont, Saint-Marceau. Rien de nouveau. Bonhoure et Bureau partis pour Yvré. LE BOUEDEC.

Le Général avait quitté Yvré-l'Évêque plein d'espoir; il ne devait y reparaître que pour faire ses adieux à ses soldats.

CHAPITRE VIII.

DÉMISSION DU GÉNÉRAL.

Le Général, en arrivant au camp, s'était enquis de ce qui s'était passé en son absence, avait réuni ses chefs de service, et s'occupait de la formation de la deuxième division de marche, lorsqu'à quatre heures et demie du soir, au moment où nous *déjeunions*, il reçut la dépêche suivante :

Délégué guerre à Général de Kératry, commandant armée de Bretagne, à Yvré-l'Évêque, près du Mans.

Tours, 27 novembre 1870, 2 h. 35 soir.

Le ministre de l'intérieur et de la guerre a décidé hier que, pour établir l'unité dans le commandement des troupes destinées à opérer dans l'Ouest, le général Jaurès aurait le commandement supérieur de toutes ces forces, y compris celles placées sous votre autorité directe.

Le ministre me charge de vous en informer. Je vous prie, en conséquence, de vous conformer aux instructions que vous donnera Jaurès pour toutes les opérations militaires. Veuillez tout d'abord inviter Le Bouëdec, au camp de Conlie, à n'arrêter pour son corps aucun convoi de troupes, bagages ou autres, qui ne lui serait pas destiné; en agissant contrairement au présent avis, il encourrait une grave responsabilité personnelle.

Le gouvernement avait espéré que vous feriez une

marche plus rapide en avant, au lieu de rester à Yvré-l'Évêque, faubourg du Mans.

Je compte toujours sur votre vaillant concours.

C. DE FREYCINET.

J'étais en face de lui. Il me tendit la dépêche par-dessus la table, en me disant simplement ceci : « Lisez cette dépêche, méditez-la, et donnez-moi votre avis. Quant à moi, je n'ai pas besoin de vous dire que mon parti est pris. — La chose est grave, répondis-je, et mérite réflexion. » Mais la nature droite et ferme du Général répugnait aux compromis et aux voies détournées. Atterré de cette mesure, qui était la condamnation à mort de l'armée de Bretagne et du camp de Conlie, et révolté de l'injuste accusation qui la termine (nous la discuterons tout à l'heure), il ne tenta point d'engager avec le ministre une discussion stérile. Il donna lecture de la dépêche à son état-major, réuni en partie autour de lui, en exprimant sa volonté de donner sa démission. Divers avis furent émis; personne ne pouvait croire qu'un tel acte fût émané du ministre, et chacun le rejetait sur les bureaux de la guerre. Pour nous surtout, qui avions suivi jour par jour la marche des relations du Général avec M. Gambetta, qui avions assisté à la lutte incessante entre le ministre et le ministère, qui savions quel intérêt M. Gambetta avait porté à notre armée, qui avions entre les mains les preuves écrites et récentes de sa satisfaction à la suite de la

visite qu'il avait faite le 24 au camp de Conlie, nous ne pouvions nous empêcher de croire que sa bonne foi avait été surprise. Le Général, qui le connaissait mieux que nous, sentait bien que tout était fini; il voulait envoyer sa démission pure et simple; il tint compte, toutefois, dans une certaine mesure, des représentations qui lui furent faites, et ce fut sous l'influence de ce double courant d'idées qu'il dicta la dépêche suivante :

Général en chef armée Bretagne à ministre guerre Gambetta, Tours. (Urgence.)

Tours, de Conlie, 27 novembre 1870, 5 h. soir.

Malgré ma qualité de Général en chef avec pleins pouvoirs, je suis mis aujourd'hui, par votre dépêche, sous le commandement du capitaine de vaisseau (colonel) Jaurès. Vous avez oublié tout, en écrivant cette dépêche : vos engagements et mes conditions, ce que j'ai fait jusqu'ici avec mes braves officiers, ma situation politique, que la vôtre aurait dû vous rappeler, et mes services rendus à la cause publique. L'ordre qui vient de m'être envoyé, et que je ne puis encore croire émané de votre main, est inacceptable, s'il est vrai. Je vous informe qu'à partir de cette heure, 4 heures 20 minutes, j'ai cessé d'exercer mon commandement, et que je rentre dans la vie privée. J'ai tenté une œuvre dont le succès m'importait, et qui est perdue, vous vous en apercevrez, au détriment du pays, par votre résolution. Je remets le commandement de Conlie au général Le Bouëdec, et celui d'Yvré au général Gougeard. KÉRATRY.

Nous attendions la solution, pleins d'anxiété, mais espérant encore. Le Général seul n'espérait

plus, et ne différait que sur nos instances à prendre les dispositions nécessaires. Toutefois, à 10 heures 50 minutes, arriva une dépêche, envoyée du camp d'Yvré par le général Carré-Kerisouët :

Général Kerisouët à Général en chef, camp de Conlie.

Conlie, d'Yvré, 27 novembre 1870, 10 h. 35 soir.

Mouvement de troupes annoncé par général Jaurès de la part des Français. Votre concours demandé : venez sans aucun retard.

Il n'y avait plus à hésiter. Nous étions devant l'ennemi, et tout retard à prendre un parti pouvait compromettre irrémédiablement une situation déjà grave. Le Général fit un ordre par lequel il remettait au général Le Bouëdec le commandement du camp de Conlie, investit ce général de ses pouvoirs devant ceux des officiers de l'état-major qui se trouvaient présents, et annonça officiellement à tous que son commandement avait cessé d'exister. A peine ces formalités étaient-elles remplies, qu'arriva une nouvelle dépêche de M. de Freycinet :

Guerre à Général de Kératry, Conlie ou Yvré-l'Évêque, près du Mans.

Conlie, de Tours, 27 novembre 1870, 10 h. 25 soir.

M. Gambetta me charge de vous exprimer ses regrets de la détermination que vous avez prise de résigner votre commandement. Le ministre vous fait remarquer que la mesure prise à votre sujet est usuelle en temps de guerre, et même inévitable. Quand deux corps coopèrent à côté

l'un de l'autre, l'un des deux commandants est toujours subordonné à l'autre. M. Gambetta ne voit donc là rien qui fût de nature à vous blesser. Dans le cas où, contre son désir, vous persisteriez dans votre résolution, il vous prie de vouloir bien, ainsi que vous l'indiquez vous-même, confier le commandement de Conlie au général Le Bouëdec et celui d'Yvré-l'Évêque au général Gougeard, invitant ces deux généraux à prendre les instructions du général Jaurès.

Permettez-moi d'exprimer mon regret personnel de nous voir privés de votre concours dans les circonstances que nous traversons. DE FREYCINET.

Cette dépêche confirmait l'opinion exprimée par le Général, et nous enlevait, à nous, toute espérance d'un retour favorable de M. Gambetta. La nuit fut triste. Comme si chacun eût prévu ce qui devait suivre, on récapitulait les espérances qu'avait fait naître l'armée de Bretagne, on déplorait de les voir sitôt brisées, on songeait à la désorganisation qui allait envahir ces hommes épars, privés du Chef qui avait su leur donner la confiance, le mouvement et la vie. Quoi que les calomniateurs aient pu dire, le Général était aimé, et chacun se sentait atteint du coup qui le frappait. Le lendemain 28, il partit pour Yvré; il remit officiellement le commandement de la division active au général Gougeard devant les officiers présents, reçut les démissions de tous les membres de son état-major particulier et d'une partie de son état-major général, en refusa plusieurs pour ne pas désorganiser les services, et

adressa à l'armée la proclamation suivante, qui fut son dernier adieu (1) :

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS DE L'ARMÉE DE BRETAGNE,

J'ai la douleur de me séparer de vous, parce que je comprends mon devoir autrement que le département de la guerre; mais si je vous quitte comme chef, je vous retrouverai bientôt comme simple soldat, en vertu du décret qui appelle les derniers bans des mobilisés à partager les fatigues et l'honneur de votre camp.

Donc, au revoir, et toute ma gratitude vous est acquise pour la haute confiance que vous m'avez témoignée.

Le Général en chef de l'armée de Bretagne,
Cte E. DE KÉRATRY.

Au quartier général de Conlie, 26 novembre 1870.

Le ministère de la guerre triomphait : l'armée de Bretagne n'existait plus.

Le même jour, 28 novembre, M. de Kératry, rentré dans la vie privée, adressait au ministre la lettre suivante :

A Monsieur le Ministre de la guerre, à Tours.

Angers, le 28 novembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par décret du 22 octobre dernier, vous m'aviez nommé commandant en chef des forces mobilisées des cinq départements de Bretagne. Grâce au patriotisme de tous mes compatriotes et au dévouement de tous mes officiers, le 12 novembre, le camp de Conlie était créé et rendu

(1) Voir Annexe 3.

inexpugnable. Quarante-sept bataillons de Bretons mobilisés, sept compagnies de francs-tireurs hardis et disciplinés, étaient accourus, tout équipés, à mon appel; neuf batteries d'artillerie, toutes formées en matériel et en personnel, n'attendaient plus que des harnais pour manœuvrer utilement. Ce spectacle était unique en France, et le 24 novembre, après avoir vu de vos propres yeux, vous exprimiez hautement à tous les coopérateurs de cette œuvre nationale votre plus vive satisfaction, dont vous m'avez renouvelé l'assurance le même soir, à la préfecture du Mans.

A la même heure, le Mans était menacé; l'aile gauche de l'armée de la Loire pouvait être débordée; les troupes du général Fiereck avaient été déroutées, et fuyaient depuis Nogent-le-Rotrou jusqu'aux portes de mon camp. Vous fîtes un appel pressant à l'armée de Bretagne : dix mille de ses enfants, malgré leur organisation incomplète, comptant plus sur leur courage que sur leur armement inachevé, me suivirent, le 24 novembre au matin, du camp de Conlie au bivouac d'Yvré, et le 26, nous faisions une marche de 30 kilomètres à l'ennemi. Mes braves volontaires marins traînèrent leurs pièces pendant douze heures de route : l'ennemi venait d'évacuer en toute hâte.

Les intérêts de la défense ne me permettent pas d'ajouter un seul mot aujourd'hui.

Malgré les prières de mes troupes, je vous ai informé, le 27 novembre, que la teneur de vos ordres, conçus le 26 novembre à Tours, à l'heure même où nous allion à l'attaque, me forçait à tous égards à résigner mon commandement.

Vous avez accepté, le même jour, ma démission, qu aurait dû paraître aujourd'hui même au *Journal officiel*.

La douleur que j'avais d'abandonner l'armée que j'avais formée avec mon brave ami et ancien collègue Carré-

Kerisouët, qui a cru devoir me suivre dans la retraite, a été profonde, mais elle ne me fait pas oublier mes devoirs impérieux.

Rentré dans la vie privée, j'ai retrouvé ma liberté politique, que j'avais aliénée complétement sous l'uniforme. En appelant mes concitoyens à la défense de la patrie, j'avais contracté charge d'âmes; aussi j'ai l'honneur de vous annoncer que, dès que les événements vont me le permettre, je demanderai qu'on traduise devant un conseil de guerre les hautes administrations de la guerre et de la marine : du même coup, elles et moi nous comparaîtrons à la barre du pays, et aucun des documents que j'ai sous la main ne sera écarté.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération. Cte E. DE KÉRATRY.

P. S. — J'ai entre les mains les décrets et les arrêtés que vous avez signés comme ministre : vous avez commis l'insigne faiblesse de les laisser tous protester, et cela par une administration dont M. de Loverdo est le véritable chef, et qui, pour tous les yeux clairvoyants, personnifie la trahison vis-à-vis de la France non impérialiste. Il n'y a que vous qui ne vous en soyez pas aperçu, malgré mes avertissements réitérés et télégraphiés.

Cette lettre fut le dernier acte du Général en chef de l'armée de Bretagne.

Et maintenant, examinons un peu la portée de la mesure prise par le ministre de la guerre, recherchons-en les causes et les conséquences.

Il est impossible d'admettre un seul instant que la décision du ministre ait eu pour cause l'incapacité relative du Général de Kératry vis-à-vis du général Jaurès, et la persuasion que, dans l'intérêt

de la réussite des opérations militaires, il y avait avantage à subordonner le premier au second. Il est impossible également d'admettre que, après examen des résultats obtenus, le ministre ayant trouvé le Général de Kératry au-dessous de sa tâche, ait éprouvé le besoin, pour activer l'accomplissement de celle-ci, de la soumettre à une impulsion plus énergique et mieux entendue. Sur le premier point (et nous déclarons ici, aussi formellement et aussi loyalement que possible, que nous ne voulons point mettre en jeu la personnalité de M. Jaurès, que nous n'avons pu avoir l'honneur ni de connaître ni d'apprécier), sur le premier point, disons-nous, le ministre ne pouvait ignorer que, pour savoir la guerre, il faut l'avoir faite, ou au moins l'avoir vu faire ; que si on peut, avec un avocat ou un journaliste, improviser un procureur ou un préfet, on n'improvise pas de la même façon un général ; qu'un navire, fût-il cuirassé ou de cent vingt canons, ne ressemble en rien à une armée en marche ; qu'un commandant de vaisseau, si fort qu'il soit dans son métier, ne peut, à moins d'être doué d'aptitudes spéciales, en savoir un qu'il n'a pas appris, et rien ne pouvait, jusqu'à ce moment, faire présumer à M. Gambetta que le général Jaurès fût doué de ces aptitudes. Rien ne pouvait donc démontrer qu'il fût supérieur au Général de Kératry, qui avait fait la guerre dix ans et qui l'avait faite, pendant dix-huit mois, d'une façon merveilleuse-

ment propre à développer ses facultés d'organisation et de commandement. Peut-être M. Jaurès était-il un grand général, mais, à coup sûr, il était prudent de lui laisser le temps de le montrer. Peut-être M. de Kératry, bon capitaine, bon organisateur, manquait-il des qualités indispensables au général en chef; mais il était téméraire de le préjuger, et si l'on nous objecte que les expériences en cette matière ne sont pas sans danger, nous répondrons qu'il eût fallu s'aviser de cela avant de lui confier son commandement militaire, et ne pas lui faire prendre des engagements pour lui enlever ensuite le moyen de les tenir.

Le ministre devait savoir aussi que la création du camp de Conlie et l'organisation de l'armée de Bretagne tenaient non-seulement à la capacité militaire du Général, mais encore à sa situation politique, à sa qualité de député breton, au rôle actif qu'il avait joué au 4 septembre, toutes choses auxquelles M. Jaurès ou tout autre était absolument étranger. La popularité du Général en Bretagne lui avait fait obtenir des résultats que nulle part ailleurs personne n'a obtenus et dont il était souverainement injuste de le priver au moment où il touchait à la réussite, d'autant plus injuste que le supprimer c'était, et l'événement l'a prouvé, risquer de désorganiser son œuvre. M. Gambetta ne devait pas oublier non plus que l'armée de Bretagne avait été constituée en vue d'un but déterminé; le ravi-

taillement de Paris, et que la disséminer et la désunir, pour l'engager dans une série de petites actions partielles, c'était d'abord manquer aux engagements pris envers son chef, et aussi l'exposer à ne pas remplir sa mission finale. A tous ces points de vue, il était impossible à M. Gambetta de songer un seul instant à substituer le général Jaurès au Général de Kératry à la tête de l'armée de Bretagne.

Sur le second point, et sur la question de savoir si le ministre aurait par hasard trouvé M. de Kératry inférieur à sa tâche, nous ne pouvons que nous en rapporter aux appréciations du ministre lui-même. Nous ne parlerons pas de la proclamation adressée aux troupes avant son départ du Mans, proclamation dont l'armée de Bretagne avait cependant le droit de prendre sa part, et que nous reproduisons ici à titre de document historique :

Le Mans, 24 novembre 1870.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je vous adresse copie d'une proclamation à l'armée de Bretagne. Cette proclamation sera imprimée pour être lue à trois appels consécutifs. Je pars pour Tours, où je suis réclamé. — Bien à vous, L. GAMBETTA.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

Proclamation du ministre de l'intérieur et de la guerre.

Le Mans, 24 novembre 1870, 11 h. soir.

SOLDATS,

Après trois jours entiers passés au milieu de vous à m'enquérir de tous vos besoins, à organiser et à recom-

poser toutes vos forces, je pars avec la certitude que vous allez marcher à une revanche.

Les derniers événements vous ont été contraires parce que vous étiez trop disséminés et trop peu nombreux. Je vous laisse ralliés et renforcés.

Vous avez à votre tête des hommes énergiques, dévoués, aussi sages qu'intrépides. Il faut leur obéir aveuglément. Ils vous conduisent au succès. Sans cesse préoccupés de vous, ils ont en retour le droit d'exiger l'ordre, la discipline, la sobriété, la bravoure, vertus républicaines dont ils vous donnent tous les jours l'exemple.

Votre vie est rude, pleine de hasards et de sacrifices : mais songez que vous vous battez pour sauver à la fois la France et la République, désormais indissolublement liées dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Si cette noble pensée vous possède et vous domine, ni les périls ni la mort ne vous paraîtront redoutables ; car qui de vous désirerait conserver une vie désormais déshonorée par l'abaissement de la patrie? Vous n'êtes pas inférieurs à vos frères d'armes de l'armée de la Loire. Vous êtes enfants d'une même mère : vous lui devez tout, et vous défendez sur la Sarthe une position aussi précieuse pour la France que les rives de la Loire. Vous concourez, enfin, au glorieux mouvement de la France vers sa capitale : vous ne voudrez pas perdre plus longtemps du terrain, car chaque pied du sol que vous abandonnez, c'est un jour de plus de cruelles angoisses que vous infligez aux assiégés.

Prêtez-vous donc le serment les uns aux autres, comme nos pères, de ne plus reculer et de marcher tous d'un pas égal à la délivrance de Paris, afin qu'il soit dit de vous, comme de vos aînés : « Ils ont bien mérité de la patrie et de la République. »

Vive la France! Vive la République une et indivisible!

Le membre du gouvernement, ministre de l'intérieur et de la guerre, LÉON GAMBETTA.

Mais les trois pièces ci-dessous, qui sont spéciales à l'armée de Bretagne, qui ont été adressées à son Général à la suite d'un article calomnieux publié dans l'*Union de la Sarthe,* au sujet de la visite du ministre au camp de Conlie, ne peuvent laisser aucun doute sur les impressions que celui-ci éprouva dans cette visite :

Cabinet du préfet de la Sarthe.

Le Mans, 29 novembre 1870.

GÉNÉRAL,

Je vous envoie la copie de la dépêche que j'ai reçue vendredi du ministre. Vous y verrez avec quelle énergie il a repoussé le jugement qu'on lui prêtait sur l'organisation de votre camp de Conlie.

Je suis personnellement heureux, Général, de cette occasion de joindre mes félicitations à celles du ministre, et de vous assurer de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

Le préfet de la Sarthe, CHEVALIER.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

(Extrême urgence.)

Intérieur et guerre à préfet du Mans.

Tours, 26 novembre.

Cette manœuvre est odieuse. J'ai eu le plaisir de féliciter moi-même le Général de Kératry, le général Le Bouëdec, les colonels Rousseau et Julien sur l'excellente organisation du camp de Conlie et l'état des fortifications. Nous ne pouvons pas laisser d'indignes citoyens répandre de fausses nouvelles et la calomnie pour desservir les opérations de la guerre. — LÉON GAMBETTA.

Pour copie conforme :
Le préfet de la Sarthe, CHEVALIER.

Le Mans, 26 novembre 1870.

Monsieur le Général,

Un article calomnieux et odieux, dont le but évident était de semer la défiance entre le gouvernement, les généraux, les officiers et les soldats, a paru dans l'*Union de la Sarthe,* relativement à la visite du ministre de la guerre au camp de Conlie.

Vous savez en quels termes M. le ministre vous a félicité, vous et votre état-major ; vous savez quelle a été sa satisfaction. Aussi l'arrestation du rédacteur a été immédiatement ordonnée. Il passera aujourd'hui devant la cour martiale. C'est une réparation qui était due à l'armée de Bretagne (1).

Agréez, Monsieur le Général, l'assurance de ma haute considération.

Le commissaire de la défense, H. Allain-Targé.

Il est impossible d'admettre que dans cette situation le ministre ait songé à accuser d'incapacité le Général qu'il venait de féliciter hautement, et dont il avait complimenté les troupes.

Enfin, y a-t-il lieu de s'arrêter au reproche contenu ou plutôt insinué dans la première dépêche de M. de Freycinet (page 287) ?

« Le gouvernement avait espéré que vous feriez » une plus rapide marche en avant, au lieu de res- » ter à Yvré-l'Évêque, faubourg du Mans. »

Cette dépêche est du 27; d'après elle, le ministre a décidé « *hier* ». La décision du ministre est

(1) M. de Kératry s'interposa immédiatement en faveur du rédacteur arrêté, qui fut, en effet, mis en liberté quelques jours après.
(*Note de l'auteur.*)

donc du 26, c'est-à-dire du jour même de notre reconnaissance en avant ; et c'est peut-être au moment où nos lanciers entraient à Bouloire que le ministre brisaît le commandement du Général. Quoi qu'il en soit, comment le gouvernement, c'est-à-dire M. Gambetta et M. de Freycinet, pouvait-il espérer que nous ferions une plus rapide marche en avant? Nos troupes étaient parties le 24, nous avons vu dans quelle situation et dans quelles circonstances ; c'est à peine si, le 25 au matin, elles étaient rendues à Yvré. Le Général attendait du ministre les ordres écrits qu'il ne reçut jamais. Il devait se concerter avec le général Jaurès, qui ce jour-là ne fit rien du tout. Était-il possible, dans cette situation, de lancer en avant ses troupes alors que Connerré, Bouloire, Saint-Calais, sur un front de trente-six kilomètres, et la forêt de Vibraye en arrière, étaient occupés par les Prussiens? Quand ce n'eût été que pour permettre aux soldats de tirer une fois à la cible, il eût été sage de leur donner un jour de repos.

Le 26, il y avait deux partis à prendre, après notre marche en avant sur Bouloire : ou camper à Bouloire, ou rétrograder. Rester à Bouloire, c'était entrer en plein dans le mouvement du général Jaurès, mouvement auquel, dans sa conversation avec le ministre, le Général avait refusé de s'associer à moins d'ordres écrits. Or, ces ordres écrits n'avaient pas été envoyés. La question avait été posée par le

Général d'une façon fort nette : « Vous détournez » l'armée de Bretagne de son but primitif ; vous » entreprenez des opérations que je désapprouve. » Mais je suis soldat ; donnez-moi des ordres écrits, » j'obéirai. Vous ne m'en donnez pas. J'ai pleins » pouvoirs et je reste en place. » Il n'y a rien là qui ait dû surprendre le gouvernement.

Si l'on veut avoir une preuve palpable de l'impossibilité de cette marche pour les troupes du Général, on n'a qu'à se rappeler l'opinion exprimée à ce sujet par le général Carré-Kerisouët, les colonels Julien et Rousseau, et à y ajouter la dépêche suivante, qui fut envoyée par le général Gougeard aussitôt qu'il eut pris son commandement :

Gougeard, capitaine de frégate, général de la brigade mobilisée du Morbihan, à Ministre guerre, Tours.

Yvré, 28 novembre, 5 h. 30 matin.

J'arrive de Conlie à Yvré-l'Évêque, à 5 heures du matin, pour prendre le commandement des troupes sur l'ordre du Général de Kératry. J'y trouve un ordre de marche du général Jaurès ; je ne dois point vous dissimuler que, dans mon opinion, les troupes réunies sous mon commandement sont dans l'impossibilité, quant à présent, de prendre l'offensive ; à part de rares exceptions, elles n'ont aucune instruction militaire. L'artillerie est à peine attelée et le complément d'approvisionnements arrive à l'instant ; il ne sera préparé que dans la journée. Je reçois également des chassepots en petit nombre que je vais distribuer ; trois pièces de position sont envoyées pour défendre Yvré. En aucun cas, je ne pourrais donc partir avec tout mon monde. J'ignore de plus l'effet que

produira sur l'armée de Bretagne le départ du Général de Kératry.

J'écris à l'instant au général Jaurès pour avoir des instructions plus détaillées ; mais en tout état de cause, je ne puis partir que demain au plus tôt. GOUGEARD.

On voit dans quel état se trouvaient les troupes après un jour de repos, et on peut s'imaginer dans quel état elles eussent été si, au lieu de consacrer ce jour à se reposer, elles l'eussent employé à aller de Bouloire à Saint-Calais, et dans quelles conditions elles fussent arrivées devant l'ennemi.

Nous n'avons pas le texte de la réponse du général Jaurès, mais nous avons eu cette réponse sous les yeux et nous pouvons affirmer que le sens général est celui-ci :

« Puisque vos troupes sont dans un tel état, re-
» posez-les, concentrez-les, et tâchez de prévenir,
» autant que possible, le fâcheux effet que pourra
» produire sur elles la démission du Général de
» Kératry. »

Les troupes du général Jaurès n'étaient pas d'ailleurs en meilleur état. En revenant de Bouloire, nous avions rencontré une portion de son corps errant à l'aventure, sans direction et sans ordre. Et quant à la situation physique des hommes, on peut consulter la dépêche ci-dessous :

Général Jaurès à guerre.

Tours, 27 novembre, 1 h. 45 matin.

Conformément à première dépêche me disant, outre

colonne Rousseau marchant sur Saint-Calais, de diriger toutes mes autres troupes sur la Châtre, je forme une colonne des 2e et 3e divisions du 21e corps, forte d'environ 30,000 hommes, 25 pièces et 4 mitrailleuses, avec laquelle je partirai, ne laissant au Mans que les malades. Je hâterai demain départ, et je hâterai marche ; *mais devoir vous dire que ces troupes bien fatiguées, mal chaussées, peu capables d'aller vite ; emploierai toute mon énergie à les pousser.*

On peut se faire une idée, par les deux textes qui précèdent, de l'esprit qui présidait à la combinaison de nos mouvements militaires ; et on peut se demander lequel était le plus sage, le plus prudent et le plus patriotique, de pousser à l'ennemi des troupes dans cet état, ou d'attendre, pour les mener au combat, qu'elles pussent y aller dans des conditions favorables.

Nous sommes donc obligés, ou de conclure à l'ignorance de MM. Gambetta et de Freycinet, tant sur les nécessités militaires en général que sur la situation réelle des troupes dont il s'agit, ou d'admettre que le reproche énoncé dans la dépêche de M. de Freycinet n'est pas sérieux, et que ce fait n'a pu inspirer au ministre une résolution aussi grave.

Pour nous, la cause est ailleurs, et elle est triste. Nous allons essayer de la dégager.

Posons d'abord en principe qu'exiger la subordination du Général de Kératry au général Jaurès, c'était, pour tout le monde, provoquer la démission

de celui-là. Personne n'a pu se faire illusion à cet égard, ni le ministère, ni le ministre, si celui-ci a pris un seul instant la peine de réfléchir au caractère de son ancien collègue et à la situation dans laquelle il le plaçait. Le but de cette décision était donc de se débarrasser du Général; à notre avis, en voici les raisons.

La première, c'est la défiance inspirée au parti républicain par l'armée de Bretagne. Nous avons vu, dans notre second chapitre, que le Général, restant sur le terrain délimité par le gouvernement de la défense nationale, s'était abstenu de toute allusion à la République ou à une forme quelconque de gouvernement. Cette abstention avait été soigneusement relevée par le préfet de la Mayenne, qui, dans sa proclamation, n'avait d'abord vu autre chose que l'absence du mot *République* et cette impression avait dû être celle de beaucoup de gens. Nous avons vu pour quels motifs le Général avait passé outre. D'un autre côté, des efforts avaient été faits par le comité de défense du département de la Mayenne pour être adjoint au groupe des cinq départements bretons; on savait à n'en pas douter que telles étaient les aspirations de la Sarthe et du Maine-et-Loire; il n'en fallut pas davantage pour que les timorés criassent à une nouvelle armée vendéenne et pour qu'on prédît le retour de la chouannerie. Cette pensée est exprimée d'une façon catégorique dans une curieuse

dépêche du 2 novembre du préfet du Morbihan au ministère de l'intérieur :

Préfet Morbihan à intérieur, Tours.

2 novembre 1870.

Reçu votre dépêche confidentielle 3145. J'en prends bonne note. Vieux républicain, je vous remercie de votre énergie. Soyez tranquille : Kératry, passe en revue, a été reçu à Lorient et à Vannes aux cris de : « Vive la République ! »

Il est très-regrettable que l'on n'ait pas la dépêche confidentielle à laquelle celle-ci répond. Mais cette dernière suffit pour indiquer comment, dès le commencement de notre œuvre, le ministre de l'intérieur se préoccupait de l'attitude politique du Général qui avait pris à tâche de n'en adopter aucune. La même idée fut nettement énoncée par le préfet d'Ille-et-Vilaine au maire de Rennes, qui nous répéta, pendant le voyage que nous fîmes à Rennes au commencement de décembre, ce propos lancé par le préfet dans une conversation qu'ils venaient d'avoir ensemble : « On nous préparait là une armée de chouans. » Sans attacher à ce propos, peut-être dit en l'air, plus d'importance qu'il ne mérite, nous le citons comme un indice de cette impression générale, vague, injustifiée, mais réelle, qui fut habilement exploitée par les intéressés auprès du gouvernement de la République (1).

La seconde raison fut l'opposition constante du

(1) Voir Annexe 11, 5°.

ministère de la guerre à l'armée de Bretagne. Nous n'avons pas besoin de revenir sur les effets de cette opposition ; nous les avons suffisamment détaillés dans le cours de ce volume. Quant à ses causes, elles sont faciles à pressentir. L'armée régulière, qui n'avait réussi jusque-là qu'à se faire battre sur tous les champs de bataille, et dont les officiers généraux avaient multiplié les exemples d'incapacité, ne pouvait admettre un seul instant l'existence d'une armée citoyenne, qui eût fait ce qu'elle n'avait pas pu faire. Les chefs de l'administration de la guerre, les Thoumas, les Loverdo, firent pour entraver notre organisation des efforts persévérants, et réagirent sur l'esprit mieux disposé, parce qu'il était fermé aux préjugés militaires, de M. Gambetta et de M. de Freycinet. Cette opposition sourde, qui eut pour premier effet de nous refuser les moyens de nous mettre en état de marcher, finit par triompher des dispositions bienveillantes du ministre et de son délégué, et les disposa à saisir le premier prétexte favorable pour se débarrasser de notre armée.

Enfin, et en troisième lieu, nous comptons parmi les causes de la mesure prise à l'égard du Général l'impression produite par lui sur M. Gambetta dans leur conversation du 24 novembre. Son refus de se prêter de bonne grâce à ce qu'on lui demandait, sa persistance à exiger des ordres écrits, son opinion défavorable qu'il n'avait point cachée à l'égard des opérations projetées par le général Jaurès, et qui

avaient l'approbation du ministre, avaient visiblement blessé celui-ci. M. Gambetta sentait que son ancien collègue ne reconnaissait point sa supériorité stratégique, et ne considérait point le décret qui l'avait créé ministre de la guerre comme lui en ayant en même temps donné les facultés. Il ne pouvait oublier non plus les engagements qu'il avait pris au sujet de l'armée de Bretagne, et il sentait bien qu'en la détournant de son but il mentait à son propre programme et se plaçait, à cause des engagements pris par lui vis-à-vis du Général, dans une situation embarrassée. Le Général nous l'a répété bien des fois, et le projet de lettre que nous avons cité témoigne de cette impression; en quittant M. Gambetta, il avait senti que le lien qui les unissait s'était brisé. Il n'est point surprenant, dès lors, que, cédant à la fois à ses impressions personnelles, à celles du ministère, à celles du parti républicain, il se soit décidé, sous un prétexte quelconque, à défaire le décret du 22 octobre et à briser l'œuvre dont il avait jeté les fondements.

Telle est l'explication que nous croyons pouvoir donner de cette mesure, qui nous surprit à son apparition autant qu'elle nous affligea. Bien que soudaine et inattendue pour nous, nous croyons que depuis quelque temps elle était dans l'air, et que, un jour ou l'autre, elle devait éclater. Nous avons essayé de lui assigner ses véritables causes. Une autre explication a été mise en avant. Elle consiste

à supposer que les deux dépêches qui ont amené la démission du Général étaient inconnues à M. Gambetta, qu'il en aurait été informé seulement après leur envoi, et qu'il aurait accepté le fait accompli, se bornant à dire : « Si Kératry était venu me voir, cela n'aurait pas eu lieu. » Cette explication dégagerait le ministre, mais nous la repoussons, pour notre part, d'une façon absolue. Qu'il y ait une part plus ou moins grande de responsabilité à faire à l'entourage du ministre, nous l'admettons sans peine; mais que M. de Freycinet, avec le sérieux de son caractère et sa haute situation, ait abusé de la confiance qu'avait en lui M. Gambetta, au point de prendre, sans lui en référer, une décision de cette importance, c'est ce que nous ne pouvons accepter. La décision a certainement été prise par M. Gambetta lui-même, et ce ne peut être que par une certaine pudeur politique qu'au moment de briser de ses mains l'œuvre qu'il avait édifiée, il s'en remit à son délégué du soin d'y porter le coup de marteau.

Quant au Général de Kératry, il n'avait pas d'autre parti à prendre que celui de se retirer. On dénaturait son œuvre, on lui enlevait ses pleins pouvoirs, on le faisait rentrer sous la coupe de la bureaucratie de la guerre; on laissait sa responsabilité entière vis-à-vis de ses troupes et vis-à-vis de la Bretagne, en lui ôtant tout moyen de la dégager. Il ne pouvait lui convenir de servir d'instrument do-

cile à des opérations dont il désapprouvait la conduite, et de sacrifier sans fruit des troupes dont la situation était telle qu'on interdisait à son successeur d'exécuter les mouvements qu'on venait de lui imposer. Certains esprits ont blâmé la lettre par laquelle il donnait publiquement au ministre de l'intérieur et de la guerre les motifs de sa détermination. Nous pensons, quant à nous, que M. de Kératry était comptable de l'usage qu'il avait fait de ses pouvoirs, non-seulement envers le gouvernement, mais envers la Bretagne et envers la France. Il ne pouvait lui convenir, en se retirant, de laisser sa détermination à la merci de toutes les imputations calomnieuses, et il lui importait de la motiver. M. de Kératry a tenu la promesse qu'il a faite à cette époque de comparaître à la barre du pays avec les hautes administrations de la guerre et de la marine. Sa déposition sur les faits relatifs à l'armée de Bretagne a été entendue par la commission de l'Assemblée nationale chargée de l'enquête sur les événements du 4 septembre, et les conclusions de cette commission seront, nous n'en doutons pas, une justification éclatante de la conduite du Général. Quant à nous, nous mettons aujourd'hui toutes les pièces du procès sous les yeux du public. Qu'il juge en connaissance de cause la façon dont on a tenu les promesses que l'on avait faites au Général, dont on a secondé ses efforts, et qu'il prononce sur les véritables auteurs de l'avortement du camp de Conlie.

CHAPITRE IX.

DÉSORGANISATION.

Quand le Général eut quitté l'armée, son commandement demeura partagé en deux : le général Gougeard conserva la direction des troupes d'Yvré-l'Évêque, qui furent fondues dans le corps du général Jaurès (1); le général Le Bouëdec garda le commandement du camp de Conlie et des troupes qui y affluaient incessamment. Le général Le Bouëdec fut bientôt remplacé par le général de Marivault, capitaine de vaisseau, débarqué de la frégate cuirassée *l'Armide*, que l'on n'avait pas voulu nous donner comme général de brigade, et auquel on conférait aujourd'hui le commandement d'un camp qui contenait 48,000 hommes à former en divisions actives.

Le Général de Kératry était rentré dans la vie privée; mais au bruit du désastre d'Orléans, il sortit de sa retraite, et vint à Tours se mettre de nouveau à la disposition du ministre de l'intérieur et

(1) Voir, sur la façon dont s'est conduite cette division, et sur la part qu'elle prit à la bataille du Mans, le rapport de M. Coq, qui en commandait l'artillerie (Annexe 9), et l'article extrait de l'*Union de la Sarthe* (Annexe 10).

de la guerre, auquel il adressa la lettre ci-dessous :

Tours, le 7 décembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je me dois à mon pays et aussi à la Bretagne, qui vient de donner tant de preuves de patriotisme, ici comme à Orléans et à Paris. Lorsque vous comptiez déjà sur le succès, vous avez brisé mon commandement. Le désastre d'Orléans m'a fait sortir de la vie privée, où j'étais rentré à Tarbes. Aujourd'hui où la situation est difficile, je mets de côté les questions personnelles : je vous redemande mon commandement en chef, intact comme au premier jour de votre signature, avec les troupes que vous m'aviez accordées et avec liberté de rappeler tous les officiers qui m'avaient suivi dans la retraite. Je ferai rentrer dans le camp de Conlie toutes mes troupes, qui ont besoin d'une nouvelle cohésion, et ma mission sera de ne point laisser passer les Prussiens entre Nantes et le camp de Conlie, quitte à reprendre l'offensive dès que les circonstances le permettront.

Vous m'avez loué, comme tous mes officiers, parce que vous n'aviez pas une seule faute à me reprocher. Je vous demande donc un acte de justice et une mesure utile à ma patrie, à l'heure si grave où nous sommes aujourd'hui.

Agréez, etc. Cte E. DE KÉRATRY.

M. Gambetta ne répondit rien, et, sur ces entrefaites, le gouvernement quitta Tours.

Le 10 novembre, le Général de Kératry fit au camp de Conlie sa dernière visite. Il était accompagné de M. Glais-Bizoin, membre du gouvernement, qui ne partageait pas toutes les idées de M. Gambetta et de son entourage sur l'armée de

Bretagne, et qui désirait se rendre compte par lui-même du plus ou moins bien fondé des critiques qu'on lui adressait. M. Glais-Bizoin, après avoir vu le camp, examiné la situation des troupes et étudié les efforts immenses qui avaient été faits, leur adressa l'ordre du jour suivant :

ORDRE

AUX OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS DU CAMP DE CONLIE.

Au moment où le ministre de la guerre se rendait à l'armée de la Loire, j'ai tenu à venir au milieu de vous, mes compatriotes, réunis au camp de Conlie. Je suis heureux et fier, après la revue de toutes les troupes, passée ce matin en ma présence par vos chefs, d'attester hautement que la Bretagne, si brave sous Paris comme devant Orléans, continue de donner à la France, car elle en a pris l'initiative, un noble exemple de patriotisme par la formation et le développement du camp de Conlie; je veux apprendre à la France que 48,000 citoyens-soldats, accourus tout équipés en moins de cinq semaines à l'appel de la patrie, sont là tout prêts à affronter le choc de l'ennemi, tandis que 12,000 autres de leurs frères sont déjà sortis du camp pour marcher au feu.

Je manquerais à la vérité et à la justice, si je ne rappelais à mon pays que cette initiative est due à mon ancien collègue et ami le Général de Kératry, et son exécution au triple dévouement du Général en chef et des généraux Carré-Kérisouët et Le Bouëdec. C'est une dette de reconnaissance que je me permets d'acquitter comme membre de la délégation du gouvernement de la défense nationale.

Un autre chef, brave officier, a été placé à la tête de ce camp si admirablement établi et que je viens de trou-

ver rempli de jeunes soldats non moins admirablement préparés à soutenir la lutte suprême engagée pour défendre le sol de la patrie. Vous lui ferez l'accueil dû autant à son mérite qu'à son passé militaire.

Soldats, votre bonne tenue et votre résolution m'attestent que vous serez fidèles à la vieille devise de nos pères : « La mort plutôt que lâcheté. » L'unité nationale, legs précieux de nos pères, vous le conserverez, chers et braves compatriotes, vous le conserverez et le transmettrez intact à vos descendants.

Je vous quitte donc comme vous m'avez reçu, au cri unanime de Vive la France ! vive la patrie ! cri qui signifie dans ce moment Vive la République ! et la délivrance de l'étranger. GLAIS-BIZOIN,

Membre du gouvernement de la défense nationale.

Camp de Conlie, 10 décembre 1870.

Puis, appréciant les ressources qui avaient été accumulées, l'utilité dont elles pouvaient être pour la défense, et reconnaissant quel coup funeste portait à l'armée de Bretagne le départ de son chef, il adressa au ministre de la guerre la dépêche suivante :

Ministre de la guerre, à Tours.

Rennes, le 11 décembre 1870.

J'arrive du camp Conlie. Y ai trouvé 48,000 hommes, 1,400 officiers, qu'on m'affirme prêts à partir le 24, s'ils avaient des armes. Tous bonne tenue. Je craignais des dissensions. Kératry et Le Bouëdec m'ont accompagné, et ont assisté à l'installation de Marivault, selon vos ordres. Conduite de Kératry et Bouëdec très-loyale et très-approuvée par Marivault et corps des officiers. Après explications amicales, Marivault a reconnu le camp trop

considérable pour lui, s'il devait marcher en avant à sa tête. Je crains que cette vaste administration ne soit au-dessus de sa capacité, obligé d'apprendre sans perdre de temps hommes et choses. Mieux serait donc de lui donner un camp moins nombreux d'abord et moins avancé, qu'il connaîtrait en le formant. Kératry, alors, et Bouëdec, reprendraient leur première position, au grand bénéfice de la défense nationale. Si vous acceptiez ma proposition, l'un et l'autre s'engageraient à partir, à votre ordre, le 24, à la tête de ces 46,000 hommes, peut-être plus de 50,000. Alors, plus de ressentiments, harmonie, union dans la défense entre les plus vaillants et résolus. Voilà ce que je veux et vous voulez vous-même. Télégraphiez donc que c'est chose faite : il y va du salut de ce magnifique camp, et se serait renoncer à utiliser à temps une armée à votre disposition.

Je parle comme un témoin qui a tout vu, et vérifié bataillons de ses propres yeux Le camp que Jannerod n'a pas accepté conviendrait mieux à Marivault.

Signé : GLAIS-BIZOIN.

Cet ordre du jour et cette demande vengeaient suffisamment l'armée de Bretagne et son chef des injustes dédains du ministre de la guerre.

M. Gambetta ne répondit pas. M. de Kératry attendit en vain cette réponse, annoncée par deux dépêches de M. Glais-Bizoin, auquel il adressa celle qui les suit :

Kératry, hôtel de France.

Rennes, de Bordeaux, 12 décembre.

Arrive à Bordeaux aujourd'hui, à quatre heures soir; viens de remettre réclamation à commission finances; aurez réponse demain; mot de Gambetta.

GLAIS-BIZOIN.

Général de Kératry, Rennes (hôtel de France).

Rennes, de Bordeaux, 13 décembre.

Gambetta pas répondu : bon signe. J'espère. Pas de retour de Bourges. Un peu de patience. GLAIS-BIZOIN.

Glais-Bizoin, membre du Gouvernement de Bordeaux.
(Extrême urgence.)

Rennes, 12 décembre, 10 h. soir.

Reçu votre dépêche; mais il faut que Gambetta prenne une mesure immédiate, dans un cas ou dans l'autre. Le nouveau général a déjà donné l'ordre d'arrêter tous les travaux du camp, qu'on désarme. On va disséminer en arrière toutes les troupes qui ont coûté tant de sacrifices au pays. Je proteste de toute mon énergie contre cette mesure, désastreuse pour la Bretagne et la défense nationale, et cette protestation sera ma dernière, vous devez le comprendre. Pas une minute à perdre pour arrêter cette décomposition de l'armée, qui stupéfie ici.

Signé : KÉRATRY.

Malgré la non-réponse du ministre de la guerre, le Général, qui supportait impatiemment son inaction, et qui ne pouvait se consoler de nos fautes en voyant se dérouler les conséquences désastreuses qu'il avait prédites, fit une nouvelle démarche, qui ne fut pas plus heureuse que ses précédentes communications :

Général Kératry à Steenackers, directeur des télégraphes, pour remettre immédiatement et confidentiellement à Gambetta.

Bordeaux, de Nantes, 18 décembre.

La France touche au plus effroyable désastre qu'elle ait

jamais subi. Encore huit ou quinze jours, si la province ne vient pas à son secours, Paris est livré, la Commune y triomphe, et le pays reste sans gouvernement devant l'ennemi, qui lui impose toutes les humiliations, tous les sacrifices, et peut-être la Régence. A mon avis, mûrement réfléchi, le pays peut encore et sûrement être sauvé. Je vous demande pour un mois le ministère de la guerre et de la marine; vous conserverez seulement l'intérieur. Nous serons ensemble à la peine et à l'honneur. Nous signerons ensemble les résolutions graves, qu'il faut prendre immédiatement, et que je prétends devoir assurer le salut du pays d'ici à un mois, le temps juste que Paris peut encore tenir s'il se sent secouru. KÉRATRY.

Devant le silence persistant de M. Gambetta, le Général ne crut pas pouvoir conserver plus longtemps une situation militaire que le ministre de la guerre paraissait avoir la volonté bien arrêtée de ne pas utiliser, et il adressa au ministre la dépêche suivante, contenant sa démission :

Général de Kératry à ministre guerre Gambetta.

Bordeaux, de Nantes, 29 décembre 1870.

Nommé général de division pour la durée de la guerre, je suis depuis un mois en disponibilité. Puisque je suis inutile, je vous demande que vous m'enleviez un grade qui m'astreint militairement, tant que je n'aurai pas été relevé officiellement, et que le *Journal officiel* dise : « M. de Kératry a cessé, à partir d'aujourd'hui, sur sa » demande, de faire partie de l'armée auxiliaire. » Si vous ne consentez pas à cette demande légitime, je réclame quinze jours de congé pour me rendre en Angleterre dès que Jules Favre en aura pris la route. Je vous prie de me télégraphier votre décision, car votre silence impliquera

qu'à partir de ce jour je reprends toute ma liberté de citoyen. Je ne réclame exactement que mon droit.

KÉRATRY.

Cette fois, M. Gambetta sortit de son silence, et, le jour même, adressait au Général de Kératry la lettre suivante :

CABINET DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Bordeaux, le 29 décembre 1870.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai accepté la démission que vous m'avez adressée, par dépêche de ce jour, de vos fonctions et de votre titre (1) de général de division à l'armée auxiliaire.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'intérieur et de la guerre,
Signé : Léon GAMBETTA.

La carrière militaire de M. de Kératry était terminée; il redevenait citoyen. Il tenta pourtant encore une fois de reprendre les armes, à la suite du désastre du Mans.

Kératry à Gambetta, ministre guerre, à Bordeaux.

Nantes, 13 janvier 1871, 11 h. matin.

Mes mobilisés bretons ont lâché pied dans le désastre d'hier (2). Je vous en redemande le commandement absolu

(1) Les mots « et de votre titre » sont ajoutés de la main même de M. Gambetta.

(2) Voir, au sujet de la conduite des mobilisés bretons à la bataille du Mans, l'article de l'*Union de la Sarthe* (Annexe 10) et le rapport du commandant Coq (Annexe 9).

avec pleins pouvoirs et ordre de lever immédiatement sur la côte de nos cinq départements tous les marins inscrits, de trente-cinq à quarante-cinq ans. Je m'engage d'ici trois semaines à revenir au feu avec 60,000 hommes qui sauront se faire tuer, et alors je me concerterai avec le général Chanzy, dont je reconnais les puissantes qualités. J'attends votre réponse avant de quitter Nantes.

Signé : KÉRATRY.

Mais cette tentative n'eut pas plus de succès que les autres, et d'ailleurs, à ce moment, il était trop tard pour tenter utilement quoi que ce fût.

Cependant, la désorganisation de l'armée marchait rapidement.

Le 9 décembre, ordre avait été donné de désarmer le camp, ainsi que le témoigne la lettre ci-dessous :

18e DIVISION MILITAIRE. — 2e SUBDIVISION.

N° 958.

Le Mans, 9 décembre 1870.

MON GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous envoyer copie d'une dépêche du général de division, ainsi conçue :

« Mon Général, j'ai l'honneur de vous informer que, par télégramme en date de ce jour, le ministre de la guerre prescrit à M. le général commandant le camp de Conlie de conserver seulement au camp le matériel d'artillerie qui peut être immédiatement utilisé, et qui est muni de tous les armements, approvisionnements et moyens d'attelage nécessaires, et de faire réexpédier sans délai tout le reste, bouches à feu, affûts, voitures et munitions, à la direction d'artillerie de Rennes.

» Je vous prie de vouloir bien veiller à ce que cet ordre

soit exécuté le plus promptement possible, et de m'en rendre compte. — *Signé :* V. CLARY.

Agréez, etc. *Le général commandant la subdivision,*
Signé : (Illisible).

Donner l'ordre d'enlever du camp les pièces qui n'étaient pas attelées, c'était en fait donner l'ordre de le désarmer, puisque les deux *seules* batteries attelées que nous eussions avaient été portées en avant le 24 novembre.

Le camp était donc privé d'artillerie. On ne tarda pas à le débarrasser de ses soldats. Dès le 30 novembre, le service spécial de l'armée de Bretagne avait cessé, et l'intendance militaire avait pris la direction des approvisionnements et de l'entretien. Une partie des troupes furent envoyées en avant à l'armée du général Chanzy, une autre partie dans le Nord, à Cherbourg, si nous ne nous trompons. Un certain nombre de mobilisés furent dirigés dans l'intérieur de la Bretagne. Ce qu'étaient ceux-là, nous en empruntons le tableau à l'*Avenir de Rennes* du 20 décembre, qui n'a d'autre tort que d'attribuer à M. de Kératry des résultats auxquels il est complétement étranger. Nous avons réfuté suffisamment dans le cours de ce volume les assertions de cette nature pour ne pas nous y appesantir de nouveau (1) :

Nous venons de voir la condamnation flagrante de

(1) Voir, pour se faire une idée de ce que l'intendance militaire et le général de Marivault avaient fait de nos mobilisés, les extraits de journaux bretons donnés à l'Annexe 4.

Kératry comme organisateur. Des bataillons de mobilisés, venant du camp de Conlie, sont en ce moment campés sur le boulevard entourant le Champ de Mars : la vue de ces hommes est navrante. Des vêtements en lambeaux, pleins de boue, des visages pâles, fatigués, maladifs.

Voilà ce que présentent ces jeunes gens que nous avons vus, il y a un mois et demi à peine, passer pimpants et bien vêtus, ne demandant qu'à être instruits pour marcher à l'ennemi.

Au lieu de les instruire, on les a démoralisés, on les a tués par les corvées et par un campement malsain ; au lieu de les familiariser avec leurs armes, on a laissé leurs fusils se rouiller dans une complète inactivité : ces armes sont pour la plupart à faire repasser entre les mains de l'armurier.

Six jours après, à l'occasion de la fête de Noël, le général de Marivault, dans un ordre du jour resté célèbre, annonçait à ses troupes que l'évacuation continuait, et leur donnait rendez-vous pour des temps meilleurs, en les exhortant à la patience et à la pratique des vertus civiques et chrétiennes.

ORDRE.

Au quartier général de Conlie, le 25 décembre 1870.

Officiers et Soldats,

Il s'est produit dans divers services, et notamment dans celui de la solde, des irrégularités que vous supportez bravement, mais dont je tiens à vous donner l'explication.

Un général habile a concentré sur le Mans une nombreuse armée. Il a fallu tout à coup pourvoir aux besoins de ceux qui viennent de combattre et qui souffrent plus que nous.

Il est donc naturel que les caisses d'une ville ordinaire

se soient trouvées épuisées de monnaie, et cela ne saurait nous inquiéter.

J'aurais voulu vous passer en revue et voir de près chacun de vous à l'occasion du jour de Noël, qui remue en nous tous des sentiments si chers. Le froid m'y fait renoncer ; vos besoins et votre bien-être font l'occupation de tous mes instants et la préoccupation de ma vie. Je vous demanderai avec confiance tous les sacrifices utiles ; je ne vous imposerai jamais par ma volonté une heure de peine que je puisse éviter. Je vous connais d'ailleurs avant de vous avoir vus ; élevé parmi vous, je sais ce que sont les frères de ceux qui combattent comme Trochu, comme Charette, comme Rodelec de Portzic, qui était, il y a si peu de jours, vivant et aimé parmi vous.

Je remets donc à un jour meilleur la revue que je voulais faire, et j'adresse à l'armée mes remercîments pour l'union patriotique dont elle fait preuve, pour son courage, pour sa patience, pour toutes les vertus viriles et chrétiennes dont elle fournit des exemples.

Aujourd'hui, je porte avec vous ma pensée vers ceux qui vous sont chers. Après-demain je vous ferai distribuer des armes nouvelles annoncées de Rennes. Vous les porterez pour l'honneur de la religion et le salut de la France!

Le mouvement continua en effet sans désemparer pendant un mois. Nous en suivîmes les phases avec anxiété, comme on assiste à la dislocation graduelle d'un édifice qu'on aurait bâti. Le 12 janvier au soir, tout était terminé, ainsi que nous l'annonçait le *Petit Journal* de cette date (1) :

Le 12 au soir, le camp de Conlie a été entièrement éva-

(1) Voir, au sujet de l'évacuation, la lettre du général de Marivault au général de Kératry (Annexe 11).

cué sur un ordre du général de Vauguion, chef d'état-major du général de Marivault, commandant le camp; le général Chanzy avait fait savoir par estafette, le matin, qu'il évacuait le Mans.

Enfin arriva la conclusion sinistre que nous avions prévue, et qui fut annoncée par une dépêche prussienne.

DÉPÊCHES PRUSSIENNES.

Berlin, 16.

(*Officiel de Versailles, le* 15.)

On mande du 14 : « Les colonnes allemandes poursuivent Chanzy. Le général Schmidt rencontra près de Chasille, à deux milles et demi à l'ouest du Mans, une colonne ennemie. Il l'attaqua aussitôt. Elle se dispersa sans ordre, fuyant du côté de Laval et laissant plus de 400 prisonniers. Pertes allemandes : 1 officier et 19 morts.

» Le camp de Conlie a été occupé presque sans combat. On y trouva de grands approvisionnements en armes, munitions et vivres. Beaumont a été occupé après un engagement dans les rues. On y prit 40 fourgons de munitions et environ 1,000 prisonniers. Le 14, un détachement sous le général Rantzau fut attaqué à Briare par un ennemi supérieur en nombre, mais il se dégagea sans grandes pertes. »

Ainsi un mois de luttes, d'énergie dépensée, d'efforts surhumains, aboutissaient à une désorganisation complète, et quand l'ennemi se présentait devant ce camp, qui, dans la pensée du Général de Kératry, était destiné à couvrir l'entrée de la Bretagne et à servir au besoin de point d'appui à des troupes en retraite, il le trouvait évacué et n'avait d'autre

peine à prendre que de saisir les approvisionnements que l'intendance militaire n'avait pas même fait enlever, et dont une certaine quantité, entre autres deux cent mille rations de biscuit, avait été amenée par nous.

Le ministère de la guerre pouvait se féliciter (1).

Et maintenant supposons par la pensée que la direction des choses eût été autre, qu'au lieu de se jeter avec une impatience fiévreuse dans des opérations que rien n'a justifiées, pas même le succès, le ministre ait eu la sagesse d'attendre que son œuvre vînt à bien, pour en tirer tout le fruit désirable; que les ministères de la guerre et de la marine nous eussent secondés de leurs ressources disponibles; que, grâce à ces ressources et au temps qui nous aurait été laissé, nous eussions pu, avant de nous porter en avant, nous armer et nous exercer d'une façon convenable, qu'on nous eût donné des cadres et des têtes de colonne puisés dans l'armée régulière, conçoit-on quelle eût été, à la date du 10 ou du 15 décembre, et surtout à la date du 10 janvier, l'influence sur les mouvements de l'armée de la Loire d'un corps de 60 à 70,000 hommes, campés sur son aile gauche, dans un camp complétement armé, approvisionné et fortifié? Conçoit-on quelle liberté de mouvements aurait eue le général Chanzy et quelle

(1) Voir, au sujet de l'esprit qui animait le ministère de la guerre à l'égard de l'armée de Bretagne, les pièces intéressantes de l'Annexe 12.

réserve les Prussiens auraient été obligés de mettre dans les leurs ? Conçoit-on, même en admettant que ce général eût dû, nonobstant l'armée de Bretagne, effectuer sa belle retraite de décembre et se replier sur le Mans, quelle facilité il aurait eue pour s'y concentrer et s'y reformer ? Croit-on que si, au lieu des mobilisés bretons qui ont lâché pied à la Tuilerie, fatigués par une série de marches et de contre-marches et armés seulement de fusils à percussion, le général Chanzy avait eu sous ses ordres les mêmes mobilisés sortant du camp après deux mois de séjour et d'exercice, armés de fusils perfectionnés, prêts en cas d'échec à être remplacés par des troupes fraîches, il n'en aurait pas tiré un tout autre parti ? Croit-on qu'en présence de cette armée de réserve, l'ennemi se fût décidé à attaquer le Mans et Alençon, et qu'il eût poussé ses colonnes jusqu'à Laval et à Vitré ? Si aujourd'hui (26 janvier), le général Chanzy a été complétement battu, si la Bretagne est sur le point d'être envahie, si le Mans et Tours sont pris, si Nantes est menacée, on peut dire que cela tient à la précipitation regrettable avec laquelle M. Gambetta a poussé en avant l'armée de Bretagne, qu'il a morcelée et usée par lambeaux, au lieu de maintenir la cohésion qui en faisait la force. Qui peut dire sans cela à quels résultats nous serions arrivés en choisissant notre heure et en n'opérant qu'avec la certitude d'être prêts ?

Et à un autre point de vue, en dehors des opéra-

tions militaires, conçoit-on quel exemple c'eût été pour l'avenir que celui d'une armée de 60,000 citoyens, équipés, instruits et organisés en dehors de l'administration de la guerre, n'ayant rien demandé à l'État que ce qu'il leur était impossible de trouver en eux-mêmes, ayant quitté leurs foyers pour devenir soldats, et, une fois la guerre finie, quittant de même leur épée pour redevenir citoyens? Quelle démonstration en faveur des armées temporaires et quel terrible argument contre les armées permanentes! Comme cet exemple eût coupé court à tous les discours et à toutes les argumentations de tribune, et quel pas il eût fait faire vers l'abolition des armées permanentes, cet objectif de toutes les républiques à venir! Grâce à la ténacité des bureaux de la guerre, grâce à la faiblesse du ministre, cette démonstration est encore à faire, les efforts sont rendus inutiles, les ressources sont anéanties et les troupes démoralisées. C'est une lourde responsabilité encourue devant l'histoire par les auteurs de ces mesures fatales. Quant à nous, qui avons vu de près ce que cette organisation a coûté au Général de Kératry, qui, dans la limite de nos forces, nous sommes associé à son œuvre, qui avons suivi la création et la désorganisation de l'armée de Bretagne, nous ne pouvons qu'exprimer nos regrets profonds d'avoir vu briser entre ses mains l'admirable instrument qu'il avait tenté de créer pour la défense de l'unité nationale; nous ne pouvons que faire des vœux pour que ceux qui

l'ont remplacé à la tête des tronçons disséminés de l'armée de Bretagne en tirent le parti qu'il avait espéré en tirer lui-même, et nous souhaitons à ceux qui ont été auteurs ou complices de l'anéantissement de son œuvre, d'envisager avec une conscience calme l'acte qu'ils ont accompli d'un cœur léger.

Rochefort-sur-Mer, 28 janvier 1871.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1.

(*Journal de Loudéac*, 3 décembre 1870.)

. . . .

Si aujourd'hui encore nous approuvons, *du moins en principe*, le décret qui généralise la mesure spéciale à la Bretagne, et crée pour tous les départements de la France onze camps d'instruction, ce n'est pas seulement parce que cette création peut hâter l'organisation de toutes les forces qui doivent concourir à la défense du pays, mais c'est surtout parce que ce groupement des départements par zones doit survivre à la guerre qui l'a provoqué. Or, sauf des modifications qu'il sera facile de déterminer ultérieurement, ces groupes pourront constituer les grandes circonscriptions territoriales dont l'existence peut seule, à notre avis, donner une garantie efficace et inviolable aux libertés individuelles et collectives.

A ce point de vue, nous regrettons que le camp de Conlie, dont le commandant aura droit de réquisition sur les personnes et sur les choses, dans les limites de sa circonscription, soit *exceptionnellement* placé en dehors de cette circonscription, laquelle ne comprend que les cinq départements de la Bretagne. Nous ne comprenons pas, nous l'avouons, pourquoi les départements de la Mayenne et de la Sarthe ont été détachés du groupe breton, auquel

ils se rattachent par leur situation topographique aussi bien que par la solidarité des intérêts moraux et matériels, pour être adjoints fort arbitrairement au groupe disparate composé du Calvados, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, de la Manche, de la Seine et de Seine-et-Oise.

Nous ne doutons pas que le gouvernement ne revienne prochainement sur cette mesure, et qu'il ne fasse disparaître une anomalie aussi injustifiable.

Le camp de Conlie est situé, il est vrai, à quelques lieues du Mans, nœud des communications rapides entre la Normandie, la Bretagne et les provinces d'au delà de la Loire; mais il est facile de lui donner une importance essentielle en établissant une seconde ligne de communication avec la Normandie, par Mayenne et la Ferté-Fresnel. C'est une lacune de 40 à 50 kilomètres à combler, en établissant un de ces chemins de fer que les Américains appelaient *surface-rail,* parce qu'ils se bornaient, pour les construire, à établir les rails sur le sol naturel, en évitant les remblais et les tranchées, et en acceptant d'assez fortes pentes. Or, l'établissement de cette seconde ligne de communication exigerait peu de temps, car l'armée du Potomac, en deux mois de campagne, avait construit 50 kilomètres de chemins nouveaux sur des points différents, et réparé plus de 80 kilomètres de voies ferrées détruites par l'ennemi.

Ch. de Janzé.

ANNEXE 2.

M. de Kératry a adressé la lettre suivante au rédacteur de la *Province*, de Bordeaux :

Tarbes, le 2 décembre 1870.

MONSIEUR,

La *Province* du 2 décembre a publié, à mon égard, trois allégations qui sont complétement fausses.

Je pourrais les déférer à un tribunal : je me borne à les signaler à l'opinion publique, chargée de faire justice des perfidies.

1° Vous dites : « On s'est étonné que l'ennemi, concentré dans le Perche, n'ait pas été repoussé immédiatement, et on se demande s'il n'y a pas eu de la faute de M. de Kératry, qui se trouvait en position d'appuyer le mouvement du corps français plus rapproché de l'ennemi. »

Je réponds : « Le camp de Conlie, où j'étais, se trouvait à plus de trente lieues du théâtre de la guerre. Le camp de Conlie n'avait été nullement averti des opérations de guerre, et n'avait reçu aucun ordre de marche du ministère de la guerre, par la raison toute simple qu'il n'était pas encore formé lorsque le général Fiereck opérait. »

2° Vous dites : « La lettre de M. de Kératry au ministre de la guerre constate un fait regrettable : c'est que le corps de 10,000 hommes qu'il a envoyé au général Fiereck est arrivé trop tard. »

Je réponds : « Je n'ai jamais été chargé d'envoyer un corps de 10,000 hommes au général Fiereck ; mais, trois jours seulement après la débandade de ses troupes, j'ai reçu l'ordre de couvrir le Mans avec 10,000 hommes de l'armée de Bretagne, que j'ai conduits moi-même. »

3° Vous dites : « Nous ne prétendons rien conclure de

» cette circonstance ; mais il paraîtrait, si les renseigne-
» ments qui nous sont communiqués sont exacts, que
» M. de Kératry n'aurait pas exécuté certains mouvements
» qui lui auraient été commandés, parce qu'il prétendait,
» assure-t-on, exercer son commandement d'une manière
» tout à fait indépendante. »

Je réponds : « Je donne à votre assertion le démenti le plus formel. Je n'ai pas perdu une seule minute pour me mettre en mouvement et pour marcher à l'ennemi. Mon état-major général est là pour l'attester. D'autre part, j'ajouterai que le général Colin, commandant l'aile gauche des troupes du général Jaurès, placées elles-mêmes sur ma gauche, recevait, au moment de marcher avec moi, l'ordre de se reporter en arrière, et l'exécutait à son grand regret, au lieu de se porter en avant, de concert avec moi, comme il me l'avait annoncé lui-même pendant la nuit précédente. J'ai donc marché seul en avant. »

Je réclame l'insertion immédiate de cette lettre.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués. Cte DE KÉRATRY.

ANNEXE 3.

(*Union bretonne*, 1er décembre 1870.)

Hier, à trois heures de l'après-midi, au camp d'Yvré-l'Évêque, les généraux Kératry et Carré-Kerisouët ont remis au général Gougeard le commandement de l'armée de Bretagne, en présence des officiers supérieurs et de nombre d'officiers de troupes réunis, lesquels ont fait à leur ancien général l'accueil le plus sympathique.

M. de Kératry a parlé aux officiers devant le front des troupes, et recommandé l'obéissance, la discipline, le courage et le patriotisme. Il a dit qu'il se retire avec douleur, mais sans froissements personnels.

Sollicité unanimement de rester, il a répondu qu'il devait donner le premier l'exemple de la discipline et de l'abnégation, et que sous peu il reviendrait comme soldat.

M. Carré-Kerisouët a dit qu'il se retirait, mais qu'il resterait au camp pour la liquidation et l'apurement des opérations faites, et pour assurer, jusqu'à l'installation du nouveau service, la subsistance de l'armée.

Le général Gougeard a pris le commandement, et, parlant aux officiers, il a regretté le départ des généraux de Kératry et Carré-Kerisouët, et demandé le concours de tous dans l'intérêt du pays.

ANNEXE 4.

(*Journal de Loudéac*, 24 décembre 1870.)

ÉVACUATION DU CAMP DE CONLIE.

L'évacuation du camp de Conlie est un fait accompli; les bataillons de mobilisés bretons, qui se trouvaient sur ce point, sont dirigés les uns sur la Sarthe ou le Perche, les autres sur Laval ou sur Rennes, d'autres enfin, et parmi eux le bataillon d'Uzel, sont envoyés à Cherbourg. Voici les détails que nous trouvons dans les journaux de Rennes sur la portion de l'ex-armée de Bretagne qui a été dirigée sur cette ville : « C'est pitié », nous écrit-on, « que » de voir coucher dans la boue, sur un peu de paille et » sous des tentes trempées de pluie, ces pauvres mobi- » lisés, qui, en dehors des distributions de pain, ne re- » çoivent que 48 *centimes* par jour pour s'approvisionner » de viande et de boissons. » C. J.

(*Avenir de Rennes.*)

Tous les habitants de Rennes ont vu avec indignation les mobilisés du camp, reçus hier soir, dans la boue, couchant sur les trottoirs ou dans les promenades, sans même avoir toujours une poignée de paille pour se défendre de l'humidité du sol, sans qu'aucuns préparatifs suffisants aient été faits pour les nourrir et les abriter. Quoi! n'avons-nous pas, pour ces premières et pluvieuses nuits, en attendant que les lits de camp soient installés, nos très-nombreux édifices publics : le Palais, les diverses halles, la cour du palais universitaire et tous ses couloirs, le théâtre et ses salles, etc., etc.?...

Sont-ils seulement payés, ces hommes que nous avons chargés du soin de notre délivrance? La vérité, c'est qu'ils tendent la main, et paraissent abondonnés et dans un complet dénûment.

(*Journal de Rennes.*)

Ils font mal à voir, ces braves jeunes gens venant du camp de Conlie; c'est un triste et navrant spectacle. Les vêtements en désordre et couverts de boue, portant de gros sabots, errant au hasard dans les rues, ils paraissent accablés par l'inaction, minés par la plus énervante de toutes les fatigues, par la fatigue de l'ennui. Un petit nombre ont des armes, de bonnes carabines Minié. Dans quel état sont-elles? maculées par la terre et par la rouille, hors de service. On n'a pas même pu faire tenir les armes en état!...

Il est encore arrivé hier et cette nuit plusieurs détachements de mobilisés bretons, venant du camp de Conlie. Quel triste spectacle que celui de ces hommes fatigués, souffrant de la faim et du froid, quelques-uns malades, obligés de passer la nuit sous des abris insuffisants et dépourvus de tout ce qui pourrait alléger leur misérable situation!

(*Note remise à ce journal par le docteur Le Breton, major de la quatrième légion du Finistère.*)

« Décampés de Conlie le 19, à quatre heures de l'après-midi, les hommes du 3e bataillon de Quimper, officiers et soldats, ont passé la nuit, *le ventre vide,* sur la terre froide, aux environs de la voie ferrée. Enfin, embarqués le lendemain à dix heures, *gelés et mourants de faim,* ils sont arrivés à Rennes à cinq heures et demie du soir, pour recamper dans les conditions les plus pitoyables, et sans bois pour cuire la viande distribuée la veille au camp. »

(*Avenir de Rennes*, 13 janvier 1871.)

ORDRE DU GÉNÉRAL DE MARIVAULT.

Camp de Conlie, 11 janvier.

Recevant *l'ordre de porter au Mans mon quartier général,* je laisse le commandement du camp et du personnel présent à Conlie au *colonel Barget,* avec tous les pouvoirs et tous les devoirs d'un commandant de place.

Il sera sans cesse en communication télégraphique avec mon état-major, et si *l'ennemi paraissait en vue du camp, il se renfermerait dans la redoute fermée,* de manière à ne rendre son personnel qu'à une force imposante, et après *avoir fait,* selon l'inspiration de son honneur, le *degré de résistance dont son personnel est susceptible.*

Les malades et les blessés réunis aux baraques ne seraient protégés que par leur pavillon et par l'honneur militaire de l'ennemi (*sic*).

Le général commandant en chef les mobilisés de Bretagne,

Signé : DE MARIVAULT.

La note publiée par notre confrère de Rennes ajoute :

Après avoir entendu ce langage, les hommes s'apprêtaient à faire leur devoir. Les Bretons étaient résignés à mourir. Quel autre sort pouvaient-ils espérer, avec la tâche d'arrêter à Conlie la marche des Prussiens victorieux? Il n'y avait au camp qu'un bataillon d'Ille-et-Vilaine, arrivé la veille, sans armes, et quelques hommes à pied. La redoute qui devait leur servir de rempart, cette redoute élevée à grands frais et armée pendant quelque temps de canons formidables, n'avait plus que quelques pièces sur leurs affûts.

A dix heures du matin le train de Rennes au Mans s'ar-

rête. On y relie le wagon chargé des chevaux et bagages du général. Le train attend le général en chef des mobilisés de Bretagne qui va au-devant de l'ennemi. Mais bientôt, à onze henres, passe celui du Mans sur Rennes. Le wagon des chevaux et bagages du général est déplacé : on le rattache à ce dernier. Qu'est-ce à dire? Le général déclare qu'il va à Rennes, sur l'ordre de Chanzy, mais qu'il sera de retour le lendemain.

Le lendemain, 12, à son réveil, le camp apprenait l'accablante nouvelle de la débandade de la Tuilerie. A chaque instant arrivaient des troupes.

Le colonel Barget ne disait rien, ne faisait rien. On le cherchait vainement. Le général de la Lande était au Mans, comme tout le monde le sait. Le général Lamartinie n'était pas présent à Conlie.

A dix heures, le général Chanzy envoyait l'ordre d'évacuer le camp, de charger les vivres, de faire partir le personnel, et déléguait le général Morin pour venir occuper et défendre la redoute.

Les trains se succédaient sans arrêt sur la voie du Mans à Rennes. A onze heures un officier d'état-major, le commandant Espivan, vint crier au conducteur de l'un d'eux de s'arrêter. Il invoqua un ordre du général. On croit qu'on va pouvoir expédier les vivres, le personnel. Mais le reste de l'état-major de M. de Marivault est à peine embarqué que la locomotive fuit à toute vapeur du côté de la capitale de la Bretagne.

Et les approvisionnements restaient entassés au camp faute de wagons pour les prendre, malgré les télégrammes répétés de demi-heure en demi-heure à l'adresse des gares de Laval et du Mans.

Le vendredi, 13, le général Morin, qui avait été prendre les ordres de Chanzy à Domfront, ordonnait à l'intendance de laisser les vivres au camp, pour le passage des troupes. Ils furent bientôt la proie des fuyards.

A trois heures, le général quittait, en effet, le camp avec tout son monde, abandonnant l'intendance à elle-même, sans même lui laisser les hommes de corvée nécessaires. Les débandés s'enivraient aux barils de vin. Des chefs eux-mêmes leur donnaient l'exemple. Il fallut défoncer les barriques pour empêcher des abus dangereux.

Ce n'est que dans la nuit du 13 au 14 que l'intendance put enfin commencer le sauvetage du reste des approvisionnements. Le général Chanzy, établi en arrière de Conlie, à Sillé, lui avait fait expédier de Laval une vingtaine de wagons. Mais il ne restait au camp qu'une quinzaine d'hommes pour opérer le chargement. Il fallut abandonner, là, quantité d'approvisionnements de toute nature.

Quelques heures après, il était trop tard pour revenir. Nos goums, envoyés en reconnaissance, étaient obligés de faire le coup de feu avec quelques uhlans sur l'emplacement même où avaient campé 80,000 hommes de la Bretagne !

Ces hommes ralliaient alors, à la débandade, la capitale de leur vieille et valeureuse province. Tous s'y sont retrouvés. Leurs chefs ne les y avaient-ils pas précédés?

ANNEXE 5.

RAPPORT SUR LE SERVICE DES VIVRES ET SUR LES MARCHÉS DE L'ARMÉE DE BRETAGNE.

A M. de Kératry, ex-Général en chef de l'armée de Bretagne.

Lyon, le 20 janvier 1871.

GÉNÉRAL,

Voici le rapport spécial au service des vivres, que vous m'avez fait l'honneur de me demander, en attendant le rapport d'ensemble dont s'est chargé le commissaire général, M. Carré-Kerisouët, sur l'administration de l'armée de Bretagne.

C'est le 23 octobre 1870 que M. Watel et moi (1) avons reçu de vos mains, à Rennes, notre nomination de commissaires aux vivres.

Le même jour, vous et M. Carré-Kerisouët approuvâtes un plan d'organisation administrative dans lequel la force des choses, qu'il faut observer toujours et ne jamais violenter, eut plus de part que l'imitation des procédés savants de l'intendance.

Pour le personnel, il fut décidé que nous prendrions dans les rangs des mobilisés des hommes qui retrouveraient sous le drapeau leurs occupations habituelles.

C'est ainsi que, peu d'heures après cette décision, vous

(1) M. Watel, aujourd'hui conseiller municipal de Paris, et M. Charlon, directeur de la Compagnie d'assurances *la Confiance*, à Paris, ont déposé spontanément à la caisse de l'armée de Bretagne 100,000 francs en espèces, comme garantie de leur gestion, et lorsqu'ils ont retiré cette somme, ils n'ont voulu toucher aucun intérêt. (*Note de M. de Kératry*.)

avez, sur la proposition des commissaires aux vivres, nommé aux grades divers :

Un notaire, pour la rédaction des marchés et la correspondance ;

Un employé de banque, pour la comptabilité ;

Un boulanger, pour le service du pain ;

Un boucher, pour celui de la boucherie ;

Un épicier, pour celui des légumes frais et secs, du café et du sucre ;

Des négociants en vins, en bois et en fourrages, pour les services auxquels correspondent leurs professions respectives ;

Un employé supérieur du chemin de fer de l'Ouest, pour les transports par voies ferrées ;

Enfin, deux jeunes ingénieurs, MM. Avril frères, habitués à la direction des grands travaux, pour les transports par voitures, l'emmagasinement des provisions, leur distribution, etc.

Pour la comptabilité, il fut décidé que le commissariat aux vivres se bornerait à une comptabilité de matières ; qu'il serait créé trois modèles différents de registres à souche, et qu'on détacherait des registres du premier modèle :

Les récépissés de matières à délivrer aux fournisseurs après vérification des quantités et qualités et réception des matières ;

Des registres du second modèle :

Les bons sur la caisse de l'armée délivrés contre les récépissés dont il vient d'être question et recueillis par notre comptable comme pièces justificatives des entrées ;

Des registres du troisième modèle :

Les réquisitions aux Compagnies des chemins de fer pour transport des matières.

Les talons de ces registres à souche, leurs coupons, dont l'annexion aux factures des fournisseurs et des Compa-

gnies de chemins de fer était exigée formaient un double contrôle des *entrées*, qui ont été établies par conséquent avec toute l'exactitude désirable.

Les *sorties* de matières devaient être justifiées par des états quotidiens dressés d'après les bons remis aux distributeurs par les Compagnies ; ces bons ont été soigneusement classés et conservés.

Il fut enfin décidé que le commissariat aux vivres remettrait à la comptabilité générale, à laquelle il restait étranger, une expédition de chaque marché, une facture sur timbre, certifiée par le fournisseur et visée par les agents réceptionnaires, et que le payement serait ordonnancé par le général en chef ou son délégué.

Ce plan arrêté, j'en poursuivis l'exécution immédiate, d'abord avec le concours de M. Watel, et un peu plus tard de MM. Dubreuil et Pradal.

Notre premier soin fut de conclure des marchés pour les fournitures les plus importantes.

Les fournisseurs habituels de l'intendance nous firent de nombreuses propositions, mais à des prix qui nous parurent monstrueux. Nous n'hésitâmes pas à rompre toute négociation avec eux.

La Bretagne donnait alors à la France l'exemple, — malheureusement peu suivi dans les autres provinces non envahies — du dévouement sans phrases. Elle accourait, prête à tous les sacrifices, à la voix de ses chefs. Nous crûmes que les négociants bretons seraient plus jaloux de prouver leur patriotisme que d'accroître leur fortune au détriment du soldat qui défendait leurs foyers. Le succès a dépassé nos espérances, et je dois une mention spéciale à MM. Barrabé, de Rennes, et Beucher, de Laval.

Le premier nous fournit du *pain blanc* à 26 centimes le kilogramme ; le second, de la viande de bœuf, *première qualité*, à 80 et 90 centimes le kilogramme, distribuée à ses frais aux soldats, sous la surveillance de notre officier

boucher. — L'intendance payait alors le pain 37 centimes et la viande 1 fr. 40 le kilogramme. — Leur exemple devint contagieux; en quelques jours nos principaux marchés furent conclus et nos approvisionnements assurés avec une sécurité d'autant plus grande qu'ils nous provenaient d'un très-grand nombre de localités de la Bretagne. Nous pouvions chaque jour, à notre gré, accélérer ou retarder les arrivages, par de faibles variations à chacun des points de départ, pour ne pas altérer sensiblement la régularité des opérations qu'ils nécessitaient, — ce qui est d'une extrême importance — et maintenir nos emmagasinements au niveau que commandaient les circonstances.

Voici les prix payés pour les principales fournitures dont les marchés ont été passés avec votre approbation et celle de M. Carré-Kerisouët, du 23 octobre au 10 décembre, époque à laquelle je me retirai de l'armée de Bretagne :

Pain, le kilogramme : 0,26, 0,28, 0,30 et 0,31.

Viande distribuée aux soldats, même en marche contre l'ennemi, le kilogramme : 0,80, 0,90, 1,00 et 1,05.

Vin, le litre : 0,30 et 0,25.

Paille, les 100 kilogrammes : de 7 à 9 francs.
Foin, — : de 20 à 22 francs.
Avoine, — : de 18 à 22 francs.

Bois distribué aux soldats, les 100 kilogr. : 2 fr. 50.

Le sucre, le café, le riz, les légumes verts, les pommes de terre, furent traités aussi à des prix très-modérés.

Je crois pouvoir affirmer que nos prix ont été, en moyenne, inférieurs de 30 pour 100, au moins, à ceux que l'intendance payait dans les divers départements de la Bretagne.

Dès notre installation au camp, surgit une question qui fut l'objet de consciencieuses discussions entre nous et les chefs du service médical et des ambulances. Je veux

parler de la composition de la ration des vivres pour les hommes.

On ne pouvait songer à nourrir les mobilisés comme des soldats ordinaires; les habitudes antérieures, l'âge n'étaient point les mêmes. D'ailleurs, la saison était excessivement mauvaise; des pluies torrentielles et continues détrempaient le terrain et transformaient les chemins, non encore complétement macadamisés, en lacs boueux; l'hygromètre marquait les degrés de l'extrême humidité: la variole nous avait précédés à Conlie et à Sillé-le-Guillaume, et il était urgent d'adopter une série de mesures hygiéniques dont une alimentation substantielle, variée, alcoolisée à dose convenable, n'était pas la moins impérieuse.

Il fut décidé que la ration quotidienne — identique pour les officiers de tout grade et les soldats — comprendrait du vin et du café; que la viande serait habituellement accompagnée de pommes de terre ou de légumes; que l'eau-de-vie serait l'objet de distributions accidentelles, assez fréquentes notamment pour les hommes de corvée, et enfin que la paille de couchage serait fréquemment renouvelée ou augmentée.

Le tableau ci-annexé, duquel il ressort que la nourriture de chaque homme nous a coûté 73 centimes par jour, reçut votre approbation, ainsi que le rapport qui l'accompagne (1).

Sans doute les soldats de l'armée de Bretagne, équipés à la hâte et bien incomplétement, eurent beaucoup à souffrir de la dureté d'un hiver exceptionnellement rigoureux : vous avez fait l'impossible pour alléger leurs souffrances, et ceux qui vous ont vu à l'œuvre, jour et nuit,

(1) La liquidation définitive des dépenses a fait reporter la ration quotidienne de chaque homme à 0,71 centimes 4/10. Voir le tableau donné dans le texte, page 208. (*Note de l'auteur.*)

ne négligeant aucun détail, excitant le zèle des officiers par la parole et surtout par l'exemple, relevant le moral du soldat par l'attention que vous donniez à tout ce qui le touchait, tout en maintenant une discipline sévère, rendront cette justice que si l'armée de Bretagne a eu relativement très-peu de malades et de décès, ce résultat est dû à la sagesse de vos mesures et à la qualité comme à l'abondance des vivres que les négociants bretons fournissaient aux soldats bretons.

Après avoir raconté ce que fut notre organisation, et sans m'arrêter à tous les détails de notre installation, de la création de voies ferrées dans le camp, de nos magasins, de notre boucherie, etc., je veux dire en quelques mots comment fonctionna notre personnel, improvisé comme ses chefs.

Persuadé par expérience que rien ne peut suppléer à l'action de la présence du chef, je me fis une loi de vivre au milieu de mes employés. La petite ferme que vous aviez mise à ma disposition nous servit à la fois de bureau et de réfectoire. A six heures du matin, tous étaient levés, et à six heures et demie, le café pris, chacun était à son poste, aux bureaux, aux distributions, aux arrivages, aux corvées, etc. Je ne les perdais jamais de vue : je présidais leurs repas et exigeais de chacun d'eux, avant qu'il se couchât, la remise des écritures relatives aux opérations de la journée, dont il était chargé. Jamais je n'ai vu pareille ardeur ni pareil dévouement : quelles économies ne ferait pas l'État, s'il était servi comme l'a été notre administration par ces dignes jeunes gens ! Chacun savait l'importance de son service, et s'en acquittait consciencieusement et avec une bienveillance envers les soldats qui ne s'est jamais démentie.

Je ne cessais de leur répéter que le rôle de l'intendance dans l'armée, comme celui du sang dans le corps humain, était de porter partout et sans bruit la vie, la

force et l'harmonie ; que l'intendance, comme la femme de César, ne devait pas faire parler d'elle. Aussi, chose remarquable, n'eûmes-nous jamais aucun démêlé avec personne.

Nos distributions pour 46,000 hommes présents, quand je quittai le service, duraient deux heures et demie en tout.

Lorsqu'une partie de l'armée de Bretagne se porta sous vos ordres en avant du Mans, à lar encontre des Prussiens qui le menaçaient, tous voulaient vous suivre. Et plus d'un qui ne put en obtenir l'autorisation, en versa des larmes de dépit.

C'est au général Gougeard à dire les services que lui ont rendus ceux de nos employés qui, sous la direction des frères Avril, ont approvisionné le corps d'armée au comdement duquel il vous a succédé. Nous les lui avons donnés braves et résolus, et je ne crains pas d'avancer que chacun d'eux a fait plus que son devoir.

Votre démission nous surprit au moment où nos services fonctionnaient avec toute la régularité désirable. Des intrigants, peut-être aussi des fous, trop influents sur l'esprit si élevé de M. Gambetta, ont préparé la catastrophe du Mans, en portant la désorganisation dans cette armée éclose au souffle du patriotisme le plus ardent.

Vous me défendîtes de vous suivre dans votre retraite, je vous obéis ; mais bientôt l'intendance reprit nos services et ne fut pas peu étonnée de trouver l'ordre et l'économie là où on lui avait dit qu'elle ne trouverait que confusion et gaspillage.

Pour obéir à ses règles, elle voulut bien rompre nos marchés pour se servir des fournisseurs régionaux ; mais l'impuissance absolue de ceux-ci constatée, elle fut trop heureuse de continuer ces marchés, qu'elle ne put renouveler à des conditions aussi avantageuses.

Je m'appliquai à lui transmettre tous nos services, de manière qu'aucun d'eux ne fût troublé. Et, de même

que la commission composée de MM. Kerjegu, Couasnier, Moro et Piedvache, conseillers municipaux délégués par la Bretagne, elle rendit témoignage de la loyauté de notre administration, de l'économie sévère apportée dans nos dépenses, et du mérite de nos employés qu'elle conserva.

Quand ma présence ne fut plus réclamée par l'honorable intendant, M. Descrimes, je quittai le camp de Conlie, accablé sous le poids des plus tristes pressentiments. Que pouvait-on espérer, en effet, des insensés qui, par d'injustes soupçons politiques ou de basses jalousies, venaient de faire commettre une nouvelle faute à M. Gambetta en lui faisant briser, comme un jouet, cette armée de Bretagne qui devait être, et qui aurait été, sous vos ordres et l'administration de M. Carré-Kerisouët, un rempart sérieux contre l'invasion!

Veuillez, Général, agréer l'assurance de mon entier dévouement.

H^te^ CHARLON,
commissaire aux vivres.

ANNEXE 6.

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'HABILLEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU CAMPEMENT DE L'ARMÉE DE BRETAGNE.

A Monsieur de Kératry, ex-général de l'armée de Bretagne.

22 décembre 1870.

GÉNÉRAL,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, à la date du 20 courant, un rapport provisoire sur le service des vivres; je vous en adresse un autre au même titre sur les services de l'habillement, de l'équipement et du campement, qui sont entrés dans mes attributions le jour où, sur la proposition de M. Carré-Kerisouët, vous m'avez nommé son commissaire général adjoint.

Avec l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur, M. Carré-Kerisouët invita MM. les préfets des cinq départements bretons à traiter, par voie de soumission cachetée, de l'acquisition de tous les objets que pouvait fournir l'industrie locale. Tout se fit au grand jour, et les prix payés, comme les qualités fournies, supportent très-avantageusement la comparaison avec les prix et les qualités de toutes les fournitures faites soit à l'État, soit aux mobilisés des autres départements.

Quant aux objets qu'il n'était pas possible de se procurer en Bretagne, et dont il était urgent de pourvoir les troupes, ils furent demandés à un fournisseur général installé à Tours et indiqué par M. le ministre de l'intérieur.

Les prix consentis par ce fournisseur à M. Carré-Kerisouët n'excédèrent jamais ceux qui étaient payés par l'État, et leur furent souvent inférieurs.

Mais ce qui caractérise le marché passé avec ce fournisseur, c'est que celui-ci s'est engagé :

1° A reprendre pour son compte tous les objets expédiés par lui et arrivés au camp après le 12 novembre, que M. Carré-Kerisouët ne voudrait pas appliquer aux besoins de l'armée ;

2° A accepter, comme quantités d'objets à lui dues, celles qu'on obtiendrait en faisant au jour du règlement, par nature et catégories, l'inventaire des objets acceptés existant dans les magasins de l'armée, en y ajoutant ceux distribués aux mobilisés contre les bons des commissaires, et en retranchant de la somme les objets fournis directement par les fournisseurs bretons.

De pareilles clauses témoignent de la confiance absolue inspirée par M. le commissaire général, en même temps qu'elles sont éminemment protectrices des intérêts qu'il est chargé de gérer.

Depuis que l'intendance s'est installée au camp et a repris nos services, la continuation de ce marché lui a été proposée.

Dans le cas peu probable où elle la refuserait, le fournisseur sera mis en demeure de reprendre les existences en magasins.

Quoi qu'il en soit, la liquidation s'opérera toujours d'après les bases précitées, sans qu'il puisse exister le moindre doute sur la sincérité et l'exactitude de ses résultats.

Les objets d'habillement nous arrivèrent en général assez tôt et en abondance, et nous pûmes faire des distributions de gilets de coton, de caleçons et de chaussettes à mesure que les troupes arrivaient au camp.

Il n'en fut pas tout à fait de même des objets d'équipement et de campement, dont la disette était grande dans toute la France. Ce qui nous manqua surtout, ce furent les marmites et les bidons. Mais vous avez toujours su

trouver une solution immédiate aux problèmes les plus imprévus et les plus urgents : des marmites furent rapidement installées, et les difficultés de la première heure, abordées avec entrain, furent plus souvent des sujets d'amusement que de plainte.

Le personnel, recruté dans les rangs des mobilisés, comprenait des conseillers de préfecture, un maître de forges, un comptable et des négociants, que leurs connaissances techniques rendaient très-aptes aux fonctions qui leur ont été dévolues. Tous ont rivalisé de zèle, et j'ai le devoir de vous signaler, comme s'étant particulièrement distingués, MM. de Villeneuve, Game et Sottinel.

Veuillez, Général, etc.

Hipp. Charlon,
commissaire aux vivres.

ANNEXE 7.

1°

RAPPORT SUR LES AMBULANCES DE L'ARMÉE DE BRETAGNE, REMIS A M. LE GÉNÉRAL DE KÉRATRY.

Camp de Conlie, le 18 janvier 1871.

MON GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous transmettre un duplicata du rapport sommaire qui a été dressé, après votre départ, sur le service sanitaire du camp de Conlie.

Mes explications ont porté sur la constitution, la composition, le fonctionnement des ambulances et les résultats obtenus.

I. — CONSTITUTION.

Les ambulances de l'armée de Bretagne ont reposé sur un principe d'où le général de Kératry a su tirer une force immédiate, qu'il a mise au service de la défense nationale, le sentiment régional, l'esprit *local*.

L'armée de Bretagne devait être divisée en autant de brigades que cette province compte de départements ; un arrêté du général, en date du 26 octobre, qui nommait M. Foucher de Careil directeur général, ayant rang de colonel, prescrit la création de cinq ambulances attachées à chacune de ces brigades. Les médecins composant chaque ambulance devaient, autant que possible, être pris dans le département dont le contingent formait la brigade à laquelle l'ambulance était attachée. Les soldats étaient ainsi soignés par les médecins de leur département.

Un second caractère distingue encore les ambulances : la fusion de l'élément civil avec l'élément militaire, et la séparation de la direction médicale d'avec la direction administrative.

Le personnel des ambulances est militarisé, mais le matériel a été fourni presque entièrement par les comités locaux de la Société internationale de secours aux blessés.

Un médecin dirige le service purement médical; l'administration proprement dite a été confiée à M. le comte Foucher de Careil, délégué régional de la Société de secours aux blessés. Cette alliance entre la Société et le pouvoir militaire, sans énerver celui-ci, puisque le personnel lui reste complétement soumis, a eu pour premier résultat de procurer immédiatement à l'armée un matériel considérable, et de lui donner, pour l'avenir, les ressources qui lui sont nécessaires.

II. — COMPOSITION.

L'armée de Bretagne était destinée à marcher sous peu en avant : on constitua des ambulances de marche. L'expérience avait appris que les ambulances ayant un personnel nombreux, un matériel encombrant, ne rendaient pas les services qu'on était en droit d'exiger d'elles ; cinq ambulances mobiles, pouvant se fractionner chacune en trois escouades, furent créées. Chaque escouade était composée d'un personnel de quatre médecins, quelques infirmiers, une voiture pour le personnel et un fourgon pour le matériel.

Le département du Finistère comptant peu de médecins, M. le ministre de la marine céda à la Guerre une ambulance de la marine pour être attachée aux soldats du Finistère (1). Le Morbihan ne fournit pas les douze médecins nécessaires pour constituer une ambulance sur ce modèle.

(1) M. Gestin, médecin-professeur de la marine, lui appartenant, fut glorieusement et dangereusement blessé d'un éclat d'obus.

(*Note de M. de Kératry.*)

Voici le tableau des ambulances suivant leur composition primitive :

AMBULANCES.	MÉDECINS.	INFIRMIERS.	VOITURES.	CHEVAUX.
Ille-et-Vilaine. .	12	24	6	12
Côtes-du-Nord. .	12	37	6	12
Loire-Inférieure.	12	43	6	21
Finistère.	16	22	»	»
Morbihan.	4	20	2	5
TOTAUX. . . .	56	146	20	50

Le matériel de ces ambulances, chevaux, voitures, instruments de chirurgie, médicaments, linge, a été fourni presque entièrement par les comités de la Société de secours aux blessés. De plus, elles avaient en caisse une certaine somme pour pourvoir à toute éventualité. Enfin, divers essais de voitures Masson et autres furent tentés avec succès.

Relevant toutes de la direction générale, elles ont pourtant une sorte d'autonomie, en ce sens qu'elles sont généralement propriétaires de leur matériel et répartissent elles-mêmes les secours de toute nature envoyés aux troupes par les divers comités de leur département ou par la Société dont le délégué était toujours avec elles.

III. — FONCTIONNEMENT.

Le séjour prolongé des troupes au camp de Conlie nécessita une transformation complète des ambulances.

Il fallut créer un véritable service hospitalier, tout en se tenant prêt à partir au premier signal. Laisser à chaque ambulance son matériel de marche intact, obtenir des comités de la guerre un matériel d'hôpital, tel fut le procédé employé pour être prêt à toute éventualité.

Pour assurer le service sanitaire des troupes jusqu'à la complète installation des ambulances de Bretagne, M. Foucher de Careil fit venir au camp une section de l'ambulance de la Presse, dirigée par le docteur Villeneuve, et reconstituée après son retour de Bazeilles.

On établit une pharmacie centrale, où furent réunis les médicaments envoyés par les comités ou achetés aux frais de l'armée. Les dons en médicaments s'élevèrent à une valeur d'environ 5,000 francs.

Un magasin général reçut les dons en linge, ustensiles de toute sorte, où chaque ambulance vint puiser sans distinction aucune. La guerre a fourni 200 lits complets et l'armée de Bretagne 100 lits tubulaires.

Les comités ont donné 300 matelas, 800 couvertures, 1,500 draps de lit, 1,900 chemises, 400 serviettes, 500 paillasses, et une grande quantité de bas de laine, gilets, ceintures de flanelle, etc.

Ces ressources n'ont malheureusement pas été concentrées à la fois, mais au fur et à mesure du besoin, sous l'aiguillon de la nécessité, et n'ont pas suffi pour doter les trois ambulances, qui ont dû quitter le camp pour être envoyées en avant.

Vingt baraques, contenant chacune 20 lits, et destinées à recevoir les soldats atteints de maladies non contagieuses, avaient été rapidement construites dès l'ouverture du camp.

A un kilomètre du camp furent établis les services des varioleux et des galeux.

Une ambulance pour les officiers fut installée au village de Conlie.

Enfin, le château de Sourches, situé à 10 kilomètres du camp, fut destiné à recevoir les malades dont l'état exigeait des soins tout particuliers.

Chaque matin, une voiture des ambulances parcourt le front des légions et transporte à la baraque de la direction, où se trouve un médecin de garde, les malades qui ne peuvent marcher. Les autres, munis d'un certificat du médecin de leur bataillon, se présentent à la visite. Le médecin inscrit leur nom et la nature de la maladie sur le registre de garde, et leur assigne la baraque où ils doivent se rendre. A cet effet, la direction remet au médecin un tableau indiquant le nombre de lits vides dans chaque baraque : suivant son état, le malade est, ou traité soit au camp, soit à Conlie, ou évacué à Rennes.

Le service de l'évacuation des malades fut d'abord confié à M. le docteur Ramond, aide de Nélaton comme membre de la Société internationale. De Rennes, il dirigeait les malades sur les autres localités de la Bretagne, où il avait assuré le service médical et l'entretien des malades avec le concours des comités.

Depuis la circulaire du 25 décembre dernier, l'intendance est chargée de ce soin.

Quand une partie des troupes du camp de Conlie fut envoyée à l'armée de la Loire (division Gougeard), l'ambulance internationale de la Presse, l'ambulance de la marine, moins deux médecins, une escouade de l'ambulance de la Loire-Inférieure et une de l'ambulance des Côtes-du-Nord, les accompagnèrent. Cette dernière, dirigée par M. le docteur Fortmorel, après être restée prisonnière au milieu des lignes ennemies, a réussi à s'échapper, ramenant ses malades et son matériel.

La plus grande partie des troupes étant actuellement cantonnées dans diverses villes de Bretagne, il a fallu organiser un nouveau service sanitaire.

Voici le tableau de la situation :

EMPLACEMENTS.	AMBULANCES.	MÉDECINS.	INFIRMIERS.	VOITURES.	CHEVAUX.
Rennes.	Marine.	2	»	»	»
Saint-Malo. . . .	Loire-Inférieure. .	4	8	2	7
Redon.	Ille-et-Vilaine. . .	4	6	2	4
Vitré.	Côtes-du-Nord . .	12	37	6	12
	Morbihan.	4	20	2	5
	TOTAUX. . . .	26	71	12	28
	RESTANT A SOURCHES :				
	Ille-et-Vilaine. . .	2	4	»	»
	RESTANT AU CAMP (1) :				
	Ille-et-Vilaine. . .	6	9	2	8
	Loire-Inférieure. .	2	9	2	7

IV. — RÉSULTATS OBTENUS.

Malades entrés aux ambulances jusqu'au 7 janvier. 1,942

qui se répartissent ainsi :

Variole.	264
Fièvres.	307
Autres.	1,271

Les maladies les plus fréquentes ont été les bronchites avec gonflement des amygdales. Il y a eu peu de dyssenteries.

(1) Le pillage du camp par les Prussiens et l'incendie des baraques n'ont pas permis de donner de renseignements plus complets. (*Note du rapporteur.*)

Évacuations. 1,433

Décès. . . { par variole. . . . 88 / autres maladies. . . 55 } . . . 143

Réformés, dont 18 pour cause d'idiotie. . . . 208

Les causes de réforme les plus fréquentes ont été celles de hernies et d'épilepsies.

Congés de convalescence de 1 à 2 mois. . . . 70

Daignez agréer, mon Général, mes hommages respectueux.

Pour le directeur général des ambulances
de l'armée de Bretagne,

Le sous-directeur,

Signé : E. MORLET (1).

2°

A Monsieur le Général en chef de Kératry.

Camp de Conlie, 21 novembre 1870.

MON GÉNÉRAL,

Vous avez bien voulu accorder une attention sérieuse aux communications que je vous ai adressées, et vous m'avez invité à vous adresser un exposé de motifs pour la création d'une commission sanitaire.

S'il est un axiome reconnu par tous les chefs d'armée, c'est que la maladie détruit plus de soldats que le feu de l'ennemi. Or, une application prévoyante de certaines

(1) Ce serait manquer de gratitude que de ne pas consigner ici les nombreux sacrifices que se sont imposés la population bretonne et les différents évêchés bretons, pour venir en aide, sous toutes les formes de la charité, à nos mobilisés malades. Le propriétaire du château de Sourches, qui céda tout son domaine à nos ambulances, a droit aussi à la reconnaissance publique.

(*Note de M. de Kératry.*)

mesures peut diminuer considérablement la mortalité et restreindre les diverses causes d'affaiblissement d'une armée. Ces mesures ne sauraient être appliquées à la légère; les décisions à prendre entraînent une responsabilité redoutable qui ne saurait être assumée que par une réunion d'hommes du métier, familiarisés de longue main avec l'étude de toutes ces questions. Je crois pouvoir affirmer que tous les éléments d'une commission sanitaire sérieuse se rencontrent à l'armée de Bretagne : sans parler des praticiens expérimentés fournis par les départements, les trois écoles de médecine de la Bretagne ont fourni quatre professeurs (chirurgiens en chef d'ambulance et médecin en chef de l'armée); notre pharmacien en chef est lui-même professeur à l'École de médecine d'Alger.

J'ai donc l'honneur de vous proposer un projet de création de commission sanitaire présidée par M. le médecin en chef de l'armée et formée de tous les chirurgiens en chef d'ambulance et des pharmaciens en chef.

Cette commission sanitaire déciderait en dernier ressort, avec la seule approbation du général en chef, des questions d'hygiène et de traitement.

Filtrage des eaux, réglementation de la ration, établissement de fosses d'aisances, traitement de la gale et des affections vénériennes légères aux ambulances, isolement des fièvres éruptives sans recourir aux évacuations lointaines, qui sèment partout le germe de ces maladies et deviennent la source de réclamations dans les villes contaminées, vaccinations et revaccinations, dissémination des ambulances, évacuations, admissions, statistique, etc.

Toutes les décisions de cette commission seraient inscrites sur un registre spécial qui contiendrait ainsi les archives médicales de l'armée de Bretagne, et seraient la meilleure réponse aux récriminations calomnieuses.

Cette création donnerait satisfaction entière aux exi-

gences de l'extérieur; elle rassurerait les familles qui suivent avec un intérêt poignant tout ce qui se fait au camp de Conlie; elle amènerait une facile entente entre tous les chefs de service, sans altérer la constitution fondamentale de l'organisme médical qui fonctionne actuellement.

M. le directeur de l'ambulance, débarrassé des questions médicales, consacrerait tous ses efforts à l'administration, à l'organisation des moyens de transport, aux détails du personnel; il serait toujours l'intermédiaire obligé entre le général en chef et les ambulances, pour leur indiquer leur poste de combat.

Telles sont les réflexions que j'ai cru devoir soumettre à votre haute appréciation, sur votre invitation.

Je suis avec un profond respect, mon Général, votre très-obéissant serviteur.

Ch. Crau,
chirurgien en chef de l'ambulance de la marine.

ANNEXE 8.

RAPPORT SUR LE PERSONNEL MARIN DE L'ARMÉE DE BRETAGNE.

A Monsieur le Général de Kératry, commandant en chef l'armée de Bretagne.

MON GÉNÉRAL,

Vous m'avez demandé un rapport sur le personnel marin de l'armée de Bretagne au camp de Conlie; le voici bien incomplet, mais aussi exact que les circonstances me permettent de le rédiger en l'absence de tout document officiel, et à l'aide seulement de la mémoire et de quelques notes tracées sur les lieux mêmes.

Le personnel marin qui a campé à Conlie se divise en deux catégories : la première comprend les marins en activité de service; la seconde comprend les engagés volontaires : les marins de ces deux catégories furent au nombre des troupes qui arrivèrent à Conlie dès les premiers jours de la création du camp, c'est-à-dire à la fin du mois d'octobre 1870.

Les premiers venaient de Brest; leurs détachements formaient ce que l'on appelait les annexes de l'*Inflexible,* parce qu'ils étaient fournis par l'équipage de ce vaisseau; ils étaient au nombre de deux, peut-être trois; ils étaient venus avec leurs officiers, leurs canons, leurs armes portatives spéciales et tout leur attirail de campagne; leur chef était M. Coq, lieutenant de vaisseau, qui avait sous ses ordres des enseignes de vaisseau, entre autres M. Prier de la Forte. Il y avait aussi une batterie d'artillerie, appelée la batterie de Nantes, qui était sous le même commandement, bien qu'une partie des officiers fussent des volontaires, entre autres MM. Chamereau et Guillouzo, lieutenants, tous deux de Saint-Nazaire.

21

La seconde catégorie, celle des engagés volontaires, se composait de marins libérés du service et qui s'étaient enrôlés pour servir sous vos ordres, lorsque vous vous rendîtes dans les ports de Bretagne pour y faire appel aux hommes de bonne volonté.

Leurs chefs furent, à l'origine, les suivants : MM. Hallu, commandant retraité de la marine ; Crequer, Laïec, Trequessec, capitaines au long cours ; un peu plus tard, MM. Jullien, lieutenant-colonel d'artillerie de marine, puis colonel retraité ; Le Serrec de Kervilly, capitaine de frégate, qui succéda à M. Hallu ; Hamelin, capitaine au long cours, qui fut à son tour nommé commandant, et d'Ostéja, qui fut capitaine de la 5e batterie.

Le service médical fut confié à M. le docteur David, de Campbon, près de Savenay, engagé volontaire.

Le personnel administratif se composa d'un chef de service faisant les fonctions de commissaire avec rang de capitaine de première classe, auquel fut adjoint ultérieurement un aide, M. Legrand, avec rang de lieutenant en premier : ces deux officiers étaient engagés volontaires et provenaient de Saint-Nazaire.

Les marins de la première catégorie furent campés, les uns dans des baraques d'ambulance, les autres sous la tente, et d'autres encore à la redoute appelée *la Lunette Nord ;* ceux de la seconde catégorie campèrent d'abord dans des baraques d'ambulance, puis, plus tard, sous la tente, dans l'enceinte de la redoute de Tennie, et, plus tard encore, sur les glacis extérieurs de cette redoute faisant face à Conlie.

Dès leur arrivée, et successivement à mesure que leur nombre augmentait, ils furent employés en corvées à tous les travaux de force et d'adresse que nécessitait la réception à la gare du matériel immense qui affluait au camp ; les canons, les munitions, les vivres, les projectiles, les caisses d'armes, les articles de campement, étaient reçus

et transportés par eux; ils rendirent des services incessants, de jour et de nuit, surtout pour le manœuvrage et la mise en place des pièces d'artillerie qui formaient l'armement de la redoute de Tennie et de la Lunette Nord.

Vous avez été témoin, mon Général, de leurs travaux, et vous n'ignorez pas qu'ils se sont montrés courageux, dociles et disciplinés comme à bord, et toujours sous les yeux de leurs officiers, qui ne cessaient de partager leurs fatigues.

Dans les premiers jours de novembre, les marins de l'*Inflexible* levèrent le camp pour marcher à l'ennemi; il ne resta plus que les marins volontaires. Tous étaient canonniers, et ils furent chargés uniquement de l'artillerie du camp. Beaucoup d'entre eux étaient brevetés, d'autres étaient chefs de pièces; un grand nombre remplissaient des fonctions inférieures à leur grade ou à leur classe.

Lorsque l'on forma les batteries, ils composèrent le noyau de l'effectif de chacune d'elles, et l'on versa des mobilisés dans ce cadre pour le mettre au complet. Une partie de ces batteries partirent au feu dans la seconde quinzaine de novembre et se rendirent au camp d'Yvré, au delà du Mans.

Pour ceux qui restèrent, ils continuèrent à se montrer laborieux et débrouillards, bien qu'ils souffrissent des inconvénients, nouveaux pour eux, d'un campement sous la tente pendant une saison rigoureuse.

Les vivres, les vêtements et la solde, ne leur manquèrent pas; ils étaient payés régulièrement tous les quinze jours, suivant votre ordre spécial, tant que le camp resta sous votre commandement; après votre départ, l'intendance ayant pris l'administration du camp, les officiers ne furent plus payés que tous les mois, et la trésorerie ayant été transférée au Mans, il en résulta quelques lenteurs dans l'encaissement et la répartition de leur solde, aussi bien que de celle des hommes placés sous leurs ordres.

Néanmoins, tous conservèrent la même discipline et une homogénéité qui manquait à certains autres corps, et l'on peut dire que dans la part d'action que les circonstances leur ont faite, les marins de l'armée de Bretagne se sont montrés les dignes émules de leurs camarades qui se battaient sur d'autres points du territoire.

Tels sont, mon Général, les renseignements que je puis fournir, et je me plais à espérer que vous saurez reconnaître que, si leur exactitude peut être contestée pour certains détails, ils n'en restent pas moins dans leur ensemble l'expression de la vérité.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, mon Général,

Votre très-obéissant serviteur,

ALAIN BOUGOURD (1),

Officier d'administration, chargé du personnel marin de l'armée de Bretagne.

La Guerche de Bretagne, 13 juin 1871.

(1) Commissaire de marine à bord des transatlantiques.

ANNEXE 9.

A Monsieur le Général de Kératry.

RAPPORT SUR LA 1re DIVISION DE MARCHE DE L'ARMÉE DE BRETAGNE.

MON GÉNÉRAL,

Vous m'avez exprimé le désir d'avoir sur les opérations de guerre auxquelles a pris part la 1re division de l'armée de Bretagne, quelques détails précis et circonstanciés; je ne saurais mieux faire, je pense, qu'en vous donnant une sorte de journal relatant les principaux faits, depuis l'entrée en campagne de cette division jusqu'à son licenciement.

Je passerai rapidement sur le départ du camp de Conlie et les mauvaises conditions dans lesquelles il s'est effectué. Les hommes recevaient, en effet, au moment où ils montaient en wagon, des armes de précision dont ils ignoraient le maniement, voire même le chargement, et des cartouches de différentes sortes qu'ils étaient incapables de reconnaître entre elles.

Les ordres étaient formels, on devait partir! On partit, en effet, mais vous savez, bien mieux que moi encore, dans quelles mauvaises conditions, et il fallait, certes, l'indomptable énergie dont vous n'avez cessé de faire preuve dans votre commandement, pour ne point être écrasé par des difficultés aussi grandes et aussi multiples que celles que vous avez rencontrées alors.

La part faite à l'artillerie, dans ce départ si précipité, ne différa point de la règle commune. Pour n'en citer qu'un exemple, je me contenterai de parler de dix mitrailleuses Gattling (mitrailleuses américaines), destinées à l'armée de Bretagne et arrivées, le jour même seule-

ment, à la gare de Conlie. Toutes les pièces en étaient démontées et renfermées dans des boîtes de zinc herméti-quement fermées et soudées.

Ce genre de mitrailleuse était encore complétement inconnu en France, et aucun plan ou instruction n'accompagnait cet envoi. Je dus, en compagnie de MM. de la Forte, enseigne de vaisseau, de Préaudau, ingénieur des ponts et chaussées, et Pernolet, ingénieur des mines, passer une nuit et une journée à remonter ces mitrailleuses dans les wagons mêmes, afin de ne pas perdre une minute en transbordements inutiles. Nous réussîmes enfin, et fûmes prêts à partir le 23 novembre, à cinq heures du soir, heure à laquelle nous fûmes dirigés sur le Mans. A notre passage au Mans, je pris le personnel d'une batterie de 12 de campagne, dont je conduisais avec moi, depuis Conlie, le matériel appartenant à la marine, et nous arrivâmes enfin, le 24 novembre, à quatre heures après-midi, à Yvré-l'Évêque, dont les environs étaient inquiétés déjà par l'ennemi. Nous prîmes immédiatement position pour défendre le passage de l'Huisne, dans le cas où les Prussiens tenteraient de le forcer.

L'artillerie de la division, à ce moment, était composée de la façon suivante:

Une batterie et demie de mitrailleuses Gattling, capitaine de la Forte, enseigne de vaisseau;

Une batterie de 4 de montagne, capitaine d'Osteja;

Une batterie et demie de 4 de montagne, capitaine Normand, officier de marine, démissionnaire;

Une batterie de 12 de campagne, capitaine Canton, officier régulier (22e batterie du 10e régiment).

Cette artillerie a été plus tard augmentée de:

1° La 18e batterie du 18e régiment, batterie de 4 à cheval;

2° Une batterie de 8 d'artillerie de marine.

Les trois batteries n'appartenant pas à la Guerre étaient

armées par des marins volontaires et des marins en activité de service. Toute pièce faisant partie de la division a constamment eu, du commencement à la fin de la campagne, un chef de pièce pris parmi les pointeurs canonniers brevetés de la marine.

Je n'indique ici que pour mémoire la reconnaissance offensive sur Ardenay, faite le 26 novembre, sous vos ordres, et dans laquelle les hommes à la tête desquels je vous serai toujours reconnaissant de m'avoir fait l'honneur de me placer, montrèrent ce qu'on pouvait attendre d'eux, en traînant leurs canons à la bricole, sur un parcours de 24 kilomètres, soutenus qu'ils étaient par l'espoir d'une première rencontre.

Bientôt après survint votre démission.

Mieux que personne je pus juger de l'unanimité des regrets qu'elle causa dans l'armée, car tous les officiers d'artillerie et un grand nombre d'officiers d'autres armes me chargèrent de vous supplier de la retirer. Les motifs qui vous avaient décidé n'étaient pas de ceux sur lesquels un homme de cœur peut revenir, et nous dûmes nous résigner à perdre un chef aimé et estimé de tous.

Ici commencent les renseignements que vous m'avez prié de vous fournir, car à partir de ce jour les opérations de la division furent dirigées par le général Gougeard, officier supérieur de la marine. Je ne vous parlerai point de sa bravoure; elle est proverbiale chez nous, et elle l'est devenue dans la première division de l'armée de Bretagne. Les Volontaires de l'Ouest l'admiraient, et des juges aussi compétents font loi en la matière. L'unique reproche qu'on eût pu lui adresser eût été de s'exposer trop souvent.

Pendant les quelques jours qui séparèrent le retour d'Ardenay de la marche en avant, la division fut exercée au maniement de ses différentes armes, au tir à la cible et à la connaissance exacte de la forme des différentes

espèces de cartouches. (Précaution indispensable lorsqu'une division est armée, comme celle dont il s'agit, de cinq sortes de fusils ; chassepots, remingtons, sniders, spencers et tabatières.)

Le jour du départ arriva enfin, et la division se mit en route le 4 décembre, à onze heures du matin, pour aller coucher le soir à Ardenay. L'artillerie suivait alors la colonne avec la plus grande facilité, grâce aux harnachements confectionnés par la direction d'artillerie avec les cuirs que, d'après vos ordres, j'avais achetés à Bordeaux. Ces harnachements, appliqués aux quatorze canons de 4 de montagne, qui furent désormais traînés par des mulets, produisirent les meilleurs résultats.

Partis d'Ardenay le 5 décembre, à huit heures du matin, nous allâmes le soir camper sur les hauteurs dominant Saint-Calais. Le lendemain, nous transportâmes le camp à 2 kilomètres au delà de Saint-Calais.

Le 7 décembre, départ à sept heures du matin, traversé les villages de Marolles, Montplaisir, Dangé, et campé le soir à la Ville-aux-Clercs, après une marche de douze heures.

Pour la première fois depuis l'entrée en campagne, nous entendîmes ce jour-là le bruit du canon. Je reconnus cette fois encore la justesse d'une observation que j'avais eu, à plusieurs reprises déjà, l'occasion de faire : c'est que ce moment est une sorte de *criterium* des tempéraments, et que les impressions qui se trahissent alors sur les visages sont bien différentes souvent de celles précédemment manifestées : au café, par exemple, et après boire surtout. Le froid, jusqu'à ce moment, avait été des plus vifs, mais le temps sec et parfaitement beau. Le 8 au matin, nous trouvâmes en nous réveillant la terre couverte de neige, et ce triste compagnon du soldat, à part une huitaine de jours d'horrible dégel, ne devait plus nous quitter de toute la campagne.

Le 9 décembre, à sept heures du matin, départ de la Ville-aux-Clercs; laissé Vendôme à 4 kilomètres sur la droite, passé à Fréteval et campé sur la lisière de la forêt de Marchenoir. Les nuits sont horriblement froides, et il faut la robuste santé du paysan breton pour résister à de semblables souffrances. Impossible de se figurer les tortures occasionnées par des nuits passées sous la tente, sans paille souvent, après des marches de 28, 30 et 32 kilomètres, et cela par des froids de 13, 14 et 15 degrés. Combien souvent il arrivait alors de ne pouvoir, le matin venu, s'arracher à sa triste et froide couche, à laquelle on était retenu non point par les douceurs d'un sommeil réparateur, mais par les vêtements qui, gelés pendant la nuit, faisaient corps avec la terre glacée!

Les 11, 12 et 13, marches pendant lesquelles la division traverse Écoman, Morée, Saint-Hilaire-la-Gravelle, et arrive enfin au château de Rougemont, près Fréteval.

Depuis l'entrée de la division dans la forêt de Marchenoir, nous n'avons cessé d'entendre, à très-petite distance, une vigoureuse canonnade, qui, à plusieurs reprises, se continue même pendant la nuit.

Le 15, l'ennemi se rapproche, et nous pouvons, de notre campement, assister à l'incendie par les Prussiens de la ferme dans laquelle se trouvait, cinq jours auparavant, le quartier général de notre division. Envoyé une batterie de montagne à Cloyes pour y défendre la gare, menacée par l'ennemi.

Nos avant-postes ont ce jour-là quelques engagements avec l'ennemi.

Le 16, combat de Fréteval. Expédié une demi-batterie de mitrailleuses pour soutenir les troupes de la deuxième division, placée à notre droite. — A compter de ce jour, les batteries ne sont plus dételées.

Le 16, à six heures du soir, arrive l'ordre de battre *immédiatement* en retraite.

Le mouvement par lequel nous étions débordés provenait de la prise par l'ennemi de la forêt d'Orléans et de sa marche sur le Mans, qui devenait dès lors son grand objectif.

La division marcha toute la nuit, et ne fit halte qu'à dix heures le lendemain matin, à Droué (Eure-et-Loir), où une heure et demie fut accordée aux troupes pour le déjeuner.

Cette halte devait être signalée par une lâcheté (1) telle que l'histoire en enregistre heureusement fort peu, et dont le souvenir sera une honte ineffaçable pour les trop coupables habitants de cette malheureuse petite ville.

La halte finie, la colonne venait de se remettre en marche, et les deux tiers étaient déjà sortis de la ville. Le parc d'arillerie était encore sur la grande place. Les batteries se trouvaient à l'arrière-garde, destinées à protéger la retraite si elle venait à être inquiétée. Un brouillard épais couvrait le ciel.

Tout à coup, des fenêtres des maisons formant la place, part une fusillade nourrie sur nos malheureux soldats, qui tombent sans pouvoir riposter, sans pouvoir même deviner d'où leur vient la mort. Le général monte aussitôt à cheval, va personnellement s'assurer de l'importance de l'attaque, et reconnaît bientôt que nous sommes assaillis, tout à la fois des maisons et de l'extérieur de la ville, par des troupes d'infanterie prussienne. Aussitôt l'ennemi reconnu, je fais avancer sur la place une demi-batterie de mtirailleuses, commandée par M. de la Forte,

(1) Il faut faire ici la part du trouble jeté par cette attaque imprévue dans l'esprit de nos mobilisés ; la vérité est celle-ci : les Prussiens n'étaient point cachés dans les maisons ; mais les habitants connaissaient parfaitement la présence de l'ennemi près de Droué et n'eurent pas le courage d'en prévenir leurs compatriotes. Leur silence fut doublement coupable. (*Note de M. de Kératry.*)

enseigne de vaisseau, et une batterie de montagne, commandée par M. Gruesse, sous-lieutenant au 10e régiment d'artillerie.

Les portes des maisons sont enfoncées, et les Prussiens égorgés partout où on les trouve.

Pendant ce temps, une colonne d'infanterie essayait de pénétrer sur la place pour prêter main-forte aux tirailleurs des maisons; mais après plusieurs attaques infructueuses, elle était définitivement repoussée par l'infanterie, aidée des mitrailleuses du capitaine de la Forte, qui, enfilant la rue dans toute sa longueur et soutenues par la batterie de montagne, infligeaient à l'ennemi les pertes les plus cruelles.

Je faisais en même temps fouiller, par la mitraille du 4 et les mitrailleuses, le parc du château attenant à la ville, et dans lequel s'étaient établies plusieurs compagnies ennemies.

Lorsque l'ennemi eut été mis en fuite, nous nous occupâmes de relever nos morts et nos blessés et de mettre en route le restant de la division. Peu de blessés, beaucoup de morts, tel était le résultat de cette affaire, qui n'avait pas duré une heure, mais qui, vu la petite distance à laquelle on s'était battu, avait été excessivement meurtrière.

Cinq officiers et un aumônier avaient été tués. Le nombre des hommes hors de combat était assez considérable, mais ne possédant pas les chiffres exacts, je m'abstiens de préciser. Dans le nombre malheureusement trop grand des morts de l'artillerie, se trouvaient trois de nos meilleurs chefs de pièces, pointeurs brevetés de la marine, et M. de Rodelec du Porzic, lieutenant de vaisseau démissionnaire, marié depuis peu et réengagé pour la durée de la guerre. Cet officier, avec le grade de chef d'escadron d'artillerie, remplissait les fonctions de sous-directeur. Il était le dernier enfant d'une famille composée de trois

fils. Ses deux frères avaient été tués au feu, le plus jeune quelques mois auparavant, dans nos dernières affaires d'Algérie. Au moment où je débouchais sur la place de Droué, où Rodelec m'avait précédé de quelques pas, je l'aperçus ouvrant les bras et tombant la face en avant, percé de part en part et en pleine poitrine. Cet aimable et brillant camarade, transporté dans un café voisin, conserva jusqu'à sa mort, survenue à onze heures du soir, toute sa connaissance, et quand, prêt à monter à cheval, je vins lui serrer la main pour lui dire un adieu que nous savions malheureusement tous les deux devoir être le dernier, il ne put que me dire : *Adieu, mon cher ami! Je meurs comme mes frères, pour le pays, et frappé en face.*

Que le sang d'aussi nobles victimes rejaillisse sur ceux qui l'ont fait verser, et puissent les sympathies émues de tous ceux qui ont connu et aimé Rodelec être un allégement à la douleur si légitime de toute une famille que rien désormais ne peut consoler!

Pas un habitant n'avait eu le courage, pendant la durée de la halte, de nous informer de la présence de l'ennemi dans la ville et aux environs. Voilà quel était le résultat de la terreur du nom prussien, que quelques journaux avaient cru salutaire d'inspirer aux populations, et ce fait déplorable n'était malheureusement pas un fait isolé, sans précédent, et ne devant pas avoir d'imitateurs; car il nous fut, hélas! à plusieurs reprises, donné de constater que les ouvrages que nous construisions à grand'peine dans la terre gelée pour couvrir notre retraite, étaient détruits par les populations, dans le but de s'attirer la bienveillance d'un ennemi dont ils n'obtenaient qu'un mépris trop justifié.

A peine la colonne avait-elle fait 4 à 5 kilomètres en dehors de Droué, que nous fûmes de nouveau attaqués par l'ennemi, pourvu cette fois d'artillerie. L'ordre de marche prévoyait cette attaque, car le parc, la batterie

de 12 et le matériel des compagnies hors rangs marchaient en tête, tandis que l'arrière-garde était appuyée par une batterie et demie de mitrailleuses et deux batteries et demie de montagne.

Sans interrompre la marche de la division, l'artillerie dut à plusieurs reprises se mettre en batterie, et, protégée par deux bataillons déployés en tirailleurs, soutenir et arrêter le choc de l'ennemi. La rapidité du tir de nos quinze canons de montagne fit certainement croire aux Prussiens à la présence de forces considérables, et contribua dans une grande mesure à ralentir leur élan. L'attaque commencée au village de la Fontenelle, vers les deux heures après midi, se continua pendant plusieurs kilomètres, pour ne finir qu'après quatre heures. Grâce au sang-froid de nos braves marins, nous ne fûmes pas entamés une seule fois, et nous pûmes, en nous repliant successivement et par batterie, contenir les forces qui nous attaquaient, et permettre à la colonne d'opérer tranquillement sa retraite. Cet avantage était d'autant plus important, qu'arrivés le soir à six heures et demie au village de Saint-Agil, nous trouvions la route dans un état tel, qu'il était absolument impossible à l'artillerie, au parc et au convoi, de passer avant qu'elle eût été réparée. Or, la division marchait depuis vingt-cinq heures, sans autre repos que la halte de Droué, halte si fatalement troublée. L'artillerie et le génie durent se mettre immédiatement à l'œuvre, et au moyen d'abatis de bois, combler les parties de route défoncées à 1m50 et 1m80 de profondeur. Chacune des pièces d'artillerie ou des voitures de munitions nous obligeait à quadrupler et quintupler les attelages, pour pouvoir sortir de cet horrible bourbier. Des charrettes de munitions allégées de la moitié de leur chargement ne purent passer qu'attelées de quatorze et même de seize chevaux. Sur certains points, les malheureuses bêtes enfonçaient jusqu'au poitrail et ne

parvenaient qu'avec la plus grande difficulté à retirer d'entre les branches leurs jambes mises à vif par ces chutes.

Le lendemain enfin, 18 décembre, à trois heures après midi, le dernier canon franchissait cet obstacle, et ce résultat était obtenu à l'aide d'hommes qui, après avoir marché vingt-cinq heures, après s'être battus une partie de la journée, venaient encore de fournir un pénible travail de vingt et une heures sans relâche.

A trois heures passait la dernière pièce de canon, et à trois heures et demie les Prussiens entraient à Saint-Agil! Que serait-il arrivé si, au lieu d'avoir été repoussés la veille au soir, ils avaient continué avec succès leur attaque deux heures de plus? Il n'est pas besoin d'être tacticien pour deviner quel eût été le déplorable sort d'une colonne attaquée dans une semblable position.

Dans l'affaire de la veille, à la Fontenelle, les pertes de la colonne avaient été à peu près nulles, par suite de la distance à laquelle l'ennemi avait été tenu par le feu incessant de nos batteries de montagne et de nos mitrailleuses. Les bataillons de soutien de l'artillerie, constamment déployés en tirailleurs, avaient également perdu fort peu d'hommes. Seule, l'artillerie, obligée de se masser par la nécessité d'opérer sur une route, avait éprouvé des pertes sensibles. Le matériel avait également souffert, car trois affûts de 4 furent brisés dans cette affaire; mais les pièces démontées, immédiatement placées sur des affûts de rechange, n'en continuèrent pas moins à prendre part à l'affaire. Nos pertes auraient été beaucoup plus considérables, sans l'épaisse boue qui, grâce au dégel, nuisait considérablement à l'effet des obus.

A compter de ce moment notre retraite ne fut plus inquiétée, et le 20 décembre, à dix heures du soir, nous arrivions à Yvré-l'Évêque, après avoir traversé Vibraye, Connerré, Beillé, etc.

Aussitôt l'arrivée et la reconnaissance terminée des positions dont nous devions prendre possession, la division commença ses exercices, et l'artillerie, aidée du génie, fut employée aux travaux de défense destinés à couronner les hauteurs d'Yvré, dominant la rivière de l'Huisne.

Les dispositions prises étaient les suivantes :

Le plateau de la Croix fut occupé par une batterie de 12 et une batterie de 4 à cheval.

Le plateau de Parancé, par une batterie de 8 de campagne.

Le plateau du Luar, par les neuf mitrailleuses.

Le vieux pont, le pont neuf et le pont de Parancé, chacun d'eux par une demi-batterie de montagne.

A l'arrivée de la division à Yvré-l'Évêque, l'artillerie dut remplir les vacances produites par la mort, les blessures et les maladies. Ce recrutement s'opéra parmi les différents bataillons de mobilisés de Bretagne, et notamment chez les franc-tireurs de Quimper.

Je dois à la vérité de dire que je n'ai eu que des éloges à adresser à la presque totalité de ces hommes, qui, de fort mauvais soldats la veille, devinrent, pour la plupart très-vite, de fort bons serviteurs. Je ne saurais attribuer ce résultat à d'autres causes qu'à l'influence des cadres sérieux, exercés et imbus du sentiment du devoir, auxquels ils se trouvèrent incorporés.

La plupart des officiers mobilisés de l'armée de Bretagne étaient, au point de vue de l'instruction militaire, d'une ignorance absolue, et la confiance qu'ils inspiraient à leurs hommes naturellement proportionnelle à leur savoir, c'est-à-dire nulle. Sans confiance de la part du soldat, il n'est point d'officier possible, et les conséquences du manque d'officiers ne sont malheureusement plus à démontrer aujourd'hui. L'homme qui, au contraire, se sait conduit par des officiers instruits, qui n'exposeront leurs soldats que dans un but utile à l'intérêt

général, qui par l'expérience de la guerre profiteront de tous les avantages qui pourront se présenter, qui, en un mot, sauront acheter plus de succès avec le moins de sang, cet homme, dis-je, marchera sans arrière-pensée, et la déplorable hésitation inséparable de toute conviction d'un danger gratuitement encouru, ne viendra jamais l'atteindre.

De ce manque d'habitude de conduire des hommes résultait encore un immense inconvénient. Je veux parler des négligences qui, sans importance aucune aux yeux de beaucoup d'officiers, avaient cependant des résultats déplorables. C'est ainsi que, malgré une parfaite régularité de la part de l'intendance dans la distribution des vivres, des bataillons entiers sont restés quelquefois plusieurs jours sans recevoir leurs rations; et ce déplorable état de choses était simplement dû à l'oubli d'un officier, soit d'assister au rapport, soit de signaler aux compagnies les heures de distribution qui avaient été indiquées au quartier général. Manque de confiance de la part du soldat, mécontentement et souffrances réelles, souffrances d'autant plus dures à supporter que les hommes s'apercevaient trop souvent à qui incombait la faute, telles étaient, je crois, les principales raisons qui s'opposaient à la bonne constitution de l'armée.

Le courage individuel ne faisait pas autant défaut qu'on s'est plu à le dire, ainsi que le montrèrent les bataillons de mobilisés bretons qui, conduits par le général Gougeard en personne et électrisés par la contenance des Volontaires de l'Ouest, reprirent à la baïonnette le plateau des Auvours, abandonné par le général Paris dans la journée du 12 décembre (bataille du Mans). Le général Gougeard recevait à cette affaire six balles dans le ventre de son cheval, deux balles dans la manche de sa tunique, et avait au même instant son képi enlevé par un éclat d'obus, Le courage individuel ne faisait pas

défaut, je le répète; mais en présence de bataillons bien commandés et dirigés par d'habiles officiers d'état-major, le courage individuel, point ou mal dirigé, n'aboutit qu'à des désastres dans la plupart des cas.

Du 29 décembre, jour de notre arrivée à Yvré-l'Évêque, jusqu'au 10 janvier, plusieurs mouvements de troupes furent exécutés d'après les ordres du général Chanzy. Ces mouvements avaient pour but de s'opposer au passage de la rivière de l'Huisne par les Prussiens, qui devaient nécessairement tenter de forcer Yvré-l'Évêque, où viennent aboutir les routes de Saint-Calais au Mans et de Nogent-le-Rotrou au Mans. La première division de l'armée de Bretagne, chargée de défendre ces positions, formait alors à peu près le centre de la deuxième armée de la Loire, laquelle s'étendait, de Pontlieue et Changé à droite, jusqu'à Fatines, Saint-Mars-la-Bruyère, Montfort et Connerré à gauche.

Le 10, une partie de la division quitte les positions et s'avance jusqu'à Saint-Mars-la-Bruyère, qu'elle est obligée d'abandonner la nuit, après avoir eu ses avant-postes enlevés et après une audacieuse attaque de nuit dirigée par le commandant Lejeune et repoussée par l'ennemi. Nous arrivons à Yvré-l'Évêque à six heures du matin pour en repartir à onze heures et demie, sur la route de Saint-Calais, dans l'intention de faire dans cette direction une reconnaissance offensive.

A 3 kilomètres d'Ardenay, nos éclaireurs signalent l'ennemi, et presque aussitôt cette nouvelle est confirmée par plusieurs obus qui viennent tomber parmi nous.

Sur l'ordre du général Gougeard, les mitrailleuses et les canons de montagne se portent en avant et engagent avec l'ennemi un duel d'artillerie d'autant plus meurtrier qu'il avait pour théâtre une longue route plantée d'arbres élevés, et, circonstance des plus dangereuses, cette route était parfaitement rectiligne.

L'ennemi, fort heureusement pour nous, fut loin de justifier ce jour-là sa réputation d'artilleur, et son tir, constamment trop haut, ne nous occasionna pas les pertes auxquelles nous devions nous attendre.

L'adresse de nos braves canonniers marins, au contraire, excita à plusieurs reprises l'enthousiasme des bataillons qui furent pendant une partie de l'après-midi simples spectateurs de la lutte, non désintéressés, il est vrai, car ils en recevaient fréquemment les éclaboussures. La fin de la journée s'approchant, nous regagnâmes nos retranchements dans l'ordre le plus parfait et en emportant nos morts et nos blessés.

En nous retirant, nous étions malheureusement obligés de traverser la partie de la route située derrière nous et qui, par suite du tir trop élevé des Prussiens, recevait une très-grande quantité de projectiles. Ce court moment fut fatal à beaucoup de nos malheureux amis. Parmi eux je citerai le médecin en chef de la division, M. Gestin, médecin professeur de la marine, qui eut à ce moment le bras emporté par un éclat d'obus. Deux de nos plus habiles pointeurs de la marine furent également tués ce jour-là, et la douleur que je ressentais de la perte d'aussi braves gens s'augmentait encore de l'impossibilité dans laquelle j'étais de remplacer de semblables individualités.

Pendant cette même journée, nos bataillons d'extrême droite avaient eu à soutenir un premier choc de l'ennemi et n'avaient point été entamés.

Le 12, à partir de onze heures, la bataille reprenait sur toute la ligne, et, dès ce moment, nous avions à supporter le principal effort de l'ennemi, qui cherchait à profiter des deux ponts d'Yvré-l'Évêque et de celui de Parancé pour franchir l'Huisne, nous rejeter sur Sargé et se diriger sans obstacle sur le Mans.

A deux heures, le plateau des Auvours, en avant de

nos positions, était abandonné par le général Paris, qui perdit dans ce mouvement une demi-batterie de mitrailleuses.

Le général Gougeard comprenant l'importance de cette position, qui ne faisait pourtant point partie de celles que nous avions à défendre, s'élance à la tête d'un bataillon de volontaires de l'Ouest, des bataillons de Lorient et de Rennes, et enlève à la baïonnette cette hauteur, par laquelle toutes nos batteries étaient dominées.

Ce brillant fait d'armes nous coûta malheureusement de très-grandes pertes. Le bataillon des Volontaires de l'Ouest, fort de 300 hommes au début de l'action, en laissait à lui seul 180 sur le champ de bataille, et cinq de ses braves officiers avaient été tués. Les deux autres bataillons, quoique sérieusement éprouvés, avaient néanmoins perdu moins de monde.

Pendant ce temps, les batteries qui avaient repris les positions dont j'ai donné le détail plus haut, foudroyaient l'ennemi à chacune des tentatives qu'il faisait pour s'emparer des ponts. Ses batteries essayaient vainement de s'établir tantôt à la Fourche, tantôt au château des Arches, tantôt dans les bois dominant les routes de Saint-Calais et la Ferté-Bernard. La justesse de notre tir les obligeait bientôt à se déplacer, et leur faisait perdre des hommes et du temps.

Les pertes de l'ennemi, ce jour-là, furent énormes, et il ne pouvait en être autrement; car le feu, commencé à dix heures du matin, ne se termina qu'à six heures et demie du soir, et plusieurs batteries furent obligées de renouveler leur approvisionnement de munitions. La distance à laquelle on se battait était inférieure sur plusieurs points à 800 mètres, et ne dépassait nulle part 1,600.

Lorsque la nuit fut entièrement faite et que le feu eut cessé, les résultats de la journée purent être connus et

furent unanimement déclarés parfaitement satisfaisants.

Seule l'avant-garde de la division avait plié à Champagny, écrasée par des forces supérieures. Cette avant-garde était formée du bataillon mobilisé de Nantes, et son colonel, M. Bel, âgé de trente-deux ans, père de famille, officier démissionnaire, était au nombre des morts.

Le résultat de ces deux journées pouvait être résumé, pour l'armée de Bretagne, de la façon suivante : toutes nos positions conservées, grandes pertes infligées à l'ennemi.

Le général Chanzy, qui avait passé au milieu de la division une partie de la journée, télégraphiait à neuf heures du soir, au général Gougeard, pour le féliciter sur les résultats obtenus par ses troupes, et en le priant de lui signaler les mérites à récompenser, lui annonçait qu'il lui décernait la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

La nuit se passa en escarmouches entre les grand'-gardes, mais sans affaire sérieuse.

Tout paraissait donc en bonne voie, et nous pouvions enfin espérer que nos patriotiques aspirations allaient enfin se retremper dans les joies d'une grande victoire, lorsque le 13 au matin, de sinistres rumeurs commencèrent à circuler. L'armée de Jauréguiberry s'était, disait-on, débandée, et le Mans se trouvait par conséquent sans défense.

Chacun se refusait à croire à d'aussi tristes nouvelles, lorsque, entre dix et onze heures du matin, arriva l'ordre de battre en retraite, et, avec cet ordre, la confirmation du désastre. La division se retira par Sargé, en très-bon ordre, et nos dernières pièces n'étaient pas à 500 mètres d'Yvré-l'Évêque que l'ennemi y pénétrait déjà.

Que vous dirai-je, mon Général, de cette malheureuse retraite? Qu'elle fut longue et pénible; que pendant quatre jours nous fûmes souvent attaqués, et que ce ne

fut qu'après avoir dépassé Sillé-le-Guillaume que nous eûmes quelque tranquillité. Tout cela est si triste, en vérité, que j'abrége le plus possible le récit de cette navrante période de la campagne.

Quelles journées, grand Dieu! que ces longues heures de marche, dans la neige jusqu'aux genoux, le cœur brisé par les tristesses du passé, par les malheurs du présent, et par les craintes au sujet d'un avenir qui ne pouvait se nommer évidemment que capitulation! Combien souvent, dans ces journées, j'ai envié le sort de ceux de nos braves marins qui, tombés au commencement de la lutte, n'avaient pas même soupçonné jusqu'où pouvaient aller nos malheurs!

A compter de ce moment, chacun comprenait que tout était fini, que tout espoir était perdu! L'ennemi lui-même, sentant l'inutilité de nouveaux efforts, restait dans ses positions sans inquiéter nos troupes.

La division fut promenée à travers la Sarthe, la Mayenne, l'Orne, la Manche et l'Ille-et-Vilaine, jusqu'au jour du licenciement, qui s'opéra dans la première quinzaine de mars.

Le 12 mars, je rendais à l'arsenal de Rennes le matériel que j'avais reçu de vos mains, et j'adressais à mes soldats et marins, en les quittant, l'allocution suivante, devant la porte même de l'arsenal de la guerre :

« OFFICIERS, MARINS et SOLDATS,

« Le jour de la séparation est venu, et c'est le deuil au cœur que nous allons nous quitter. Une seule mais grande consolation nous reste, celle d'avoir fait notre devoir; une ferme, une inébranlable résolution nous domine tous, celle d'être prêts au premier appel à faire de nouveau au pays le sacrifice de nos positions, de nos affections, de nos existences. Quelles que puissent être les positions que la destinée me réserve, le titre dont je serai

le plus fier toujours sera celui de commandant de cette artillerie, et si, comme je le souhaite de toutes les forces de mon âme, l'heure de la revanche vient à sonner, c'est avec vous tous, si dignes de ramener la victoire sous nos drapeaux, que je demanderai à marcher de nouveau pour venger nos défaites.

« Vive la France! »

C'est ainsi, mon Général, que s'est terminée cette pénible campagne. Je n'essayerai pas de faire ressortir ici le mérite de mes marins.

Ils sont maintenant connus de tous, et chacun sait qu'ils sont au-dessus de tout éloge. C'est à leur courage, à leur habileté, à leur dévouement, que j'ai dû de ne point perdre une pièce de canon pendant toute la durée de la campagne, et de restituer aux arsenaux le matériel complet à la tête duquel vous m'aviez fait l'honneur de me placer.

Justifier la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant un commandement aussi important, tel a été le but de mes constants efforts. Vous persuader de la reconnaissance que je vous ai vouée de ce jour, tel est et tel sera toujours mon plus ardent désir.

Bergerac, 10 mai 1872.

EUG. COQ,
Lieutenant de vaisseau,
Chef d'escadron d'artillerie, commandant l'artillerie de la 1re *division de l'armée de Bretagne.*

ANNEXE 10.

(*Gazette de l'Ouest*, 17 janvier 1871.)

L'*Union libérale* de Tours publie les textes des deux dépêches concernant la bataille du Mans : la première est adressée au gouvernement par le général en chef de l'armée de la Loire; la seconde est celle qui a été affichée hier soir à la porte de la préfecture de Tours.

Nos lecteurs relèveront eux-mêmes la différence qui existe dans la rédaction de ces deux documents, qui réellement n'en constituent qu'un seul.

Nous nous faisons ici l'écho de l'opinion, qui proteste énergiquement contre cette habitude prise par nos gouvernants ou leurs agents de tronquer ou de modifier, suivant leurs caprices, les dépêches des généraux qui commandent nos armées.

DÉPÊCHE DU GOUVERNEMENT.

Le Ministre de l'intérieur à Messieurs les Préfets.

Bordeaux, 12 janvier 1871.

Hier, un nouveau combat a eu lieu presque sous les murs du Mans; l'ennemi nous a attaqués sur toute la ligne.

Le général Jauréguiberry s'est solidement maintenu sur la rive droite de l'Huisne. Le général de Colomb s'est battu six heures avec acharnement sur le plateau d'Auvours.

Le général Gougeard a eu son cheval percé de six balles. Nos positions au-dessous de Changé et sur la route de Parigné ont été maintenues. Toutes les positions ont été conservées, excepté la Tuilerie, enlevée, la nuit, par retour offensif de l'ennemi.

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL CHANZY.

Général Chanzy à Guerre.

Le Mans, 11 janvier, 11 h. 30.

Nous avons eu aujourd'hui la bataille du Mans. L'ennemi nous a attaqués sur toute la ligne. Le général Jauréguiberry s'est solidement maintenu sur la rive droite de l'Huisne. Le général de Colomb s'est battu pendant six heures avec acharnement sur le plateau d'Auvours.

Le général Gougeard, qui a eu son cheval percé de six balles, a montré la plus grande vigueur, *et les troupes de Bretagne ont puissamment contribué à conserver cette position importante*. J'ai annoncé au général Gougeard qu'il était commandeur.

Au-dessous de Changé et sur la route de Parigné-l'Évêque, nous

Nous avons fait des prisonniers; ils évaluent l'ensemble des forces allemandes, engagées ou en réserve, à 180,000 hommes.

Les pertes de part et d'autre, mal connues encore, sont sérieuses. De notre côté, deux colonels grièvement blessés.

Pour copie conforme :

Le préfet,

Signé : Dumel.

nous sommes maintenus, malgré les efforts de l'ennemi. Nous couchons sur toutes nos positions, moins la Tuilerie, abandonnée devant un retour offensif tenté à la tombée de la nuit par l'ennemi.

Nous avons fait des prisonniers, dont j'ignore encore le nombre; ils évaluent ensemble les forces prussiennes, engagées ou en réserve, à 180,000 hommes. Le combat n'a cessé qu'après la nuit venue; je sais que deux de nos colonels sont grièvement blessés : je crois à des pertes sensibles; j'espère en avoir infligé de cruelles à l'ennemi.

La dépêche qui a été communiquée aux journaux de Nantes et à tous ceux des départements que nous avons reçus, supprime l'hommage rendu par le général Chanzy au courage des Bretons. Comment! le général en chef écrit que « les troupes de Bretagne ont puissamment con- » tribué à conserver cette position importante », celle du plateau d'Auvours, et MM. Gambetta, Crémieux et Glais-Bizoin se croient le droit de supprimer cet hommage rendu à nos braves compatriotes!

Que MM. Crémieux et Gambetta, qui sont du Midi, soient peu soucieux d'être justes envers la Bretagne, cela les regarde et au fond ne nous importe guère. Mais Glais-Bizoin, qui a l'honneur d'être Breton, comment se peut-il prêter à de si mesquines manœuvres?

Nous protestons énergiquement au nom de la Bretagne.

ANNEXE 11.

Au quartier général.

MON CHER KÉRATRY,

Vous savez déjà que mon commandement a cessé, par suite des vérités désagréables et persévérantes que j'ai dû dire à nos maîtres. Ils s'en sont irrités comme de simples monarques, et, mettant à ma place le brave général de Planhol, ils achèvent de disperser cette armée de Bretagne que vous aviez réunie, qu'ils n'ont jamais voulu armer ni laisser en repos pour s'instruire, et contre laquelle leur hostilité n'est que trop démontrée, aux yeux mêmes des moins clairvoyants d'entre leurs victimes.

Il y a plus d'un mois que j'ai commencé à retirer nos pauvres désarmés de Conlie, où ils se fussent trouvés sur la route de la retraite de ces bandes qu'on appelle l'armée de la Loire, retraite qui était aussi certaine à mes yeux, à cette époque, qu'elle l'est devenue depuis que j'ai assisté à la débâcle au milieu de laquelle nos vivres (placés de longue main dans des wagons) sont intervenus silencieusement pour empêcher de mourir de faim les essaims de fuyards qui avaient passé dans la neige cinq jours sans distribution. Parmi ces fuyards se distinguaient, par un certain ordre, et par le fait d'avoir rapporté leurs armes, les bataillons de Lalande, dont on a fait depuis les boucs émissaires du désordre *général*, comme il arrive toujours lorsqu'un corps étranger à une armée y arrive la veille d'une affaire malheureuse. Chanzy a cru sans doute conserver un certain moral à son armée en rejetant la faute sur ceux qui n'en étaient pas coupables, et s'il eût atteint ce but, il ne faudrait pas blâmer ce genre de sacrifice, fait, aux dépens de pauvres diables, à la possibilité de maintenir les autres en disposition de résister tant que

durera la résistance. Mais ce pauvre but lui-même n'est pas atteint : les troupes de toute espèce ne veulent plus combattre, parce qu'elles sentent instinctivement l'irrémissible infériorité de leur organisation, de leur discipline, de leur armement, de leurs chefs, et surtout de l'autorité grotesque qui succède à l'autocratie impériale, et l'impuissance radicale d'un gouvernement qui n'a point de base dans le pays, ni rien de commun avec la nation qui le subit.

. . . .

Bien à vous. Général DE MARIVAULT.

ANNEXE 12.

Nous avons insisté souvent, dans les premières pages de ce livre, sur l'hostilité du bureau de la guerre et du général de Loverdo contre l'armée de Bretagne. Pour ceux de nos lecteurs qui auraient pu nous accuser d'exagération, nous transcrivons ici huit pièces qui les édifieront pleinement sur l'esprit avec lequel était appréciées nos opérations, et sur la bonne foi qui présidait aux jugements de M. de Loverdo et des employés supérieurs de l'administration de la guerre. L'ancien ministre de la guerre, général de Cissey, s'est chargé d'ailleurs de les réfuter, et nous ne pouvons rien désirer de plus complet que la lettre qui termine cette série de pièces :

1°

A Monsieur le duc d'Audiffret-Pasquier, président de la commission des marchés.

Médéah, le 8 avril 1872.

Monsieur le Duc,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander, au nom de la commission des marchés, tous les renseignements et les documents que je possède sur l'organisation du camp de Conlie, et sur les marchés qui ont été passés pour cet établissement.

Lorsque j'ai quitté les fonctions que j'exerçais au ministère de la guerre, il était de mon devoir de ne conserver par devers moi aucune pièce de comptabilité ou même ayant trait à la comptabilité, parce que les documents de cette nature étaient la propriété du ministère et ne de-

vaient pas être distraits de ses archives auxquelles elles appartenaient; je n'ai donc emporté aucune pièce en original avec moi.

Mais cela ne m'empêche pas de pouvoir vous fournir des renseignements qui pourraient être fort utiles pour éclairer la commission.

Ce n'est pas que j'aie été chargé d'aucun détail de contrôle ou d'administration pour l'organisation ou pour la direction des bandes qui furent réunies au camp de Conlie, sous le nom d'armée de Bretagne. M. Gambetta, ministre de la guerre, avait bien nettement établi l'indépendance de cette armée et de son chef vis-à-vis de l'administration régulière du ministère de la guerre et même vis-à-vis du commandement. Mon rôle à moi, directeur des trois premières directions du ministère de la délégation, avait été borné à fournir à M. de Kératry deux escadrons de cavalerie légère, qui le rejoindraient dès que son armée serait en état de marcher sur Paris pour en faire lever le siége. Il m'était prescrit, en outre, de conserver pour les organisations de corps de troupes régulières tout ce qui avait été créé ou tout ce qui était en voie de formation dans les départements de la Bretagne, mais de ne plus en commencer de nouvelles : et toutes les ressources de ces départements devaient rester à la disposition de M. de Kératry, qui, avec la somme considérable qu'on lui avait confiée, promettait de mettre en quelques jours 80,000 hommes en marche contre l'ennemi. Je n'avais aucune foi en ces promesses; j'essayai de les réduire à leur valeur, chez le ministre comme chez le délégué; ce fut peine perdue. Mais le temps marqué s'étant écoulé et au delà, et rien n'ayant été produit, si ce n'est une énorme dépense, M. de Kératry jugea à propos de donner sa démission de général en chef, et il la publia dans une lettre où j'étais l'objet, avec d'autres personnes plus haut placées que moi, d'accusations incompréhen-

sibles. Je n'ai pas répondu à cette lettre, et j'ai appuyé auprès du ministre et du délégué à la guerre, M. de Freycinet, pour que l'on n'y répondît pas d'ailleurs.

Mais comme, après la démission de M. de Kératry, le ministre de la guerre se trouvait naturellement appelé à recueillir son héritage, c'est-à-dire le matériel et le personnel dont se composait l'armée de Bretagne, une commission fut formée sur ma demande et fut chargée de ce soin.

Cette commission était composée de trois membres :

MM. Haca, général de brigade;
Bézard, lieutenant-colonel d'artillerie;
Bruyères, sous-intendant militaire.

Elle reçut pour instructions d'inventorier tout le matériel d'artillerie, du génie ou de l'administration existant à l'armée de Bretagne; d'examiner la comptabilité intérieure des corps de cette armée; de vérifier les effectifs, de rendre compte de l'instruction des hommes et de la formation des cadres; enfin de faire connaître quel parti l'on pourrait tirer de l'entreprise qui venait d'avorter avec tant d'éclat.

Elle se rendit à Conlie, où elle ne put se mettre en rapport qu'avec M. Carré-Kerisouët, qui cumulait à l'armée de Bretagne les fonctions d'intendant en chef avec celles de quartier-maître général. Elle aurait bien désiré entendre M. de Kératry, mais celui-ci s'était hâté, aussitôt sa démission envoyée, d'abandonner les fonctions de général en chef et d'ordonnateur en chef. En son absence, fort regrettable, la commission, en présence de M. Carré-Kerisouët, se livra à une enquête scrupuleuse pour remplir sa mission.

La commission, présidée par le général Haca, constata dans le rapport qu'elle me remit à la fin de ses opérations, qu'elle n'avait point trouvé de corps réellement organisés, ni surtout armés, équipés et habillés convenablement,

comme on s'y attendait après la dépense des huit millions mis par M. Gambetta à la discrétion de M. de Kératry; que de plus elle n'avait pu saisir la trace d'aucune opération administrative ayant trait à l'organisation ou à l'entretien des troupes; qu'aucun marché n'avait été passé pour achats de denrées, de chevaux ou de matériel, ou du moins qu'aucun ne lui avait été présenté; qu'elle n'avait trouvé aucun registre ni pour la distribution ni pour la comptabilité en deniers des corps de troupes; en un mot, la commission rapporta que les règles posées comme principes par tous les règlements ou ordonnances de l'administration française n'avaient pas été observées pour les dépenses de l'armée de Bretagne. Je remis moi-même ce rapport à M. de Freycinet, délégué à la guerre, en lui exprimant mon opinion formulée dans une note jointe au dossier, et réclamant que justice fût rendue par les tribunaux compétents.

Qu'est devenu le dossier? Ou on l'a mutilé, ou on vous a dit qu'il était égaré; autrement, vous n'auriez pas eu besoin d'un autre renseignement. Celui-là suffisait pour édifier pleinement la commission que vous présidez, comme vous-même. Mais rien ne vous serait plus facile que de recevoir devant vous la commission d'enquête de Conlie. Tous les membres font encore partie de l'armée. Je ne ferais aucune difficulté pour venir les assister dans cette occurrence. Tous les détails des conversations que j'ai eues avec le général Haca, à son retour de Conlie, sont fixés dans ma mémoire, et je suis presque certain que les trois membres de la commission et moi, nous pourrions rétablir pour ainsi dire dans son intégrité le rapport en question.

Je suis à vos ordres; je puis m'absenter en ce moment sans inconvénient pour mon service, et j'ai déjà pris à ce sujet l'attache de mon chef direct, le général commandant la division d'Alger. Mais comme il est important que je

puisse le fixer définitivement à cet égard, j'ai l'honneur de vous prier de me faire savoir si la commission des marchés ou vous, vous jugerez convenable d'user des moyens que j'ai pris la liberté de vous indiquer pour amener la découverte de la vérité au sujet de ce qui a été fait à Conlie.

Veuillez agréer, Monsieur le Duc, l'assurance de ma haute considération.

Le général commandant la subdivision militaire,
Signé : H. DE LOVERDO.

2°

Paris, 15 février 1873.

A Monsieur le Président de la commission des marchés.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La lettre n° 6 du 8 avril 1872, de M. le général de Loverdo, relative à l'organisation du camp de Conlie et de l'armée de Bretagne, dont vous avez bien voulu me donner récemment connaissance, contient des assertions de deux natures :

Les unes sont l'expression d'une opinion personnelle à leur auteur; je n'ai pas à m'en occuper ici, les questions d'opinion étant absolument libres, et leur solution ne dépendant que de la conscience, de l'intelligence et des lumières de celui qui les formule.

Les autres sont l'énoncé de certains faits précis rapportés par le général, soit en son propre nom, soit au nom de la commission d'examen du camp de Conlie, derrière l'autorité de laquelle il s'abrite.

En ce qui concerne les faits personnels à M. de Loverdo, celui-ci affirme que, en sa qualité de directeur des trois premières directions du ministère de la délégation, son rôle était borné à me fournir deux escadrons de cavalerie légère qui devaient me rejoindre dès que les Bretons se-

raient en état de faire mouvement. Je constate, comme en fait foi ma seconde déposition avec pièces à l'appui, devant la commission du 4 septembre, que ce rôle, il ne l'a pas rempli. L'armée de Bretagne s'est ébranlée le 27 novembre : une première division de 12,500 hommes a été portée en avant; une autre de 10,000 était sur le point de partir aussitôt armée. Aucun des deux escadrons de cavalerie légère n'avait rejoint, malgré mes demandes pressantes et répétées; un seul était annoncé mis en route, l'autre ayant été détourné de sa première destination au profit du général Jaurès. Ce fait résulte des dépêches que j'ai remises à la commission d'enquête.

Il y aura lieu d'examiner si c'est à cela que devait se borner le rôle de M. de Loverdo, et si, en sa qualité de chargé du personnel du ministère de la guerre, il n'avait pas le droit et le devoir de régulariser la position des officiers de l'armée de Bretagne nommés au titre auxiliaire ou détachés de l'armée régulière par le ministre de la guerre, dont il a constamment laissé sans exécution, au grand détriment de la défense, les ordres formels et écrits.

M. de Loverdo affirme, en second lieu, que j'avais promis, avec la somme de huit millions qu'on m'avait confiée, de mettre en quelques jours 80,000 hommes en marche contre l'ennemi.

Je nie une telle promesse, qui eût été aussi ridicule de la part de celui qui l'eût faite que l'aurait été la confiance de ceux qui l'auraient acceptée sans réserve. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que, en admettant que mon crédit eût été disponible intégralement et immédiatement, huit millions pour 80,000 hommes représentent 100 francs par homme, c'est-à-dire une somme insuffisante même pour l'armement. Comment admettre que j'eusse pu promettre, ferme dans ces conditions, de mettre à l'aide de ce crédit les 80,000 soldats en état de mar-

cher à l'ennemi, c'est-à-dire les lever, habiller, équiper, armer, nourrir et solder jusqu'au jour de leur mise en marche?

Comme seconde preuve plus éclatante de l'erreur commise par M. de Loverdo, vous n'avez qu'à consulter ma lettre officielle du 21 octobre 1870, adressée à Tours au ministre de la guerre, dont certainement M. de Loverdo a eu connaissance, et vous y verrez les mots suivants : « *L'effectif devant s'élever, j'espère, à une quarantaine de mille hommes, j'ai besoin*...., etc. »

Cette lettre a été imprimée dans ma déposition devant la commission du 4 septembre.

Tout le reste de la lettre de M. de Loverdo est la reproduction fidèle, j'aime à le croire, du rapport de la commission d'examen de Conlie. Il est extrêmement regrettable, toutefois, que le rapport de cette commission ne puisse vous être présenté dans toute son intégrité. La discussion en serait plus facile. Mais d'abord, à quelle date la commission s'est-elle présentée à Conlie? Pourquoi n'a-t-elle parlé qu'à M. Carré-Kerisouët? Il lui eût été facile de me trouver si elle eût réellement désiré m'entendre; je n'ai point quitté la France après ma démission, et j'ai été en relations télégraphiques avec M. Gambetta jusqu'au 1er janvier. Pourquoi la commission n'a-t-elle pas interrogé les chefs de service, qui tous sont restés à Conlie après mon départ? Le colonel Vauguyon, chef d'état-major, M. Angé, chef de la comptabilité, M. Charlon, commissaire aux vivres, M. Rousseau, ingénieur des ponts et chaussées, chef du génie, votre collègue, M. Jullien, chef de l'artillerie, M. de Villeneuve, sous-intendant, chargé de la distribution des effets d'équipement, M. Beneteau, directeur des haras, chargé de la remonte : tous gens des plus honorables, qui sont prêts à répondre de tous leurs actes, que leur seul patriotisme et non la loi ont appelés à l'armée de Bretagne. Tous ont été présents

depuis mon départ jusqu'à la période de désorganisation confiée au général de Marivault.

« La commission, dit le général de Loverdo, n'a point » trouvé de corps réellement organisés ni surtout armés, » équipés et habillés convenablement, comme l'on s'y » attendait après la dépense des huit millions mis par » M. Gambetta à la discrétion de M. de Kératry. »

Mais comment la commission n'a-t-elle pas eu connaissance des deux divisions qui ont quitté Conlie, l'une de 12,500 hommes, le 27 novembre, l'autre de 10,000 hommes, après mon départ, pour rejoindre l'armée du général Chanzy? De plus, si, comme il est dit plus bas, « elle n'a trouvé aucun registre ni pour les distributions ni pour la comptabilité en deniers »; s'il ne lui a été présenté « aucun marché pour achat de chevaux, de denrées et de matériel »; comment peut-elle affirmer, ainsi qu'ose le dire le général de Loverdo, que les huit millions ont été dépensés? Comment peut-elle affirmer cela, quand il a été constaté qu'au moment où j'ai cessé d'ordonnancer, il restait en caisse plus de 7,600,000 fr.! alors surtout que la liquidation de l'armée de Bretagne, dont les dépenses ont marché après mon départ, liquidation terminée au bout d'une année par les soins de MM. Carré-Kerisouët et Lohan, fait ressortir les dépenses à la somme de cinq millions et demi environ, contre recette de dix-sept millions environ, fournis par la Bretagne pour ces mêmes mobilisés? Comment se fait-il qu'elle n'ait pu se faire présenter aucun marché alors que l'intendant militaire Descrimes, envoyé à Conlie directement par la guerre, m'écrivait à la date du 10 décembre 1870:

« . . . J'ai trouvé les approvisionnements assurés par » des marchés avantageux, dont les prix étaient aussi » modérés qu'on pouvait le désirer. Je les ai tous ratifiés, » et je ne demande qu'à pouvoir continuer dans les mêmes » conditions. »

Où les commissaires ont-ils cherché? Qui ont-ils interrogé? Où ont-ils puisé leurs renseignements, puisque des faits qui étaient connus de tous leur ont ainsi échappé?

Et enfin, M. Carré-Kerisouët, dont les bureaux administratifs étaient à Rennes, a-t-il été utilement interrogé en cette ville?

Pourquoi le général de Loverdo, et c'était son plus strict devoir en présence de pareilles accusations, ne m'a-t-il pas fait immédiatement appeler, ou arrêter, et passer en conseil d'enquête?

En présence d'une si criante contradiction entre la réalité des choses et les prétendues assertions de la commission, il m'est impossible de croire à l'exactitude des souvenirs du général de Loverdo, et je demande que, si le rapport ne se retrouve pas, les membres de la commission soient invités à déclarer s'ils acceptent la responsabilité des assertions du général de Loverdo, ou à rétablir la vérité de leurs impressions. Dans le cas où leur témoignage viendrait corroborer celui du général, je déclare me joindre à celui-ci pour demander qu'un conseil d'enquête, issu de la commission des marchés, soit appelé, à bref délai, à entendre contradictoirement les délégués de M. de Loverdo, lui-même, et tous les chefs de service de l'armée de Bretagne, ainsi qu'à prononcer sur toutes mes opérations, et à faire enfin justice d'imputations que je repousse comme calomnieuses et de mauvaise foi, et qui n'attestent que trop clairement, ce dont je me réjouis hautement d'ailleurs, le système d'hostilité persistante que M. de Loverdo, contrairement au bien public, a déployée contre l'armée de Bretagne et son chef. Il est temps que lumière et justice se fassent.

Je vous serai particulièrement reconnaissant, Monsieur le Président, de vouloir bien donner prompte communication de ma lettre à MM. les membres de la commission

des marchés, et m'instruire de la suite que la commission aura cru devoir lui donner.

Je réclamerai, en outre, de votre bienveillance, la publication, dans le volume de l'enquête que vous poursuivez, de la lettre de M. de Loverdo et de ma réponse.

Veuillez agréer, etc.

Cte E. de Kératry.

Heureusement le fameux rapport de M. le général Haca et de ses deux collègues a été retrouvé : on va pouvoir juger de la différence notable entre les appréciations qu'il contient et le jugement passionné de M. de Loverdo. A côté de ce rapport luimême, nous placerons les observations que son attentif examen a provoquées de la part de M. de Kératry :

3o

RAPPORT DES TROIS DÉLÉGUÉS DE LA GUERRE.	OBSERVATIONS DE M. DE KÉRATRY.
Nous, Haca, général de brigade, chargé par M. le ministre de la guerre de reconnaître les forces réunies sous le nom d'armée de Bretagne, et d'en prendre régulièrement possession au titre du département de la guerre, avons, assisté de MM. Bézard, lieutenant-colonel d'artillerie, et Bruyères, intendant militaire de deuxième classe, désignés à cet effet, procédé, dans les journées des 2, 3 et 4 décembre, à cette opération, qui a donné lieu aux constatations suivantes :	Un pareil examen, fait en trois jours, me paraît un peu superficiel.

Personnel.

Les forces réunies au camp de Conlie s'élèvent au chiffre de 1,198 officiers ou assimilés, et de 37,432 hommes de troupe des classes mobilisées.

En y joignant le chiffre de 13,424 hommes composant la division détachée, sous les ordres de M. le général Gougeard, pour opérer avec le 21e corps, on a, pour l'ensemble des forces réunies sous le nom d'armée de Bretagne, un effectif total de 50,856 hommes de troupes.

Toutefois, il conviendrait de déduire de cet effectif celui des troupes appelées au camp, bien qu'appartenant soit à l'armée régulière, soit à des formations antérieures ou étrangères aux départements de l'Ouest, savoir : un escadron du 3e régiment de cuirassiers, deux compagnies de chasseurs à pied, un bataillon de mobiles de la Haute-Garonne, une compagnie des mobiles de la Mayenne.

La situation modèle B, jointe au présent procès-verbal, fait connaître l'organisation qui a été donnée aux forces de l'armée de Bretagne.

Cette organisation comporte, outre l'état-major et les services spéciaux, dont la composition paraît nécessiter une régularisation et une réduction immédiates, des troupes du génie avec leur état-major et douze compagnies, un état-major et neuf batteries d'artillerie, quarante-neuf bataillons d'infanterie numérotés et formés en légions sous le nom de l'arrondissement qui les a fournis, une compagnie de remonte et un peloton de gendarmerie.

1° *État-major général.*

L'état A fait connaître la composition de l'état-major général,

Que devient donc l'assertion de M. le général de Loverdo : « *Que la commission n'avait point trouvé de corps réellement organisés?* »

Voici, au contraire, la preuve officielle qu'alors que je n'espérais lever que 40,000 mobilisés, j'avais, *en moins d'un mois,* mis sur pied et concentré 50,856 hommes, après avoir été obligé de tout créer et de tout appeler à moi.

État-major général pour 50,000 hommes, était-ce excessif ou modeste?

qui ne comprend pas moins de 17 officiers de tout grade.

2° *Génie* (1).

Le nombre des compagnies du génie est hors de proportion avec l'effectif total des troupes.

Cette exagération a eu pour résultat d'augmenter sans nécessité le nombre des officiers, et elle est d'autant plus sensible, que certaines compagnies n'ont que trente hommes de troupes pour sept officiers.

Une disproportion de même nature est à signaler en ce qui concerne l'état-major de cette arme, qui comprend, pour un total de 559 hommes de troupes, 1 colonel, 3 chefs de bataillon ou assimilés, deux capitaines et 1 lieutenant.

3° *Artillerie* (2).

L'état-major comprend : 1 colonel, 2 chefs d'escadron, 2 capitaines en premier, 1 capitaine en second et 2 lieutenants en premier.

L'effectif de chaque batterie se compose, en officiers : de 1 capitaine et de 2 lieutenants, et pour la troupe, il ressort en moyenne : au camp de Conlie à 80 hommes, et au camp d'Yvré à 130 hommes.

Je revendique absolument comme bonne l'idée que j'avais mise à exécution en portant le génie à ce nombre, que j'aurais encore accru si j'avais conservé le commandement.

Il était reconnu que le feu prussien tuait nos artilleurs aussitôt en batterie. J'avais attaché à chaque batterie un détachement du génie, pour couvrir rapidement les pièces et les hommes de remblais passagers avant l'ouverture de leurs feux.

(1) Observation très-fondée : 7 compagnies du génie, c'est beaucoup trop : 3 cadres de compagnies sont à supprimer, 4 à maintenir. On aura ainsi un bataillon du génie de 559 hommes à 4 compagnies.

L'état-major doit être réduit à 1 chef de bataillon, 1 capitaine et 1 lieutenant. — A supprimer : 1 colonel, 2 chefs de bataillon et 1 capitaine.

(Note marginale inscrite sur le Rapport et non signée.)

(2) A supprimer : 1 chef d'escadron, 1 capitaine en deuxième, 2 lieutenants.

(Note marginale inscrite sur le Rapport et non signée.)

4° *Infanterie* (1).

Les bataillons, réunis en légions par arrondissement, varient, comme effectif total, dans les limites de 500 à 1,400 hommes; comme nombre de compagnies, de 4 à 10, et comme cadre d'officiers, de 20 à 36.

La réforme qu'appelle ce vice d'organisation paraît devoir être d'autant plus difficile, qu'on s'est attaché jusqu'ici davantage à satisfaire les tendances des populations bretonnes à se grouper par clocher.

C'était là le seul moyen de laisser de l'homogénéité à des soldats improvisés, sortis la veille de leurs foyers, en présence du refus qui nous avait été fait par la guerre de nous donner des officiers.

5° *Remonte*.

Une compagnie, forte de 5 officiers et 96 hommes, a été organisée en vue des soins à donner aux chevaux achetés par la commission de remonte (état C) : 260 de ces chevaux se trouvent encore disponibles; 400 autres, achetés dans les arrondissements de Vitré et de Fougères, peuvent être reçus d'un moment à l'autre.

Il n'existe, ni pour les uns ni pour les autres, aucun abri, et les harnais qui seraient nécessaires pour les utiliser font entièrement défaut.

La guerre a refusé constamment de nous donner un seul harnais.

Le service de la remonte générale n'a fourni aucun cheval.

Notre remonte a opéré à de meilleures conditions.

6° *Gendarmerie*.

Le peloton de gendarmerie comprend 3 officiers et 48 gendarmes; la plupart des uns et des autres sont étrangers à l'arme de la gendarmerie, et ne possèdent pas de commissions régulières.

Comment s'en étonner, puisqu'on a vu que M. de Loverdo menaçait de mesures injustifiables tout gendarme qui viendrait à nous?

(1) Les bataillons devraient être égalisés à 800 hommes, soit 4 compagnies de 200 hommes avec 4 officiers: 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants.

(*Note marginale inscrite sur le Rapport et non signée.*)

SERVICES SPÉCIAUX.

7° *Subsistances.*

Ce service est dirigé, au camp de Conlie, par un officier du grade de colonel avec le titre de commissaire général adjoint.

Il a sous ses ordres 16 officiers de divers grades, et une compagnie d'ouvriers forte de 134 hommes, dont 15 sont affectés au service de l'habillement et du campement.

Le personnel détaché au camp d'Yvré est composé de 6 officiers de divers grades et de 5 adjudants sous-officiers. (Voir les états nominatifs de ce personnel, joints au Rapport spécial concernant l'administration.)

Ces personnels ne sont pas exagérés, et sont au contraire parfaitement justifiés par les besoins, sauf, toutefois, révision à faire des grades accordés.

8° *Habillement, équipement et campement.*

Le personnel de ce service comporte, tant à Conlie qu'au camp d'Yvré, et dans les dépôts créés au Mans et à Rennes : 1 capitaine, 1 lieutenant et 11 adjudants sous-officiers.

Un officier du grade de capitaine est chargé, en outre, de la direction générale du service au camp de Conlie. (Voir les états nominatifs de ce personnel, joints au Rapport spécial concernant l'administration.)

9° *Ambulances.*

Le personnel des ambulances se compose, au camp de Conlie : de 6 officiers comptables, 15 docteurs en médecine, 5 officiers de santé, 10 étudiants en médecine, dont 5 élèves de Strasbourg, et 1 pharmacien.

Il y a au camp d'Yvré : 1 comptable et 4 docteurs en médecine.

Quel est donc le grade assimilé d'un intendant général pour un corps d'armée? Au lieu d'un général, je n'ai fait qu'un colonel pour 50,000 hommes.

Ainsi donc, j'avais organisé *seul* tous les services; je n'en avais omis aucun, et pour récompenser de tant d'efforts les braves gens qui m'ont aidé, M. de Loverdo nous appelle « des bandes ». Ce Rapport, sur lequel il prétend s'appuyer, lui inflige un éclatant démenti.

Un médecin en chef, avec le titre de directeur général, est chargé de la haute direction du service des ambulances. Il a auprès de lui un secrétaire particulier ayant rang d'adjudant d'administration. (Voir les états nominatifs de ce personnel, joints au Rapport spécial concernant l'administration.)

Ce personnel n'est pas exagéré; il y a lieu aussi de reviser les grades accordés.

10° *Service du culte.*

Le personnel de l'aumônerie comprend, au camp de Conlie, 1 aumônier en chef et 11 aumôniers, tant dans les ambulances que dans les divers corps.

Il est dans des proportions équivalentes au camp d'Yvré.

11° *Service de la solde et de la comptabilité générale.*

Le personnel de ce service, placé sous la direction d'un officier ayant le grade d'intendant de troisième classe et le titre de chef de la comptabilité générale, comprend, au camp de Conlie : 1 capitaine, 6 adjudants d'administration, 1 payeur et 1 caissier.

Il y a au camp d'Yvré : 2 adjudants d'administration et 1 payeur adjoint, et à Rennes, 1 payeur adjoint. (Voir les états nominatifs de ce personnel, joints au rapport spécial concernant l'administration.)

Ce personnel est susceptible de réduction; les grades accordés ne sont pas tous en rapport avec les fonctions.

12° *Administration générale et intérieure des corps.*

L'administration générale de l'armée se ressent profondément de l'inexpérience de ceux qui ont été chargés de la diriger.

Pourquoi la guerre m'a-t-elle tout refusé? Et les armées régulières, pourvues de tous les moyens, ont-elles été bien admi-

Le Rapport spécial concernant l'administration renferme des détails sur l'organisation des services; il n'existe aucun élément de comptabilité sérieux qui puisse permettre plus tard une liquidation des dépenses.

Il n'a pas été tenu non plus, dans les corps de troupe, de comptabilité deniers ou matières; l'administration intérieure des bataillons fait complétement défaut.

13° *Service vétérinaire.*

Le personnel se compose, au camp de Conlie, de : 1 vétérinaire en chef; 2 vétérinaires en premier; 3 vétérinaires en second, et 1 maréchal des logis secrétaire.

1 vétérinaire en premier et 1 vétérinaire en second sont au camp d'Yvré. (État D.)

Chacun de ces vétérinaires a auprès de lui un homme qui, sous le titre d'ordonnance et sans appartenir à aucun corps, touche une solde spéciale et des vivres.

Assiette du camp.

Le camp a été établi sur une superficie de 500 hectares environ, appartenant à des particuliers avec lesquels aucun contrat n'a été passé. Toutes les formalités qu'aurait nécessitées une opération aussi importante se sont bornées à l'établissement d'un état des lieux, dressé contradictoirement par deux experts, désignés l'un par les propriétaires, l'autre par le colonel du génie.

Toutes les questions d'indemnité ou d'achat ont été réservées.

Toutefois, quelques indemnités, ne s'élevant pas au-dessus de 1,000 francs, ont été données en à-compte aux propriétaires des fermes existant sur le terrain, et qui ont été toutes occupées.

Indépendamment des observations que comporte l'emplacement

nistrées sur le Rhin et ailleurs?

Cette allégation a été absolument infirmée par la rapide liquidation opérée par M. Carré-Kerisouët; que M. de Loverdo interroge M. le ministre de la guerre actuel, M. le général de Cissey.

La commission n'a rien examiné pour la division portée en avant; la liquidation qui s'est faite paraît d'ailleurs démontrer le contraire.

Il avait été stipulé entre le génie et les propriétaires que ce serait l'œuvre de la paix.

Je me suis absolument borné à mes attributions; ce soin ne m'incombait pas, et si j'avais passé des marchés, on n'eût pas manqué de m'accuser de dilapidations.

Combien de fois en Crimée, en Algérie, au Mexique, nous arri-

de ce camp au point de vue militaire, soit qu'on le considère comme camp de défense, soit qu'on le considère comme camp d'instruction, il y a lieu de signaler qu'il présente le défaut capital de manquer complétement d'eau, ce qui a entraîné à des travaux d'un prix de revient considérable, et qui n'assureraient pas la conservation de l'eau en cas d'attaque.

Les états-majors et les services de l'administration ont été installés dans les fermes existant sur le terrain.

Les magasins et les ambulances sont dans des baraques qui ont été données par la ville de Rennes. Les troupes sont toutes sous la tente-abri.

Les vergers, les arbres fruitiers et les haies qui se trouvaient sur l'emplacement du camp ont été rasés, les fossés entourant les parcelles de terrain ont été comblés, des chemins ont été créés, un quai de débarquement et une double voie spéciale ont été établis sur le chemin de fer qui traverse le camp.

Dans la partie la plus élevée du camp, on a construit une enceinte fortifiée dont l'utilité, le tracé ni le prix de revient ne supportent l'examen.

Habillement.

Les effets distribués aux hommes comprennent une vareuse ou jaquette, un pantalon, un tricot, une ceinture de flanelle et une casquette à visière.

Les troupes n'ont pas reçu de capotes, et le manque de ce vêtement se fait vivement sentir dans cette saison.

vait-il d'aller chercher l'eau à de grandes distances ?

Les Allemands en ont jugé autrement ; à l'heure où les délégués contestaient l'*utilité* du camp, ils étaient bien peu prévoyants ; car l'ennemi s'en emparait six semaines après, sans coup férir, grâce au désarmement qu'ils avaient provoqué, — et les portes de la Mayenne étaient livrées aux Prussiens. Toujours ce même esprit qui n'armait ni Metz ni Strasbourg avant la guerre !

La qualité de ces effets est généralement mauvaise; ceux qui ont été donnés aux hommes par les départements valent un peu mieux que ceux provenant des magasins du camp.

L'ajustement se ressent forcément des conditions dans lesquelles les distributions ont eu lieu.

Grand et petit équipement.

Le grand équipement est aussi sommaire que possible : il comporte seulement le ceinturon, la giberne et le fourreau de baïonnette.

La qualité de ces effets est mauvaise : ainsi, un lot de gibernes ne se compose que de coffrets en bois, peints en noir pour simuler le cuir.

Parmi les effets du petit équipement, les souliers sont d'assez bonne qualité; ils ont été en grande partie fournis aux hommes par les départements.

L'habillement et l'équipement étaient fournis par le fournisseur désigné à M. Carré-Kerisouët, par le gouvernement de Tours. C'est donc à ce fournisseur seul qu'il faut s'en prendre, puisque ce que nos départements ont livré a été reconnu bon.

Campement.

Les troupes du camp de Conlie manquent à peu près complétement d'ustensiles de campement

Le nombre des marmites et des grands bidons qui leur ont été distribués, insuffisant à l'origine, l'est devenu d'autant plus que la majeure partie de ces ustensiles a dû être versée, au moment du départ, à la division dirigée sur le camp d'Yvré.

Le nombre des grands fourneaux mobiles étant d'ailleurs fort restreint, il s'en est suivi, pour les ordinaires, une grande difficulté à faire la soupe, et, en particulier, une impossibilité absolue pour les troupes arrivées les dernières.

Toute la France a manqué d'ustensiles de campement; j'ai obvié à ces difficultés par de grands fourneaux qui donnaient une cuisson meilleure.

Les couvertures de campement sont très-mauvaises; beaucoup d'entre elles, fournies par les magasins du camp, sont faites de

Les magasins du camp étaient fournis par le fournisseur désigné par Tours,

draps de pantalon, dits de dernière saison, et provoquent, des parties prenantes, des réclamations très-fondées. Celles provenant des départements sont meilleures.

Ordinaire.

La ration quotidienne dépasse les allocations ordinaires de l'armée.

Les hommes reçoivent, en outre, 0,25 c. de poche.

La qualité des denrées est très-bonne et les prix satisfaisants.

Ce service est celui qui fonctionne dans les meilleures conditions, et il n'y aurait que du bien à en dire, si, comme il a été indiqué plus haut, les récipients nécessaires à la préparation des aliments ne faisaient pas en partie défaut.

Ambulances.

Les ambulances sont convenablement installées.

Ce service fonctionne avec régularité.

Toutefois, le jour où les troupes viendraient à se porter en avant, les moyens de transport pour les malades et les blessés feraient complétement défaut.

L'état sanitaire est satisfaisant.

Le chiffre des malades et celui des blessés a été jusqu'ici peu élevé.

M. de Loverdo a osé écrire à la commission des marchés que les délégués *n'avaient pu saisir aucune opération administrative ayant trait à l'organisation ou à l'entretien des troupes, qu'aucun marché n'avait été passé pour achat de denrées, de chevaux, ou du moins qu'aucun ne lui avait été présenté.* Et le 10 décembre, cinq jours après, M. l'intendant *militaire* (régulier), M. Descrimes, m'écrivait, comme on l'a déjà lu :

« *Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion sur les marchés passés pour l'alimentation de l'armée de Bretagne ; après avoir pris connaissance des derniers traités passés par l'intendance de cette armée, j'ai cru devoir les continuer tous, conformément à l'autorisation que j'en avais reçue, dans le cas où ils m'auraient paru avantageux. C'est vous dire que les prix m'en ont paru aussi modérés qu'on pouvait le désirer.*

« *Je n'ai qu'un désir, c'est de pouvoir passer mes nouveaux marchés dans d'aussi bonnes conditions.* »

Et que de victimes, prétendait-on, avait faites le camp de Conlie !

Armement.

Le Rapport spécial relatif au service de l'artillerie fait connaître le nombre et la nature des différentes armes qui ont été mises en service ou réunies au camp de Conlie. A l'exception des fusils Chassepot, toutes ces armes ont été achetées dans le commerce, à des prix et dans des conditions dont il n'a pu être donné connaissance à la commission.

Je n'ai fait aucun achat d'armes : elles provenaient toutes des villes de Nantes et Brest, et de la commission d'armement.

Toutes les troupes détachées au camp d'Yvré sont armées, quoique d'une manière très-irrégulière. Quant à celles du camp de Conlie, elles n'ont d'armes que pour un tiers environ de leur effectif; une partie de ces armes est, par sa nature, impropre au service de l'infanterie, et presque toutes le sont par leur qualité et leur état d'entretien.

Celui-ci serait d'ailleurs impossible à assurer, puisque non-seulement les maîtres armuriers et les ouvriers d'art font défaut, mais même les nécessaires d'armes et accessoires, qui manquent absolument.

On a accumulé au camp, pour des nécessités qui ne sont pas saisissables, 20 canons de 16 c/m rayés et 15 canons de 30 nº 1 de la marine.

Pour des nécessités qui ne sont pas saisissables!

C'est ainsi que M. le général Haca a fait désarmer les redoutes si péniblement armées, et que les Allemands se sont emparés du camp et de tous ses approvisionnements sans coup férir.

Il y a été envoyé, soit de la fonderie de Ruelle, soit des arsenaux de l'artillerie, soit par suite d'achats directs faits dans le commerce, 60 canons de 12 rayé de campagne, 2 canons de 4 rayé de campagne, 34 canons de 4 rayé de montagne, — 6 mitrailleuses.

L'artillerie de la division détachée au camp d'Yvré se compose d'une batterie de 12 rayé de campagne, de deux batteries de 4 rayé de campagne, et 3 mitrailleuses.

Il reste au camp de Conlie deux batteries de 12 susceptibles de marcher (le chargement des cof-

fres est à refaire); trois batteries et demie de montagne pourraient entrer en ligne, à condition de charger les coffres, mais il resterait 20 canons de 12 sans affûts ni armements, 22 canons de 12 sans armements; 1 canon de 4 en bronze, 1 canon de 4 en acier (de campagne) et 1 canon de 4 en acier (de montagne) dépareillés; 2 mitrailleuses de gros calibre et 1 mitrailleuse de petit calibre sans munitions.

Instruction.

L'instruction des troupes est toute à faire.

L'insuffisance des armes, et encore plus celle des cadres, n'ont permis, jusqu'à présent, que d'obtenir sous ce rapport des résultats insignifiants. Il y aura d'autant plus de difficultés à remédier à cet état de choses, que les officiers, les sous-officiers et les caporaux manquent, pour la plupart, des moyens de s'instruire, qu'un certain nombre d'entre eux ne sait ni lire ni écrire.

Le moyen d'atténuer cet inconvénient pourrait se trouver dans une nouvelle répartition du personnel des officiers, qui, ainsi qu'il a été dit plus haut, est, dans certains bataillons, supérieur aux fixations normales.

Je n'ai jamais eu la prétention d'instruire des troupes en vingt jours.

En ce qui concerne le manque d'armes, M. Gambetta peut seul répondre utilement.

Esprit des troupes.

L'esprit des troupes est excellent; elles se montrent animées des meilleurs sentiments.

Les fautes graves sont excessivement rares; la soumission est complète.

Et si on joint à ces bonnes dispositions morales celles non moins satisfaisantes que présentent ces troupes sous le rapport physique, on a tous les éléments nécessaires pour qu'à l'aide d'une administration et d'une instruction bien dirigées, on puisse obtenir assez

Que n'aurait-on pu faire avec de pareils éléments, si on les eût armés ?

promptement une armée aussi solide que dévouée.

Conclusions.

Les Rapports spéciaux concernant les services administratifs et ceux de l'artillerie et du génie ont fait connaître, en détail, les points défectueux de l'organisation.

Les améliorations nécessaires, à poursuivre dès aujourd'hui, sont les suivantes :

1° Pour assigner un point de départ à la nouvelle organisation, faire connaître avec la plus grande publicité possible, aux fournisseurs qui ont reçu des commandes de l'ancienne, qu'ils doivent suspendre leurs livraisons jusqu'à ce qu'ils aient fourni au département de la guerre justification de ces commandes et des livraisons qu'ils ont déjà effectuées.

2° Laisser dorénavant au service de l'intendance le soin de toutes les mesures concernant l'administration de l'armée et, en particulier, celui de réunir les justifications à fournir par les administrateurs des départements au sujet des sommes qui leur ont été avancées pour l'équipement des troupes.

3° Ne pas laisser au camp les chevaux de la remonte qui s'y trouvent sans utilité comme sans abri, et les évacuer sur Rennes ou sur tout autre point où ils pourront être utilisés. Même mesure à prendre pour les 400 chevaux achetés à Fougères et à Vitré, et non encore livrés : ne pas les laisser arriver au camp; comme conséquence, suppression de la compagnie de remonte et réduction notable du nombre des vétérinaires.

4° Retirer du camp l'escadron du 3e régiment de cuirassiers, qui n'y sert à rien et peut rendre ailleurs de bons services.

Comme on l'a lu plus haut, l'intendance militaire ne pouvait mieux ; on dut revenir aux marchés avantageux passés sous mon commandement, et, grâce à cette mesure proposée par les délégués et acceptée par M. Gambetta, l'armée de Bretagne fut sur le point de mourir de faim au milieu de l'abondance.

Malgré son inexpérience, l'administration civile n'avait pas été inférieure à l'*intendance* militaire.

Pourquoi ne donnait-on pas de harnais pour les utiliser ?

Cet escadron ne vint qu'après mon départ.

5° Arrêter d'urgence tous les travaux de fortification, aussi dispendieux que mal dirigés.

6° Faire rendre à la Compagnie du chemin de fer tout un matériel de wagons blindés, citernes, etc., qui lui a été loué sans fixation de prix et d'appropriation.

7° Faire licencier les ateliers de travailleurs civils, d'autant plus inutiles que les troupes, dont la majeure partie est sans armes, peuvent les remplacer.

8° Envoyer le plus tôt possible les armes qui manquent; en attendant, suspendre l'arrivée de nouvelles troupes, reporter en arrière tous les bataillons non armés.

Fait et clos à Conlie, le cinq décembre mil huit cent soixante-dix.

Le général de brigade,
Signé : HACA.

Le lieutenant-colonel,
Signé : BÉZARD.

L'intendant militaire,
Signé : BRUYÈRES.

J'ai lu ce rapport; il révèle une situation intolérable. Je vous prie surtout de mander M. de Kératry et M. Carré-Kerisouët, et d'arriver à une reddition de comptes : nommer un agent comptable spécial, chargé de savoir ce qu'on a dépensé, engagé, ce qui reste des crédits ouverts. Pour le reste des conclusions, je l'approuve pleinement et vous engage à en presser la réalisation.

Signé : Léon GAMBETTA.

Ce fut la plus grosse faute commise.

Ceci est une erreur : les prix avaient été tarifés.

Si les soldats eussent été armés, comme cela avait été promis, qui donc, si ce n'est les ouvriers civils, devait-on employer à ces travaux urgents?

Quelles armes furent envoyées depuis cette époque?

4°

Gambetta à délégué guerre.

Lyon, 21 décembre, 8 h. 50 soir.

Quand je vous ai envoyé le rapport sur l'affaire de Conlie, je vous ai fait observer qu'il fallait une reddition

de comptes pour mettre ma responsabilité à couvert. Je vous disais de constituer une commission des comptes, devant laquelle on appellerait MM. de Kératry et Carré-Kerisouët. Il le faut : faites appeler le général Haca. Demandez-lui une note plus précise que le rapport, et faites instruire rigoureusement sur cette déplorable affaire. Il faut que le gaspillage, s'il y en a eu, soit bien établi à la charge de ceux qui s'en sont sendus coupables.

Signé : Léon Gambetta.

5°

Freycinet, délégué guerre.

Bordeaux, de Bourges, 13 décembre 1870, 10 h. 30 matin.

En ce qui touche le camp de Conlie et les réclamations de Kératry, maintenez fermement Marivault à la tête. Pressez l'enquête : qu'on me dise où elle en est, et réorganisez tout cela sur un fort pied (1).

L. Gambetta.

6°

Freycinet, délégué guerre.

Bordeaux, de Bourges, 19 décembre 1870, 1 h. 15 soir.

J'ai lu le rapport sur l'affaire du camp de Conlie : c'est déplorable de gaspillage. Il faut nommer une commission des comptes, et faire rendre compte à Kératry et à Carré-Kerisouët, car il est impossible de ne pas arrêter un compte avant l'évacuation, si elle doit avoir lieu. En outre, je partage les conclusions du rapport, et je vous engage à les faire exécuter. L. Gambetta.

(1) Voir, pour la façon dont ces instructions furent exécutées et dont cette réorganisation s'effectua, notre chapitre Désorganisation. (*Note de l'auteur.*)

7°

Guerre à délégué Freycinet.

Bordeaux, de Bourges, 20 décembre 1870, 10 h. 40 matin.

Opposez le refus le plus catégorique à la prétention dissimulée de M. de Kératry de se retrouver à la tête du commandement militaire de la Bretagne, après l'édifiante aventure de Conlie. La prétention du prétendu (1) comité de Nantes est de tous points inadmissible. J'ai d'ailleurs sur ce point des avis très-précis des autorités civiles du pays. Léon GAMBETTA.

8°

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ.

Sixième bureau. — Liquidation des dépenses des armées.

Remercîments pour la fin de la liquidation des comptes de l'armée de Bretagne.

A Monsieur Carré-Kerisouët, député.

Paris, le 16 février 1872.

MONSIEUR LE DÉPUTÉ ET CHER COLLÈGUE,

J'ai lu avec attention le rapport que vous m'avez adressé, le 31 janvier dernier, sur l'ensemble des opérations de fonds de l'armée de Bretagne, dont vous venez de terminer la liquidation.

Je me plais à reconnaître la clarté et la précision avec

(1) Avis à MM. Normand, Évariste Mangin, etc., qui composaient ce comité, et qui avaient envoyé une députation à Bordeaux pour demander que M. de Kératry fût chargé de la défense de Nantes. (*Note de l'auteur.*)

lesquelles sont exposés les faits de cette liquidation, menée à bonne fin malgré les difficultés nombreuses qu'elle a présentées.

Je vous en exprime toute ma gratitude, et je vous prie de remercier en mon nom les officiers auxiliaires que vous me signalez comme ayant, sous votre direction, apporté à ces travaux une intelligence et un zèle hors ligne : M. Lohan, qui, depuis le premier jour jusqu'au dernier, n'a cessé d'être votre collaborateur assidu dans tous les détails; M. Gautreau, capitaine d'artillerie de la garde mobile, pour son concours empressé dans des opérations spéciales. Veuillez remercier aussi M. Allard, qui, dans ses fonctions de comptable, a fait preuve d'un zèle et d'une aptitude dignes d'éloges.

Recevez, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de la guerre,
Signé : Gal DE CISSEY.

Ainsi, *un an juste après la clôture des opérations militaires,* les comptes de l'armée de Bretagne étaient rendus. Quelle armée régulière a présenté un semblable résultat?

CONCLUSION

La Bretagne a envoyé à Conlie cinquante mille hommes en quarante-huit jours.

Le gouvernement de Tours et le ministère de la guerre n'ont rien fait pour eux.

Après avoir créé l'armée de Bretagne, ils ont apporté à sa formation toutes les entraves possibles; ils ont rendu inutiles les efforts du Général, des officiers, des soldats.

Non contents de les réduire à l'impuissance, ils les ont odieusement calomniés.

M. l'amiral Fourichon dit « que M. de Kératry » n'a pas à se plaindre de son défaut de concours... » que l'administration de la marine n'a rien refusé » de ce qu'il a demandé régulièrement (1). »

Il prétend avoir ouï dire « que l'emplacement du » camp de Conlie avait été fort mal choisi; que » c'était une espèce de cuvette, qui, par les temps

(1) *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale.* Dépositions des témoins. Tome 1er, page 645.

» de pluie, se convertissait en un lac de boue; que
» les hommes y avaient subi de terribles souf-
» frances (1). »

Nous répondons à l'amiral Fourichon :

Vous avez refusé de lever les marins inscrits, de trente-cinq à quarante-cinq ans, qui demandaient à partir, et qui nous auraient donné des artilleurs et des sous-officiers.

Et en ce qui concerne la position de Conlie, nous vous renvoyons à l'opinion des officiers prussiens (page 30 ci-dessus).

M. Gambetta dit :

« J'ai tout fait pour vous. Je vous ai donné tout
» ce que vous m'avez demandé (2). »

« L'emplacement du camp de Conlie était très-
» mal choisi (3). »

« Conlie est une édifiante aventure (4). . . . »

« C'est déplorable de gaspillage (5). . . . »

Nous répondons à M. Gambetta :

Vous aviez, au 24 novembre, 28,000 remingtons

(1) *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale.* Dépositions des témoins. Tome 1er, page 641.

(2) Conversation entre M. Gambetta et M. de Kératry, page 271 ci-dessus.

(3) *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale.* Dépositions des témoins. Tome 1er, page 561.

(4) Dépêche officielle, 20 décembre 1870, page 411.

(5) Dépêche officielle, 19 décembre 1870, page 410.

disponibles, qui sont restés inutilisés jusqu'à la fin de la guerre, et vous avez refusé de nous armer (1).

Vous avez dit ailleurs : « J'ai eu le plaisir de féliciter moi-même le général de Kératry, le général » Le Bouëdec, les colonels Rousseau et Jullien, sur » l'excellente organisation du camp de Conlie et » l'état des fortifications (2). »

Nos comptes ont été rendus un an après la clôture de nos opérations, et le ministre de la guerre se plaît « à reconnaître la clarté et la précision avec » lesquelles sont exposés les faits de cette liquidation, menée à bonne fin malgré les difficultés » nombreuses qu'elle a présentées (3). »

M. le général de Loverdo dit (4) :

« Mon rôle avait été borné à fournir à M. de » Kératry deux escadrons de cavalerie légère, qui » le rejoindraient dès que son armée serait en état » de marcher sur Paris. . . . .

» La commission d'enquête constata . . . . . .
» qu'il n'y avait point de corps réellement organisés, » comme on s'y attendait après la dépense des huit » millions mise par M. Gambetta à la discrétion

(1) Lettre de M. Le Trésor de la Rocque, conseiller d'État, page 155 ci-dessus.

(2) Dépêche officielle, 26 novembre 1870, page 299 ci-dessus.

(3) Lettre officielle de M. le ministre de la guerre à M. Carré-Kerisouët, du 16 février 1872, page 411 ci-dessus.

(4) Lettre de M. le général de Loverdo à M. le président de la commission des marchés, du 8 avril 1872, page 387 ci-dessus.

» de M. de Kératry . . . .
» . . . . . qu'elle n'avait pu saisir la trace d'aucune
» opération administrative . . . .
» . . . . . . qu'aucun marché n'avait été passé pour
» achats de denrées . . . .
» . . . . . . qu'il n'y avait aucun registre ni pour
» la distribution ni pour la comptabilité en deniers
» des corps de troupes. . . . . »

Nous répondons à M. de Loverdo :

Votre rôle, qui était de nous fournir deux escadrons de cavalerie légère, vous ne l'avez pas rempli : un a été détourné de sa destination pour être envoyé à l'armée de la Loire, l'autre est arrivé trop tard (1).

Mais votre rôle était, en outre, de régulariser la position des officiers détachés à notre armée, et qui ont fait l'objet d'une décision signée du ministre de la guerre : ce rôle-là, vous ne l'avez pas rempli davantage (2).

« L'ensemble des forces réunies sous le nom
» d'armée de Bretagne formait un effectif total de
» 50,856 hommes de troupe. . . . .
» . . . .
» . . . . Cette organisation comporte,
» outre l'état-major et les services spéciaux, dont
» la composition paraît nécessiter une régularisa-

(1) Page 69 ci-dessus.
(2) Page 70 ci-dessus.

» tion et une réduction immédiates, des troupes du
» génie avec leur état-major et douze compagnies,
» un état-major et neuf batteries d'artillerie, qua-
» rante-neuf bataillons d'infanterie, numérotés et
» formés en légions sous le nom de l'arrondisse-
» ment qui les a fournis, une compagnie de remonte
» et un peloton de gendarmerie (1). »

Il n'a pas été dépensé huit millions, mais bien seulement 5,893,857 francs sur le crédit mis par M. Gambetta à la *disposition*, et non à la *discrétion* de M. de Kératry, soit pendant la gestion de celui-ci, soit après son départ (2).

Les opérations administratives étaient faites avec un tel ordre et leur trace existait si bien, que la liquidation a donné les résultats sur lesquels nous avons déjà insisté plusieurs fois.

Les marchés avaient été passés dans de si bonnes conditions, qu'un intendant militaire écrivait :
« . . . . . . J'ai cru devoir les continuer tous. . .
» C'est vous dire que les prix m'en ont paru aussi
» modérés qu'on pouvait le désirer. Je n'ai qu'un
» désir, c'est de pouvoir passer mes nouveaux mar-
» chés dans d'aussi bonnes conditions (3). »

(1) Rapport du 5 décembre 1870, des trois délégués du ministre de la guerre, au sujet du camp de Conlie, et sur lequel s'appuie M. de Loverdo. Page 397 ci-dessus.

(2) Résumé officiel de la liquidation de l'armée de Bretagne. Page 231 ci-dessus.

(3) Lettre du 10 décembre 1870, de M. l'intendant Descrimes au Général de Kératry. Page 198 ci-dessus.

Cela dit, nous n'avons plus qu'à poser cette question, et à laisser à tout lecteur impartial le soin d'y répondre :

Le gouvernement de Tours a-t-il secondé comme il le devait les efforts tentés par la Bretagne pour la défense nationale?

M. l'amiral Fourichon, M. Gambetta et M. le général de Loverdo ont-ils, en ce qui concerne cette partie de leur tâche, bien ou mal mérité de la patrie ?

Quant à nous, nous n'hésitons pas à répondre :

NON.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.



